

2006

Document de référence



Chiffres clés	P.2
----------------------	------------

1 ACTIVITÉ **P.7**

Historique	P. 8
Le Groupe	P. 10
Présence géographique	P. 26
Positionnement concurrentiel	P. 27
Faits marquants 2006	P. 27
Événements récents et perspectives	P. 33

2 RAPPORT DE GESTION **P.35**

Méthodes comptables	P. 36
Compte de résultat	P. 36
Principaux investissements au cours des trois derniers exercices	P. 38
Évolution des capitaux propres	P. 39
Provisions pour autres passifs	P. 40
Flux de trésorerie et endettement	P. 41
Engagements	P. 41
Rémunération des mandataires sociaux et administrateurs	P. 42
Risques et incertitudes	P. 43
Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	P. 46
Litiges	P. 47
Perspectives	P. 47
Événements postérieurs à la clôture	P. 48
Comptes sociaux	P. 48
Indicateurs environnementaux	P. 48
Indicateurs sociaux	P. 59

3 COMPTES CONSOLIDÉS 2006 **P.73**

Compte de résultat consolidé	P. 75
Bilan consolidé	P. 76
Tableau des flux de trésorerie consolidés	P. 77
État des produits et charges comptabilisés sur la période	P. 78
Variation des capitaux propres consolidés	P. 79
Notes annexes aux états financiers consolidés	P. 80
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	P. 129

4 COMPTES SOCIAUX 2006 **P.131**

Compte de résultat	P. 132
Bilan	P. 133
Variation de trésorerie	P. 134
Notes annexes aux états financiers de la Société	P. 135
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	P. 149
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	P. 150
Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices	P. 152
Inventaire des valeurs mobilières	P. 153

5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE **P.155**

Rapport du Président du Conseil d'Administration	P. 156
Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2006	P. 165
Rapport des Commissaires aux Comptes	P. 168

6 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL **P.171**

Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	P. 172
Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	P. 192
Renseignements de caractère général concernant le capital	P. 193
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	P. 198
Marché des titres de l'émetteur	P. 202
Valeo et ses actionnaires	P. 204
Information sur les filiales et participations	P. 207
Personnes responsables du document de référence	P. 210
Table de concordance	P. 211



Document de référence **2006**

Profil du Groupe

Entièrement dédié à la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes et de modules pour l'automobile et les poids lourds, tant en première qu'en deuxième monte, Valeo est un groupe industriel indépendant et international.

Il se classe parmi les premiers équipementiers mondiaux.

Le Groupe emploie 69 800 personnes, représentant 91 nationalités, réparties dans 129 sites de production, 68 centres de recherche et développement et 9 plates-formes de distribution, dans 29 pays.

Valeo inscrit sa stratégie de croissance rentable dans une logique de développement durable.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2007, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

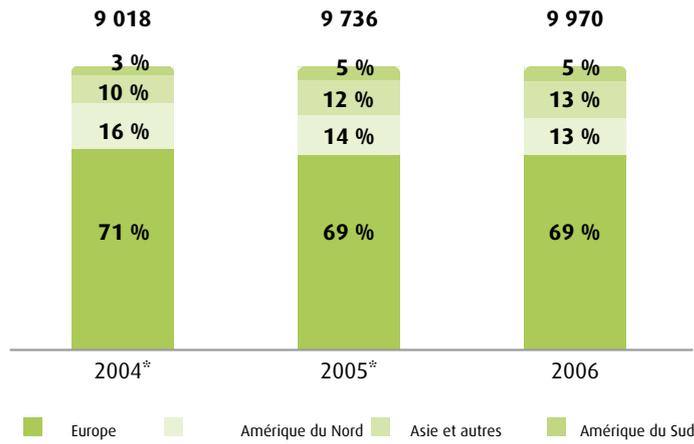
1. Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes sociaux, les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 avril 2006 sous le n° D.06-0209.

2. Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes sociaux, les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2005 sous le n° D.05-0290.

Chiffres clés

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

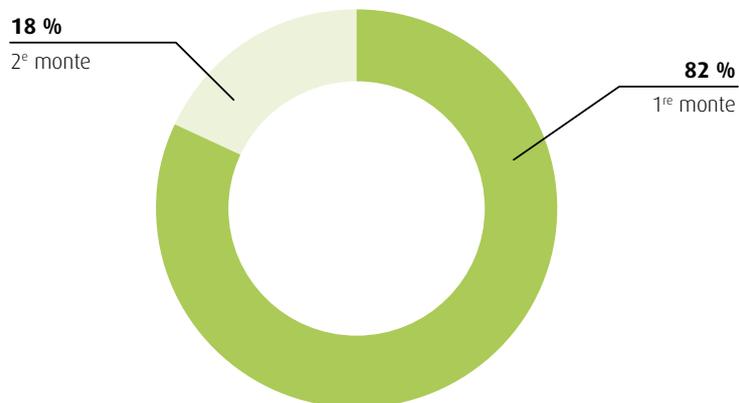
En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires



* Conformément au référentiel IFRS, les données 2004 et 2005 ont été retraitées, principalement des activités non stratégiques

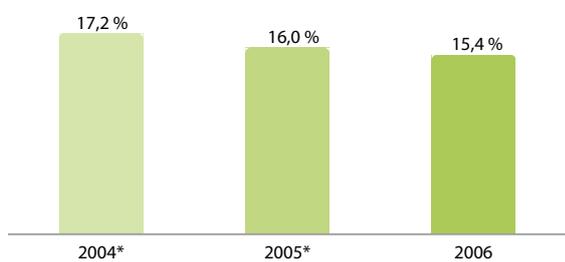
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CLIENTELE (2006)

En % du chiffre d'affaires

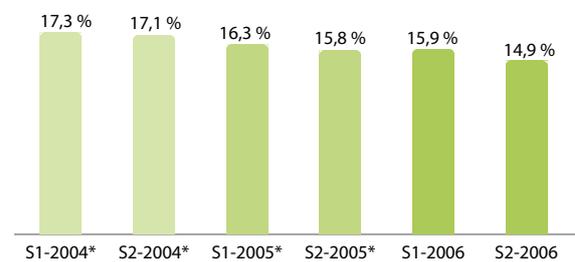


MARGE BRUTE

En % du chiffre d'affaires



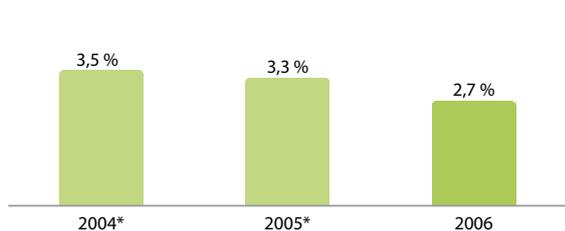
* Conformément au référentiel IFRS, les données 2004 et 2005 ont été retraitées, principalement des activités non stratégiques



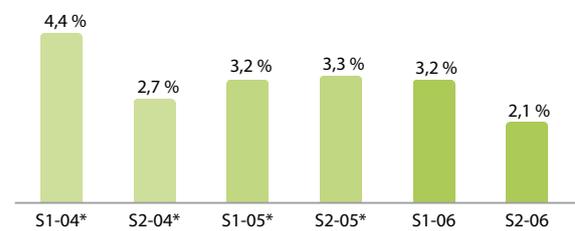
* Conformément au référentiel IFRS, les données 2004 et 2005 ont été retraitées, principalement des activités non stratégiques

RESULTAT OPERATIONNEL

En % du total des produits de l'activité



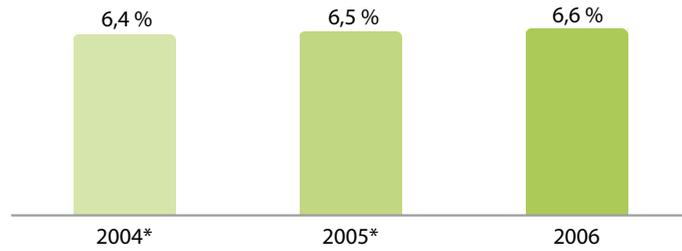
* Conformément au référentiel IFRS, les données 2004 et 2005 ont été retraitées, principalement des activités non stratégiques



* Conformément au référentiel IFRS, les données 2004 et 2005 ont été retraitées, principalement des activités non stratégiques

FRAIS DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

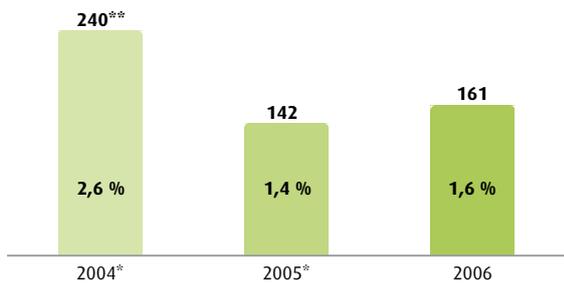
En % du total des produits de l'activité



* Conformément au référentiel IFRS, les données 2004 et 2005 ont été retraitées, principalement des activités non stratégiques

RÉSULTAT REVENANT AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

En millions d'euros et en % du total des produits de l'activité

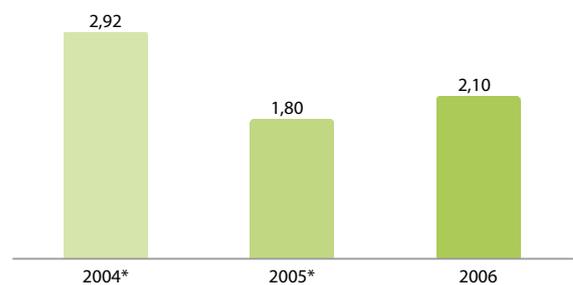


* Conformément au référentiel IFRS, les données 2004 et 2005 ont été retraitées, principalement des activités non stratégiques

** Y compris gain fiscal exceptionnel de 83 millions d'euros

RÉSULTAT DE LA PÉRIODE DE BASE PAR ACTION

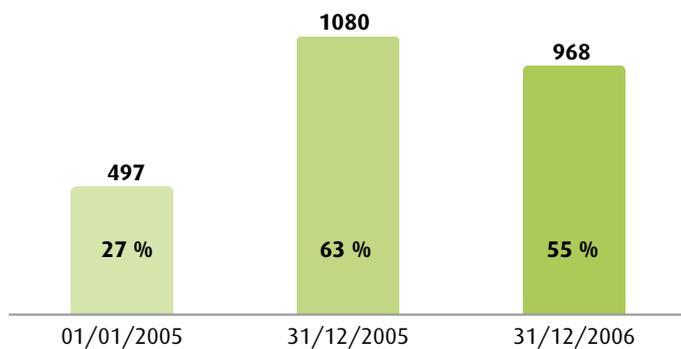
En euros



* Conformément au référentiel IFRS, les données 2004 et 2005 ont été retraitées, principalement des activités non stratégiques

ENDETTEMENT FINANCIER NET

En millions d'euros et en % des capitaux propres de l'ensemble consolidé



ACTIVITÉ

1

Historique	P. 8
Le Groupe	P. 10
1. Description et organisation générale.....	10
2. Les Domaines et les Familles de Produits.....	11
3. Des produits et services pour la Deuxième Monte.....	16
4. Les Fonctions.....	18
Présence géographique	P. 26
Positionnement concurrentiel	P. 27
Faits marquants 2006	P. 27
1. Succès commerciaux.....	27
2. Innovations technologiques.....	29
3. Opérations stratégiques.....	31
4. Excellence opérationnelle.....	31
Événements récents et perspectives	P. 33

Historique

Les origines du Groupe remontent à la création, en 1923, de la Société Anonyme Française du Ferodo (la « Société ») installée dans des ateliers à Saint-Ouen, près de Paris. La Société distribue puis produit des garnitures de freins et d'embrayages sous licence Ferodo. En 1932, les actions de la Société sont admises à la cotation des agents de change à la Bourse de Paris.

Au cours des années 1960 et 1970, la Société aborde une phase de développement à la fois par diversification sectorielle (systèmes de freins en 1961, systèmes thermiques en 1962, éclairage en 1970 et systèmes électriques en 1978) et par implantation internationale (Espagne en 1963, puis Italie en 1964 et Brésil en 1974). Le 28 mai 1980, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société adopte le nom de Valeo, qui en latin signifie : « Je vais bien. »

À partir des années 1980, Valeo s'impose comme un Groupe capable de se développer par des acquisitions réalisées à l'échelle internationale :

1987

- Acquisition de Neiman (sécurité habitacle) et de sa filiale Paul Journée (essuyage).
- Acquisition des activités thermiques de la société Chausson.

1988

- Acquisition de Clausor et Tibbe (sécurité habitacle en Espagne et Allemagne).
- Création de Valeo Pyeong Hwa (embrayages et couronnes d'embrayages en Corée), de Valeo Transtürk (embrayages et distribution en Turquie) et de Valeo Eaton pour l'Activité Embrayages Poids Lourds aux États-Unis.
- Formation de la société commune Valeo/Acustar Thermal Systems Inc. (thermique habitacle aux États-Unis).

1989

- Acquisition de Delanair (thermique habitacle en Grande-Bretagne).
- Acquisition de Blackstone (thermique moteur aux USA avec des activités au Mexique, au Canada, en Suède, en Espagne et en Italie).

Cette politique de croissance s'accompagne d'un recentrage autour de certains métiers et le Groupe cède ses activités non stratégiques (garnitures de freins, allumage, avertisseurs) en 1990.

Au cours des années 1990

Le Groupe met en œuvre une stratégie forte autour de :

- **Une culture industrielle renouvelée** : le Groupe adopte la méthode des 5 Axes en 1991 (voir les 5 Axes dans point 4.3 Les Fonctions Industrielles, partie « Le Groupe ») ;
- **Un effort de recherche soutenu** : en 1992, le Groupe crée un centre de recherche électronique à Créteil (France) et un site de production de modules électroniques à Meung-sur-Loire (France). En 1993, Valeo ouvre des centres de recherche éclairage-signalisation à Bobigny et embrayages à Saint-Ouen (France) ;
- **Une internationalisation croissante** : premières implantations de production au Mexique et au Pays de Galles en 1993 pour le thermique habitacle et en Italie pour l'éclairage-signalisation, et dès 1994, premières sociétés communes en Chine pour les systèmes d'essuyage, le thermique habitacle, l'éclairage-signalisation et les systèmes électriques.

Des opérations de croissance externe se sont poursuivies au cours de la décennie :

1995

- Acquisition des activités thermiques de Siemens en Allemagne.

1996

- Participation dans Mirgor (systèmes thermiques en Argentine).
- Acquisition de Fist S.p.a. et d'une division de Ymos AG (sécurité habitacle en Italie et Allemagne).
- Acquisition de Klimatizacni Systemy Automobilu (systèmes thermiques en République tchèque).

1997

- Création de sociétés communes embrayages en Inde et en Chine et de matériaux de friction en Inde.
- Acquisition d'Univel (sécurité habitacle au Brésil).
- Reprise au sein de Valeo Sylvania des activités automobile Osram Sylvania aux États-Unis (éclairage).

1998

- Acquisition de l'Activité « Electrical Systems » d'ITT Industries.

1999

- Acquisition d'une division de Mando (systèmes électriques en Corée du Sud).

2000

- Création d'une société commune avec Unisia Jecs (transmissions au Japon).
- Acquisition d'une participation dans Zexel (systèmes thermiques).
- Alliance stratégique avec Ichikoh (éclairage au Japon).
- Acquisition des activités automobile de Labinal (en Argentine, Europe de l'Est, Espagne, France, Inde, Maghreb et Portugal).

Le début des années 2000

En mars 2001, Thierry Morin est nommé Président du Conseil d'Administration de Valeo. Le Groupe s'engage alors dans un programme de rationalisation afin de restaurer ses marges :

- rationalisation industrielle avec réorganisation de la production sur un nombre de sites réduit, avec une part croissante des sites dans les zones à bas coûts ;
- cessions sélectives d'activités périphériques ;
- intégration accélérée des activités récemment acquises avec notamment le redéploiement du site américain de Rochester (États-Unis) acquis d'ITT ;
- démarche de partenariat avec un nombre réduit de fournisseurs ;
- intensification des efforts de recherche accompagnée d'un renforcement de leur productivité ;
- relance de l'action commerciale autour du concept des Domaines qui facilitent les offres transversales ;
- création de partenariats technologiques avec des experts dans leur domaine, tels que Iteris, International Rectifier, Raytheon et Ricardo, pour introduire de nouvelles technologies dans le monde automobile et accélérer le développement de nouveaux produits.

Ce programme a permis un redressement progressif des marges entre 2001 et 2003 ainsi qu'une progression de la confiance des clients en Valeo.

En 2004

Au terme de ces actions de rationalisation, Valeo a abordé une nouvelle phase de développement formalisée dans le cadre du projet stratégique « Valeo 2010 ». Le Groupe se positionne pour émerger en leader mondial sur ses métiers en fonction des évolutions à venir du secteur de l'équipement automobile.

- **Le premier vecteur** est l'enrichissement de l'offre de produits technologiques de façon à offrir des solutions qui intègrent les

systèmes et les services des trois Domaines : Aide à la Conduite, Efficacité de la Propulsion, Amélioration du Confort. Les synergies entre Familles de Produits s'en trouvent accrues en matière de recherche, de développement et de commercialisation des innovations.

- **Le deuxième vecteur** de croissance est commercial avec une dimension géographique d'une part et le renforcement de la présence du Groupe dans l'Activité Deuxième Monte d'autre part.
D'un point de vue géographique, le Groupe entend renforcer sa présence en Amérique du Nord et en Asie ; la connaissance étroite de tous les constructeurs et le développement des plates-formes mondiales constituent des atouts stratégiques. Avec la mise en place de Valeo Service, le Groupe dispose d'une organisation effective pour gagner des parts de marché à l'échelle internationale dans l'Activité de la Deuxième Monte.
- **Le troisième vecteur** est le renforcement de l'excellence opérationnelle à travers les efforts d'optimisation de l'outil industriel et de la chaîne d'approvisionnement. L'objectif est d'offrir la qualité totale à tous les clients sur tous les marchés.
- **Le quatrième vecteur** est d'ordre organisationnel.

En 2005

En ligne avec ses objectifs stratégiques et dans le respect de ses équilibres financiers, Valeo a mis en œuvre une politique d'acquisitions ciblées destinées à renforcer ses trois Domaines sur une base globale et à conforter son potentiel de croissance interne.

- L'organisation du Groupe a évolué de manière significative, avec notamment le renforcement du rôle des trois Domaines d'innovation, le regroupement des Familles de Produits sous la responsabilité d'une Direction des Opérations et le renforcement des équipes fonctionnelles, notamment la Direction Technique.
- Valeo a racheté la division Contrôle Électronique Moteur de Johnson Controls (JCEED), qui conçoit et produit des systèmes complets de contrôle moteur, des unités de contrôle électronique et des modules électroniques de puissance pour actionneurs électriques ainsi que des composants moteur.
- L'année 2005 a également été marquée par un certain nombre d'opérations, qui sont venues renforcer la présence du Groupe en Asie, et notamment en Chine telles que :
- Le rachat des participations détenues par Bosch dans les activités thermiques du Groupe en Asie (Zexel Valeo Climate Control et Valeo Zexel China Climate Control). Ce rachat a permis à Valeo de contrôler l'intégralité du capital de ses activités thermique habitacle et production de compresseurs.
- Dans le prolongement de cette transaction, Valeo a augmenté sa participation dans les deux sociétés thaïlandaises suivantes - Siam Zexel Co., Ltd. et Zexel Sales Thailand Co., Ltd. - de

respectivement 35,9 % et 14,3 %, permettant ainsi à Valeo de détenir une participation de 74,9 % dans chacune de ces deux sociétés, spécialisées dans la climatisation automobile.

- Valeo a conclu une nouvelle société commune avec FAWER, la Branche Équipements Automobile de FAW, l'un des principaux constructeurs automobile chinois. La nouvelle entité, détenue à 60 % par Valeo et dont l'usine est implantée à Changchun, dans la province du Nord-Est de la Chine, développe et fabrique des compresseurs pour systèmes de climatisation destinés au marché chinois et à l'exportation.
- Valeo a annoncé la création d'une société commune avec Hangsheng Electronics, un équipementier automobile chinois de premier rang, afin de produire des systèmes d'aide au stationnement à ultrasons. La société commune est détenue par Valeo à hauteur de 75 %.
- La participation de Valeo dans le capital de Ichikoh, fabricant japonais de systèmes d'éclairage et de rétroviseurs pour

l'industrie automobile, a été portée de 22,7 % à 28,2 % au cours de l'exercice.

En 2006

- Valeo a poursuivi ses efforts de rationalisation de portefeuille qui se sont traduits par les cessions de l'activité Moteurs et Actionneurs au groupe japonais Nidec, de la société Parrot spécialisée dans les technologies *bluetooth* et de Logitec, une activité logistique au Japon.
- Valeo a par ailleurs acquis 50 % de Threestar, l'un des leaders de la fabrication de radiateurs en Corée du Sud. Cette nouvelle entité, dont les 50 % restants sont détenus par Samsung Climate Control Group, est appelée Valeo Samsung Thermal Systems.

Le Groupe

1. Description et organisation générale

Valeo est un groupe industriel entièrement dédié à la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes et modules pour l'automobile et les poids lourds, tant en première qu'en deuxième monte.

L'unique secteur d'activité du Groupe est donc l'équipement automobile.

Au 31 décembre 2006, le Groupe employait 69 800 personnes, représentant 91 nationalités et réparties dans 129 sites de production, 68 centres de Recherche et Développement et 9 plateformes de distribution.

1.1. L'organisation Première Monte

Le Groupe est organisé de manière décentralisée en divisions autonomes, de l'ordre d'une centaine, au niveau desquelles s'effectuent les processus d'allocation des ressources et d'évaluation de la performance. Ces Divisions bénéficient tant du support des réseaux fonctionnels que des Branches, lesquelles assurent la cohérence des Familles de Produits du Groupe, que des synergies des Domaines d'innovation ou encore de la coordination des Directions Nationales.

Les Divisions industrielles ont la responsabilité de la conduite des affaires pour la production et les ventes de première monte des Familles de Produits sur une zone géographique précise.

1.2. L'organisation Deuxième Monte

Les Divisions industrielles ont également la responsabilité de la production et d'une partie de la distribution de produits de deuxième monte pour le compte de la structure Valeo Service, qui regroupe l'ensemble des activités de vente des produits et services liés à la rechange. Valeo Service réunit deux Branches correspondant aux deux grands canaux de distribution : les constructeurs et leurs réseaux d'une part, les distributeurs indépendants (y compris les groupes de négoce) d'autre part. Valeo Service offre aux deux Branches des services communs de marketing et de logistique.

1.3. Les Domaines

Depuis le lancement du plan stratégique Valeo 2010 en 2004, une organisation transversale a été adoptée pour la mise en œuvre de nouvelles solutions et afin de favoriser les innovations

multi-Familles de Produits : la Recherche et Développement et le Marketing des innovations sont de la responsabilité des Domaines, qui orientent leurs travaux selon trois axes stratégiques correspondant aux besoins fondamentaux des clients : le respect de l'environnement (Domaine Efficacité de la Propulsion), la sécurité (Domaine Aide à la Conduite) et le confort (Domaine Amélioration du Confort). Les Domaines sont dotés de leur propre budget. Les innovations conçues et promues par les Domaines sont, lorsqu'elles entrent en phase de commercialisation, transférées à une ou plusieurs Divisions qui en assurent la négociation commerciale, la mise au point et la production.

1.4. Les Familles de Produits

Valeo compte 11 Familles de Produits. Elles sont (par ordre alphabétique) :

- Commutation & Systèmes de Détection ;
- Compresseurs ;
- Éclairage Signalisation ;
- Électronique & Systèmes de Liaison ;
- Sécurité Habitacle ;
- Systèmes de Contrôle Moteur ;
- Systèmes d'Essuyage ;
- Systèmes Électriques ;
- Thermique Habitacle ;
- Thermique Moteur ;
- Transmissions.

Depuis mai 2005, les Familles de Produits rapportent à une Direction unique : la Direction des Opérations. Cette Direction des Opérations a été créée afin d'accélérer le déploiement des meilleures pratiques et la mise en œuvre des synergies entre les Familles de Produits. Elle assure le contrôle opérationnel de la performance des Divisions.

1.5. Les réseaux fonctionnels

Les principaux réseaux fonctionnels sont :

- les réseaux techniques, regroupés sous la responsabilité du Directeur Technique du Groupe depuis mai 2005 (Qualité, Achats, Industriel, Programmes et Projets, Logistique, Systèmes d'Information, Immobilier) et le système de déploiement et d'audit des 5 Axes ;
- les Affaires Internationales, organisées autour du suivi des clients avec un Directeur Client par grand constructeur, et autour d'un axe géographique avec un Directeur National par grande zone de présence du Groupe (Amérique du Nord, Japon-Corée-Asie du sud, Chine, Brésil, Allemagne, Espagne-Portugal, Italie) ;
- la Recherche et Développement sous la responsabilité fonctionnelle des centres de recherche et développement des Familles de Produits et sous la responsabilité opérationnelle des Domaines et le Marketing Produits ;
- la Fonction Ressources Humaines, également en charge de l'Éthique au sein du Groupe ;
- la Fonction Risques, Assurances, Environnement, Santé et Sécurité, qui coordonne l'ensemble des actions dans ses domaines ;
- l'ensemble des Fonctions financières, juridiques et stratégiques :
 - le réseau du Contrôle Financier est garant de la fiabilité des reportings financiers et de certains indicateurs physiques. Il pilote avec les équipes de direction opérationnelles la mise en œuvre des plans d'action,
 - les équipes centrales de la Trésorerie définissent et mettent en œuvre les règles concernant la gestion des risques liés au financement externe et des risques de marché relatifs à la variation des taux d'intérêt, des devises et des matières premières,
 - les décisions de cessions, acquisitions et créations de sociétés communes sont pilotées en central par une équipe spécialisée en s'appuyant le cas échéant sur les compétences des Familles de Produits et des Divisions,
 - la Communication Financière ;
- la Fonction de Communication centralisée, qui définit les plans de communication et coordonne les réseaux de communication interne et externe au sein des Familles de Produits et des Divisions.

2. Les Domaines et les Familles de Produits

Les Domaines ont pour vocation de favoriser l'innovation afin de proposer au marché des solutions globales autour des thèmes de la sécurité, de l'environnement et du confort (voir point 1.3 ci-dessus). Les Domaines œuvrent en synergie avec les différentes Familles de Produits afin de proposer des solutions innovantes qui regroupent les différentes expertises du Groupe.

2.1. Aide à la Conduite

Le Domaine Aide à la Conduite conçoit et produit des solutions destinées à surveiller les abords du véhicule, informer le conducteur et les autres usagers de la route sur l'environnement immédiat du véhicule et déclencher les actions correctives nécessaires. Trois Familles de Produits participent plus particulièrement au

développement d'innovations destinées à ce Domaine. Il s'agit des Familles Commutation & Systèmes de Détection, Éclairage Signalisation et Systèmes d'Essuyage.

2.1.1. Commutation & Systèmes de Détection

La Famille de Produits Commutation & Systèmes de Détection conçoit et fabrique des produits visant à améliorer la maîtrise de l'environnement du véhicule par le conducteur. Efficaces en toutes circonstances, faciles d'utilisation, les technologies et systèmes développés permettent au conducteur de « garder l'œil sur la route et les mains sur le volant », au profit de la sécurité et du confort de conduite.

En 2006, les contributions de la Famille de Produits Commutation & Systèmes de Détection au Domaine Aide à la Conduite ont porté plus particulièrement sur :

- les **systèmes d'aide au stationnement à ultrasons** qui facilitent les manœuvres de stationnement ;
- le **système d'aide au stationnement Park4U™**, permettant de garer de manière semi-automatique une voiture en moins de 15 secondes. Fondé sur la technologie ultrasonique, le système scanne les deux côtés de la rue à la recherche d'emplacements libres, calculés en fonction de la longueur du véhicule. Dès qu'un emplacement est repéré, le conducteur s'arrête et passe la marche arrière. Le système calcule la trajectoire et contrôle la déviation du véhicule. Le conducteur, aidé des capteurs à ultrasons à l'avant et à l'arrière du véhicule, contrôle l'accélération et le freinage pendant la manœuvre. Cette dernière peut être interrompue à tout moment, en freinant ou en reprenant le volant ;
- le **système de surveillance de trajectoire latérale LaneVue™**, qui détecte les changements de trajectoire involontaires et en avertit le conducteur par un signal sonore ou vibratoire ;
- les **systèmes de radar de détection dans l'angle mort**, qui permettent de détecter la présence d'un véhicule dans l'angle mort ;
- le **système OptiVeo™** avant et arrière : à l'avant, une caméra compacte à haute sensibilité et grande dynamique placée derrière le rétroviseur surveille en permanence la route et remplit plusieurs fonctions, dont notamment le basculement automatique code/feux de route, le système de surveillance de trajectoire, le système de vision nocturne à infrarouge et la reconnaissance automatique des limitations de vitesse qui informe le conducteur des vitesses à respecter via un affichage « tête haute ». À l'arrière, la caméra intégrée à la poignée du hayon fournit des images grand angle de la zone arrière du véhicule. Grâce à cette caméra et aux capteurs d'aide au stationnement, le système affiche les distances entre le véhicule et d'éventuels obstacles.

La Famille de Produits Commutation & Systèmes de Détection développe et fabrique les gammes suivantes de produits :

Systèmes de détection :

- capteurs à ultrasons ;
- radars ;
- caméras.

Commutation :

- platines lève-vitres, de commande de siège et interrupteurs de consoles ;
- hauts de colonne.

Capteurs moteurs :

- capteurs de température (liquide de refroidissement ou de boîte de vitesse) ;
- capteurs de position moteur et transmissions ;
- capteurs de contrôle d'huile.

Capteurs de colonne de direction et de haut de colonne :

- capteurs d'angle ;
- capteurs de couple.

2.1.2. Éclairage Signalisation

La mission de la Famille de Produits Éclairage Signalisation est d'améliorer la vision du conducteur ainsi que la signalisation du véhicule et de ses changements de direction ou d'allure, quelles que soient les conditions climatiques. Les projecteurs et les feux de signalisation sont également des caractéristiques clés du design, qui jouent un rôle croissant dans les efforts des constructeurs automobile pour différencier leurs nouveaux modèles.

En 2006, la contribution d'Éclairage Signalisation au Domaine d'Aide à la Conduite a porté plus particulièrement sur des systèmes innovants tels que :

- l'**éclairage directionnel**, qui améliore grandement la visibilité dans les virages par l'orientation du faisceau des projecteurs (fixes ou mobiles) ;
- le **système de vision nocturne XtraVue™**, qui offre aux conducteurs une visibilité trois fois supérieure à la vision normale, sans éblouir grâce à une technologie infrarouge ; ce système de vision nocturne active à infrarouge permet de conduire la nuit en code avec une visibilité comparable à celle fournie par des feux de route ;
- les **technologies d'éclairage et de signalisation avant et arrière à diodes électroluminescentes (LED)**, qui permettent de hautes performances et permettent des designs innovants à l'avant et à l'arrière du véhicule ;
- les **projecteurs adaptatifs XLED™** : l'éclairage xénon directionnel associé aux modules LED dotés de fonctions éclairage directionnel et éclairage additionnel automatique sur autoroute offrent une visibilité optimale (jusqu'à 90 % en plus par rapport à des feux halogènes) selon les conditions de conduite. Outre leur faible consommation d'énergie et leur durée de vie record, les LED contribuent au design innovant du véhicule ;

- les **feux arrière adaptatifs à technologie MicroOptics™** : les surfaces lumineuses homogènes obtenues grâce à cette technologie intégrant des LED offrent non seulement une visibilité optimale mais également de nombreuses possibilités en matière de design. Les signaux d'avertissement spécifiques à chaque situation (brouillard, freinage brusque, recul, croisement, ouverture de porte) informent les conducteurs des véhicules suivants et permettent d'éviter des collisions.

La gamme de la Famille Éclairage Signalisation couvre également :

- les projecteurs principaux (halogène, xénon et LED) ;
- les projecteurs antibrouillard ;
- les feux « diurnes » DRL ;
- les correcteurs de portée et lave-projecteurs ;
- l'éclairage arrière incluant les feux arrière LED et les feux stop surélevés ;
- les allume-cigares.

2.1.3. Systèmes d'Essuyage

Dans le cadre de la contribution au Domaine Assistance à la Conduite, la Famille de Produits Systèmes d'Essuyage offre, à la fois pour la première monte et pour le marché de la rechange, des systèmes visant à assurer un essuyage des pare-brise et lunettes arrière pour donner au conducteur une visibilité parfaite, quelles que soient les conditions climatiques. Ces solutions combinent les dernières innovations en matière de technologie et de design.

En 2006, Valeo Systèmes d'Essuyage a poursuivi le développement de produits tels que :

- les **balais d'essuyage ultra plats avant et arrière** : ces systèmes d'essuyage équipés de balais ultra plats allient élégance et performances exceptionnelles ; leur design unique, leur aérodynamisme optimisé et leur faible encombrement forment un ensemble reconnu et primé ;
- une nouvelle génération de balais ultra plats de type XL, permettant d'assurer un essuyage de très haute qualité sur les pare-brise de grande surface, (de plus en plus utilisés sur des véhicules de type monospace), a été lancée au cours de l'année ;
- ces balais associés aux **moteurs avant à pilotage électronique**, permettent des intégrations véhicules aisées, donnant une liberté de style importante aux constructeurs automobile ;
- un **nouveau moteur arrière**, utilisant une technologie permettant de réduire la masse, d'améliorer l'acoustique et de réduire les coûts de la fonction a également été développé en 2006 ;
- les **systèmes de lavage chauffants**.

La gamme des produits de la Famille Systèmes d'Essuyage inclut :

- les bras ;
- les balais ;
- les timoneries ;
- les moteurs ;
- les systèmes de lavage ;

- les modules d'essuyage avant et arrière intégrant d'autres fonctions (feu stop, serrure...).

2.2. Efficacité de la Propulsion

Ce Domaine élabore les systèmes améliorant les performances du véhicule et le plaisir de conduire tout en minimisant la consommation de carburant ainsi que les émissions polluantes. Cinq Familles de Produits contribuent plus spécifiquement au développement de ce Domaine. Il s'agit des Familles Systèmes de Contrôle Moteur, Systèmes Électriques, Thermique Moteur, Compresseurs et Transmissions.

2.2.1. Systèmes de Contrôle Moteur

Cette Famille de Produits est issue du rachat par Valeo, en mars 2005, de la division Contrôle Électronique Moteur de Johnson Controls (JCEED).

En améliorant les performances spécifiques du moteur, les systèmes de contrôle électronique permettent de réduire l'impact environnemental des véhicules tout en augmentant le plaisir de conduire et contribuent à l'enrichissement de l'offre du Domaine Efficacité de la Propulsion.

En 2006, les travaux de Valeo Systèmes de Contrôle Moteur ont plus particulièrement porté sur les systèmes suivants :

- dans le domaine du contrôle des émissions, un **système compact de re-circulation des gaz d'échappement intégré à l'admission pour les moteurs Euro 6 essence et diesel** est en cours de développement sur la base d'une architecture innovante. Ce système permet de réduire la consommation de carburant sur les moteurs essence turbo et de diminuer de façon très significative les émissions de gaz polluants sur les moteurs diesel ;
- le développement du **système de gestion électromagnétique des soupapes**, également appelé « moteur **Camless** » a été poursuivi et est soutenu par plusieurs grands constructeurs. La technologie de ce système représente une avancée considérable dans le domaine des motorisations essence car elle permet une réduction de la consommation de 15 à 20 % en cycle mixte et une diminution des émissions polluantes. Ce système offre par ailleurs aux utilisateurs une amélioration des performances et de l'agrément de conduite.

Les autres produits phares de la Famille de Produits Systèmes de Contrôle Moteur sont :

- les systèmes complets de contrôle moteur pour applications essence et gaz ;
- les calculateurs de contrôle moteur ;
- les commandes de moteur électrique ;
- les systèmes et composants de contrôle d'émissions ;
- les composants d'allumage ;
- les injecteurs ;
- les capteurs.

2.2.2. Systèmes Électriques

La mission de la Famille de Produits Systèmes Électriques s'étend de la génération à la gestion de l'énergie électrique, du démarrage des moteurs à la propulsion des véhicules, pour plus de confort et une réduction de la consommation et des émissions polluantes.

- En 2004, elle a notamment lancé sur le marché **le système STARS micro-hybride**, qui permet de mettre le moteur en veille à l'arrêt du véhicule, et de démarrer le moteur silencieusement et rapidement lorsque le conducteur relâche le frein et apporte un gain de consommation de carburant pouvant aller jusqu'à 20 % en circulation urbaine très dense. Ce système fait l'objet de développements ultérieurs, notamment avec l'ajout de la fonction de récupération d'énergie cinétique au freinage, qui améliore encore de 5 à 10 % l'économie de carburant.

Les autres produits de la Famille de Produits Systèmes Électriques sont :

- les démarreurs ;
- les alternateurs ;
- les systèmes de gestion de l'énergie électrique ;
- les alternateurs, démarreurs et compresseurs rénovés pour le marché de l'après-vente ;
- les ralentisseurs électromagnétiques pour poids lourds et bus.

2.2.3. Thermique Moteur

Dans le but de réduire les émissions polluantes et la consommation de carburant et d'améliorer le confort, cette Famille de Produits développe et fabrique des composants et modules qui couvrent l'ensemble des besoins en refroidissement du moteur et de sa transmission.

En 2006, les efforts de Thermique Moteur ont porté plus particulièrement sur les innovations suivantes :

- le **concept UltimateCooling™**, dont le principe est de faire circuler un liquide de refroidissement unique vers les organes au lieu d'amener tous les fluides vers des échangeurs en face avant du véhicule, permet à la fois une amélioration des performances du moteur et une réduction de la consommation de carburant. Cette architecture a fait l'objet de nombreux travaux et développements avec les constructeurs en Europe, aux États-Unis et au Japon ;
- dans la perspective du passage à la phase 2 de la réglementation « protection piéton » en Europe, effective à partir de 2010, **des solutions spécifiques sont développées, en matière d'absorption de choc et d'énergie**. Combinées avec UltimateCooling™, elles permettent aux constructeurs automobile de s'adapter à cette réglementation sans modification du style des véhicules ;
- dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne interdisant l'utilisation du gaz réfrigérant R134A sur les véhicules entrant en production à partir de 2011, **une nouvelle gamme d'échangeurs compatible avec le nouveau fluide réfrigérant CO₂** (substitut du R134A) a été développée. Par ailleurs, Valeo

évalue les réfrigérants alternatifs et leurs conséquences sur les systèmes actuels ;

- le **système Themis™**, système de gestion électronique de la thermique moteur, est en cours de développement pour les premières applications série, avec un élargissement de la gamme « vannes » pour couvrir l'ensemble des motorisations. Les gains apportés par ce système en termes de réduction de consommation et d'amélioration du confort, ont été validés par les constructeurs ;
- le développement de modules d'admission moteur intégrant les échangeurs de suralimentation, désormais refroidis par eau, directement intégrés dans les collecteurs d'admission moteur, avec pour bénéfice de meilleures accélérations et de meilleures performances moteur.

Les autres produits de Thermique Moteur sont :

- les systèmes de gestion thermique du groupe motopropulseur ;
- les modules de refroidissement ;
- les condenseurs ;
- les évaporateurs ;
- les radiateurs de chauffage ;
- les refroidisseurs d'air de suralimentation ;
- les refroidisseurs de gaz d'échappement ;
- les échangeurs d'huile ;
- les groupes moto-ventilateurs (GMV) ;
- les modules de refroidissement d'air d'admission ;
- les modules de face avant.

2.2.4. Compresseurs

Cette Famille de Produits créée en 2005 suite au rachat par Valeo des derniers 50 % du capital de la société commune Zexel Valeo Climate Control, a pour mission de développer et de produire des compresseurs pour les systèmes de climatisation.

- **Le compresseur R744** est un composant clé du système de climatisation de prochaine génération qui fonctionnera avec le réfrigérant naturel CO₂, respectueux de l'environnement.

Cette Famille de Produits développe et produit également :

- des compresseurs à palettes ;
- des compresseurs à pistons à cylindrée fixe ;
- des compresseurs à pistons à cylindrée variable.

2.2.5. Transmissions

La mission de cette Famille de Produits pour le Domaine Efficacité de la Propulsion est de développer et produire des systèmes qui permettent de transférer la puissance du moteur à la transmission, pour les véhicules de tourisme et les véhicules industriels. Les solutions proposées intègrent des systèmes innovants de filtration des bruits, vibrations et à-coups. Cette Famille de Produits est présente sur les principaux marchés de première et de deuxième monte.

La contribution de la Famille de Produits au Domaine Efficacité de la Propulsion se traduit notamment par des innovations telles que :

- le **double volant amortisseur**, qui permet d'améliorer le confort de conduite et de minimiser les effets des nuisances acoustiques et vibratoires suscitées par l'engagement et le désengagement de l'embrayage et rendant pénibles les changements de vitesse ; en 2006, Valeo Transmissions a travaillé au développement d'un système pouvant également être proposé au marché de la deuxième monte ;
- les **garnitures G5**, première gamme « verte » de garnitures d'embrayage, qui anticipent l'évolution de la législation européenne en matière d'environnement et permettent aux sites de production Valeo de réduire considérablement les émissions dans l'atmosphère et d'améliorer les conditions de travail.

Les autres produits de la Famille Transmissions sont :

- les mécanismes d'embrayage ;
- les frictions d'embrayage ;
- les garnitures d'embrayage ;
- les butées ;
- les commandes hydrauliques ;
- les volants flexibles ;
- les systèmes d'automatisation pour boîtes de vitesses robotisées ;
- les convertisseurs de couple ;
- les locks-up.

2.3. Amélioration du Confort

Le Domaine Amélioration du Confort vise à faciliter l'usage du véhicule et renforcer le confort et le bien être de ses occupants. Cet objectif concerne toutes les phases d'utilisation du véhicule : approche, accès, démarrage, conduite et sortie du véhicule. Les quatre Familles de Produits travaillant en synergie pour le développement de solutions destinées à ce Domaine sont : Sécurité Habitacle, Commutation & Systèmes de Détection, Thermique Habitacle et Électronique & Systèmes de Liaison.

2.3.1. Sécurité Habitacle

Cette Famille de Produits développe et fabrique des systèmes garantissant un accès autorisé, sécurisé et confortable aux véhicules en toutes circonstances, tout en optimisant la sécurité contre le vol. Elle propose également des solutions ergonomiques destinées au Domaine Amélioration du Confort.

Durant l'année 2006, Sécurité Habitacle a notamment lancé :

- une nouvelle génération de cartes « mains libres », le **Smart Car Key**. Ce nouvel identifiant intelligent et interactif apporte encore plus de confort à l'automobiliste, en lui offrant notamment des fonctions inédites à ce jour. Grâce à un écran

LCD ou à diodes électroluminescentes organiques, l'utilisateur de ce système peut, au delà du verrouillage/déverrouillage et du démarrage sans clé, obtenir des informations en temps réel sur son véhicule (niveau d'essence, pression des pneumatiques, température intérieure, état des phares...) mais aussi commander à distance la ventilation de l'habitacle, transférer automatiquement de la maison vers le véhicule, des données utiles au voyage (adresse de destination, fichiers mp3 ...) ou encore assurer la mémorisation et l'activation à distance de réglages personnalisés (siège conducteur, rétroviseurs...);

- l'activité de « **Tuning** » développée autour des poignées et des clés assorties, permet à l'utilisateur de personnaliser son véhicule de façon inédite, en jouant sur les motifs et les couleurs, sans modification des formes et des matières d'origine.

Sécurité Habitacle développe et produit également les gammes suivantes :

- les systèmes d'accès et de démarrage sans clé ;
- les systèmes d'ouvrants motorisés (porte coulissante, coffre et hayon) ;
- les télécommandes et récepteurs radiofréquence ;
- les systèmes d'immobilisation par transpondeur ;
- les antivols de direction (mécaniques et électriques) ;
- les poignées ;
- les clés et verrous ;
- les serrures.

2.3.2. Commutation & Systèmes de Détection

La mission de cette Famille de Produits, déjà décrite au point 2.1.1. pour sa contribution au Domaine d'Aide à la Conduite, vise également à développer des solutions destinées à l'Amélioration du Confort :

- **l'e-media** est une interface de commande multifonctions qui permet de réduire le nombre de boutons sur la console centrale et donc d'améliorer l'ergonomie pour le conducteur ;
- **la commande centrale fixe au volant** est un système regroupant les commandes de confort et d'aide à la conduite, à portée de la main, à la périphérie d'un moyeu central de volant désormais fixe, qui améliore ainsi l'ergonomie du poste de conduite mais renforce également l'efficacité de l'airbag conducteur.

2.3.3. Thermique Habitacle

Cette Famille de Produits propose des systèmes intelligents de chauffage, de ventilation et de climatisation, contribuant au confort de chaque passager en toutes circonstances, avec une consommation énergétique optimale.

En 2006, les développements de Valeo Thermique Habitacle ont plus particulièrement porté sur les systèmes et technologies suivants :

- en remplaçant le fluide frigorigène HFC134a par un **gaz naturel appelé R744**, les nouveaux systèmes de climatisation développés par Valeo Thermique Habitacle préservent l'environnement et anticipent dès aujourd'hui la

réglementation européenne qui entrera en vigueur en 2011 et imposera l'usage de fluides frigorigènes non agressifs pour l'environnement pour tous les nouveaux types de véhicules. Avec un impact sur le réchauffement global très largement inférieur à celui des systèmes fonctionnant au HFC134a, les nouveaux systèmes représentent une avancée technologique significative. Le système fonctionnant au R744 présente aussi un autre avantage important : la disparition du recyclage du fluide en fin de vie du véhicule ;

- le **module Thermo** de confort thermique pour les passagers arrière intégrant la technologie thermo électrique qui assure la fonction de chauffage et de refroidissement des places arrière. L'installation de ce module, localisé au plafonnier, est facile et peut être monté en concession du fait de l'absence notamment de canalisations de réfrigérants ;
- le **système d'air conditionné à consommation d'énergie réduite**, module logiciel permettant d'optimiser les performances des systèmes de climatisation de nouvelle génération et de réduire les consommations d'énergie ;
- Valeo Thermique Habitacle a par ailleurs développé toute une nouvelle gamme de produits visant à améliorer la qualité de l'air (en première monte mais aussi pour le marché de la deuxième monte), afin de protéger les passagers, notamment contre les particules ultrafines diesel, et améliorer leur bien-être, avec, par exemple le filtre anti-allergène, le filtre vitamine C et des produits pour éliminer les mauvaises odeurs de climatisation. Valeo a également développé des modules de purification de l'habitacle basés sur la technologie d'ionisation.

La gamme de cette Famille de Produits Thermique Habitacle s'articule autour de cinq lignes de produits :

- les systèmes et modules de chauffage, ventilation, climatisation ;
- les commandes de confort habitacle (tableaux de commande) ;
- les modules décentralisés de confort intérieur (appareil de climatisation arrière, booster, modules additionnels de confort) ;
- les produits de qualité de l'air (systèmes de filtration et de purification de l'air).

2.3.4. Électronique & Systèmes de Liaison

Cette Famille de Produits contribue au Domaine Amélioration du Confort en développant et produisant des systèmes de distribution électrique et électronique et les composants associés. Les innovations offertes incluent notamment des **solutions visant à optimiser la gestion de la batterie**, tels que les petits capteurs de courant ou encore les interrupteurs de puissance.

La gamme de cette Famille de Produits couvre :

- les faisceaux électriques de puissance et d'information ;
- les calculateurs d'habitacle ;
- les calculateurs de distribution électrique sous capot moteur ;
- les boîtes de distribution électrique ;
- les composants de gestion de l'énergie électrique.

Cette Famille de Produits intervient également en tant que support pour les Domaines d'Aide à la Conduite et d'Efficacité de la Propulsion.

3. Des produits et services pour la Deuxième Monte

Valeo Service regroupe deux activités dont les missions sont d'une part, la fourniture de pièces de rechange pour les constructeurs automobile et d'autre part, la commercialisation de pièces pour le marché de la rechange de toutes marques (cf. point 1.2 L'organisation Deuxième Monte). Sa mission est de proposer aux clients de la deuxième monte une large gamme de produits et de services destinés à accroître l'efficacité du travail des garagistes. L'offre répond aux exigences croissantes des clients, au-delà de la seule fourniture de pièces, avec des services et des compétences techniques (catalogues, outils de formation, de diagnostic et d'aide à la vente) toujours plus complets et perfectionnés.

En 2006, Valeo Service a plus particulièrement fait porter ses efforts sur **l'amélioration de la satisfaction des clients** à travers les objectifs suivants :

- **l'organisation de Valeo Service en 5 marchés transversaux**, chacun couvrant un domaine d'expertise pour mieux concorder avec les métiers des clients : Réparation, Entretien, Choc, Post-Equipement, et Poids Lourd ;
- **l'excellence logistique par l'amélioration du taux de service** : le travail en partenariat avec les clients permet un stock en proximité dans chaque pays et une amélioration de la couverture de stock grâce à une souplesse dans les formules de livraison ;
- la qualité totale des produits et services : en apposant le **label valeorigin**, Valeo Service atteste de la qualité et de l'origine des produits pour la rechange, grâce à l'expertise et le savoir-faire de

Valeo en première monte. La qualité totale porte également sur les services : une grande flexibilité dans la prise de commande selon les besoins du client, l'assistance technique à distance, des programmes de formation complète et des outils d'aide à la vente informatisés.

Valeo Service a étendu et étoffé son offre de produits et de services en 2006, avec :

- le lancement de plus de 2 500 nouvelles références produit permettant une augmentation du taux de couverture pour toutes les lignes de produits avec un effort particulier sur les condenseurs et radiateurs ;
- le doublement du nombre de références pour le kit 4 pièces d'embrayage (solution innovante de deuxième monte pour remplacer le double volant amortisseur et son kit) ;
- l'extension géographique de l'offre de balais d'essuie-glace sous licence Michelin à six pays supplémentaires en Europe ;
- le renforcement de la gamme d'outils diagnostic (Climtest 2, Airtest, Clim On Line) ;
- l'accélération de la disponibilité des produits de première monte pour les rendre accessibles plus rapidement par la suite sur le marché de la rechange ;
- l'optimisation du service de support au réseau Valeo Clim Service ;
- des mises à jour continues des catalogues aux formats papier (plus de 20 nouvelles éditions en 2006), multimedia et online ;
- le développement de fonctionnalités internet pour mieux servir les clients (tarifs téléchargeables, création d'extranet client) et le lancement d'un site internet, en langues locales, en Europe de l'Est, en Russie et au Portugal ;
- l'expansion géographique du programme de formation eXponentia, permettant aux professionnels de la réparation de rester en permanence informés des évolutions de plus en plus nombreuses et complexes des technologies des véhicules d'aujourd'hui ;
- le renforcement de l'efficacité commerciale : les Divisions France et Espagne ont équipé la force de vente d'un système appelé « Sales Force Automation », qui permet notamment la remontée d'informations en temps réel et d'accélérer la mise sur le marché de promotions ;
- Valeo Service a également modernisé son emballage en 2006. Bien plus qu'un nouveau design, cet emballage offre de nouvelles fonctionnalités innovantes contre la contrefaçon et utilise une encre inaltérable avec le temps. Le label de qualité valeorigin apparaît sur toutes les boîtes. Elles sont d'une plus grande facilité d'utilisation, utilisent des étiquettes normalisées avec un numéro de référence plus lisible et des pictogrammes plus clairs.

Valeo Service propose 176 gammes de produits couvrant 12 fonctions pour les véhicules légers, utilitaires, industriels et les poids lourds. Elles se déclinent de la manière suivante :

- **systèmes d'essuyage** : balais, bras timoneries et moteurs d'essuie-glace avant et arrière, positionnés par marque (Valeo Marchal, PJ, SWF, Cibié, MDD...) ;
- **transmissions** : kits 2 et 3 pièces traditionnels, kits quatre pièces avec volant rigide, composants hydrauliques (kit 3 pièces avec butées hydrauliques et butées hydrauliques commercialisées à part) ; double volant amortisseur, volant moteur flexible ;
- **éclairage et signalisation** : projecteurs principaux, projecteurs xénon, projecteurs auxiliaires (y compris antibrouillard et longue portée xénon), feux arrière, éclairage diurne, feux arrière clignotants, lampes, projecteurs de travail ;
- **thermique habitacle** : produits de la gamme Qualité de l'Air (filtres habitacle Clim Filter, ClimPur), compresseurs, condenseurs, filtres déshydratants, chauffages et pulseurs, outils de diagnostic et d'entretien Climtest 2, AirTest, CLIMFILL, composants de régulation ;
- **thermique moteur** : échangeurs thermiques, pompes à eau, thermocontacts, thermostats, vannes EGR, liquides de refroidissement, échangeurs filtre à particules, ventilateurs ;
- **systèmes électriques** : démarreurs et alternateurs (neufs et rénovés), gamme étendue de pièces détachées ;
- **post-équipement** : systèmes d'aide au stationnement (beep&park), éclairage tuning (motifs gravés laser pour projecteurs et feux arrière, projecteurs avec masques de couleur, feux arrière à LED), bouchons à carburant ;
- **accessoires électriques** : lève-vitres, temporisateurs de confort et de préchauffage, relais, allume-cigares et prises multifonctions ;
- **sécurité habitacle** : antivols de direction, verrous, serrures, bouchons à carburant, poignées de porte ;
- **commutation et systèmes de détection** : commandes sous volant, actionneurs ;
- **freinage** : plaquettes et disques de frein, mâchoires, kits de frein arrière, composants hydrauliques, liquide de frein ;
- **allumage** : bobines crayon, bobines rampe, modules d'allumage intégrés, bougies d'allumage et de préchauffage, gamme large de pièces détachées.

4. Les Fonctions

4.1. La fonction Ressources Humaines

La fonction Ressources Humaines de Valeo s'inscrit dans une démarche volontariste d'accompagnement de la croissance mondiale du Groupe en développant des règles universelles, mais qui tiennent compte des particularismes locaux et du contexte de marché.

Sa politique générale est fondée sur la responsabilisation des 69 800 collaborateurs du Groupe (au 31 décembre 2006) répartis dans 26 pays, et s'attache à les faire bénéficier des mêmes outils de formation afin d'accroître leur efficacité, leur performance opérationnelle et leur potentiel de développement.

Valeo évolue dans un marché particulièrement concurrentiel : l'implication de chaque collaborateur du Groupe, l'actualisation et le développement de ses compétences sont indispensables à sa progression. Le Groupe est donc attentif à toutes les composantes de la motivation au travail et à l'entretien d'une dynamique de collaboration entre les équipes.

Valeo offre à chacun de ses collaborateurs de réelles possibilités de développement de carrière. La mobilité interne est un élément essentiel pour Valeo, qui lui permet de se doter de dirigeants de premier plan.

En 2006, Valeo a recruté 15 674 collaborateurs dans le monde, dont 2 129 ingénieurs et cadres, apportant de nouvelles compétences au Groupe.

4.1.1. Le développement des cadres

Le système de gestion des compétences est un ensemble intégré de procédures et d'outils à la disposition des managers pour assurer un développement efficace des collaborateurs de Valeo. Ces systèmes permettent de recruter, développer et motiver les ressources humaines nécessaires non seulement à la conduite des affaires courantes mais également à l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe.

Les trois volets majeurs de la stratégie de développement des cadres sont le recrutement externe intégrant également la gestion des relations avec les universités et les écoles, la mobilité interne et le développement personnel et enfin les rémunérations et avantages sociaux.

4.1.1.1. Recrutement et relations avec les universités et les grandes écoles

Recruter les meilleurs talents est un facteur clé de succès pour Valeo. Des équipes qualifiées permettent à Valeo d'apporter à ses clients, partout dans le monde, de la valeur ajoutée en termes d'innovation, de qualité totale, de solutions et de services compétitifs.

Pour s'assurer que le recrutement à la fois en interne et en externe est conduit de manière cohérente et professionnelle, tous les managers sont formés à l'aide d'un kit de recrutement qui est mis à leur disposition. Ce kit de recrutement, créé en 2006, regroupe et synthétise en un seul document les outils existants tels que l'« Employer Brand » ou marque employeur développée en 2002, la « Charte de Mobilité interne » et le système « Valeo Compétences » lancé en 2004. Un « Guide de Recrutement » explique la culture opérationnelle du Groupe ainsi que les messages clés à faire passer aux candidats et constitue le cœur de ce kit de recrutement. En offrant une politique de recrutement standard fondée sur des critères objectifs de sélection, ce Guide du Recrutement contribue au développement de la diversité chez Valeo et à l'élimination de tous types de discrimination.

Valeo poursuit et approfondit par ailleurs sa politique de relations avec l'enseignement supérieur en développant notamment **des partenariats avec des universités et des écoles** réputées au niveau international. En 2006, le Groupe a participé à de très nombreuses manifestations permettant la prise de contacts avec les futurs diplômé(e)s de ces établissements : forum ATUGE en France et en Tunisie, forum franco-allemand à Strasbourg, forum Best à Cracovie (Pologne), « Careers in Europe » à Berlin (Allemagne), Yes-Expo à Détroit (États-Unis), forum ATHENS à Paris (France), ainsi qu'à des rencontres organisées dans les universités de Wuhan, Nanjing, et de Changchun (Chine).

En France, Valeo intensifie également ses relations avec ses très nombreuses écoles partenaires : École Centrale de Paris, Supélec, Université de Technologie de Compiègne (UTC), Écoles des Mines de Douai, ENSIETA de Brest, ECE, et a conclu un accord-cadre de collaboration avec l'ESIGELEC. De plus, Valeo parraine l'association « Elles bougent » qui permet la promotion des métiers du transport auprès des lycéennes.

En 2006 enfin, Valeo a parrainé la promotion de l'UTC et contribué à la création à l'IHEC Tunis (Tunisie) d'un Diplôme d'Enseignement Supérieur Spécialisé (D.E.S.S) en logistique.

4.1.1.2. La mobilité interne et le développement personnel

Pour offrir des perspectives intéressantes de carrière aux 12 000 Ingénieurs et Cadres de Valeo, la politique du Groupe exige qu'au minimum trois postes sur quatre soient pourvus en interne. Un « Succession & Development Plan » est établi chaque année, afin d'identifier pour chaque Ingénieur et Cadre, la(les) prochaine(s) étape(s) de son évolution de carrière. Ce plan est mis en œuvre grâce à la mise en place par chaque entité du Groupe, d'un « Comité cadre » (ou « people review ») chargé de prendre les décisions sur les candidats internes pour les postes à pourvoir. Afin de préparer les employés à réussir leur prochaine évolution de carrière, Valeo a, en 2006, standardisé un format de « plan

individuel de développement », comparant les compétences acquises avec les compétences requises pour leur prochaine mission, permettant ainsi de concevoir un plan individuel de développement très ciblé. Ce plan est fondé sur une approche dite des « trois E », qui privilégie l'expérience planifiée et la mise en situation aussi bien que les formations et éducations plus traditionnelles. Ainsi, à travers l'utilisation de ces outils, plus de 2 000 Ingénieurs & Cadres ont pu bénéficier d'une évolution de carrière en 2006.

Pour faciliter les transferts de politique, de culture et méthodologie et pour offrir des opportunités à l'international, le Groupe doit pouvoir être en mesure d'expatrier à peu près 100 cadres expérimentés par an. La politique internationale de Valeo, pour être efficace, doit être à la fois compétitive sur le marché de l'emploi mais également contribuer à la baisse des coûts. En 2006, suite à une étude sur les meilleures pratiques de marché, la politique de Valeo a dû être complètement réformée afin de pouvoir répondre à la fois aux attentes des employés et de leur famille, et s'inscrire par ailleurs dans le cadre général de réduction des coûts.

4.1.1.3. Les rémunérations et avantages sociaux

Le Groupe est tenu d'assurer une veille permanente pour rester compétitif sur le marché de l'emploi, pour motiver et retenir ses talents, il doit également adapter ses pratiques en conséquence. Par sa présence mondiale, qui évolue et couvre de nouveaux territoires comme la Russie et l'Iran, Valeo a besoin de comprendre rapidement quelles sont les pratiques applicables et offrir des rémunérations adaptées pour construire ses équipes locales. En 2006, le Groupe a par exemple mis en place un système de primes à long terme pour retenir ses cadres et ingénieurs clés en Chine. Une méthodologie rigoureuse qui permet au Groupe de s'assurer qu'il demeure compétitif sur le marché volatile de l'emploi au Mexique, en Pologne, en République tchèque et en Thaïlande, a également été déployée en 2006.

4.1.2. La formation

Le succès de l'intégration des nouvelles entités et des changements d'organisation repose en grande partie sur les formations qui les accompagnent. Elles leur permettent d'acquérir les bases de la culture Valeo : son vocabulaire propre, ses méthodes et ses outils de travail communs.

Par ailleurs, dans l'esprit de la récente réforme de la formation en France, Valeo incite chaque salarié à devenir l'acteur principal du développement de ses compétences. Au cours de l'entretien professionnel (obligatoire en France et que le Groupe déploie dans tous les pays où il est présent), chacun dispose d'un espace de dialogue privilégié avec son responsable hiérarchique. Au-delà des actions de formation indispensables à la tenue du poste actuel, l'objectif est de se projeter dans l'avenir, de clarifier les aspirations du collaborateur et leur cohérence avec les besoins du Groupe. Cet échange permet de définir les étapes et les moyens à mettre en œuvre, dont le DIF en France (Droit Individuel Formation). En 2006,

13 % (2 184) des salariés « ayant droit » au DIF ont formalisé leur demande qui a été acceptée. 2 % des demandes (53 personnes) ont été refusées ou reportées sur 2007.

Pour plus d'efficacité et de personnalisation, Valeo privilégie les parcours de formation qui associent différentes méthodes pédagogiques : formation « classique » en salle, bilan de compétences, coaching, mise en situation et autoformation assistée par ordinateur. Pour cette dernière, ValeoC@mpus, l'université en ligne du Groupe, est ouverte à tout le personnel, afin qu'il se forme à son rythme et avec l'assistance des Ressources Humaines ou d'un tuteur. Ces formations portent sur des thèmes aussi variés que les langues, la bureautique, le management, l'efficacité personnelle, la culture, les produits et procédés techniques de Valeo. En 2006, 14 700 salariés (contre 13 000 en 2005) ont suivi 68 600 heures de formation en ligne (contre 60 000 en 2005). Les Directions fonctionnelles s'approprient ce moyen de formation en développant leurs propres modules. Ainsi les Directions Programmes et Projets, R&D et Propriété Intellectuelle ont créé des cours en ligne, accessibles à tout moment, à tous les membres de leurs réseaux, quel que soit le pays. De plus en plus de versions en allemand, chinois, espagnol, japonais, polonais et portugais des modules de formation de base (« 5 Axes », « Valeo Project Management basics » par exemple) sont développés.

La Direction de la Formation est équipée de logiciels de création rapide de contenus lui permettant de produire elle-même des contenus simples.

4.1.3. Le Code d'éthique

Valeo a adhéré au Pacte Global Compact de l'ONU en 2003 et soutient son volet social et sociétal. En 2006, Valeo a poursuivi ses efforts dans ce domaine, en renforçant encore son Code d'éthique. Toutes les règles qu'il regroupe s'imposent à tous les salariés du Groupe, même si les législations locales s'avèrent moins contraignantes sur certains sujets, comme celui du travail des mineurs.

Le Code d'éthique a été traduit dans les 19 langues du Groupe et est accessible à toutes les personnes travaillant chez Valeo, salariés ou non, qui doivent impérativement en suivre toutes les règles.

Le nouveau Code d'éthique s'attache au respect des droits fondamentaux : interdiction du travail des enfants, travail des handicapés, lutte contre la discrimination et le harcèlement, santé et sécurité au travail. Il affiche également le soutien du Groupe au développement durable : environnement, ressources humaines, dialogue social et liberté d'expression, développement des potentiels des salariés. Il aborde enfin les aspects sociétaux (formation professionnelle, réemploi, réindustrialisation), la conduite des affaires et la conduite professionnelle. Enfin, le Code précise que les prestataires, consultants et sous-traitants de Valeo doivent avoir une pratique professionnelle conforme aux règles édictées par le Groupe.

4.1.4. Relations du Travail

Valeo s'attache à privilégier une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Dans le cadre de l'optimisation de son outil industriel, le Groupe mobilise toutes les solutions au service du réemploi du personnel : mutations au sein du Groupe, reclassements externes, individuels et collectifs, recherche de repreneurs, réindustrialisation des bassins d'emploi et développement économique local.

Les partenaires sociaux sont régulièrement informés et consultés lors de ces opérations.

Les indicateurs sociaux du Groupe figurent dans la section « Indicateurs Sociaux » du Rapport de Gestion (Chapitre 2).

4.2. La Fonction Risques, Assurances, Environnement, Santé, Sécurité

4.2.1. Gestion des Risques et Assurances

Le Groupe a fondé sa politique en matière de gestion des risques sur des procédures rigoureuses et des systèmes de management permettant d'améliorer sa performance.

La démarche de Valeo, qui s'applique sans exception à l'ensemble de ses sites, peut se résumer ainsi : d'une part, respecter les obligations liées à la législation des pays ainsi que celles définies par la politique du Groupe (plus exigeante que les contraintes réglementaires dans beaucoup de domaines), et d'autre part, identifier les risques, évaluer leurs impacts, fixer des objectifs et mettre en place des plans d'actions de réduction ou, si possible, de suppression des risques.

Toutes les procédures concernant la santé et la sécurité des personnes, la sûreté des installations, l'environnement, la protection des savoirs et du savoir-faire sont regroupées dans un **Manuel de Gestion des Risques** régulièrement actualisé. Il existe également un Manuel des Assurances, actualisé chaque année, donnant l'ensemble des informations sur les garanties souscrites et la gestion des programmes d'assurance.

Chaque site dispose d'une véritable carte d'identité de ses risques. Pour atteindre ses objectifs et tendre au risque zéro, une visibilité continue est indispensable. Tous les trois ans au plus, chaque site fait l'objet d'un diagnostic complet portant sur l'environnement, la santé et la sécurité au travail et la protection et la sûreté des installations. Ce diagnostic est effectué par des consultants externes, selon un référentiel qui tient compte à la fois des obligations locales, de la politique du Groupe et des bonnes pratiques. Il fournit une information précise et utile, notamment en matière environnementale, sur l'activité du site, sur son voisinage et sur son milieu naturel : géologie, risques sismiques, zones inondables, etc. C'est à partir de ces diagnostics que sont définis les actions à mettre en œuvre et les plans associés.

Les plans d'actions des sites sont communiqués deux fois par an au niveau du Groupe. La Direction des Risques, Assurances et

Environnement dispose ainsi d'un reporting précis et complet pour mesurer les performances des sites. Ceux-ci font d'ailleurs l'objet d'une notation annuelle reposant sur des critères factuels.

4.2.2. Environnement

La protection de l'environnement repose sur une série de démarches qui s'inscrivent dans le temps. Valeo s'y est engagé depuis déjà plus de 15 ans.

L'objectif est bien sûr de ne pas polluer mais aussi de préserver l'environnement en économisant l'énergie et les matières premières, en réduisant voire supprimant la consommation de produits dangereux, en réduisant les déchets et en assurant une recyclabilité optimale de tous les produits et en proposant un cadre industriel à la fois sécurisé et agréable à vivre.

- Les innovations de Valeo comportent systématiquement une démarche environnementale dans les produits proposés. Elle consiste à intervenir dans toutes les étapes de la vie du produit : sa conception, sa fabrication, son utilisation, et jusqu'à la gestion de sa fin de vie. Depuis 1998, des experts en environnement et en recherche et développement provenant des différentes Familles de Produits de Valeo travaillent ensemble pour réduire les impacts environnementaux des procédés et des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie. Ce groupe de recherche se réunit régulièrement autour de thématiques précises comme par exemple l'élimination des substances interdites et réglementées, ou l'utilisation de plastiques recyclés. Ce groupe de travail a engagé fin 2006 et poursuivra en 2007 une démarche visant à se mettre en conformité aux échéances fixées par la REACH (Registration Evaluation and Authorization of Chemical) de 2006 qui impose aux fabricants et importateurs de fabriquer et mettre sur le marché des substances qui n'ont pas d'effets nocifs pour la santé humaine ou l'environnement.
- Valeo a également élaboré une base de données de référence dressant la liste des substances dont l'usage est interdit ou réglementé dans l'industrie automobile. Cette base de données a de nouveau fait l'objet de mises à jour en 2006. Elle fait la synthèse des réglementations applicables dans les différents pays où Valeo est implanté et des exigences formulées par ses clients constructeurs pour plus de 600 substances entrant dans la composition des pièces et procédés de fabrication et de réparation.
- Pour atteindre ses objectifs de progrès, Valeo fonde sa politique environnementale sur la performance mais aussi sur la mise en place d'un système de gestion aboutissant à une certification reconduite régulièrement. C'est le cas **avec la certification ISO 14001**, qui est le référentiel international en matière de gestion environnementale. **127 sites étaient certifiés ISO 14001 à fin 2006 contre 117 à fin 2005 et 106 à fin 2004**, le principe étant que tous les sites Valeo doivent être certifiés. Un site nouvellement acquis est immédiatement intégré à ce système de certification.

- **L'usine générique** est également un concept développé par Valeo, qui s'appuie sur les travaux de l'association HQE (Haute Qualité Environnementale) de l'US Green Building et les recommandations de la Banque Mondiale. Tous les projets de construction ou de rénovation de sites sont élaborés sur la base d'un cahier des charges très précis. Les critères portent à la fois sur : le choix du site, l'architecture et la construction de l'usine, les conditions de travail des collaborateurs, les conditions d'exploitation de l'usine, le respect des réglementations, les standards Valeo en matière de prévention des risques, l'optimisation des consommations d'énergie et la réduction des émissions et des déchets. Toutes ces spécifications en matière de construction ou de rénovation, qui intègrent l'ensemble des aspects sécurité, sûreté, santé, environnement, sont formalisées dans un guide, le « Valeo Factory Design ».

4.2.3. Santé, Sécurité

Dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail, Valeo a adopté une démarche de certification selon le référentiel international OHSAS 18001 et de mise en certification de l'ensemble de ses sites. Ce chantier de certification a été lancé à la mi-mai 2005 et a été en 2006 un projet phare du Groupe dans ce domaine. **À fin 2006, 72 sites étaient certifiés contre 18 fin 2005 et 3 à fin 2004.** Ce système de gestion de la santé et de la sécurité est fondé, comme le système ISO, sur une démarche d'amélioration continue.

L'ensemble des indicateurs environnementaux du Groupe figurent dans la section « Indicateurs Environnementaux » du Rapport de Gestion (chapitre 2).

4.3. Les Fonctions Industrielles

L'excellence opérationnelle est un enjeu majeur pour Valeo. Le développement maîtrisé de l'activité du Groupe passe en effet par la mise en œuvre, au quotidien, d'un principe fondateur : obtenir d'emblée un résultat de qualité totale, au meilleur coût, qu'il s'agisse des méthodes, des fabrications, des projets, des achats.

La mission de la nouvelle Direction Technique mise en place courant 2005 et regroupant les Directions Qualité, Achats, Industriel, Projets, Logistique, Systèmes d'information et Immobilier doit permettre au Groupe de continuer son plan de réduction des coûts et d'optimisation de la qualité et de favoriser les coopérations entre ces sept fonctions. Ses objectifs sont de faire appliquer les 5 Axes avec rigueur et discipline.

La méthode des 5 Axes est appliquée partout dans le monde, par tous les collaborateurs du Groupe, afin de livrer des produits « zéro défaut » au client. Les 5 Axes sont :

L'implication du personnel : elle consiste à reconnaître les compétences, à les améliorer par la formation et à donner les moyens d'exercer des responsabilités. Le personnel est en particulier incité à faire des propositions d'amélioration

et à participer activement au fonctionnement d'une équipe autonome.

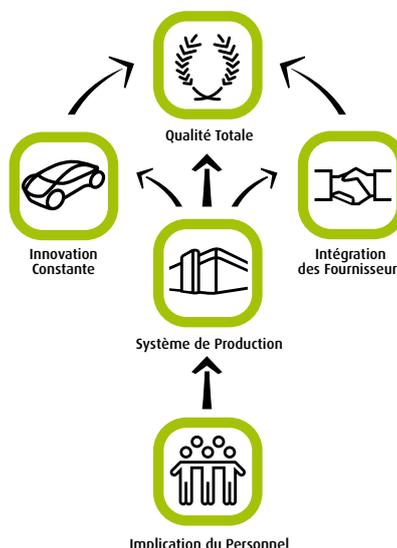
Le Système de Production Valeo (SPV) : le SPV est destiné à améliorer la productivité et la qualité des produits et systèmes. Les moyens mis en œuvre sont : l'organisation en flux tirés, la flexibilité des moyens de production, l'élimination de toutes les opérations improductives et l'arrêt de la production au premier défaut.

L'Innovation Constante : pour concevoir des produits innovants, faciles à fabriquer, de qualité et au meilleur coût tout en réduisant les délais de développement, Valeo généralise l'organisation en équipes projets et l'étude simultanée des produits et des processus.

L'Intégration des Fournisseurs : elle permet de bénéficier de la capacité d'innovation des fournisseurs, de développer avec eux des plans de productivité et d'améliorer la qualité. Valeo établit et maintient, avec un nombre restreint de fournisseurs choisis parmi les meilleurs mondiaux, des relations à long terme profitables aux deux parties.

La Qualité Totale : pour répondre aux attentes des clients en termes de qualité des produits et des services, la qualité totale est exigée de l'ensemble du Groupe et de ses fournisseurs.

LES 5 AXES



POUR LA SATISFACTION DU CLIENT



En 2005, les 5 Axes ont fait l'objet d'une révision pour compléter la précédente version qui datait de 2000. Les réseaux avaient en effet depuis lors créé de nouveaux outils qu'il convenait d'intégrer dans les 5 Axes, notamment :

- **la démarche QRQC (Quick Response Quality Control ou contrôle qualité à réponse rapide) :** chaque problème qui survient est immédiatement identifié et analysé sur le terrain par les personnes concernées et une action corrective est définie et engagée dans les 24 heures. Cette approche s'applique à tous les domaines : production, qualité, achats, logistique et gestion des risques. Dernière en date et lancée en 2005, la démarche QRQC est appliquée aux projets, centrée sur la détection de problèmes potentiels et ce avant même le lancement d'un projet ;
- **la méthode industrielle de flux tirés,** permet de réduire les stocks, d'améliorer la productivité de la main-d'œuvre directe et l'utilisation des ressources et investissements au plus juste, est basée sur la demande réelle du client ;
- **la notion de KOSU,** mesure de la ressource nécessaire pour fabriquer une pièce, est un indicateur de performance de coût et de suivi horaire, pour améliorer la productivité.

Le résultat de la démarche 5 Axes est mesuré par des audits internes et, depuis plus de dix ans, Valeo s'est doté de ses propres référentiels pour évaluer et améliorer l'application de chacun des 5 Axes. En 2005, **un nouveau référentiel, le V5000,** a été lancé ; il a été déployé dans l'ensemble des sites du Groupe en 2006. Ce référentiel indique notamment tous les objectifs obligatoires à atteindre (sous forme de dix questions rétroactives). Ce référentiel devrait permettre à l'ensemble des sites Valeo de se focaliser sur les mêmes priorités.

4.3.1. Les Achats

Réduire les coûts en s'approvisionnant de plus en plus dans des pays à coûts compétitifs, mettre en place des processus extrêmement rigoureux pour sélectionner les nouveaux fournisseurs, décliner chez les fournisseurs et sous-traitants la démarche d'innovation et de qualité totale, nouer de solides relations de partenariat avec les plus innovants et performants d'entre eux ; telle est la mission des Achats de Valeo, qui entend faire de sa stratégie d'achats un véritable avantage concurrentiel.

- Le réseau Achats couvre toutes les activités liées à l'intégration des fournisseurs. Les fournisseurs sont répartis par familles d'achats de produits et services, des matières premières aux composants électroniques, mécaniques, plastiques, etc. Les onze Familles de Produits de Valeo ont leur propre réseau achats et chaque site Valeo dans le monde est doté d'une équipe achats. La coordination entre les Familles de Produits est faite grâce aux Group Lead Buyers, qui sont des acheteurs basés sur les sites, mais dont le rôle consiste à coordonner et à mettre en cohérence les politiques d'achat de l'ensemble des Divisions de Valeo pour lesquelles travaille un fournisseur donné, et grâce

aux Group Commodity Leaders, acheteurs pilotes chargés de la stratégie et du panel fournisseurs par famille d'achats.

- Valeo a poursuivi le déploiement des outils qui accompagnent ses fournisseurs dans l'amélioration de leur propre démarche qualité. La démarche QRQC de Valeo a continué d'être déployée pour aider les fournisseurs à parvenir au zéro défaut. En 2006, 524 fournisseurs ont ainsi été formés à cette méthode.
- Le « **Supplier Relationship Management** » (SRM ou gestion de la relation fournisseurs) est un outil essentiel de la relation entre Valeo et ses fournisseurs. Le SRM est un outil informatique accessible depuis un extranet sécurisé. Des modules tels que **l'Incident Management System** (ou Système de gestion des incidents qualité) et le suivi du **Supplier QCD** (restitution de performance Qualité, Coût, Délai aux fournisseurs) sont disponibles sur cet extranet et permettent aux équipes de Valeo et aux fournisseurs de travailler en étroite collaboration et de partager des processus standardisés pour, par exemple, identifier et traiter rapidement les incidents de qualité.
En diminuant le nombre de ses fournisseurs, Valeo se donne les moyens de mieux les accompagner dans leur démarche qualité, afin de retenir les plus performants d'entre eux en termes de qualité, de technologie et de productivité. Malgré l'apport de fournisseurs entraînés par les changements de périmètre en 2006 (se reporter à la section Faits marquants - Opérations stratégiques), le Groupe a optimisé de 277 le nombre de ses fournisseurs en 2006.
- En 2006, Valeo a poursuivi son programme **Convergence** dont l'objectif est double : réduire drastiquement les coûts tout en améliorant la qualité des produits fabriqués par les fournisseurs. Il s'appuie sur un outil de suivi particulier, la Fiche de Performance (ou Scorecard) qui non seulement valorise et restitue visuellement la performance en termes de qualité et de réduction des coûts, mais donne également une visibilité à trois ans sur l'évolution et les pistes de productivité potentielle ou restant à identifier. La fiche de performance de chaque fournisseur est suivie par le Group Lead Buyer (ou acheteur pilote, voir ci-dessus). En 2006, le programme Convergence a regroupé 276 fournisseurs de Valeo, représentant 58 % des achats du Groupe. Ce programme complète le programme VIP lancé en 1999.
- Le **programme VIP** (Valeo Integrated Partners ou partenaires intégrés de Valeo), a réuni 98 fournisseurs en 2006, dont des fournisseurs de pays à coûts compétitifs. Tous les fournisseurs VIP du Groupe ont été réunis lors d'une Convention à Paris en janvier 2006 pour présenter les stratégies, les nouveaux produits et technologies, les opportunités liées à l'activité et les objectifs et priorités pour 2006.
- En échange d'un engagement de ses fournisseurs à accroître sans cesse leur performance opérationnelle, Valeo leur offre davantage de volumes et d'opportunités commerciales. Avec le lancement de son nouveau Code d'éthique, Valeo a renforcé les exigences imposées à ces fournisseurs dans le

domaine du respect des droits du travail et de la préservation de l'environnement.

- Innover et concevoir des produits avec d'autres matériaux et selon de nouvelles technologies permet aussi de générer une amélioration de la qualité et de réduire davantage les coûts. Des présentations pour découvrir l'innovation des fournisseurs sont régulièrement organisées. En 2006, des contrats portant sur l'innovation et le développement ont été signés avec des fournisseurs clés.
- **Valeo a poursuivi sa politique d'achats dans les pays à bas coûts.** Ces achats ont représenté 33 % des achats totaux de production en 2006 (contre 26 % en 2005). Ce résultat a été réalisé avec la contribution de toutes les équipes Valeo et également des équipes de l'**APO (Asian Purchasing Office** ou bureau d'achats asiatique) de Valeo à Shanghai, qui ont été significativement renforcées en 2006.

4.3.2. Le Système de Production Valeo et la logistique

La mission du Système de Production Valeo (SPV) est d'améliorer la qualité de ses produits, améliorer le service au client, tout en diminuant les coûts de production et les actifs immobilisés. L'optimisation de l'outil industriel et le déploiement de la Qualité Totale se trouvent au cœur de cette démarche.

- En 2006, Valeo a poursuivi le déploiement de son programme de standardisation des processus et des équipements, du KOSU (mesure de la ressource nécessaire pour fabriquer une pièce) ainsi que des démarches d'optimisation des investissements. La mise en place de standards opérationnels permet en effet de capitaliser sur l'expérience acquise, de réduire le temps de conception, de stabiliser au plus vite les nouvelles chaînes de production en évitant les aléas des périodes de démarrage, et bien entendu, de réduire les coûts à toutes les étapes du processus. Toute activité s'effectue désormais dans le cadre de standards que les superviseurs ont le devoir de faire respecter et de faire progresser. Sur le terrain, la performance est suivie en temps réel et est fondée sur l'analyse concrète des faits sur la ligne de production. Les problèmes sont identifiés et traités immédiatement et sont devenus des opportunités d'amélioration. Chaque opération est évaluée pour sa contribution à la valeur ajoutée des produits et les opérations sans valeur ajoutée sont éliminées.
- L'implication du personnel dans la démarche d'optimisation des investissements a également été déterminante cette année. Cette approche a permis notamment de déterminer de nouveaux standards tout en privilégiant la flexibilité et la polyvalence.
- L'ergonomie des postes est également l'objet de constantes améliorations. Chaque poste de travail est organisé autour de la personne et les opérateurs ont largement contribué aux améliorations apportées à leur confort et à leur sécurité. Cette démarche s'inscrit également dans la politique Santé, Sécurité au travail développée par Valeo (voir également point 4.2.3

Santé, Sécurité). Elle contribue à la diminution du nombre d'accidents sur les sites de production du Groupe.

- Les spécificités propres au marché de la deuxième monte sont également prises en compte chez Valeo. Ce marché impose des contraintes particulières à l'outil industriel. Les produits sont fabriqués en priorité sur les moyens de production utilisés pour la première monte. Si nécessaire, des lignes simples adaptées à des petits volumes et faiblement automatisées permettent de répondre aux exigences de ce marché. Un suivi et une maintenance des outillages spécifiques ont été mis en place.
- Afin d'optimiser la logistique, chaque usine de Valeo s'organise autour du flux des produits. La réactivité et la flexibilité vis-à-vis de la demande du client sont des critères fondamentaux. Valeo s'appuie notamment sur les méthodes de flux tirés pour réduire ses stocks et pour améliorer simultanément le taux de service apporté au client. La mesure au quotidien du taux de service est une règle, qui, peu à peu, s'étend également à nos fournisseurs.

4.3.3. Qualité

La qualité est une exigence primordiale des consommateurs et des constructeurs. Aboutissement de la méthodologie des 5 Axes, elle fait partie intégrante de la culture Valeo.

La Qualité Totale ne repose pas uniquement sur des méthodes, elle est avant tout un état d'esprit. À ce titre, elle passe par l'implication de tous et s'impose à chaque instant, à toutes les réalités du terrain. Chez Valeo, cette attitude est donc de la responsabilité des 69 800 collaborateurs du Groupe.

- La mission du réseau Qualité est de s'assurer que chacun a bien conscience de sa responsabilité et qu'elle est bien comprise. Elle consiste également à évaluer les problèmes et les besoins en termes de support de formation, à former, à soutenir, et enfin, à valider les leçons à retenir et à les partager pour éviter toute récurrence.
- Le réseau Qualité de Valeo fonctionne sur la base d'un réseau décentralisé et s'articule autour de chacun des 5 Axes.
 - le Responsable du Système Qualité valide les procédures internes, vérifie qu'elles sont bien appliquées et les met à jour de façon à ce qu'elles soient bien en ligne avec les standards de qualité tant internes qu'externes ;
 - le Responsable Qualité Projet valide la bonne application de la méthodologie qualité au projet, vérifie qu'elle en couvre bien toute sa durée, et ce, en conformité avec les standards Valeo ;
 - le Responsable de la Qualité Fournisseur gère la qualité des composants livrés, de l'étape du projet jusqu'à la fin de vie du produit et aide les fournisseurs à progresser grâce à la mise en place de plans d'amélioration ;
 - le Responsable Qualité Production s'assure que les outils dédiés à la qualité sont bien appliqués dans le cadre du processus de fabrication et coordonne le déploiement des plans de contrôle ainsi que les instructions de travail. Il représente également la « voix du client » pour tous les incidents qualité, afin d'assurer la satisfaction totale du client.
- Valeo a également mis en œuvre un programme d'ingénieurs résidents, pour accompagner au mieux ses clients. Ces ingénieurs sont non seulement dédiés à un client, mais également installés

chez eux, sur leurs sites de production. Aussitôt un problème détecté, le résident le communique aux personnes concernées de Valeo, de manière à définir immédiatement les actions à mettre en place pour protéger le client. 56 ingénieurs résidents étaient opérationnels à fin 2006 ; 39 étaient basés en Europe, 10 en Amérique du Nord, 3 en Amérique du Sud et 4 en Asie. Parmi ces 56 personnes, un programme d'ingénieurs résidents garanti a également été déployé, où 10 ingénieurs résidents ont été intégrés aux équipes clients, aux sièges ou dans leurs centres de gestion des garanties.

Le renforcement de la culture Valeo repose sur la mobilisation de tous, à tous les niveaux et s'appuie sur :

- l'attitude **San Gen Shugi** d'une part, inspirée des meilleures pratiques japonaises et fondée sur l'analyse concrète des faits sur le terrain. San Gen Shugi correspond à une approche fondée sur le réel : Gen-ba (où et quand survient le problème) Gen-butsu (avec les vraies pièces concernées, bonnes et mauvaises par rapport au standard), Gen-jitsu (et avec des faits mesurables). Cette attitude passe à la fois par une responsabilisation individuelle et par un travail collectif ;
- il s'appuie d'autre part sur la **démarche QRQC** (Quick Response Quality Control ou contrôle qualité à réponse rapide). Chaque problème survenu est immédiatement identifié et analysé par les personnes concernées. Une action corrective est définie immédiatement et engagée dans les 24 heures. En cas d'incident qualité, des réunions se tiennent sur le terrain, pour rechercher la cause de cet incident et l'éradiquer définitivement. Ces réunions réunissent des collaborateurs issus de fonctions différentes si nécessaire : production, logistique, maintenance, etc. ;
- dans l'industrie automobile, le défaut de qualité des produits s'exprime en PPM (pièces défectueuses par million de pièces produites). Valeo a divisé par 9 le nombre de pièces défectueuses en cinq ans. En 2006, les PPM ont été améliorés de 53 % par rapport à 2005, pour atteindre 15 PPM à fin 2006 (contre 32 à fin 2005). 63 sites Valeo (contre 48 à fin 2005) étaient en deçà de la barre de 10 PPM à fin 2006.

4.3.4. Projets

Valeo a mis en place une **Direction des Projets** à la fin de l'année 2005 afin d'impulser la bonne gestion des projets, permettant le lancement de produits fiables, sans problème de qualité et avec une durée de vie garantie. La mission de cette fonction est donc d'assurer la réussite du lancement de tous les projets du Groupe, en termes de qualité, délai et coût, grâce à la mise en œuvre de méthodes rigoureuses applicables à l'ensemble du réseau Projets du Groupe.

- La fonction Projets couvre tous les domaines de développement des nouvelles applications, du produit standard jusqu'aux projets de développement avancé. Les Directeurs et les chefs de projets et l'ensemble de leurs équipes travaillent sur des projets de développement destinés à l'ensemble des constructeurs

automobile. Les équipes projet sont formées d'acheteurs, de commerciaux, de personnes de la R&D, de la qualité et des méthodes.

- Les méthodologies mises en œuvre dans la fonction Projets sont issues des 5 Axes. Chez Valeo, il existe quatre catégories de projets : P3 (créativité), P2 (standard générique), P1 (application client) et P0 (modification en phase de production). Cette politique expose en détail la façon dont les innovations sont conduites chez Valeo. En 2006, le portefeuille projets de Valeo compte 690 projets P0, 1 849 projets P1, et environ 600 projets P2 et P3, soit un total de 3 139 projets. Il s'agit de produits très divers allant du simple capteur à des systèmes très sophistiqués ou des modules intégrés très complexes. La méthode de la gestion de projet est décrite dans un document intitulé la Politique d'Innovation Constante.
- Ce document intègre les meilleures pratiques du Groupe et donne une description détaillée de l'organisation des équipes, des règles à appliquer dans la gestion des ressources et du développement des systèmes et modules. Elles s'appuient également sur les techniques de **Lean Investment** pour pouvoir minimiser le coût de production et maximiser le rendement des équipes. La démarche QRQC a également été adaptée à la fonction Projets et son déploiement est actuellement en cours.

4.4. La Recherche et Développement

Penser l'automobile de demain, créer des technologies et des produits en fonction du marché tout en anticipant ses attentes et entraîner le marché avec ses innovations, tels sont les fondements de la stratégie de recherche et développement de Valeo.

L'innovation est plus que jamais au centre de la stratégie de développement du Groupe. Les ingénieurs de Valeo cherchent à anticiper les demandes des constructeurs en quête de solutions qui apportent une réelle valeur ajoutée aux automobilistes : plus de confort, plus de performances et plus de respect de l'environnement. En 2006, les frais de recherche et développement ont représenté 6,6 % du chiffre d'affaires et plus de 562 brevets ont été déposés.

- Face au marché de plus en plus exigeant en termes de renouvellement des produits, Valeo a mis au point les processus nécessaires pour réduire le cycle de conception des nouveaux produits. Ainsi, en amont, le Groupe travaille à l'amélioration de l'efficacité interne des projets, s'assurant de la pertinence des actions projetées et de l'adéquation entre compétences existantes et compétences requises (voir également point 4.3.4 Projets). D'importants efforts sont par ailleurs menés pour réduire les coûts d'étude et de développement de manière, là aussi, à répondre aux attentes du marché.
- Le succès d'une innovation étant lié à la valeur vis-à-vis des attentes des automobilistes, Valeo déploie une large gamme d'outils, d'études de marché, de prospectives et tests. Des

enquêtes sont réalisées pour mieux connaître les besoins des conducteurs et des tests évaluent la perception des nouveaux produits. Ces outils permettent ainsi de mesurer le degré d'acceptation et la valeur perçue des innovations. Au final, l'objectif visé est de faire émerger rapidement des innovations utiles pour le conducteur et génératrices de croissance pour Valeo.

- Pour renforcer son offre technologique, Valeo s'appuie également sur des partenariats avec les meilleurs spécialistes dans leur secteur d'activité. Les partenariats 2006 s'inscrivent dans la continuité des années précédentes : association avec Raytheon, spécialiste des radars, avec Jabil Circuit pour la production de cartes électroniques, avec Iteris pour les systèmes de surveillance de trajectoire et IBM pour le développement de logiciels embarqués.
- Valeo a par ailleurs poursuivi ses partenariats avec des universités et des grandes écoles telles que, en France, l'École des Mines, dans le Domaine Aide à la Conduite, pour des travaux sur les caméras embarquées et la détection des piétons, et aux États-Unis, l'Université de Stanford, pour les techniques de simulation et la mécanique des fluides. Un accord-cadre a par ailleurs été conclu avec l'ESIGELEC (France) pour l'électronique.
- Enfin, Valeo a proposé des projets dans le cadre de pôles de compétitivité sur des thématiques liées à l'énergie, la propulsion, la mécatronique, les logiciels et systèmes complexes et s'est également investi dans la gouvernance de certains de ces pôles (MOVEO, MTA, System@tic), ce qui lui permet de contribuer au rapprochement entre l'université, l'industrie et la recherche.
- **Les centres de recherche de Valeo sont implantés dans le monde entier.** Le Groupe en comptait 68 à fin 2006, dont les effectifs représentaient près de 7 000 personnes. Des centres de recherche et développement de très haut niveau ont également été ouverts dans les pays émergents. Valeo dispose ainsi de sites dédiés à la recherche et développement à Casablanca (Maroc), à Mexico (Mexique), à Prague (République tchèque), à Wuhan (Chine), au Brésil et en Pologne. Les équipes de ces centres travaillent à la fois sur des projets destinés au marché local et sur des projets transverses.
- En 2006, Valeo a annoncé la construction d'un deuxième centre de Recherche & Développement en Chine, à Shanghai. Ce centre développera des systèmes de climatisation avancés destinés aux constructeurs automobile chinois, japonais et européens. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, ce nouveau centre technique accueillera jusqu'à 60 ingénieurs et techniciens hautement qualifiés.

4.5. Les Affaires Internationales

Valeo développe, produit et commercialise des produits et systèmes pour tous les constructeurs automobile et de poids lourds pour la première et la deuxième monte. La politique commerciale de Valeo va bien au-delà de la simple relation

commerciale et consiste à mettre en place des partenariats très étroits et à accompagner ses clients dans le développement de leurs marchés, sur tous les continents.

4.5.1. Les clients Constructeurs

Le Groupe a la volonté de fournir tous les constructeurs. Les cinq premiers clients de Valeo en première monte qui représentent un total de 64.4 % du chiffre d'affaires du Groupe sont (par ordre alphabétique) DaimlerChrysler, General Motors, PSA Peugeot-Citroën, Renault-Nissan, et Volkswagen.

Le plus important groupe client représente un peu plus de 17 % des ventes de Valeo.

Ses principaux clients en première monte sont (par ordre alphabétique) :

- BMW ;
- Chery ;
- DaimlerChrysler ;
- Fiat (dont Iveco) ;
- Ford Motor Company ;
- General Motors ;
- Honda ;
- Hyundai ;
- Man ;
- Mitsubishi ;
- Navistar ;
- Paccar ;
- Porsche ;
- PSA Peugeot-Citroën ;
- Renault-Nissan ;
- Scania ;
- Tata Motors ;
- Toyota ;
- Volkswagen Group ;
- Volvo Trucks.

4.5.2. Fonctionnement des Affaires Internationales

Les Affaires Internationales sont composées de trois réseaux :

- **Les Directions Nationales**, qui agissent comme de véritables ambassadeurs de Valeo dans des zones géographiques données. Elles sont au nombre de neuf et sont implantées en Allemagne, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Corée du Sud, en Chine, en Espagne, en Italie, au Japon et en Pologne. La mission de ces Directions Nationales consiste à promouvoir la marque Valeo dans ces régions et à développer des relations privilégiées avec les clients clés dans ces régions et, enfin, à résoudre localement les problématiques de nature juridique ou sociale si nécessaire.
- **Les Directeurs Client Groupe**, qui sont les Directeurs Commerciaux en charge des grands constructeurs automobile ; Ils sont au nombre de neuf. Chacun représente Valeo auprès

d'un constructeur donné et coordonne la relation avec ce client de façon transversale, pour l'ensemble des Familles de Produits du Groupe.

- **Le réseau Vente et Développement du Business**, composé de onze Directeurs des Ventes rattachés à chaque Famille de Produits du Groupe, définit la stratégie commerciale à mettre en place et est en charge de la relation client au quotidien.
- Pour renforcer sa présence chez les clients constructeurs et mettre en valeur les innovations du Groupe dès le stade de l'avant-projet, Valeo organise des présentations technologiques se déroulant chez le client, mais également des événements appelés « Ride & Drive ». Ces opérations sont l'occasion pour Valeo de présenter ses dernières innovations par Domaine et, pour les invités, de les tester « volant en main », en conduisant des véhicules de démonstration spécialement équipés. Elles réunissent sur un circuit privatif différents interlocuteurs chez le constructeur, tels que les Responsables métiers et

plateformes, les Directeurs Recherche & Développement, la Direction Marketing Produit et les Achats. Dans le cadre du développement de la relation commerciale avec ses clients, Valeo participe également aux principaux salons automobile internationaux.

- Afin de s'assurer que la relation commerciale de Valeo avec ses clients s'inscrit dans un contexte de croissance rentable pour Valeo et générateur de marchés, Valeo a développé un certain nombre d'outils comme le Plan de Développement Client, par exemple, véritable outil de pilotage de la stratégie commerciale du Groupe ou encore les enquêtes de satisfaction des clients, menées régulièrement.
- Valeo a également développé tout un module de formation entièrement dédié à améliorer l'efficacité de sa force de vente : la **Valeo Sales Academy**.

Présence géographique

Le Groupe optimise en permanence son dispositif industriel en fonction de la demande des clients, du marché et des coûts de main-d'œuvre.

En 2006, Valeo a notamment poursuivi le déploiement de ses sites en Asie, dans le cadre de sa politique d'internationalisation et

d'accompagnement de ses clients constructeurs. Valeo possède un dispositif de production au sein de chacune des grandes régions d'assemblage de véhicules dans le monde et dispose ainsi de nouveaux sites, implantés dans les pays offrant les coûts de production les plus compétitifs.

PRÉSENCE DE VALEO PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 31/12/2006

	Sites de production	Centres de R&D	Plateformes de distribution	Effectifs
Europe de l'Ouest Allemagne, Belgique, Espagne, France, Royaume-Uni, Italie, Portugal, Suède	56	42	6	31 540
Europe de l'Est Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Turquie	14	1	2	10 160
Amérique du Nord États-Unis, Mexique	14	12		7 200
Amérique du Sud Argentine, Brésil	10		1	3 600
Asie Chine, Corée du Sud, Inde, Japon, Thaïlande, Malaisie, Indonésie	26	11		7 600
Afrique Afrique du Sud, Maroc, Tunisie, Égypte	9	2		9 700
	129	68	9	69 800

Dans le cadre normal des opérations, certains sites font actuellement l'objet d'extension de leurs capacités.

Au 31 décembre 2006, le patrimoine immobilier du Groupe (terrains et constructions) représentait une valeur nette comptable de 565 millions d'euros. Il est essentiellement composé de sites de production, majoritairement détenus en pleine propriété.

Les équipements mobiliers du Groupe sont principalement constitués d'installations techniques, de matériels et outillages.

Au 31 décembre 2006, ils étaient comptabilisés pour une valeur nette de 1 016 millions d'euros hors immobilisations en cours (voir Chapitre 3, note 4.3 Immobilisations Corporelles).

Les contraintes environnementales résultent de la réglementation applicable en la matière à l'ensemble des établissements du Groupe (voir Environnement p.20, Risques industriels et environnementaux p.43 et Indicateurs environnementaux p.48).

Positionnement concurrentiel

Le marché des composants et systèmes pour l'industrie automobile est l'objet d'une concurrence sévère, fondée sur le prix, la qualité, le service et la technologie.

Pour certaines lignes de produits offerts par le Groupe en première monte, Valeo se positionne constamment au sein d'un groupe de trois à cinq acteurs majeurs qui représentent plus de la moitié du marché (en ventes) que vient compléter un grand nombre d'acteurs régionaux (source interne) :

- pour plusieurs lignes de produits, Valeo est en concurrence avec les quatre plus importants groupes mondiaux du secteur de l'équipement automobile (dans l'ordre alphabétique) : Robert Bosch, Delphi, Denso et Visteon ;

- pour certaines lignes de produits, notamment les transmissions, les systèmes thermiques ou d'éclairage, le groupe des acteurs majeurs inclut des fournisseurs de plus petite taille ou plus concentrés géographiquement tels que Behr, Hella, Luk... ;
- les Familles de Produits suivantes figurent parmi les leaders mondiaux de chaque segment (par les ventes) : Transmissions, Thermique Habitacle, Thermique Moteur, Systèmes d'Essuyage, Éclairage Signalisation et Systèmes Électriques. En outre, plusieurs produits des Familles Commutation & Systèmes de Détection, Électronique & Systèmes de Liaison et Sécurité Habitacle occupent des positions de leadership européen ou régional (source interne).

Faits marquants 2006

1. Succès commerciaux

Valeo a remporté plusieurs succès commerciaux au cours de l'année 2006. Ces contrats contribuent à l'objectif d'enrichir le contenu en produits Valeo par véhicule. Les prises de commandes ont représenté 1,3 fois les ventes pour la première monte, son niveau le plus élevé depuis 2001.

- Valeo a participé en tant que fournisseur de premier plan, au lancement de la Peugeot 207, assemblée sur les sites de Poissy en France, Madrid en Espagne et Trnava en Slovaquie. Vingt lignes de produits émanant des trois Domaines du Groupe sont représentées sur ce véhicule du Groupe PSA Peugeot Citroën.

- Un nouveau contrat portant sur la technologie STARS (système alerno-démarrateur réversible) a été signé avec un constructeur automobile européen, le démarrage série étant prévu pour 2007. Les alternateurs FG et les démarreurs FS ont connu un succès commercial qui s'est traduit par des prises de commande substantielles auprès des constructeurs automobile majeurs de tous les continents.
- Valeo Thermique Habitacle a conforté ses parts de marché avec la plupart de ses clients, notamment avec un renouvellement de plateforme avec un constructeur automobile français, un groupe de ventilation arrière avec un client allemand et

plusieurs fournitures de boucle de climatisation complète avec des clients asiatiques. En première mondiale enfin, Valeo a équipé la Corvette de Luc Alphand aux 24 Heures du Mans d'un système de climatisation adaptée aux conditions de course afin de réduire la fatigue des pilotes.

- Valeo Thermique Moteur a enregistré des commandes importantes en échangeurs et en modules de refroidissement chez un constructeur américain en Europe et en Amérique du Nord. Par ailleurs, dans le cadre de la sévèrisation des normes sur les émissions polluantes, cette Famille de Produits a développé avec un constructeur allemand un système innovant de refroidissement à eau, intégré dans un module d'air d'admission. À l'occasion du renouvellement d'un des modèles principaux d'un constructeur français, Valeo Thermique Moteur s'est également vu attribuer 100 % des commandes d'échangeurs et de groupe moto ventilateurs (GMV). Une première prise de commande de modules de face avant a été enregistrée en Chine et de commandes EGR de refroidisseurs en Chine et au Brésil.
- Valeo Transmissions a enregistré ses premières commandes pour les doubles volants amortisseurs en Asie et pour les convertisseurs de couple en Amérique du Nord.
- Le compresseur de type DKS de Valeo Compresseurs a été retenu par les constructeurs Nissan, Mazda au Japon, et Ford en Amérique du Nord
- Valeo Electronique & Système de Liaison a remporté les marchés de câblage pour la remplaçante d'un futur véhicule de la gamme Seat, le remplaçant d'un futur véhicule utilitaire de la gamme Renault et enfin de celui de nouvelles silhouettes de la gamme Logan.
- En octobre 2006, Valeo a annoncé que son nouveau système innovant d'aide au stationnement Park4U™ équipera pour la première fois un véhicule de série, le VW Touran, au cours du premier semestre 2007. Il s'agit d'une première mondiale. Valeo Commutation & Systèmes de Détection a par ailleurs augmenté de façon très significative ses prises de commande avec les constructeurs japonais. Elle a également enregistré de nouvelles commandes pour le système de détection de l'angle mort avec un constructeur américain.
- Parallèlement à une augmentation de la prise de commandes avec les constructeurs français, Valeo Sécurité Habitacle a renforcé son développement à l'international, notamment en Asie, par des prises de commandes en Chine avec des constructeurs chinois pour les antivols de direction mécanique et électronique, collections de verrous et poignées, mais également avec le constructeur japonais Nissan pour la fourniture de serrures pour un nouveau programme avec une production prévue à Wuxi (Chine). Par ailleurs, une première commande d'immobiliseurs a été passée en Inde avec un constructeur indien et les prises de commandes au Japon ont fortement progressé portant notamment sur la fourniture à Toyota de collections de verrous, télécommandes, antivols de

direction, récepteurs radiofréquence. En Europe Valeo Sécurité Habitacle a atteint un niveau record d'entrée de commandes avec un grand constructeur européen pour des poignées, verrous et serrures.

- Pour Valeo Éclairage Signalisation, l'année 2006 a été marquée notamment par une importante commande pour des feux d'éclairage diurne utilisant la technologie innovante d'éclairage à LED, de la part d'un constructeur européen. La technologie du xénon a par ailleurs été intégrée dans la nouvelle Nissan Altima en Amérique du Nord par Valeo Sylvania, société commune de cette Famille de Produits aux États-Unis. Cette Famille de Produits enfin a renforcé ses prises de commandes auprès de différents constructeurs japonais et d'un constructeur allemand.
- L'année 2006 a été marquée par le lancement de la première application d'un moteur avant à pilotage électronique et à timonerie intégrée pour le système d'essuyage avant sur la Citroën Picasso, qui sera suivie, d'ici 2009, par 2 autres programmes.
- Valeo Systèmes de Contrôle Moteur a été retenu pour son système de contrôle moteur bi-carburant par Iran Khodro pour un démarrage en série dès 2007. Ce constructeur majeur détient 50 % du marché automobile iranien. Une nouvelle commande de calculateurs de contrôle moteur pour le moteur 1,6 l essence atmosphérique de l'alliance Renault-Nissan destiné aux plateformes Renault a été remportée par cette Famille de Produits.
- Par ailleurs, dans le cadre du contrôle d'émissions, l'année 2006 a été très favorable en termes de prise de commande auprès des grands constructeurs européens pour les nouveaux moteurs aux normes Euro 5 et portant sur de nouveaux marchés tels que : les doseurs d'air pour les moteurs Renault Turbo Diesel 1,9 l des futures Renault Mégane, Laguna et Espace, et 2,0 l pour les futures Renault Mégane – Espace et Trafic, les modules EGR et double doseur d'air pour les moteurs turbo diesel 2,0 l Euro 5 de PSA Peugeot Citroën / Ford, pour les remplaçantes des Peugeot 607, 407, 308, les Citroën C4, C5, C6, Picasso C4 et Ford Mondeo, Cmax, Volvo S40, XC50, V50, les vannes EGR de deuxième génération pour les moteurs 2,0 l « common rail » de Volkswagen, les modules EGR de refroidissement des gaz pour Nissan, notamment destinés au moteur diesel 2,5 l du Pickup Navara et du 4x4 Pathfinder de Nissan.
- Grâce à un taux de service amélioré, un contrat pluriannuel a été signé entre Valeo Service et un constructeur automobile français, fondé sur le développement de nouvelles technologies en essuyage, transmissions et thermique moteur destinées à la deuxième monte. D'autres contrats portant sur la fourniture de produits d'éclairage de la gamme Accessoires et utilisant la technologie des diodes électroluminescentes (LED) pour l'éclairage avant et arrière ont été signés avec des constructeurs majeurs par Valeo Service.

- Une approche innovante avec une construction de gamme spécifique au client a permis à Valeo Service de signer un nouveau contrat pour des balais d'essuie-glace avec Halfords,

une chaîne importante de magasins de pièces de rechange au Royaume Uni.

2. Innovations technologiques

Tout au long de l'année 2006, Valeo a conforté sa position d'acteur majeur du progrès automobile et a démontré sa capacité à introduire de nombreuses innovations par le biais des trois Domaines.

2.1. Les Domaines

Les Domaines ont pour vocation de favoriser l'innovation par le biais des technologies et de la synergie entre Familles de Produits afin de proposer au marché des solutions globales autour des thèmes de la sécurité (Domaine de l'Aide à la Conduite), l'environnement (Domaine de l'Efficacité de la Propulsion), et du confort (Domaine de l'Amélioration du Confort).

2.1.1. Aide à la Conduite

- **Le système d'aide au stationnement Park4U™**, permet de garer automatiquement une voiture en moins de 15 secondes. À base de technologie ultrasonique, il rend la conduite en ville à la fois plus sûre et plus confortable.
- **Le système de détection d'un obstacle dans l'angle mort**, contribue à réduire les risques de collision avec les véhicules qui ne sont plus visibles pour les conducteurs pendant leur changement de voie. Ce système surveille l'angle mort du conducteur des deux côtés du véhicule. Lorsqu'un obstacle mobile, une voiture qui double par exemple, apparaît dans la zone surveillée, le conducteur en est averti par une icône sur le rétroviseur extérieur. Ce système est le résultat de l'association de deux expertises : la technologie radar courte distance de Valeo et la connaissance approfondie de Raytheon en matière de systèmes de radar longue distance. Ce système a été sélectionné pour figurer sur la liste des finalistes des Automotive News PACE (« Premier Automobile Suppliers Contributions to Excellence ») Awards 2007, dans la catégorie Innovations Produit.
- **Le système de trajectoire latérale LaneVue™** développé en collaboration avec Iteris, est constitué d'un capteur vidéo miniature surveillant en permanence, à l'aide d'algorithmes, le marquage des voies à l'avant du véhicule. En cas de changement de voie sans activation du clignotant, le dispositif alerte le conducteur afin qu'il prenne les actions correctives.
- **Valeo a poursuivi la promotion de son démonstrateur V-360**, qui est un véhicule équipé d'une dizaine de systèmes innovants

d'aide à la conduite. Ce véhicule est la démonstration d'une intégration réussie de nombreuses technologies destinées à informer, alerter, assister et contrôler afin de rendre la conduite plus sûre. Ces actions sont commandées par des systèmes utilisant des technologies différentes telles que les radars, les caméras, les diodes électroluminescentes, la vision infrarouge, les ultrasons, l'électronique de contrôle et de puissance.

2.1.2. Efficacité de la Propulsion

- **Le système StARS micro-hybride** est la première étape vers l'hybridation. Ce système est basé sur un alerno-démarrateur réversible à entraînement par courroie fonctionnant sous 14V et offrant les fonctions de démarreur et d'alternateur en un seul et même ensemble. Il est composé d'une machine réversible et d'une électronique associée ; à l'arrêt, il met le moteur en veille et quand le conducteur relâche le frein, il redémarre le moteur, rapidement et silencieusement. Ce système a remporté un PACE Award 2006 dans la catégorie *Produits Européens*. Les étapes suivantes vers une hybridation sont en développement, notamment **avec la récupération de l'énergie cinétique**, réalisée grâce à un stockage d'énergie dans des super-capacités dès lors que le véhicule ralentit. Un véhicule démonstrateur Volvo S40 Diesel turbo ainsi équipé a permis la promotion de cette innovation.
- **La gestion électromagnétique des soupapes** est un dispositif qui remplace la commande mécanique classique des soupapes du moteur par courroie de distribution, arbre à cames et poussoirs hydrauliques. Ce système permet une réduction de la consommation de l'ordre de 15 à 20 % et une diminution des émissions polluantes.
- **L'architecture thermique du véhicule UltimateCooling™** est une révolution dans la gestion thermique des différents fluides du moteur et des périphériques moteurs utilisant le principe d'un fluide caloporteur unique. Ce système, outre des performances moteur améliorées, permet de réduire jusqu'à 40 % l'encombrement du module de refroidissement à l'avant du véhicule, libérant ainsi de l'espace pour de la liberté de style ou pour des systèmes de protection des piétons.

2.1.3. Amélioration du Confort

- Valeo a développé une **nouvelle génération de cartes « mains libres »**. Au-delà du verrouillage / déverrouillage et du démarrage sans clé du véhicule, le nouvel identifiant

assure la mémorisation et l'activation à distance des réglages personnalisés (siège conducteur, rétroviseurs...) et donne, via un écran, un grand nombre d'informations (niveau d'essence, pression des pneus, températures extérieure / intérieure...) utiles pour prendre la route en toute sécurité.

- Valeo conçoit des systèmes de climatisation respectueux de l'environnement. En remplaçant le fluide frigorigène HFC134 a, contribuant au réchauffement de la planète, par **un fluide alternatif ou un gaz naturel appelé R744**, les systèmes Valeo représentent une avancée technologique significative, préservent l'environnement et anticipent, dès aujourd'hui, la réglementation qui entrera en vigueur en 2011.

D'autres contributions des Familles de Produits Valeo ont été apportées aux trois Domaines et font l'objet d'un développement plus complet. (Se reporter à la section 2. Domaines et Familles de Produits, partie « Le Groupe »).

2.2. La Recherche et Développement récompensée

Le potentiel d'innovations technologiques du Groupe a continué de bénéficier d'une large reconnaissance des acteurs du marché.

- Le système micro-hybride « StARS » (Starter-Alternator Reversible System) a remporté un « Premier Automobile Suppliers Contribution to Excellence » (PACE) Award 2006 dans la catégorie *Produits Européens*. Les PACE Awards récompensent les meilleures innovations des équipementiers automobile en termes d'avancées technologiques et de performances commerciales. Les prix sont décernés en partenariat avec Automotive News, Microsoft, SAP et la Transportation Research Center. Les modèles Citroën C2 et C3 Stop&Start sont équipés de ce système micro-hybride, le seul actuellement disponible sur le marché.
- En juillet, le système de qualité de l'air de Valeo Thermique Habitacle a été honoré par le « Nissan Global Supplier Award for Innovation ».
- Valeo a également remporté un « Innovation Award Automechanika » pour son système de transmission par courant porteur, dans la catégorie *Systèmes*. L'intégration de nouveaux équipements, ainsi que la simplification de l'architecture électrique du véhicule sont rendues possibles par cette technologie innovante. La transmission simultanée du courant et des informations est assurée par le biais de câbles 12v, pour une intégration « plug & play ». Ce prix a

été remis à Valeo lors de la cérémonie d'ouverture du Salon Automechanika, en septembre 2006 à Francfort.

- S'agissant de son Domaine Efficacité de la Propulsion, Valeo est partie prenante au projet hybride / diesel de PSA Peugeot Citroën, l'un des six projets approuvés et financés par l'Agence Française de l'Innovation, un organisme gouvernemental créé en août 2005, dans le domaine de l'automobile pour d'une part le projet **Lo_wCO₂Motion**, un programme de 211,6 millions d'euros sur la période 2007-2011 supportant le développement conjoint de la technologie « **camless** » et de la technologie « **micro-hybride avec freinage récupératif** » et d'autre part pour le projet hybride / diesel de PSA Peugeot Citroën, où Valeo est un partenaire associé. L'Agence de l'Innovation Industrielle a accepté de financer à hauteur de 61 millions d'euros le programme de recherche de Valeo pour le projet Lo_wCO₂Motion.

2.3. Collaboration et partenariat

- La politique de partenariat avec les meilleurs spécialistes dans leur secteur d'activité et destinée à accélérer l'introduction de nouvelles technologies dans l'automobile, s'est inscrite dans la continuité des années précédentes : avec Raytheon, expert des radars, Jabil Circuit pour la production de cartes électroniques, Iteris pour les systèmes de surveillance des trajectoires et IBM pour les logiciels embarqués.
- 2006 a par ailleurs été la première des trois années de partenariat entre Valeo et le pilote automobile français Luc Alphand, dans le cadre de la Coupe du Monde des Rallyes Tout-Terrain et des Le Mans Endurance Series. Ce partenariat a pour objectif de permettre à Valeo d'affirmer son image d'entreprise innovante et ouverte aux grands défis. Ce partenariat comporte également un volet technique. Valeo a développé des systèmes d'éclairage, d'essuyage, et de climatisation pour les véhicules de course et d'assistance des Écuries Mitsubishi Motors Sport et de Luc Alphand Aventures. Cette année de partenariat a notamment été marquée par plusieurs victoires de Luc Alphand en Rallye Tout-Terrain avec la victoire du Dakar 2006 en Afrique, du « Por las Pampas » en Argentine, et au UAE Desert Challenge de Dubaï, mais également par des podiums dans le cadre du Championnat Le Mans Endurance Series.

3. Opérations stratégiques

La stratégie d'acquisitions/cessions vise à renforcer les trois Domaines sur une base globale et à conforter le potentiel de croissance interne du Groupe.

- Dans cette perspective, Valeo a annoncé le 29 juin 2006 la création d'une société commune à 50/50 avec son affilié Ichikoh, l'un des leaders des systèmes d'éclairage au Japon, en vue de fabriquer, en premier lieu, des systèmes d'éclairage pour les constructeurs japonais basés en Chine. Un nouveau site de 34 000 m² situé dans le Foshan, à proximité de Guangzhou, démarrera sa production en avril 2007. Il comptera 400 personnes en rythme de croisière. Il s'agit de la treizième société commune du Groupe en Chine.
- Dans le même temps et afin de consolider son dispositif opérationnel dans les systèmes d'éclairage en Chine, le Groupe

a porté de 75 % à 100 % sa participation dans Hubei Valeo Auto Lighting Systems Co., son autre société commune d'éclairage dans ce pays. Les unités de systèmes d'éclairage de Valeo en Chine s'appuient sur le centre de recherche de Wuhan qui compte 70 ingénieurs.

- La stratégie de focalisation autour des trois Domaines s'est traduite par des cessions de Logitec, une activité logistique au Japon acquise lors du rachat en 2000 des activités thermiques de Zexel, et de l'intégralité de la participation financière dans Parrot - 14,8 % - pour un montant de 38 millions d'euros.
- Enfin, Valeo a cédé son activité Moteurs et Actionneurs considérée comme non stratégique, au groupe japonais Nidec, et ce, pour un prix de vente de 142 millions d'euros.

4. Excellence opérationnelle

4.1. Optimisation de l'outil industriel

Valeo a poursuivi l'optimisation de son outil industriel dans le but d'accompagner ses clients et de disposer d'une base de coûts compétitive.

- Les activités industrielles de Valeo Electronique & Systèmes de Liaison de Czechowice en Pologne ont été fermées. Le plan de fermeture du site de Rochester (Systèmes d'Essuyage) aux États-Unis a été poursuivi, tel que défini et négocié en 2005. L'accord conclu avec le Syndicat IUE-CWA Local 509, prévoit un plan de réduction du nombre de salariés d'ici au 31 juillet 2008, date de fermeture du site. Une procédure d'information / consultation portant sur le projet de cessation de l'activité de la société commune Valeo Plastic Omnium à Douai a été mise en œuvre, suite à la décision de Renault de changer de concept technique pour la réalisation de l'avant du véhicule remplaçant les actuels Megane et Scenic, entraînant la disparition du concept modulaire. Les sites de Reims (Thermique Moteur), d'Abbeville (Sécurité Habitacle) et d'Amiens (fonderie - Transmissions) en France ont fait l'objet d'importantes restructurations. Les quatre sites de la Famille de Produits Moteurs et Actionneurs - Bietigheim (Allemagne), Santa Perpetua (Espagne), Juarez (Mexique) et Zielonski (Pologne) - ont été cédés à Nidec par Valeo. Les sites de Diadema et Cantareira de Valeo Sécurité Habitacle ont été fermés et les activités ont été transférées sur le site de Garulhos (Brésil).

- Deux sites ont été inaugurés à Seongju (Transmissions) en Corée du Sud et à Changchun (Compresseurs) en Chine. Un centre de recherche et développement (Thermique Habitacle) a été inauguré à Shanghai en Chine, en juillet 2006 et un centre technique (Commutation & Systèmes de Détection) de près de 1000² accueillant plus de 50 ingénieurs et techniciens a été ouvert à Veszprem en Hongrie, en août 2006.

4.2. Intégration des Fournisseurs

Dans le contexte difficile d'inflation des matières premières de l'année 2006, Valeo a poursuivi sa stratégie de sélection et d'intégration des fournisseurs le plus en amont possible, pour en faire des partenaires privilégiés sur le long terme et améliorer la qualité ainsi que la compétitivité en permettant la généralisation des standards de qualité Valeo auprès de ses fournisseurs.

- Le Groupe a fait preuve d'une grande résistance face à l'inflation record des matières premières en renforçant l'utilisation de tous les outils Achats à disposition et a poursuivi son programme de réduction du nombre des fournisseurs. Celui-ci a diminué de 277. Il s'établit à 2 728 fournisseurs à fin décembre 2006 pour un volume d'achats total d'environ 5,1 milliards d'euros. Valeo a également poursuivi son programme Convergence, dont l'objectif est de réduire drastiquement les coûts tout en améliorant la qualité des produits fabriqués par les fournisseurs. Ce programme rassemble aujourd'hui 276 fournisseurs, soit environ 10 % des fournisseurs du Groupe, pour 58 % du

volume d'achats. Enfin, le programme VIP, partenaires intégrés de Valeo, s'est également poursuivi en 2006. Valeo a un total de 98 fournisseurs VIP à fin 2006.

- Le Groupe a également renforcé de façon significative la part de ses approvisionnements provenant des pays à coûts compétitifs, celle-ci passant de 26 % en 2005 à 33 % en 2006.
- L'outil d'achats en lignes (ou enchères inversées en ligne) utilisé par Valeo et permettant notamment d'optimiser les prix d'achats et de faire face aux augmentations des matières, a représenté un montant record de plus de 1 milliard d'euros d'enchères inversées en 2006 (contre 631 millions d'euros en 2005).

4.3. Distinctions et récompenses

Valeo a été reconnu par ses clients et ses partenaires institutionnels pour la qualité de ses produits et de ses services, attestant ainsi de l'excellence opérationnelle du Groupe.

- Le troisième constructeur de poids lourds chinois CNHTC a attribué son *Strategic Partner Award* et son *Best Product Quality Award* à NVCC, la Division de Valeo Transmissions à Nanjing.
- La Division Transmissions de Bursa (Turquie) a remporté le *Best Supplier Award* de Ford Otosan Turquie.
- PSA Peugeot Citroën a attribué une distinction EcoTech de réduction de coûts techniques à Valeo Électronique & Systèmes de Liaison et son prix de la qualité à Valeo Thermique Habitacle pour son système complet de climatisation et ses tableaux de commandes de climatisation.
- Valeo a remporté deux *Superior Awards for Quality* de Toyota Europe, en récompense de l'excellente performance de Valeo Éclairage et de Valeo Transmissions.
- La Division Auto US de Valeo Thermique Moteur (États-Unis) a remporté le *Supplier Performance Award* de Honda.
- La Division Poids Lourds de Valeo Thermique Moteur de Jamestown aux États-Unis a été récompensée par le *Silver World Excellence Award* de Ford décerné au titre de la performance en termes de qualité, coûts et délais.
- L'usine mexicaine de San Luis Potosi (Thermique Moteur) a reçu un prix du Groupe Volkswagen dans la catégorie Excellence dans le Développement.
- Valeo Systèmes Thermiques au Japon a été reconnu meilleur fournisseur de l'année 2005 par Fuji Heavy Industry.
- Group Auto Union International a attribué son prix d'argent du meilleur fournisseur à Valeo Service.
- Les Familles de Produits Thermique Moteur et Systèmes d'Éclairage ont été distinguées au titre des 22 meilleurs fournisseurs de l'année 2005 par Volvo Cars.
- Hyundai-Kia Motors a décerné le Management Innovation Supplier Award à la Division coréenne de Valeo Systèmes Électriques, Division ayant fait preuve de son excellence industrielle en ayant atteint un niveau qualité de OPPM (pièce défectueuse par millions) pour l'année 2006. FVW a remis à Valeo Systèmes Électriques Shanghai en Chine, le « 2006 FVW Excellent Quality Award ». Cette même Division a par ailleurs été nommée « 2006 Excellent Supplier » par Liuzhou Wuling Liuji Dynamical Co., Ltd.
- Valeo Thermique Moteur et Valeo Thermique Habitacle à Itatiba (Brésil) ont été nommées « Best Company to work for » pour la sixième fois consécutive, par le magazine Exame.
- Valeo Thermique Habitacle a reçu le *Nissan Aftermarket Product Development Award* pour le développement de kit de filtres antiallergiques destinés à la deuxième monte.
- La Division Face Avant de Valeo Thermique Moteur à Camaçari au Brésil a été nommée « Supplier of the Year » par Ford.
- Le *MAIS Award* dans la catégorie *Evolution* a été remis à Valeo Service Brésil, en tant que meilleur fabricant de pièces de rechange.
- Le produit d'assistance au stationnement « beep&park » de Valeo Service a été nommé « Produit de l'Année » dans la catégorie *Automobile*, en France.
- La Division Europe de l'Est de Valeo Service a atteint les niveaux supérieurs de qualité et service du client Inter Cars (membre du groupe ATR en Pologne).

Événements récents et perspectives

- En décembre 2006, Valeo a annoncé la signature d'un protocole d'accord avec Ford Motor Company pour l'acquisition du site de Sheldon Road (Plymouth, Michigan) spécialisé dans la production de systèmes thermiques. Cette acquisition est conditionnée à la conclusion d'un nouvel accord compétitif avec le syndicat UAW (United Auto Workers Union).
- Le 5 mars 2007, Valeo a annoncé que l'Agence de l'Innovation Industrielle (All) avait accepté de financer à hauteur de 61 millions d'euros son programme de recherche baptisé LO_wCO₂MOTION™, qui vise à améliorer l'efficacité des moteurs automobile et contribuer à réduire leurs émissions en CO₂. Le financement de l'All est conditionné au feu vert de la Commission Européenne.
- Le 5 mars également, le fonds Pardus European Special Opportunities Master Fund LP a déclaré avoir franchi à la hausse, le 27 février 2007, le seuil de 10 % des droits de vote et détenir, au 1er mars 2007, 10,57 % du capital et 10,36 % des droits de vote de la Société. Dans sa déclaration d'intention,

Pardus European Special Opportunities Master Fund LP a déclaré ne pas agir de concert avec des tiers et de ne pas envisager dans l'immédiat de prendre le contrôle de Valeo, tout en se réservant le droit de continuer à acheter ou vendre des actions Valeo en fonction des opportunités de marché et de demander la nomination d'une ou plusieurs personnes en qualité de membres du Conseil d'Administration de Valeo.

- Par lettre en date du 21 mars 2007, Pardus European Special Opportunities Master Fund LP a, par la suite, déclaré avoir franchi à la hausse, à la même date, le seuil de 12% du capital et des droits de vote de la Société.
- Enfin, le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 22 mars 2007 a indiqué avoir reçu d'un fonds d'investissement une manifestation d'intérêt visant le capital de la Société. Il a estimé de l'intérêt du Groupe de l'explorer de façon préliminaire et non exclusive, ainsi que d'étudier parallèlement d'autres options stratégiques.

RAPPORT DE GESTION



<u>Méthodes comptables</u>	P. 36
<u>Compte de résultat</u>	P. 36
<u>Principaux investissements au cours des trois derniers exercices</u>	P. 38
<u>Évolution des capitaux propres</u>	P. 39
<u>Provisions pour autres passifs</u>	P. 40
<u>Flux de trésorerie et endettement</u>	P. 41
<u>Engagements</u>	P. 41
<u>Rémunération des mandataires sociaux et administrateurs</u>	P. 42
<u>Risques et incertitudes</u>	P. 43
<u>Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique</u>	P. 46
<u>Litiges</u>	P. 47
<u>Perspectives</u>	P. 47
<u>Événements postérieurs à la clôture</u>	P. 48
<u>Comptes sociaux</u>	P. 48
<u>Indicateurs environnementaux</u>	P. 48
<u>Indicateurs sociaux</u>	P. 59

1. Méthodes comptables

En application du Règlement 1606/2002 de la Communauté européenne du 19 juillet 2002, les états financiers ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Le Groupe applique par anticipation, respectivement aux 1^{er} janvier 2004 et 2005, les deux amendements suivants d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2006 :

- l'amendement de la norme IAS 19 introduisant l'option de comptabiliser en réserves les écarts actuariels sur les régimes de retraites à prestations définies ;
- l'amendement de la norme IAS 39 relatif à la couverture des transactions futures internes.

Les nouvelles normes non encore entrées en vigueur, non adoptées par anticipation et susceptibles d'avoir un impact sur les comptes du Groupe sont les suivantes :

- norme IFRS 7, Instruments financiers - informations à fournir, applicable à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
- norme IFRS 8, relative à l'information sectorielle ; cette norme non encore approuvée par l'Union européenne est d'application obligatoire à compter de l'exercice 2009.

Les impacts potentiels de ces deux normes sur les comptes du Groupe sont actuellement en cours d'analyse.

2. Compte de résultat

Sauf mention contraire, les commentaires qui suivent renvoient aux données des exercices 2004 et 2005 qui ont été retraitées au 31 décembre 2006 de la contribution de Valeo Moteurs et

Actionneurs, activité non stratégique telle que définie dans la note 1.19 des comptes consolidés.

2.1. Activité

Le **total des produits de l'Activité** consolidé augmente de 2,6 %, passant de 9 834 millions d'euros en 2005 à 10 086 millions d'euros en 2006. Les mouvements de périmètre (principalement l'intégration sur la totalité de l'exercice de Johnson Controls Engine Electronics, de Zexel Valeo Climate Control et de l'activité thermique en Thaïlande et la cession de Zexel Logitec Company le 30 juin 2006) ont un impact positif de 1,5 % sur la variation du total des produits de l'Activité. L'évolution des taux de change contribue positivement à hauteur de 0,6 %. À périmètre et taux de change constants, le total des produits de l'Activité augmente de 0,5 % sur la période, à comparer à une croissance estimée de la production automobile de référence du Groupe ⁽¹⁾ de 1,2 %.

Le **chiffre d'affaires** annuel de 9 970 millions d'euros se décompose entre première monte pour 8 214 millions d'euros (82 % du total) et deuxième monte pour 1 756 millions d'euros (18 % du total). Les chiffres comparables pour l'exercice 2005 étaient de 8 003 millions d'euros (82 %) et 1 733 millions d'euros (18 %).

L'Europe représente 69 % du total du chiffre d'affaires consolidé par zone de commercialisation en 2006, un niveau inchangé par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires réalisé dans cette zone s'élève à 6 862 millions d'euros, en progression de 2,3 % par rapport à 2005. Hors effets périmètre et change, il augmente de 0,9 % alors que la production de véhicules légers dans la zone progresse de 2,7 % (source JD Power).

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires du Groupe atteint 1 325 millions d'euros et diminue de 2,9 % comparé à 2005. À données comparables, il recule de 2,7 %, en ligne avec la production locale de véhicules légers (source JD Power). Cette zone compte pour 13 % du chiffre d'affaires consolidé (14 % en 2005).

En Asie et au Moyen-Orient, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 1 246 millions d'euros (+ 7,6 % par rapport à 2005). À périmètre et taux de change identiques, le chiffre d'affaires en Asie augmente de 3,6 % alors que la production automobile

(1) Évolution de la production de véhicules légers en Europe, Amérique du Nord, Amérique du Sud et Asie estimée par JD Power et pondérée par le

poids de chacune de ces zones géographiques dans le chiffre d'affaires consolidé.

locale augmente de 8,8 % sous l'effet de la forte croissance en Chine (+ 26,8 %) et au Japon (+ 6,1 %). La zone Asie/Moyen Orient totalise 13 % du chiffre d'affaires du Groupe contre 12 % en 2005.

2.2. Résultats

La **marge brute consolidée** s'établit à 1 539 millions d'euros, en recul de 1,3 % par rapport à 2005. Elle représente 15,4 % du chiffre d'affaires contre 16,0 % du chiffre d'affaires en 2005. La poursuite de la hausse des coûts des matières premières (non-ferreux, plastiques en particulier) pèse pour l'équivalent de 0,7 % du chiffre d'affaires.

Les **frais de recherche et de développement** ⁽¹⁾ s'élèvent à 661 millions d'euros (6,6 % du total des produits de l'Activité) contre 640 millions d'euros en 2005 (6,5 % du total des produits de l'Activité). Nets des autres produits de l'Activité (représentés principalement par les contributions des clients aux frais de développement), ces frais totalisent 5,4 % du total des produits de l'Activité, soit 0,1 point de moins qu'en 2005.

Les trois **Domaines** ⁽²⁾ mobilisent 94,7 % des dépenses de recherche et développement, soit 626 millions d'euros (+ 2,8 % par rapport à 2005), réparties entre l'Aide à la Conduite (178 millions d'euros, + 1,7 %), l'Efficacité de la Propulsion (216 millions d'euros, + 3,3 %) et l'Amélioration du Confort (232 millions d'euros, + 3,1 %).

Les **frais commerciaux et les frais administratifs** s'élèvent respectivement à 195 millions d'euros (+ 2,1 % comparé à 2005) et 458 millions d'euros (+ 1,3 %). Rapporté au total des produits de l'Activité, leur poids respectif est stable par rapport à l'exercice précédent.

En tenant compte des autres **produits de l'Activité** qui s'élèvent à 116 millions d'euros (98 millions d'euros en 2005), la marge opérationnelle ⁽³⁾ ressort à 341 millions d'euros, en diminution de 8,8 % comparée à 2005 (374 millions d'euros). La marge opérationnelle représente 3,4 % du total des produits de l'Activité contre 3,8 % en 2005.

Le solde des **autres produits et charges** montre une charge nette de 70 millions d'euros (dont 61 millions d'euros de coûts

de restructurations et dépréciations d'actifs et 14 millions d'euros au titre de la plus-value de cession de Zexel Logitec Company), à comparer à une charge nette de 50 millions d'euros en 2005 (incluant des coûts de restructurations et dépréciation d'actifs à hauteur de 34 millions d'euros).

Le Groupe réalise un chiffre d'affaires de 468 millions d'euros en **Amérique du Sud**, en croissance de 9,1 % par rapport à 2005. À données comparables, le chiffre d'affaires est stable alors que la production automobile locale augmente de 7,7 % (source JD Power). Cette zone représente 5 % du chiffre d'affaires consolidé (4 % en 2005).

de restructurations et dépréciations d'actifs et 14 millions d'euros au titre de la plus-value de cession de Zexel Logitec Company), à comparer à une charge nette de 50 millions d'euros en 2005 (incluant des coûts de restructurations et dépréciation d'actifs à hauteur de 34 millions d'euros).

En conséquence, le **résultat opérationnel** consolidé est de 271 millions d'euros en 2006 (2,7 % du total des produits de l'Activité) contre 324 millions d'euros (3,3 %) en 2005.

Le **coût de l'endettement financier net** passe de 52 millions d'euros en 2005 à 57 millions d'euros en 2006.

Les **autres produits et charges financiers** montrent une charge nette de 9 millions d'euros comprenant un gain de 24 millions d'euros consécutif à la cession des titres Parrot lors de leur introduction en Bourse contre une charge de 52 millions d'euros en 2005.

Le **résultat avant impôt** ressort à 205 millions d'euros, en baisse de 6,8 % par rapport à l'exercice précédent.

La **charge d'impôt** atteint 75 millions d'euros (soit un taux effectif d'imposition de 36,6 %), à comparer à 66 millions d'euros correspondant à un taux effectif d'imposition de 30,0 % en 2005.

Après comptabilisation de la **contribution des activités non stratégiques** pour 36 millions d'euros (incluant un gain de cession net d'impôt de 41 millions d'euros) et des **intérêts minoritaires** (5 millions d'euros), le **résultat revenant aux actionnaires de la Société** est de 161 millions d'euros, à comparer à 142 millions d'euros en 2005.

Le **résultat de base par action** calculé sur le résultat revenant aux actionnaires de la Société est de 2,10 euros (dont 0,47 euro au titre des activités non stratégiques) contre 1,80 euro en 2005 (dont - 0,15 euro au titre des activités non stratégiques). Le **résultat dilué par action** atteint 2,09 euros, à comparer à 1,79 euro au titre de l'exercice précédent.

(1) Les chiffres 2004 à 2006 sont désormais présentés nets des crédits d'impôt recherche précédemment enregistrés en impôt (Voir note 3.3 des notes annexes aux états financiers).

(2) Les Domaines ont pour vocation de favoriser l'innovation par le croisement des technologies et des familles de produits afin de proposer au marché des solutions globales autour des thèmes de la sécurité

(Domaine de l'Aide à la Conduite), de l'environnement (Domaine de l'Efficacité de la Propulsion) et du confort (Domaine de l'Amélioration du Confort).

(3) Agrégat extra-comptable défini comme le résultat opérationnel avant autres produits et charges.

3. Principaux investissements au cours des trois derniers exercices

3.1. Exercice 2006

En 2006, les investissements en immobilisations corporelles s'élevèrent à 494 millions d'euros, soit 4,9 % du total des produits de l'Activité. Les investissements en immobilisations incorporelles (principalement des dépenses de développement capitalisées) atteignent 165 millions d'euros, correspondant à 1,6 % du total des produits de l'Activité. Les variations de périmètre (principalement

les cessions de Zexel Logitec Company et de Valeo Moteurs & Actionneurs) ont occasionné un impact net de 124 millions d'euros. Ces cessions traduisent la stratégie de recentrage du Groupe autour d'activités bénéficiant de la taille critique dans chacun des trois Domaines.

3.2. Exercice 2005

En 2005, les investissements en immobilisations corporelles se sont élevés à 441 millions d'euros, soit 4,5 % du total des produits de l'Activité. Les investissements en immobilisations incorporelles (principalement des dépenses de développement capitalisées) sont ressortis à 145 millions d'euros, correspondant à 1,5 % du total des produits de l'Activité. Enfin, la croissance externe a mobilisé 466 millions d'euros. Valeo a mené des opérations stratégiques ciblées destinées à renforcer l'offre technologique de ses Domaines et à conforter le potentiel de croissance interne de ses Familles de Produits. En particulier, l'acquisition de Johnson Controls Engine Electronics, effective au 1^{er} mars, pour un prix final

de 316 millions d'euros, a accru considérablement le potentiel du Domaine Efficacité de la Propulsion du Groupe. De même, l'achat, effectif au 1^{er} avril, du solde des participations détenues par Bosch dans les activités thermiques en Asie, a amélioré le potentiel de croissance des métiers thermiques du Groupe sur les marchés prometteurs d'Asie et renforcé son expertise en compresseurs pour climatisation, un des composants majeurs de la boucle thermique. En 2005, le Groupe a également porté sa participation dans Ichikoh, un des leaders des systèmes d'éclairage au Japon, de 22,7 % à 28,2 %.

3.3. Exercice 2004

En 2004, Valeo a consacré un total de 413 millions d'euros à l'acquisition d'immobilisations corporelles, soit 4,5 % du total des produits de l'Activité de l'exercice, alors que les investissements en immobilisations incorporelles (principalement des dépenses de développement capitalisées) totalisaient 122 millions d'euros (1,3 % du total des produits de l'Activité). Les variations de

périmètre ont occasionné des décaissements nets de 73 millions d'euros. En ligne avec ses objectifs stratégiques de consolider sa présence en Asie, Valeo a en particulier pris le contrôle de Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems en Chine et augmenté ses intérêts dans ses activités moteurs et embrayages dans ce même pays.

4. Évolution des capitaux propres

4.1. Capitaux propres

Au 31 décembre 2006, les capitaux propres de l'ensemble consolidé s'établissent à 1 752 millions d'euros contre 1 717 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cette variation de 35 millions d'euros traduit notamment les facteurs suivants :

- en réduction, le paiement du dividende de l'exercice 2005 pour 84 millions d'euros et la variation des écarts de conversion pour 69 millions d'euros ;
- en augmentation, le résultat de la période à hauteur de 166 millions d'euros.

4.2. Capital social

4.2.1. Évolution du capital social

Le **capital social** est passé de 77 510 357 actions de 3 euros de nominal unitaire au 31 décembre 2005 à 77 580 617 actions de 3 euros de nominal unitaire au 31 décembre 2006 à la suite de l'exercice de 69 555 options de souscription d'actions donnant droit à 70 260 actions ⁽¹⁾.

Au 31 décembre 2006, le nombre d'actions pouvant être émises par exercice d'options de souscription consenties au personnel et mandataires sociaux du Groupe ressort à 3 744 050 actions. À cette même date, la totalité des OCEANE était en circulation, donnant droit à 10 105 439 actions ⁽²⁾.

4.2.2. Actions autodétenues

À la clôture de l'exercice, Valeo détient 686 704 de ses propres actions (soit 0,89 % du capital social), ayant une valeur unitaire évaluée au cours d'achat de 32,53 euros. Au 31 décembre 2005, Valeo détenait 807 704 de ses propres actions (1,04 % du capital social).

Le nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2006 fait ressortir un total de 617 704 titres affectés à la couverture de programmes d'options d'achat d'actions et 69 000 titres affectés à la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) signé avec un prestataire de services d'investissement le 22 avril 2004.

Il est rappelé que 220 000 actions Valeo et une somme de 6 600 000 euros avaient été affectées à la mise en œuvre du contrat de liquidité à la date de signature de celui-ci. Au 31 décembre 2006, les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat de liquidité ressortent à 69 000 titres et 13 039 863 euros.

Au cours de l'exercice, Valeo a acquis, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, 1 178 396 titres à un cours moyen de 29,53 euros et vendu 1 299 396 titres à un cours moyen de 29,72 euros. Les frais de négociation et ceux liés à la mise en œuvre du contrat de liquidité avec le prestataire de services d'investissement s'élèvent à un total de 264 712 euros contre 271 615 euros en 2005.

Les interventions sur le marché ont été réalisées sur la base de la cinquième résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2006. Elles ont été réalisées au travers de la mise en œuvre du contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement et menées dans le but de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres.

4.2.3. Actionnariat salarié

Dans le cadre de plans d'épargne Groupe, directement ou au travers de deux fonds communs de placement, les salariés détiennent 1 041 149 actions au 31 décembre 2006, soit 1,34 % du capital social. Au 31 décembre 2005, ils détenaient 1 418 375 actions, soit 1,83 % du capital social.

(1) À la suite de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée (OPRA/OPAS) réalisée au cours des mois de mai et juin 2005 et ayant conduit au rachat par Valeo de ses propres actions à un prix supérieur au cours de bourse, le ratio d'attribution des options de souscription et des options d'achat d'actions a été porté à 1,01 action pour une option.

(2) À la suite de l'OPRA/OPAS, conformément à la réglementation applicable et au contrat d'émission des OCEANE, le ratio de conversion ou d'échange des OCEANE a été porté de 1 action pour 1 obligation à 1,013 action pour 1 obligation.

4.2.4. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice, la Société n'a été informée de la réalisation d'aucune opération sur titres visée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

4.3. Dividendes distribués

Au titre des trois derniers exercices, les dividendes par action mis en paiement ont été les suivants :

Année	Dividende brut par action (en euros)	Dividende net par action (en euros)	Avoir fiscal/Réfaction (en euros)	Total hors avoir fiscal (en millions d'euros)
2003	1,57	1,05	Avoir fiscal de 0,525*	86
2004	na	1,10	Les sommes sont éligibles à la réfaction de 50 % prévue à l'article 158-3-2 du CGI	91
2005	na	1,10	Les sommes sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2 du CGI	84

* Pour les actionnaires ayant droit à un avoir fiscal de 50 %.

5. Provisions pour autres passifs

Le bilan au 31 décembre 2006 fait ressortir un montant total de provisions de 1 355 millions d'euros (dont 955 millions pour la part à long terme), à comparer à 1 554 millions d'euros (dont 1 123 millions pour la part à long terme) à la clôture de l'exercice précédent.

Le total des **provisions pour coûts sociaux et de restructuration** diminue de 5 millions d'euros par rapport à 2005 et s'élève à 176 millions d'euros.

Les **provisions pour retraites et engagements assimilés** s'élèvent à 748 millions d'euros à la clôture de l'exercice, en diminution de 135 millions d'euros par rapport à 2005. Ce poste est affecté, à la baisse, par l'imputation des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres (27 millions d'euros), les modifications de périmètre (27 millions d'euros) et les écarts de conversion (34 millions d'euros).

Les **autres provisions** passent de 490 millions d'euros au 31 décembre 2005 à 431 millions d'euros au 31 décembre 2006.

6. Flux de trésorerie et endettement

Les **flux nets de trésorerie générés par l'Activité** s'élèvent à 680 millions d'euros (dont 717 millions d'euros au titre de la capacité d'autofinancement) contre 820 millions d'euros en 2005 (dont 778 millions d'euros de capacité d'autofinancement).

Hors impact des variations de périmètre, les opérations d'investissement occasionnent une utilisation de trésorerie nette de 610 millions d'euros (dont 165 millions d'euros en immobilisations incorporelles et 494 millions d'euros en immobilisations corporelles), à comparer à 548 millions d'euros en 2005 (dont 145 millions d'euros d'immobilisations incorporelles et 441 millions d'euros d'immobilisations corporelles). Les variations de périmètre se traduisent par des encaissements nets de 124 millions d'euros contre des décaissements nets de 466 millions d'euros en 2005.

Les **flux sur opérations de financement** occasionnent des décaissements nets de 643 millions d'euros (dont des

remboursements d'emprunts à long terme de 553 millions d'euros), comparés à des encaissements nets de 297 millions d'euros en 2005 qui incluaient un rachat d'actions propres à hauteur de 252 millions d'euros.

Au total, la trésorerie nette consolidée diminue de 448 millions d'euros sur l'exercice contre une augmentation de 131 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

L'endettement financier net (solde des dettes financières, passifs financiers nets courants, crédits à court terme et banques diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie) s'établit à 968 millions d'euros à la fin de l'exercice contre 1 080 millions d'euros au 31 décembre 2005. Le ratio d'endettement financier net sur les capitaux propres consolidés atteint 55 % au 31 décembre 2006 contre 63 % au 31 décembre 2005.

7. Engagements

Le tableau qui suit résume les principaux engagements donnés.

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Contrats de location	76	79	74
Avals, cautions et garanties données	29	30	33
Engagements irrévocables d'achats d'actifs	72	57	58
Autres engagements	101	66	49
TOTAL	278	232	214

Les notes explicatives relatives à ces engagements figurent au point 5.3 des notes annexes aux comptes consolidés.

8. Rémunération des mandataires sociaux et administrateurs

8.1. Mandataires sociaux

La rémunération versée par Valeo à M. Thierry Morin, Président-Directeur Général, est décidée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations. Au cours de l'exercice 2006, la rémunération brute annuelle fixe versée par Valeo à M. Thierry Morin s'est élevée à 1 519 538 euros (contre 1 302 395 euros en 2005). Elle se décompose en une rémunération brute de 1 500 288 euros (1 284 000 euros en 2005) et 19 251 euros au titre des avantages en nature (18 395 euros en 2005). M. Thierry Morin n'a pas perçu de rémunération variable en 2006.

M. Thierry Morin a également perçu des jetons de présence à hauteur de 35 000 euros en qualité d'administrateur de Valeo, somme inchangée par rapport à 2005.

La rémunération brute que M. Thierry Morin a perçue des sociétés contrôlées par Valeo (au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce) s'est élevée à 120 883 euros (118 758 euros en 2005), somme qui se décompose en jetons de présence pour 45 750 euros (identique à 2005) et contributions à un fonds de pension pour 75 133 euros (73 008 euros en 2005). Aucun avantage en nature n'a été versé à M. Thierry Morin par les sociétés susvisées au cours de l'exercice 2006.

Compte tenu des périodes non autorisées telles que définies par la réglementation boursière, le Conseil n'avait pas, en 2005, attribué à M. Thierry Morin, au titre de cet exercice, d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites. Cette attribution a été effectuée en mars 2006 à concurrence de 150 000 options d'achat d'actions et 50 000 actions gratuites, selon les termes et conditions suivants :

- le Conseil a fixé le prix d'achat des actions auxquelles donneront droit les options à 33,75 euros, étant précisé (i) que les options pourront être exercées pour 50 % du nombre d'options attribuées à M. Thierry Morin à partir du 3 mars 2008 et pour 100 % à partir du 3 mars 2009, les actions obtenues par levée

d'options ne pouvant être cédées avant le 3 mars 2010 et (ii) à défaut d'exercice, les options deviendront caduques le 2 mars 2014 ;

- la date d'attribution définitive des actions gratuites a été fixée par le Conseil au 3 juin 2008 sous réserve que (i) M. Thierry Morin soit toujours titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social avec une société du groupe Valeo au 3 juin 2008 et (ii) à hauteur de 30 000 actions gratuites attribuées, certains critères de performance liés à l'atteinte d'un niveau de marge opérationnelle pour les exercices 2006 et 2007 soient satisfaits.

En 2006, M. Thierry Morin n'a pas procédé à la levée d'options attribuées au cours d'exercices précédents.

M. Thierry Morin continue de bénéficier du régime de retraite complémentaire mis en place pour les Dirigeants précédemment membres du Directoire sur décision du Conseil de Surveillance du 17 octobre 2002. Ce système complète les régimes existants (Sécurité sociale, ARRCO, AGIRC, etc.) pour permettre d'acquérir un montant de retraite égal à 2 % du salaire de fin de carrière par année d'ancienneté dans le Groupe. Le montant total de retraite ne peut excéder 60 % du salaire de fin de carrière. Pour être mis en œuvre, ce régime complémentaire nécessite une ancienneté minimale de 15 ans dans le groupe Valeo au moment du départ à la retraite et Valeo, ou l'une de ses filiales, doit avoir été le dernier employeur du bénéficiaire avant la liquidation de ses droits à la retraite.

Enfin, en cas de départ de M. Thierry Morin, sur décision du Conseil d'Administration de mettre un terme à ses fonctions (sauf pour faute grave commise lors de l'exercice de ses fonctions) ou de sa propre initiative, en cas de divergence de vues sur la stratégie poursuivie par le Conseil à l'issue d'une OPA, le montant de l'indemnité de départ est fixé forfaitairement à trois fois le montant de sa dernière rémunération annuelle, hors prime.

8.2. Administrateurs

Les administrateurs reçoivent des jetons de présence qui leur sont versés semestriellement. Ces jetons de présence ne leur sont toutefois pas versés si leur assiduité moyenne aux réunions du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, aux réunions des Comités constitués au sein du Conseil auxquels ils participent, est inférieure à 50 % au cours du semestre.

Les jetons de présence ont été répartis par le Conseil d'Administration de la manière suivante : 20 000 euros à chaque administrateur et 15 000 euros supplémentaires pour ceux d'entre eux participant à l'un des Comités susvisés.

Le total des jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 305 000 euros en 2006 (301 250 euros en 2005), répartis de la manière suivante :

	(En euros)
Thierry Morin	35 000
Carlo De Benedetti	-
Pierre-Alain De Smedt	35 000
François Grappotte	35 000
Philippe Guédon	35 000
Erich Spitz	27 500
Alain Minc	35 000
Véronique Morali	27 500
Jean-Bernard Lafonta	35 000
Yves-André Istel	20 000
Daniel Camus	10 000
Jérôme Contamine	10 000

À l'exception de M. Thierry Morin (voir page 186 et 187) et de M. Yves-André Istel (voir le rapport spécial des Commissaires aux comptes joint aux comptes sociaux), les membres du Conseil d'Administration n'ont bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune

autre rémunération ni d'aucun autre avantage. Les administrateurs n'ont pas bénéficié de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites. Aucun d'entre eux n'est détenteur d'options de souscription d'actions.

9. Risques et incertitudes

9.1. Risques industriels et environnementaux

9.1.1. Dépendance vis-à-vis du secteur automobile

Le chiffre d'affaires du Groupe est tributaire du niveau de la production automobile, particulièrement en Europe et en Amérique du Nord. La production est elle-même affectée par de nombreux paramètres notamment le niveau des stocks de véhicules, la confiance des ménages, l'évolution de l'emploi et du revenu disponible ou encore le niveau des taux d'intérêt. Le volume de production est également affecté par les programmes

gouvernementaux, en particulier les programmes d'incitation à l'achat de véhicules, les accords commerciaux, les évolutions de la réglementation et enfin par les éventuels problèmes sociaux (dont les grèves et les arrêts de travail).

Valeo réalise près de 60 % de son chiffre d'affaires première monte avec ses quatre principaux clients (par ordre de chiffre d'affaires décroissant : Renault-Nissan, PSA Peugeot-Citroën, Volkswagen et DaimlerChrysler). Le chiffre d'affaires réalisé avec chacun de ces clients est compris entre 10 et 20 % du total.

Les contrats de fourniture prennent la forme de commandes ouvertes pour tout ou partie des besoins en équipement d'un modèle de véhicule, sans garantie de volume. Ils sont consentis directement pour chacune des fonctions d'un véhicule et sont généralement valables pour la durée de vie du modèle. Ainsi, le chiffre d'affaires et les résultats de Valeo peuvent être affectés par l'échec commercial d'un modèle et/ou par le fait que le Groupe ne soit pas retenu sur une nouvelle génération de modèle. Les risques sont toutefois très largement répartis dans la mesure où Valeo offre une large gamme de produits et services installés ou mis en œuvre sur un très grand nombre de références de véhicules.

9.2. Risques de marché

Dans la mesure où son activité s'inscrit dans un contexte international, le Groupe est confronté aux risques de marché (risques de change, de prix et de taux). Il utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux fluctuations de cours de change, de prix sur certaines matières premières et de taux d'intérêt. De manière générale, les risques relatifs au change, aux cours des métaux de base et aux taux d'intérêt des sociétés du Groupe font l'objet d'une gestion centralisée auprès de la société mère Valeo.

9.2.1. Risque de change

Les entités du Groupe peuvent être soumises au risque de transaction relatif à une opération d'achat ou de vente dans une devise différente de leur devise fonctionnelle. La couverture des transactions commerciales et d'investissements en cours et futures effectuées par les filiales porte sur des durées généralement inférieures à 6 mois. Les positions des filiales sont réalisées principalement auprès de la société mère Valeo, qui à son tour couvre les positions nettes du Groupe auprès de contreparties externes. Compte tenu de la position nette en devises à la clôture de l'exercice, une fluctuation des cours de change n'aurait qu'un impact mineur sur les comptes du Groupe.

Les investissements dans les filiales étrangères peuvent également occasionner un risque de change à travers les fluctuations des devises contre la monnaie fonctionnelle. La politique du Groupe est de couvrir ce risque au cas par cas. Aucun instrument dérivé à ce titre n'était comptabilisé dans le bilan du Groupe à la clôture de l'exercice.

9.1.2. Risques environnementaux

Les activités de Valeo sont soumises dans les différents pays dans lesquels elles sont exercées à des réglementations environnementales diversifiées et évolutives lui imposant de respecter des normes toujours plus strictes en matière de protection de l'environnement. La politique environnementale, décrite dans le Rapport d'activité, vise à maîtriser et réduire autant que possible les risques environnementaux.

9.2.2. Risque métal

Le Groupe utilise des métaux, en particulier des non ferreux, dans le cadre de son activité industrielle. Les achats futurs de métaux de base sont couverts sur une durée généralement inférieure à 6 mois. Néanmoins, le Groupe peut ponctuellement mettre en place des couvertures à des échéances supérieures à six mois ou suspendre les couvertures de certains métaux. Les matières couvertes (aluminium, aluminium de 2^e fusion, cuivre, zinc et étain) sont cotées sur les marchés officiels. Les techniques de couverture privilégient les instruments sans livraison de sous-jacent physique. Le bilan au 31 décembre 2006 montre un gain latent de 6 millions d'euros au titre des couvertures des flux de trésorerie.

9.2.3. Risque de taux

Le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt pour échanger le taux de sa dette, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux variable ou fixe.

À la clôture de l'exercice, 82 % des dettes financières à long terme sont à taux fixe (83 % en 2005). Le taux de financement du Groupe ressort à 4,5 %, en recul de 0,1 % par rapport à 2005.

Pour la partie à taux fixe, une diminution de 1 % des taux d'intérêt entraîne une variation de juste valeur de la position nette d'environ 45 millions d'euros.

9.2.4. Risques sur actions

Au 31 décembre 2006, le bilan du Groupe fait ressortir un poste trésorerie et équivalents trésorerie de 618 millions d'euros (949 millions d'euros au 31 décembre 2005). Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement

(97 millions d'euros) représentées par des SICAV monétaires investies en titres de maturité très courte et ne présentant pas de risque en capital, conformément à la politique de gestion de trésorerie du Groupe. Conformément aux règles comptables en vigueur, ces instruments sont évalués à leur valeur de marché, très proche de leur valeur comptable.

Selon la norme IAS 32, les actions propres sont comptabilisées dès l'acquisition, en diminution des fonds propres et les variations de

valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque ces actions propres sont cédées, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des titres cédés. La cession de 121 000 actions propres au cours de l'exercice 2006 conduit à une augmentation des capitaux propres de 4 millions d'euros au 31 décembre 2006 comparé au 31 décembre 2005.

9.3. Risques juridiques

9.3.1. Risques liés à la propriété intellectuelle (brevets)

Le savoir-faire industriel de Valeo et les innovations issues de la recherche du Groupe font, dans la mesure du possible et lorsque l'enjeu le justifie, l'objet de dépôts de brevets visant à protéger la propriété intellectuelle. À ce titre, Valeo est un déposant majeur de brevets dans son secteur d'activité, ce qui lui procure une arme efficace pour lutter contre la contrefaçon.

Par ailleurs, Valeo bénéficie de licences de brevets de la part de tiers, qui rentrent dans le cadre normal de son Activité.

9.3.2. Responsabilité liée aux produits et services vendus

Valeo est exposé au risque d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits et services vendus. Valeo est également soumis au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages. Pour se prémunir de ce risque, Valeo a souscrit une police d'assurance garantissant les conséquences financières de ces réclamations. Il ne peut toutefois être établi avec certitude que la police d'assurance ainsi souscrite serait suffisante pour couvrir l'ensemble des conséquences financières liées à ces réclamations.

9.4. Autres risques

9.4.1. Risques de contrepartie

Ce risque se matérialise dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques financiers et de trésorerie. Le Groupe établit des limites par contrepartie en considérant notamment la notation de celles-ci par les agences de rating et dans le souci d'éviter une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers.

9.4.2. Risques de liquidité

Au-delà de la maximisation des flux d'exploitation destinée à financer son développement et le versement des dividendes à ses actionnaires, le Groupe veille à maintenir un accès très large à la liquidité pour faire face à ses engagements et à ses besoins d'investissements. Ainsi, dans le cadre du programme de financement à moyen et long terme Euro Medium Term Notes d'un

montant maximum de 2 milliards d'euros, le Groupe s'est porté emprunteur de fonds à long terme en 2005 en émettant pour 600 millions d'euros à échéance 2013. Le Groupe a également émis deux emprunts syndiqués pour un total de 225 millions d'euros échéance 2012. Valeo bénéficie également de plusieurs ouvertures de crédit bancaire confirmées à échéance moyenne de 3 ans pour un total de 1,3 milliard d'euros, ouvertures de crédit non utilisées au 31 décembre 2006. Enfin, le Groupe bénéficie d'un programme de financement à court terme sous forme de billets de trésorerie plafonné à 1,2 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2006, les ratios d'endettement financier se situaient bien en deçà des limites qui entraînent, en vertu des *covenants*, le remboursement anticipé des tirages effectués et la suspension des lignes de crédit.

L'Euro Medium Term Notes comporte, quant à lui, une option qui permet aux obligataires de demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations s'il survenait un changement de contrôle de Valeo débouchant sur une baisse de la notation de l'obligation en dessous de la catégorie *investment grade*.

9.4.3. Risques de crédit

Valeo est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients automobile.

Valeo travaille avec tous les constructeurs du secteur. Au 31 décembre 2006, le premier groupe automobile client de Valeo représente 20 % du poste clients. Environ 7 % du poste clients correspond aux deux grands constructeurs américains Ford et General Motors. La dégradation de la conjoncture automobile ces dernières années a entraîné un contrôle renforcé du risque

client et des délais de règlement qui au cas par cas peuvent faire l'objet de renégociations bilatérales avec les clients. Le délai de règlement moyen au 31 décembre 2006 est de 69 jours.

Valeo réalise par ailleurs plus de 7 % de son chiffre d'affaires en seconde monte sur le marché du remplacement. Les clients nombreux et dispersés sur ce marché font l'objet d'un suivi constant et le risque de défaut est couvert par une police d'assurance-crédit. Ces clients représentent un peu plus de 7 % du poste clients du Groupe au 31 décembre 2006.

10. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

10.1. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance (articles L. 233-7 et 233-12 du Code de commerce)

À la connaissance de la Société, les actionnaires suivants détenaient au 12 février 2007 plus de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Actionnaires	% du capital	% des droits de vote
Caisse des Dépôts	6,5 %	9,0 %
The Boston Company Asset Management LLC	5,4 %	5,3 %
Brandes Investment Partners LP	5,3 %	5,2 %
Pardus European Special Opportunities Master Fund LP	5,2 %	5,1 %
Franklin Resources, Inc.	4,8 %	4,7 %
Tocqueville Finance S.A.	2,8 %	2,8 %
Wyser Pratte Management Company, Inc.	2,4 %	2,3 %
M&G Investment Management Ltd	2,2 %	2,2 %

10.2. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, portait gravement atteinte à ses intérêts

Ainsi que mentionné dans le paragraphe 9.4.2 ci-dessus, l'Euro Medium Term Notes de 600 millions d'euros échéance 2013 comporte une option qui permet aux obligataires de demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations s'il survenait un changement de contrôle de Valeo débouchant sur une baisse de la notation de l'obligation en dessous de la catégorie *investment grade*.

Les conditions générales d'achat de certains clients de Valeo comportent une clause de résiliation en cas de changement de contrôle de Valeo.

Certaines sociétés communes d'importance mineure en termes d'activité (Valeo Raytheon, Valeo Systems South Africa, Valeo Furukawa Wiring Systems) contiennent des clauses de changement de contrôle, appelées à jouer en ce qui concerne les deux premières, en cas de prise de contrôle par un concurrent des autres associés.

10.3. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Ainsi que l'indique le paragraphe 8.1 ci-dessus, M. Thierry Morin, Président du Conseil d'Administration, bénéficierait d'une indemnité de départ fixée forfaitairement à trois fois le montant de sa dernière rémunération annuelle, hors prime, en cas de départ sur décision du Conseil d'Administration de mettre un

terme à ses fonctions (sauf pour faute grave commise lors de l'exercice de ses fonctions) ou de sa propre initiative, en cas de divergence de vues sur la stratégie poursuivie par le Conseil à l'issue d'une OPA.

11. Litiges

Chacun des litiges connus, dans lesquels Valeo ou des sociétés du Groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêtés des comptes et les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

12. Perspectives

La stabilisation de la production automobile dans les marchés clés du Groupe ne devrait pas intervenir avant le second semestre. Dans ce contexte et à prix de matières premières stabilisé, Valeo vise une amélioration de sa rentabilité opérationnelle favorisée par une accentuation de ses efforts de compétitivité.

13. Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe a signé le 4 décembre 2006 un *memorandum of understanding* avec Ford pour l'acquisition du site de Sheldon Road (Plymouth, Michigan) spécialisé dans la production de systèmes thermiques. Cette acquisition est subordonnée à la conclusion d'un nouvel accord compétitif avec le syndicat UAW (*United Auto Workers*).

À la connaissance de Valeo, il n'est pas intervenu depuis le 31 décembre 2006 d'autre événement susceptible d'avoir une influence significative sur l'Activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

14. Comptes sociaux

Suite à la filialisation de ses activités industrielles en 2002, la société anonyme Valeo n'a plus qu'une activité de holding et de gestion de la trésorerie du Groupe.

Le résultat financier de Valeo s'établit à 47 millions d'euros contre 66 millions d'euros en 2005. Cette diminution s'explique essentiellement par une augmentation des dépréciations de titres de participations (- 203 millions d'euros) partiellement compensée par l'augmentation des dividendes (+ 159 millions d'euros) et par les autres éléments du résultat financier (+ 25 millions d'euros).

Le résultat exceptionnel atteint - 3 millions d'euros contre 1 million d'euros en 2005.

Le solde de l'impôt sur les bénéfices est un produit de 35 millions d'euros contre un produit de 28 millions d'euros en 2005.

Le résultat net de Valeo s'élève à 74 millions d'euros contre 88 millions d'euros en 2005.

Les capitaux propres de la société Valeo s'élèvent à 3 232 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 3 240 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cette variation intègre principalement le résultat de l'exercice diminué du dividende.

15. Indicateurs environnementaux

1. Introduction

Ce chapitre présente les résultats et engagements de Valeo en matière de préservation de l'environnement et des ressources naturelles, qui font partie des fondements du développement durable.

Le groupe Valeo a adhéré en 2003 au Pacte mondial proposé par l'ONU qui, sur la base de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, engage les entreprises à :

- promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant à l'environnement ;

- prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables ;
- encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Cet engagement se traduit notamment pour Valeo :

- par la conception et la réalisation de produits innovants permettant d'assurer une réduction des impacts environnementaux des véhicules automobiles tout au long de leur cycle de vie ainsi qu'une meilleure sécurité des passagers ;

- par la préservation de l'environnement lors des phases de production sur les sites du Groupe.

Il est formalisé par la Charte Environnement du Groupe et développé dans les procédures figurant dans le Manuel de Gestion des Risques, qui s'appliquent avec le même niveau d'exigence à

tous les sites du Groupe, quelles que soient les contraintes locales. Engagée depuis plus de 15 ans, cette démarche s'inscrit dans un processus d'amélioration continue qui fait l'objet d'inspections régulières effectuées par des consultants externes afin d'en vérifier la performance.

2. Indicateurs environnementaux

2.1. Présentation

La plupart des indicateurs sont exprimés en quantité totale ainsi qu'en quantité par million d'euros. La quantité par million d'euros est calculée en divisant la quantité totale par le chiffre d'affaires des sites ayant répondu à l'indicateur.

L'année en cours est comparée aux deux années précédentes.

La représentativité de chaque indicateur est caractérisée par un taux de réponse. Il est exprimé en divisant le chiffre d'affaires des sites ayant répondu à l'indicateur par le chiffre d'affaires de l'ensemble des sites du périmètre.

En 2006, le Groupe a souhaité que le *reporting* des indicateurs soit effectué non plus annuellement, mais à la fin de chaque trimestre, afin d'en faire un véritable outil de management de la performance environnementale des sites. La mise en place de ce *reporting* trimestriel nécessitant un temps d'adaptation et afin de maintenir le haut niveau de fiabilité des données publiées, certaines réponses imprécises n'ont pas été prises en compte. Ainsi, les taux de réponse indiqués pour l'exercice 2006 sont parfois légèrement inférieurs à ceux de 2005.

Comme pour les années antérieures, l'ensemble des réponses des sites ont été validées par un organisme extérieur afin d'en assurer la qualité et la représentativité.

2.2. Périmètre

Les données environnementales publiées dans ce rapport concernent l'ensemble des sites de production et de distribution du groupe Valeo à travers le monde, à l'exclusion des filiales minoritaires du Groupe.

Le périmètre 2006 des indicateurs environnementaux comprend ainsi 138 sites, dont 12 sites avancés, 8 sites Valeo Service et 2 sites de stockage, étant précisé que :

- les sites avancés sont les sites de fabrication localisés chez les clients constructeurs ;
- les centres uniquement dédiés à la recherche et développement, les bureaux ainsi que les sites ayant fait l'objet d'une acquisition, cession ou fermeture au cours de l'année 2006 ne font pas partie du périmètre traité ;

- les sociétés contrôlées à 50 % par Valeo sont prises en compte à hauteur de 50 % et les sociétés dont Valeo contrôle plus de 50 %, à 100 %.

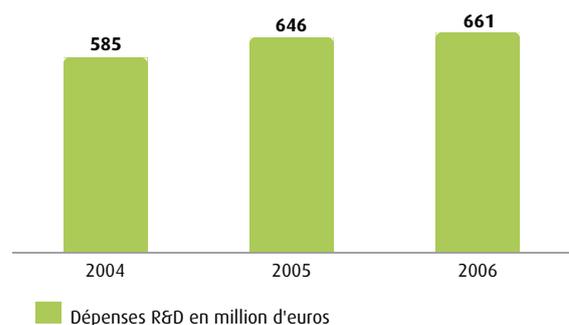
En 2006, l'Activité Valeo Systèmes de Contrôle Moteur a été intégrée dans le périmètre des indicateurs.

L'Activité Valeo Moteurs et Actionneurs, dont la cession au groupe NIDEC a eu lieu dans les tout derniers jours de décembre, a été prise en compte dans le périmètre 2006, sauf en ce qui concerne les plastiques recyclés et les dépenses recherche et développement dont les données n'ont pas été obtenues.

Le périmètre des indicateurs environnementaux concerne l'ensemble des sites ; un suivi de cohérence est réalisé entre les données financières communiquées par le Groupe (chiffres d'affaires, dépenses de recherche et développement) et celles communiquées par les sites.

Ce rapport a été élaboré en tenant compte des recommandations de la *Global Reporting Initiative* (GRI).

DÉPENSES RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D)



2.3. Organisation interne de la gestion de l'environnement

Pour accomplir sa mission, la Direction des Risques, Assurances et Environnement du Groupe travaille en permanence avec toutes les directions du Groupe et s'appuie sur des coordinateurs au niveau de chacune des Familles de produits.

Chaque coordinateur apporte son appui technique aux responsables Sécurité, Sûreté, Santé et Environnement (SSSE) des sites et fait part des retours d'expérience au sein du Comité de Gestion des

Risques, organe de pilotage central de la Direction des Risques, Assurances et Environnement du Groupe.

Sur chaque site, un responsable Sécurité, Sûreté, Santé et Environnement (SSSE) est chargé de l'application concrète des procédures, il apporte son expertise à la Direction des Sites et veille par des audits internes au respect de la réglementation et des standards Valeo.

2.4. Conformité de l'Activité aux dispositions réglementaires et aux standards du Groupe

La politique de gestion des risques de Valeo est inscrite dans les procédures du « Manuel de Gestion des Risques » et dans des guides d'application à l'usage des sites.

Elle vise à assurer la conformité des Activités du Groupe aux dispositions réglementaires de chaque pays et aux standards qui lui sont propres.

Pour en vérifier l'application, la Direction des Risques, Assurances et Environnement du Groupe fait régulièrement effectuer des inspections par des consultants externes et indépendants.

La fréquence des inspections est de 1 à 3 ans. Ces audits sont un outil de progrès pour les sites et assurent à la Direction du Groupe une bonne visibilité de ses risques.

Déployé depuis 1991, le programme d'audits Valeo est une composante majeure de sa politique de réduction des risques.

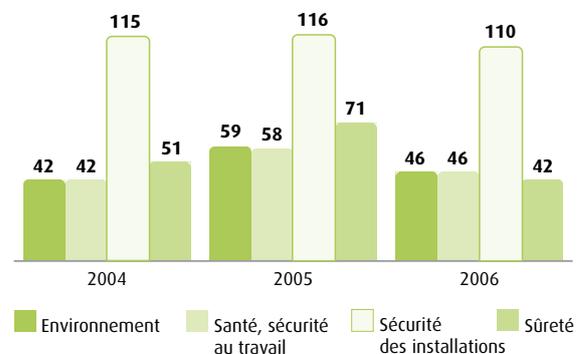
Ces audits ont pour objectif d'évaluer le niveau de performance des sites ainsi que les progrès réalisés.

Ils concernent :

- l'environnement ;
- la santé et la sécurité des personnes au travail ;
- la sécurité des bâtiments et installations ;
- la sûreté des installations et des informations.

Sur la base des constats effectués et d'une hiérarchisation des risques, ils donnent lieu à l'établissement de plans d'actions par les sites. L'avancement des plans d'actions est reporté semestriellement à la Direction des Risques, Assurances et Environnement du Groupe.

NOMBRE DE SITES AUDITÉS PAR DES EXPERTS INDÉPENDANTS



3. S'engager à l'amélioration continue de ses performances environnementales et de santé et sécurité au travail dans un processus de certification reconnu internationalement

Afin d'attester son engagement à réduire d'année en année ses impacts environnementaux ainsi qu'à améliorer la santé et la sécurité de ses collaborateurs, le groupe Valeo s'est engagé successivement dans un processus de certification environnementale ISO 14001 et de santé et sécurité au travail OHSAS 18001.

Le processus de certification ISO 14001 a démarré en 1998. Au 31 décembre 2006, la quasi-totalité des sites du Groupe faisaient l'objet de cette certification. Parmi les sites certifiés en 2006 figurent le site de Mioveni en Roumanie et celui de Kosice en Slovaquie, qui sont l'un et l'autre des sites récents du Groupe.

Le processus de déploiement de la certification OHSAS 18001 a été initié courant 2005. L'obtention de cette certification a été l'un des projets phares du Groupe cette année. Fin 2006, 72 sites ont passé l'audit de certification avec succès.

La mise en place de ces systèmes de management permet d'améliorer les performances environnementales et de santé et sécurité au travail, et par conséquent de limiter les impacts des Activités du Groupe.

La formation constante du personnel, qui est une partie intégrante de ce système de management, est un moyen de faire évoluer les comportements au sein de l'entreprise mais également dans la vie quotidienne.

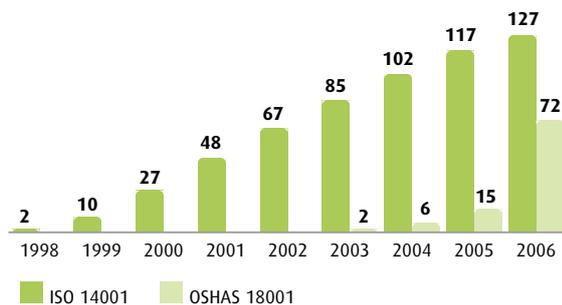
Le Groupe met à la disposition des sites des outils sur son intranet. À titre d'exemple, dans le cas particulier du déploiement de l'OHSAS 18001, le Groupe a fourni aux sites un outil d'autodiagnostic et de suivi de mise en place de l'OHSAS 18001 ainsi qu'un outil de veille réglementaire pour les sites français.

Pour l'année 2007, les objectifs principaux du Groupe seront :

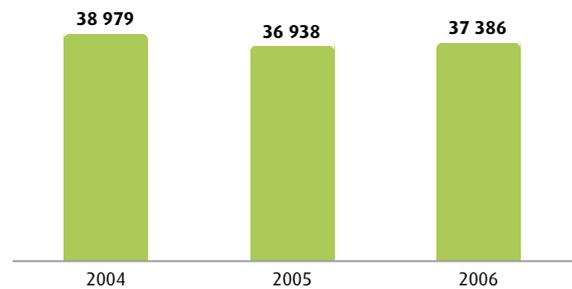
- l'obtention par l'ensemble des sites de la certification ISO 14001 ;

- la poursuite de l'extension de la certification OHSAS 18001 à l'ensemble des sites ;
- la mise en place d'un outil d'auto-évaluation des sites en matière de gestion des risques ;
- la consolidation des efforts entrepris pour réduire les risques du Groupe ;
- la recherche de nouvelles opportunités de réduction des impacts environnementaux des Activités du Groupe par des études ciblées sur des sujets clés comme les émissions de CO₂ liées au transport.

NOMBRE DE SITES CERTIFIÉS ISO 14001 ET OHSAS 18001



NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION À L'ENVIRONNEMENT



4. Optimiser l'usage de l'eau et de l'énergie

Dans le cadre de son objectif de préservation des ressources en eau, le Groupe a consenti des efforts importants depuis plusieurs années, notamment par la suppression des systèmes de refroidissement en circuit ouvert. Ces efforts ont abouti à une diminution de 45 % (ramené au chiffre d'affaires) de la consommation en eau du Groupe entre 2001 et 2005. Cette consommation s'est stabilisée en 2006.

À titre indicatif, en 2006, la consommation d'eau du Groupe s'établit à environ 250 litres/jour/employé, à comparer à celle d'une famille européenne de 4 personnes qui est en moyenne de 440 litres d'eau par jour (source : Veolia Eau).

Les produits élaborés par Valeo participent activement à la réduction de la consommation énergétique des véhicules. Cette réduction est obtenue d'une manière générale par l'allègement du poids des composants, mais aussi par le développement de produits spécifiques qui permettent de réduire la consommation d'énergie (cf. informations sur les Domaines dans ce document).

Au niveau de ses sites, la consommation d'énergie du Groupe est stable depuis plusieurs années. À titre indicatif, elle s'établit à environ 30 000 kWh/an/employé, à comparer aux 40 000 kWh consommés par une famille de 4 personnes occupant une maison de 120 m² en Europe (source : Greenpeace).

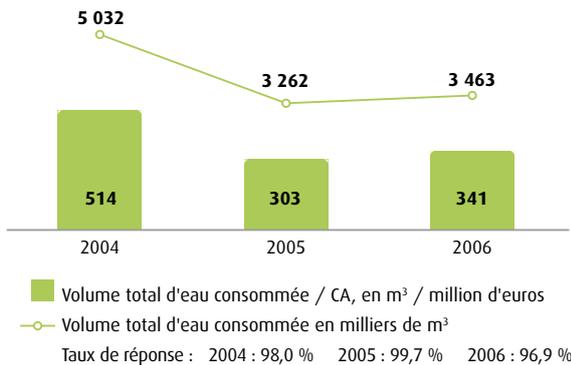
Un chapitre sur l'optimisation énergétique est intégré au concept d'usine générique du Groupe élaboré dans le guide « Valeo Factory

Design » définissant les principes de construction de ses usines. Les aspects thermiques du bâtiment, la ventilation, l'éclairage et l'intégration énergétique des procédés ou des systèmes d'utilités sont maintenant abordés dès le stade de la conception afin de maîtriser les dépenses énergétiques d'exploitation. En Chine, par exemple, la redéfinition du système de chauffage / ventilation d'une usine devrait conduire à une réduction de la consommation énergétique de l'ordre de 40 %.

En 2006, des audits de plusieurs usines du Groupe ont été réalisés pour identifier des pistes d'amélioration énergétique. Des systèmes de récupération de chaleur ont déjà été mis en place sur certains équipements de production. Un projet pilote est en cours au sein de la Famille de Produits Valeo Thermique Moteur afin de développer une méthodologie générique pour les usines du Groupe.

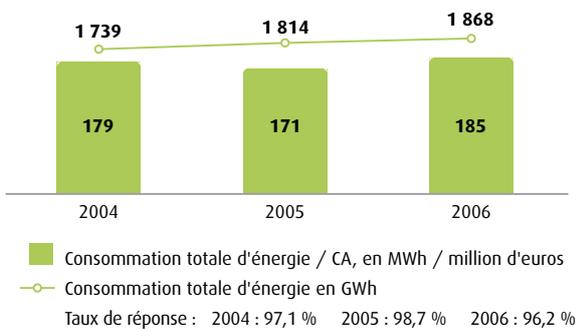
Par ailleurs, les efforts engagés pour favoriser l'utilisation des sources d'énergie thermique à impact environnemental modéré (gaz naturel) se poursuivent.

CONSOMMATION D'EAU

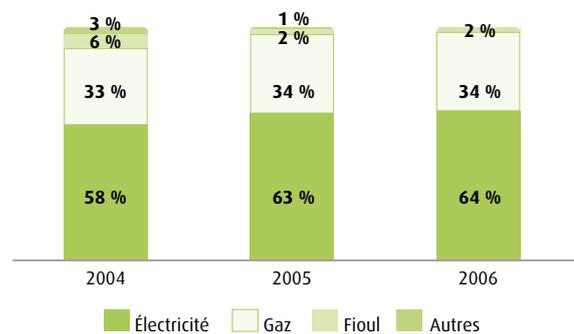


Suite à la découverte d'une erreur de reporting d'un site en 2004 et 2005, les chiffres de ces deux années ont été rectifiés sur le graphe ci-dessus.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE



RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE



5. Préserver les matières premières non renouvelables

Préserver les matières premières et limiter la génération de déchets est l'un des objectifs du Groupe. Cet objectif se décline tant au niveau des produits que des processus d'élaboration de ces produits.

Ainsi, s'agissant des produits, la Famille de Produits Valeo Électronique et Systèmes de Liaison a pu réduire de manière très significative le nombre de fils électriques nécessaires pour faire fonctionner l'ensemble des composants d'un véhicule. Par ailleurs, l'Activité Valeo Systèmes Électriques, à travers son Activité de rénovation de démarreurs et alternateurs, permet chaque année à plus d'un million de pièces de rejoindre le marché de la seconde monte, doublant ainsi la durée de vie de ces produits.

Sur un autre plan, les emballages étant consommateurs de matières premières et générateurs de déchets, le Groupe a mis en œuvre depuis plusieurs années des actions de progrès visant à remplacer les emballages mono-usage par des emballages multi-usages. L'une des premières actions menées a été l'utilisation de

caisses navettes, généralement en matières plastiques, entre les sites du Groupe, les clients et les fournisseurs.

La priorité du Groupe est aujourd'hui d'utiliser des plastiques recyclables.

Par ailleurs, en 2006, une enquête a été lancée auprès de l'ensemble des sites du Groupe de façon à caractériser qualitativement les matériaux d'emballage achetés. Il ressort des réponses de cette étude les points suivants :

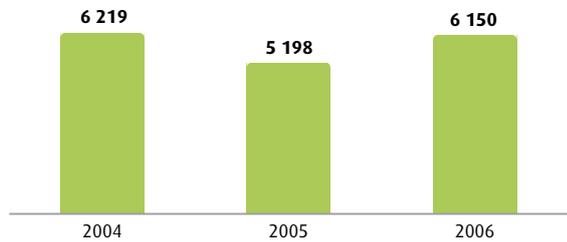
- un tiers de l'ensemble des matériaux achetés sont utilisés plusieurs fois ;
- la plupart des sites indiquent n'utiliser que des caisses en plastiques recyclables. Seuls quelques sites utilisent encore majoritairement des caisses en PVC ;
- plus de la moitié des sites Valeo expriment des exigences vis-à-vis de leurs fournisseurs quant au volume et/ou la nature des emballages utilisés.

La consommation de matériaux d'emballage du Groupe a légèrement diminué entre 2005 et 2006. Certains sites ont engagé des études spécifiques dans ce but. À titre d'exemple, en partenariat avec ses clients et ses fournisseurs, le site de Pedreira au Brésil a mis en place un plan d'action qui lui a permis en 2006 de réduire de 45 % l'achat de matériaux d'emballage.

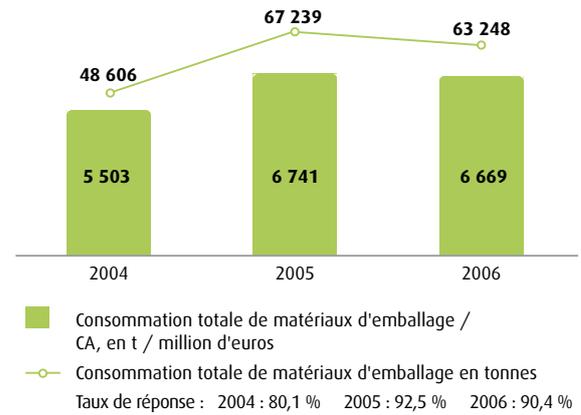
En 2007, des sites pilotes seront sélectionnés dans chacune des Familles de produits afin de conduire des études dans ce domaine permettant de dégager des actions de progrès qui pourront être ensuite déployées dans tous les sites du Groupe.

CONSOMMATION DE PLASTIQUES RECYCLÉS

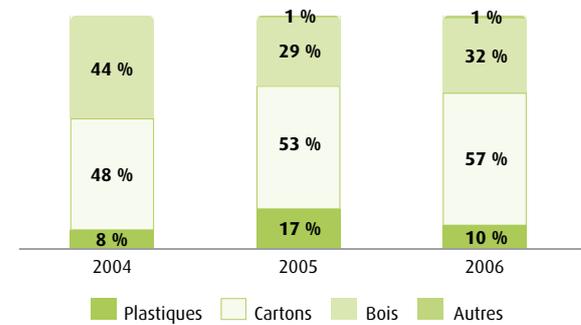
(en tonnes)



CONSOMMATION DE MATÉRIAUX D'EMBALLAGE



RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION DE MATÉRIAUX D'EMBALLAGE



6. Réduire la consommation de produits dangereux

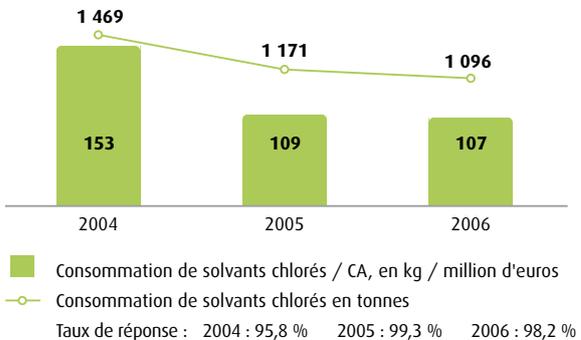
Les principales matières premières utilisées par le Groupe pour la fabrication de ses produits sont les métaux (métaux ferreux, aciers, aluminium notamment) et les plastiques.

Les solvants halogénés (dont le trichloréthylène) et les métaux lourds (plomb principalement) sont utilisés en quantités de plus en plus limitées dans les processus.

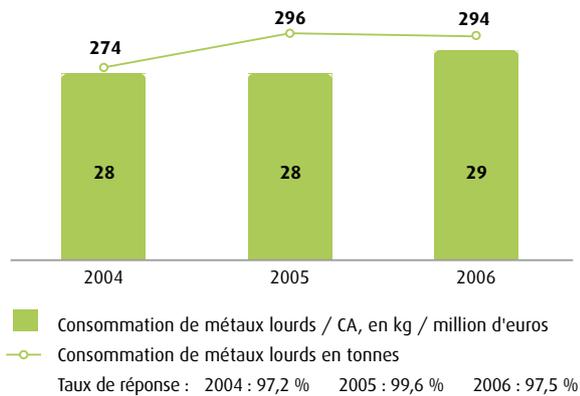
Des travaux de substitution de ces produits ont permis de réduire la consommation de métaux lourds de plus de 90 % et de solvants chlorés de 70 % (ramené au chiffre d'affaires) entre 2001 et 2006.

Dans un souci d'amélioration du reporting des produits CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction), et en raison d'un classement pouvant varier pour une même substance d'un pays à l'autre, il a été décidé à partir de 2006 que les produits classés CMR en Europe devaient être comptabilisés dans cette catégorie quel que soit le pays concerné. De ce fait, la quantité de produits CMR comptabilisés pour l'exercice 2006 a légèrement augmenté par rapport à 2005.

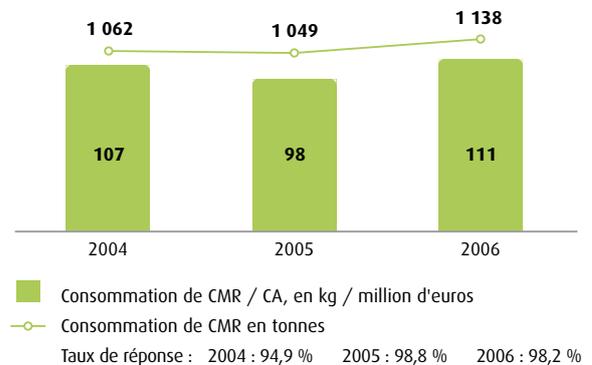
CONSOMMATION DE SOLVANTS CHLORÉS



CONSOMMATION DE MÉTAUX LOURDS



CONSOMMATION DE PRODUITS CANCÉROGÈNES, MUTAGÈNES OU TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION (CMR)



7. Réduire les émissions de produits dangereux dans l'environnement

Dans le cadre de la préservation des milieux naturels au voisinage de ses sites, le Groupe s'attache à réduire les émissions de produits dangereux dans l'eau et dans l'air.

Ainsi, entre 2001 et 2006, le volume d'effluents industriels traités sur site et rejetés dans le milieu naturel (ramené au chiffre d'affaires) a diminué de 70 %. En effet, la diminution de la consommation de produits dangereux et l'amélioration des processus ont permis à un grand nombre de sites d'améliorer la qualité de leurs rejets, qui sont ainsi assimilables par les infrastructures communales de traitement des eaux usées. À titre d'exemple, la quantité de métaux lourds dans les effluents industriels (ramené au chiffre d'affaires) a diminué de 90 % sur les six dernières années.

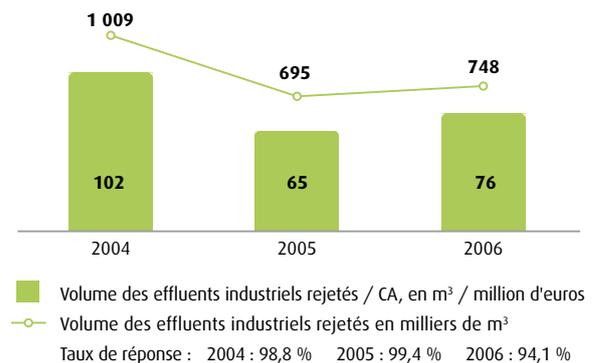
Des résultats tout aussi positifs ont été atteints concernant les rejets dans l'air.

En effet, les diminutions suivantes (en pourcentage de chiffre d'affaires) ont été enregistrées :

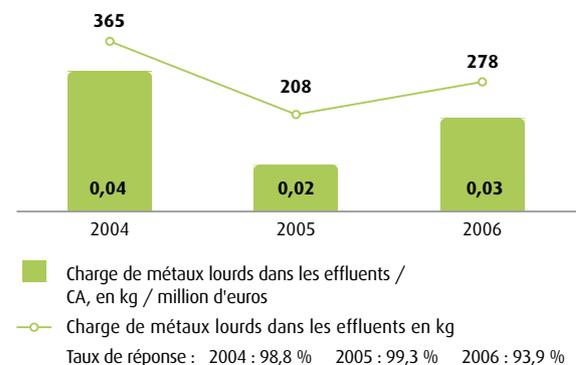
- près de 50 % pour les Composés Organiques Volatils (COV) entre 2001 et 2006 ;
- 65 % pour le Trichloréthylène (TCE) entre 2003 et 2006 ;
- 80 % pour le plomb entre 2003 et 2006.

Les processus de fabrication de Valeo en mode normal n'ont quant à eux pas d'impact sur les sols, notamment du fait que les opérations à risque d'impact sur les sols sont effectuées sur des rétentions imperméables.

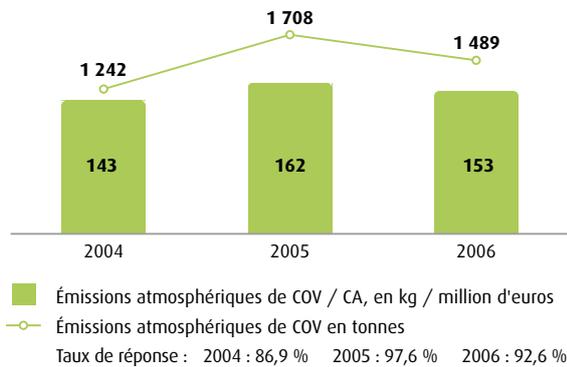
VOLUME DES EFFLUENTS INDUSTRIELS



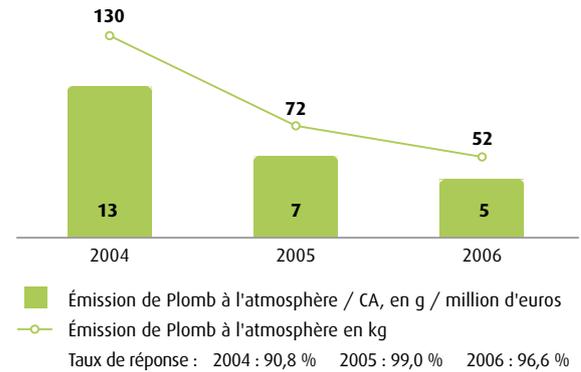
CHARGE DE MÉTAUX LOURDS DANS LES EFFLUENTS



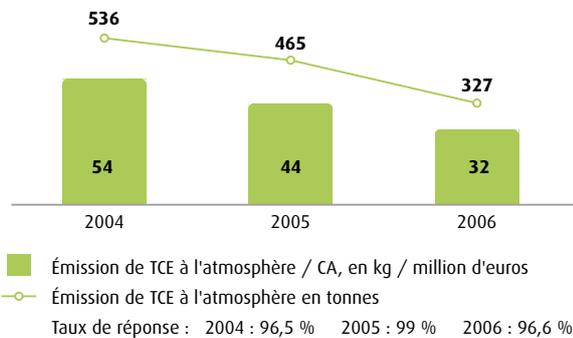
ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES DE COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)



ÉMISSIONS DE PLOMB À L'ATMOSPHÈRE



ÉMISSIONS DE TRICHLORÉTHYLÈNE (TCE) À L'ATMOSPHÈRE

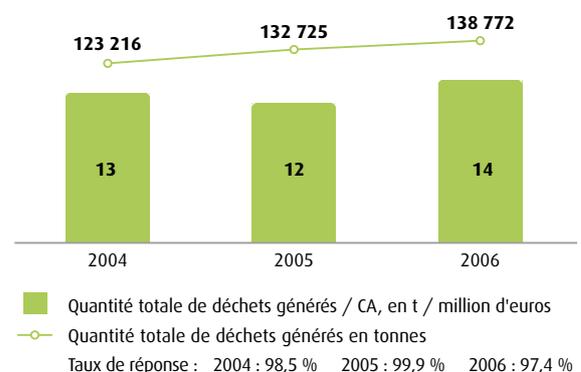


8. Réduire les déchets générés

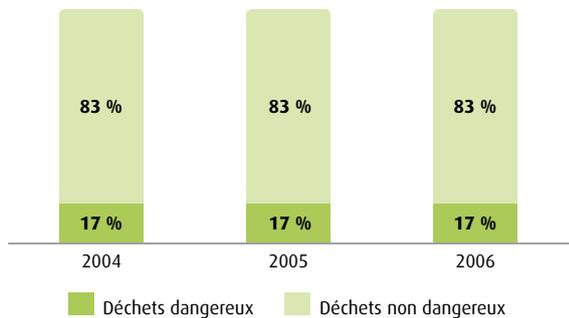
Les principaux déchets générés par le Groupe sont par ordre d'importance les métaux, le bois et les plastiques. En ce qui concerne les déchets métalliques, ceux-ci sont revendus pour recyclage dans leur quasi-totalité (98 %). Le bois est recyclé pour nouvel usage à 75 %, le reste étant valorisé thermiquement. Concernant les plastiques, les deux tiers sont vendus pour recyclage.

La production de déchets du Groupe reste stable et varie depuis 2001 entre 12 et 14 tonnes par million d'euros de chiffre d'affaires.

PRODUCTION DE DÉCHETS



NATURE DES DÉCHETS



TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS



9. Lutter contre le changement climatique

Le CO₂ est aujourd’hui considéré comme l’un des principaux gaz à effet de serre responsable des changements climatiques.

Valeo a développé des technologies qui visent à réduire sensiblement la consommation des véhicules automobiles et donc leurs émissions de CO₂.

Le CO₂ est également le principal gaz à effet de serre généré par les Activités du Groupe. Il est produit essentiellement par la combustion d’énergies fossiles et par les transports du Groupe.

Le Groupe a engagé en 2001 une démarche de quantification des émissions liées à la combustion des énergies fossiles. Dans ce cadre, les émissions de CO₂ ont été calculées à partir des consommations d’énergie en appliquant les coefficients d’émissions du GIEC (Groupe Intergouvernemental d’Experts sur le Climat).

La quantité de CO₂ émise par le Groupe par million d’euros de chiffre d’affaires a diminué de 25 % entre 2001 et 2006, mais reste stable sur les trois dernières années (aux alentours de 12 tonnes par million d’euros).

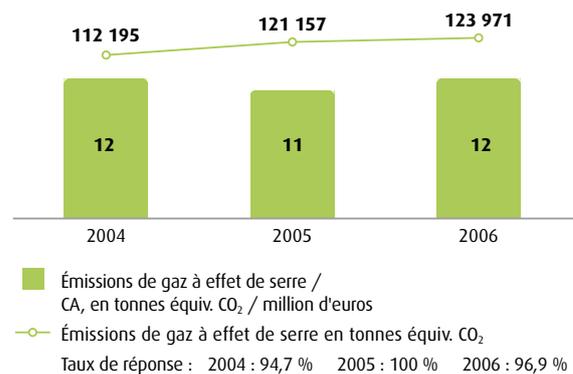
À titre indicatif :

- les émissions de CO₂ du Groupe par employé et par an sont de 2 tonnes, du même ordre de grandeur que celles générées en un an par un automobiliste français (source : Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Énergie – ADEME) et Institut français de l’environnement – Ifen) ;

- l’ensemble du groupe Valeo émet annuellement l’équivalent de moins de 5 % de l’allocation d’émissions de CO₂ d’une centrale thermique française.

Ces résultats confirment que Valeo ne contribue que faiblement à l’effet de serre ; d’ailleurs, à ce jour, aucun des sites du Groupe n’est visé par la réglementation sur les quotas d’émissions de gaz à effet de serre. Valeo souhaite cependant progresser sur ce sujet et prévoit en 2007 de mener une étude sur ses émissions de CO₂ liées au transport.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES DE CO₂



10. Réduire les nuisances

Réduire les nuisances sous toutes leurs formes est aussi un objectif constant du Groupe. Cet objectif concerne tout autant les performances des produits développés par le Groupe que les processus mis en œuvre pour élaborer ses produits.

En ce qui concerne ses produits, le Groupe a développé un alternodémarrreur qui repose sur la capacité du système à arrêter et à redémarrer le moteur instantanément et silencieusement, et permet donc en milieu urbain de réduire notablement les nuisances sonores.

La réduction des impacts visuels des sites est prise en compte lors de leur construction en application du guide « Valeo Factory Design » ; une large part est ainsi réservée aux espaces verts. Le concept architectural d'un site Valeo est très éloigné de l'idée commune que se fait le public d'un site de production, en favorisant notamment la transparence des parois.

Les activités des sites Valeo sont assez peu bruyantes. Par ailleurs, les sites sont généralement implantés assez loin des zones résidentielles.

Les nuisances olfactives peuvent être particulièrement désagréables pour les riverains. Ces nuisances sont généralement associées à l'émission de Composés Organiques Volatils (COV). Des procédés ont été mis en œuvre visant à réduire à la source l'usage ou l'émission de ces composés comme le remplacement de peintures solvantées par des peintures à base d'eau ou la suppression du trichloréthylène dans la fabrication de garnitures d'embrayages.

Les sites Valeo concernés sont équipés de systèmes de traitement de ces composés odorants pour en limiter l'émission en dessous du seuil de perception. On peut citer la bio-filtration, l'absorption,

la condensation et l'incinération, ce dernier traitement étant le plus souvent utilisé.

Une étude générique est en cours pour associer aux équipements d'incinération des COV des systèmes de récupération d'énergie.

Concernant les nuisances olfactives, l'un des sites du Groupe à Daegu (Corée) a fait l'objet en 2006 d'une plainte d'un voisin. Bien que le site soit équipé d'un système de traitement des COV, les émissions du site représentaient encore une gêne. Suite à cette plainte, le Groupe a diligenté sur place un expert afin d'analyser la situation et de définir un plan d'action. La première action menée a été d'instaurer un processus de communication entre le plaignant et les responsables du site.

Le Groupe veille à ne pas nuire à la santé des populations riveraines de ses sites. À ce titre, dès 2005, le Groupe a établi une Directive sur la bactérie legionella inspirée de la réglementation française qui est l'une des plus contraignantes dans ce domaine et l'a imposée à l'ensemble de ses sites à travers le monde.

Aux termes de cette Directive, les actions principales qui doivent être mises en œuvre sont les suivantes :

- suppression, quand cela est possible, des tours aéroréfrigérantes humides et remplacement par des tours sèches ;
- mise en place de systèmes de traitement préventifs pour éviter la prolifération de la bactérie legionella ;
- contrôles fréquents pour s'assurer de l'efficacité des traitements effectués.

L'application de cette Directive s'est traduite en 2006, pour le siège social de Valeo, situé dans un environnement urbain particulièrement sensible, par la suppression des tours aéroréfrigérantes humides du système de climatisation du bâtiment et leur remplacement par des tours sèches.

11. Gérer l'ensemble du cycle de vie d'un site

Le cycle de vie d'un site consiste à sélectionner un emplacement, à construire le site et à l'exploiter puis éventuellement à le fermer ou à le céder.

Pour l'ensemble de ces phases, Valeo a mis en place des règles bien précises.

- En ce qui concerne le choix des localisations des sites, ces derniers sont le plus souvent implantés à proximité des sites clients. Les sites sont implantés dans des zones industrielles existantes ou en création de façon à bénéficier des infrastructures locales et d'une sous-traitance qualifiée.

Systématiquement, lors de la sélection des emplacements, le Groupe fait réaliser des audits visant à identifier l'existence éventuelle d'un passif environnemental (pollution des sols et de la nappe), d'un voisinage dangereux ou particulièrement sensible, ainsi que des risques naturels potentiels (inondation, sismicité, etc.).

- La construction des sites ou leur réhabilitation est réalisée suivant le concept de l'usine générique développé par Valeo dans le Manuel « Valeo Factory Design ».

Outre les contraintes et spécifications de toutes natures (architecturales, environnementales, organisationnelles, etc.) qui sont rassemblées dans ce manuel, l'élément clé est l'obligation

de constituer une « équipe projet » qui intègre dès le début des consultants en particulier en matière d'environnement et de sécurité des installations.

Cette « équipe projet » a pour objectif d'anticiper sur les différentes phases de vie possible d'un site (construction – exploitation – extension – fermeture) et d'apporter les meilleures solutions possibles de développement durable. Ainsi, par exemple, les nouvelles usines du Groupe en Pologne (Chrzanow, Skawina, Czechowice) ou en Chine (Nanjing, Wuhan) ont mis en place des systèmes de rétention en utilisant les parkings ou les quais de déchargement afin de contenir des déversements accidentels de produits ou les eaux d'extinction incendie.

- La phase d'exploitation des sites est régie par les Directives du Groupe qui concernent aussi bien la sécurité et la santé des employés, que l'environnement, la sécurité des installations et

la sûreté. Lors de cette phase d'exploitation, si une pollution des sols ou de la nappe est suspectée, elle fait l'objet d'investigations et de traitement appropriés.

- En cas de cession ou de cessation d'une Activité, le Groupe Valeo fait réaliser systématiquement un audit qui est généralement complété d'une investigation des sols et des eaux souterraines afin de déterminer si ces derniers ont été affectés durant la phase d'exploitation. Si une pollution est découverte, elle est immédiatement traitée. L'ensemble des informations collectées lors de l'audit ou lors des phases ultérieures sont communiquées en toute transparence à l'acquéreur du site et le cas échéant, aux Autorités. En cas de fermeture définitive d'un site et dans l'attente d'un acquéreur, l'ensemble des déchets, matières premières, produits et équipements sont évacués et la maintenance du site reste assurée.

12. Assurer la sécurité des opérations et des installations

Il ne saurait y avoir de développement durable pour Valeo si les sites sont exposés sans protection aux aléas naturels ou aux risques technologiques.

La politique du Groupe en la matière a toujours été d'assurer le plus haut niveau de protection de ses sites. C'est pourquoi :

- la grande majorité des sites Valeo sont classés RHP (Risque Hautement Protégé) et disposent notamment d'une protection automatique par sprinklers pour lutter contre l'incendie ainsi que d'équipes régulièrement entraînées pour faire face à toute situation de risque ;
- tous les sites installés dans des zones à risque sismique ont été construits ou sont mis à niveau conformément aux règles sismiques les plus récentes ;
- les sites Valeo sont implantés dans la mesure du possible dans des zones non inondables ou disposent de moyens de protection du risque d'inondation ;

- les nouveaux sites Valeo sont éloignés de sites présentant des potentiels de risque important (sites SEVESO, etc.) qui pourraient, par effet domino, les affecter ;
- le Manuel de Gestion des Risques contient une directive spécifique à la prévention des situations de crise et aux plans d'urgence à mettre en œuvre en fonction des différentes situations ; cette Directive du Groupe impose à chaque site l'établissement d'un plan d'urgence afin de lutter contre les sinistres envisageables. Valeo travaille actuellement à la mise à disposition de tous les sites du Groupe en 2007 d'un outil d'assistance à la conception et à la mise en place des plans d'urgence, de gestion de crise et de redémarrage des installations dénommé « *Valeo Emergency and Recovery Management* » (VERM). Le VERM permettra de garantir à chaque plan d'urgence l'architecture commune, l'homogénéité des contenus, l'implication du personnel et la rapidité de déploiement.

13. Données Financières

	2004	2005	2006
Paramètre			Valeur k€
Nombre d'amendes et d'indemnités	5	5	3
Taux de réponse en % du CA	98 %	100 %	99 %
Montant des amendes et indemnités	25	16	4
Taux de réponse en % du CA	98 %	100 %	99 %
Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux	7 580	8 054	3 091
Taux de réponse en % du CA	92 %	94 %	99 %
Montant des dépenses fonctionnelles engagées pour prévenir les conséquences environnementales de l'Activité	14 140	13 861	16 417
Taux de réponse en % du CA	97 %	99 %	97 %
Montant des investissements engagés hors coûts de dépollution pour prévenir les conséquences environnementales de l'Activité	5 624	7 205	4 244
Taux de réponse en % du CA	96 %	98 %	98 %
Coûts spécifiques de dépollution	869	1 467	1 240
Taux de réponse en % du CA	96 %	99 %	97 %

16. Indicateurs sociaux

Les indicateurs sociaux exposés ci-dessous ont été établis sur la base des obligations et recommandations de la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques (NRE) du 15 mai 2001 et du décret 2002-221 du 20 février 2002.

Le groupe Valeo a fait le choix de prendre en compte l'ensemble de son périmètre mondial consolidé, sauf exceptions qui seront précisées au cas par cas.

Valeo a poursuivi en 2006 le développement progressif de son système d'indicateurs, grâce au travail réalisé par l'ensemble des 13 Familles de Produits et des Holdings du Groupe, représentant un total de 129 sites de production, 68 centres R&D et 9 plates-formes de distribution réparties sur 27 pays.

1. Emploi

1.1. Effectifs

1.1.1. Évolution des effectifs sur 3 ans

	2004	2005	2006 *
Ingénieurs et cadres (I&C)	11 249	11 953	12 134
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise (ATAM)	11 477	11 514	11 198
Agents	40 593	41 499	41 126
Effectif inscrit	63 319	64 966	64 458
Intérimaires	3 957	5 338	5 206
EFFECTIF TOTAL	67 276	70 304	69 663
dont :			
• Effectif permanent	55 540	58 976	59 969
• Effectif temporaire	11 736	11 329	9 695

* Hors VMA à l'exception de sa division chinoise.

Au 31 décembre 2006, le Groupe emploie 69 663 personnes, soit une diminution des effectifs totaux de 0,9 % par rapport à 2005 mais une augmentation de 3,4 % par rapport à 2004. Cette réduction des effectifs fait suite à la vente de la Famille de Produits Valeo Moteurs et Actionneurs (VMA) le 27 décembre 2006.

L'effectif temporaire (contrats à durée déterminée et intérimaires) continue de décroître (-14 % par rapport à 2005) grâce aux efforts de réduction des emplois précaires menés par le Groupe. Il représente désormais 14 % des effectifs totaux, contre 16 % en 2005 et 17 % en 2004.

Le pourcentage d'ingénieurs et cadres continue de croître légèrement. Il représente fin 2006 18,8 % de l'effectif inscrit, contre 18,4 % en 2005 et 17,8 % en 2004.

1.1.2. Internationalisation des effectifs du Groupe

Le renforcement de la présence du Groupe dans le monde se traduit par une internationalisation croissante des effectifs : 73 % des salariés travaillent aujourd'hui dans un autre pays que la France, contre 47,8 % en 1995.

EFFECTIF TOTAL HORS FRANCE

	1995	2000	2005	2006*
	14 125	50 002	50 273	50 867

* Hors VMA à l'exception de sa division chinoise.

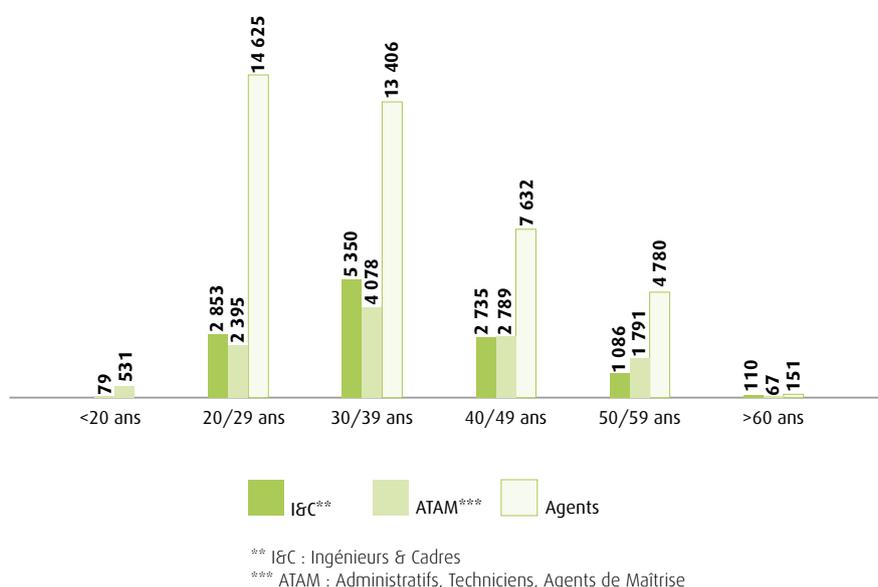
	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie
Effectif total au 31/12/2006*	31 368	10 209	9 699	7 181	3 550	7 656
	45,0 %	14,7 %	13,9 %	10,3 %	5,1 %	11,0 %

* Hors VMA à l'exception de sa division chinoise.

Le Groupe accompagne l'évolution différentielle des marchés automobiles dans le monde avec une baisse en Europe de l'Ouest et aux États-Unis (de 58,7 % en 2005 à 55,3 % en 2006) et une croissance dans les autres régions du monde (de 41,3 % en 2005 à 44,7 % en 2006).

1.1.3. Le renouvellement des générations

EFFECTIFS INSCRITS PAR TRANCHE D'ÂGE *



* Hors VMA à l'exception de sa division chinoise.

Au 31 décembre 2006, les effectifs inscrits du Groupe étaient donc répartis comme suit :

- 31,8 % de moins de 30 ans ;
- 35,4 % de 30-39 ans ;
- 20,4 % de 40-49 ans ;
- 12,4 % de plus de 50 ans.

Compte tenu du nombre de recrutements réalisés chaque année, le Groupe continue de connaître un renouvellement de générations.

1.2. Embauches

Hormis quelques difficultés de recrutement très localisées, notamment sur des postes à fort niveau d'expertise ou demandant des capacités linguistiques particulières, le Groupe, fort de son image et de son expérience, n'a pas rencontré de difficultés particulières lors des opérations d'embauche.

1.2.1. Contrats à durée indéterminée

NOMBRE D'EMBAUCHES EN CDI

	2004	2005	2006 *
Ingénieurs et cadres	1 475	1 772	1 890
Techniciens, agents de maîtrise, administratifs	844	757	849
Agents	3 306	4 029	5 581
TOTAL	5 625	6 558	8 320

* Y compris embauches VMA.

En 2006, Valeo a intensifié ses recrutements en CDI avec une augmentation de 27 % toutes catégories socioprofessionnelles confondues suite à l'accentuation de sa politique de réduction des emplois temporaires.

Les ingénieurs et cadres représentent 23 % de ces embauches

(27 % en 2004, 26 % en 2003). Bien que le taux soit inférieur aux années précédentes, le volume continue de croître. Cela s'explique par la part des recrutements des Agents de fabrications qui a, par contre, considérablement augmenté passant de 59 % en 2004 à 61 % en 2005 et à 67 % en 2006.

RÉPARTITION DES EMBAUCHES EN CONTRATS À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE*

	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie
Embauches CDI 2006 *	1 394	2 059	481	2 624	771	991
	16,8 %	24,7 %	5,8 %	31,5 %	9,3 %	11,9 %

* Y compris VMA.

L'effort de recrutement a porté principalement sur l'Europe de l'Est et l'Amérique du Nord.

1.2.2. Contrats à durée déterminée

NOMBRE D'EMBAUCHES EN CDD	2004	2005	2006*
Ingénieurs et cadres	241	258	239
Techniciens, agents de maîtrise, administratifs	273	380	239
Agents	7 924	7 655	6 876
TOTAL	8 438	8 293	7 354

* Y compris VMA.

7 354 embauches en contrats à durée déterminée ont été réalisées durant l'année, soit une baisse de 11,3 % par rapport à 2005, et de 12,8 % par rapport à 2004.

L'effectif en contrat à durée déterminée au 31 décembre 2006 est de 4 489 personnes (contre 5 991 en 2005 et 7 779 en 2004).

RÉPARTITION DES EMBAUCHES EN CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie
Embauches CDD 2006 *	2 984	1 112	2 320	581	0	357
	40,6 %	15,1 %	31,5 %	7,9 %	0,0 %	4,9 %

* Y compris VMA.

1.3. Départs

	2004	2005	2006 *
Licenciements	3 454	3 143	3 153
dont motif économique	1 661	993	1 017
Préretraites	367	462	162
Retraites	606	420	640

* Y compris VMA.

En 2006, Valeo a procédé à 3 153 licenciements, soit 5,3 % de l'effectif permanent (5,3 % en 2005, 6,2 % en 2004).

Les licenciements pour motif économique représentent à peine un tiers de ces licenciements tout comme en 2005 alors qu'ils en représentaient la moitié en 2004.

Les départs en préretraite et retraite représentent 1,3 % de l'effectif permanent (1,5 % en 2005, 1,8 % en 2004).

RÉPARTITION DES DÉPARTS 2006 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie
Licenciements économiques	473	62	39	425	0	18
	46,5 %	6,1 %	3,8 %	41,8 %	0,0 %	1,8 %
Licenciements non économiques	265	237	317	800	491	26
	12,4 %	11,1 %	14,8 %	37,5 %	23,0 %	1,2 %
Démissions	851	871	1 196	1 341	141	323
	18,0 %	18,4 %	25,3 %	28,4 %	3,0 %	6,8 %
Préretraites	144	0	0	1	0	17
	89,2 %	0,0 %	0,0 %	0,6 %	0,0 %	10,2 %
Retraites	312	17	2	258	4	47
	48,8 %	2,7 %	0,3 %	40,3 %	0,6 %	7,3 %

* Y compris VMA.

Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassements, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Valeo s'attache à privilégier une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Lorsque la nécessité d'optimiser son dispositif industriel est avérée, Valeo entreprend des opérations de restructuration. Dans ce cadre, et en concertation régulière avec les partenaires sociaux, le Groupe mobilise tous les dispositifs favorisant le réemploi du personnel : reclassement interne, reclassement externe, recherche de repreneur, réindustrialisation des bassins d'emploi.

Les plans de réduction d'effectifs lancés en 2006 ont concerné 6 Familles de Produits (contre 10 en 2005) sur 13, pour un total de 727 personnes (contre 1 640 en 2005). Les 6 Familles de Produits concernées sont : Valeo Thermique Habitacle, Valeo Thermique

Moteur, Valeo Compresseurs, Valeo Éclairage et Signalisation, Valeo Systèmes d'Essuyage, Valeo Électronique et Systèmes de Liaison.

Au titre des plans terminés en 2006, 173 personnes ont trouvé une solution de reclassement sur un total de 175 personnes concernées, soit un taux de reclassement de 98,9 % (contre 79,1 % en 2005) : 56,1 % d'entre eux sont des reclassements internes, 5,8 % des reclassements externes, 3,5 % des départs en préretraite et retraite, 8,1 % des départs volontaires, et enfin 26,6 % d'autres solutions de reclassement. Il est à noter que le site de Czechovice en Pologne de la Famille de Produits Valeo Électronique et Systèmes de Liaison a pu transférer son Activité chez Valeo Systèmes Électriques (à Czechowice également) sans faire de plan de licenciement et avec un taux de transfert de 100 % (sur 225 postes).

2. Organisation du temps de travail

2.1. Durée du travail

Durée du travail des salariés à temps plein

Le travail du personnel au sein des 129 sites de production, 68 centres R&D et 9 plates-formes de distribution du Groupe

est organisé dans le cadre de durées légales, variables d'une législation nationale à une autre et allant de 35 à 48 heures par semaine.

La durée légale la plus fréquemment rencontrée est de 40 heures par semaine.

En France, l'accord sur la réduction du temps de travail, signé le 20 avril 2000 avec les organisations syndicales, fixe la durée du travail comme suit :

Ingénieurs et cadres	215 jours par an
Techniciens, agents de maîtrise, administratifs	35 h
sauf personnel forfaité	37 h 30
Agents	35 h

Durée du travail des salariés à temps partiel

Étant considéré comme temps partiel tout horaire inférieur à l'horaire standard d'un établissement, la durée moyenne du temps de travail des salariés à temps partiel varie, selon les pays et les catégories socioprofessionnelles, de 10 à 38 heures par semaine.

2.2. Horaires de travail

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR HORAIRE DE TRAVAIL EN %

	2004	2005	2006*
Horaire journée	41 %	45 %	43 %
Horaire 2x8	32 %	27 %	30 %
Horaire 3x8	21 %	21 %	20 %
Permanent nuit	5 %	5 %	5 %
Équipe de fin de semaine	1 %	2 %	2 %

* Hors VMA à l'exception de sa division chinoise.

Le personnel de production est très majoritairement présent en équipe 2x8, 3x8, ou de nuit afin d'optimiser la durée de fonctionnement des installations. En 2006, le taux de salariés travaillant en équipes a augmenté de 2 %.

2.3. Heures supplémentaires

En 2006, 6 554 338 heures supplémentaires ont été payées (7 248 369 en 2005, et 19 930 387 en 2004), dont 81 % aux opérateurs de production (79 % en 2005, 74 % en 2004).

2.4. Temps partiel

1 241 salariés travaillent à temps partiel dans le Groupe, soit 1,9 % de l'effectif inscrit (1,9 % en 2005 également, 2,5 % en 2004).

Les femmes représentent 75,2 % de ce nombre.

Ces effectifs se répartissent de la manière suivante : ingénieurs et cadres : 6,1 % ; techniciens, agents de maîtrise et administratifs : 16,9 % ; et agents : 77 %.

On observe, dans certains pays, un taux de salariés à temps partiel beaucoup plus élevé que la moyenne du Groupe, et notamment en Allemagne (12,1 %), en Belgique (9,1 %), en Espagne (5 %), en Italie (2,5 %) ou en France (2,1 %).

2.5. Absentéisme

Le taux d'absentéisme (ratio du nombre d'heures d'absence sur le nombre d'heures possibles de travail) continue de décroître et tombe en 2006 à 2,7 %. Il recule donc de 0,1 point par rapport à 2005 et de 0,2 point par rapport à 2004. Il comprend les absences pour les motifs suivants : maladies (74,8 %), accidents du travail (3,9 %), grèves (3,3 %), absences sans motif (5,2 %), mises à pied (0,8 %), absences autorisées comme le congé sans solde (7,6 %) et les autres motifs (4,3 %).

Les plans d'action mis en œuvre dans les sociétés du Groupe ont permis de continuer à réduire le taux d'absentéisme qui était de 2,9 % en 2004, et 3,4 % en 2003.

Ce taux varie de 0,3 % au Japon, à 4,9 % en République tchèque. La France se situe à la médiane avec un taux d'absentéisme de 2,7 %.

3. Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et diversité

3.1. Répartition hommes - femmes

Valeo s'attache à promouvoir, à situation comparable, l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'évolution des carrières, l'accès à la formation, les salaires et le positionnement dans l'entreprise.

Pour le périmètre français du Groupe, Valeo élabore un rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes dans

chacune des sociétés françaises du Groupe. Ce rapport sert de fondement à une négociation annuelle avec les partenaires sociaux sur les objectifs en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et sur les mesures permettant d'atteindre ces objectifs.

Parallèlement, le taux de féminisation du Groupe continue de croître passant de 36,9 % en 2004 et de 36,6 % en 2005 à 37,2 % en 2006.

RÉPARTITION DES FEMMES PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

	2004	2005	2006 *
Ingénieurs et cadres	16,0 %	17,1 %	17,1 %
Techniciens, agents de maîtrise, administratifs	26,9 %	28,3 %	26,5 %
Agents	45,6 %	44,4 %	46,0 %

* Hors VMA à l'exception de sa division chinoise.

TAUX DE FÉMINISATION DES RECRUTEMENTS EN CONTRATS À DURÉE INDÉTERMINÉE SUR 3 ANS

	Ingénieurs et cadres		Techniciens, agents de maîtrise, administratifs		Agents		Total	
	Femmes	%	Femmes	%	Femmes	%	Femmes	%
2004	286	19,4 %	209	24,8 %	1 209	36,6 %	1 703	30,3 %
2005	369	20,8 %	157	20,7 %	1 470	36,5 %	1 996	30,4 %
2006*	414	21,9 %	184	21,7 %	2 268	40,6 %	2 866	34,4 %

* Y compris VMA.

3.2. Diversité

Le groupe Valeo est un groupe qui, de par son implantation géographique sur 27 pays, est très fortement diversifié.

Sur l'année 2006, le Groupe a comptabilisé 91 nationalités différentes dans ses effectifs.

Les nationalités les plus répandues sont les nationalités française, allemande, italienne, espagnole et chinoise.

Les pays ayant le plus fort nombre de nationalités sont : la France (59 nationalités), l'Allemagne (41 nationalités), les États-Unis (29 nationalités), l'Espagne (20 nationalités) et l'Italie (20 nationalités).

La division la plus fortement diversifiée est celle de la Famille de Produits Valeo Systèmes d'Essuyage en Allemagne qui compte 27 nationalités différentes réparties sur un effectif inscrit de 1 439 personnes.

4. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Valeo développe une politique contractuelle active avec les partenaires sociaux. En 2006, 359 accords ont été conclus (contre 315 en 2005, 232 en 2004) dans 21 pays différents sur de nombreux sujets et selon des modalités dépendant des lois nationales.

Parmi ces accords, 128 (35,7 %) ont concerné le temps de travail, 108 (30,1 %) les salaires, 21 (5,8 %) l'intéressement et la participation, et 30 (8,4 %) différentes primes.

Dans certains pays (comme en France, en Italie, en Allemagne, en Tunisie, ou encore au Japon), de nombreuses rencontres avec les organisations syndicales ont eu lieu, conduisant, au-delà des

échanges formels et informels, à la signature de multiples accords dont certains sont mentionnés ci-après à titre d'exemples :

Europe de l'Ouest

- France : accord sur la durée des mandats des Représentants du Personnel, accords salariaux 2006, accords sur la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières, accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés, accords préélectoraux, accords de méthode, dispositions sociales statutaires.
- Italie : accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés, accords concernant les primes de progrès, chômage (CIGO-CIGS).
- Allemagne : accords relatifs au port d'équipement individuel de sécurité, accords relatifs à la diversité et à la cohésion sociale dans l'entreprise, accords relatifs aux retraites.
- Espagne : Accords salariaux.

Europe de l'Est

- République tchèque : accords sur la convention collective, accords salariaux.

Afrique

- Tunisie : accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés, accords relatifs au port d'équipement individuel de sécurité, accords sur la classification du personnel, accord sur les salaires.
- Maroc : accord salarial.

Amérique du Nord

- Mexique : accords salariaux, accords relatifs à l'organisation du temps de travail et des congés.

Amérique du Sud

- Brésil : accords salariaux, accords sur la convention collective, accords relatifs à l'intéressement et à la participation, accords relatifs à l'épargne temps.
- Argentine : accords salariaux.

Asie

- Japon : accords relatifs aux versements de primes, accords relatifs à l'organisation du temps de travail et des congés.
- Thaïlande : accords relatifs à l'âge de la retraite et aux couvertures sociales.

Le Comité d'Entreprise européen compte : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Slovaquie et la Suède. Le Comité d'Entreprise européen s'est réuni à 6 reprises en 2006.

Les pays dans lesquels une convention collective couvre intégralement ou partiellement les salariés, sont les suivants : la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Allemagne, la Suède, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Tunisie, les États-Unis, le Mexique, le Brésil, l'Argentine, la Corée du Sud, le Japon et l'Inde.

5. Hygiène et sécurité au travail

L'objectif, en matière de sécurité et de conditions de travail, est d'aller vers le « zéro accident ».

Valeo fait de la santé et de la sécurité au travail l'un de ses objectifs prioritaires en mettant en place des audits systématiques (réalisés par des consultants externes) afin de mieux évaluer et contrôler les risques dans ce domaine, et en procédant à la mise en place de standards au niveau du Groupe.

En 2006, Valeo a poursuivi son effort en matière de sécurité et de conditions de travail.

Une « *roadmap* » (échelle de progrès méthodologique) a été élaborée pour atteindre les meilleurs standards mondiaux. Ainsi, un processus de réactivité et d'analyse après chaque accident a été formalisé ; le système d'information mis en place permet

en outre de partager et de déployer les bonnes pratiques pour éradiquer les risques.

Indépendamment des audits qui sont réalisés de manière systématique, Valeo s'est doté d'un indicateur physique suivi mensuellement dans l'ensemble de ses sites en complément des indicateurs déjà utilisés (taux de fréquence et taux de gravité). Ce nouvel indicateur recense tous les accidents de travail, qu'ils aient ou non généré un arrêt, ainsi que les incidents qui ont été porteurs de risques potentiels d'atteinte à l'intégrité physique. En 2006, le nombre d'accidents du travail avec arrêt s'est élevé à 763 (contre 693 en 2005). Le Groupe a par contre abandonné le suivi du nombre de jours sans accident.

Le Groupe veut ainsi renforcer sa démarche de prévention des accidents de travail.

GROUPE

	2004	2005	2006
Taux de fréquence *	7,21	5,07	5,55
Taux de gravité **	0,16	0,16	0,15

* Taux de fréquence : nombre d'accidents entraînant un arrêt par million d'heures travaillées.

** Taux de gravité : nombre de jours perdus pour accident du travail par millier d'heures travaillées.

FRANCE

	2004	2005	2006
Taux de fréquence	13,02	12,74	11,35
Taux de gravité	0,38	0,33	0,28

Pour la France, les taux de fréquence et de gravité sont inférieurs respectivement de 56 % et de 75 % à ceux de la profession (source UIMM - 2004 - dernière enquête réalisée).

De façon générale, les principales causes d'accident avec arrêt étaient des accidents liés aux machines ou aux process (45,3 %), ou liés à l'ergonomie (20,3 %).

10,8 % des heures de formation dispensées dans le Groupe ont été consacrées, en 2006, à la sécurité en progression de 0,7 point par rapport à l'année 2005.

6. Rémunération

6.1. Les rémunérations et leur évolution, les charges sociales

(En millions d'euros)	2004 ⁽¹⁾	2005	2006 ⁽²⁾
Masse salariale hors charges	1 698	1 616	1 675
Charges sociales	566	515	594
Masse salariale chargée	2 264	2 131	2 269
Taux de charge	33,3 %	31,9 %	35,46 %

⁽¹⁾ Chiffres modifiés suite à l'application de la nouvelle norme IFRS.

⁽²⁾ Y compris VMA.

(En millions d'euros)	2004 ⁽¹⁾	2005	2006 ⁽²⁾
Dépenses de personnel (incluant le personnel intérimaire)	2 286	2 296	2 426
% du chiffre d'affaires	24,8 %	23,1 %	23,9 %

⁽¹⁾ Chiffres modifiés suite à l'application de la nouvelle norme IFRS.

⁽²⁾ Y compris VMA.

RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN 2006*

	France	Europe (hors France)	Hors Europe
Masse salariale hors charges	664	548	463
Charges sociales	307	157	130
Masse salariale chargée	971	705	593
Taux de charge	46,2 %	28,6 %	28,1 %

* Y compris VMA.

À titre indicatif, la France est le pays où l'effectif est le plus élevé avec plus de 17 000 salariés.

Les augmentations de salaires en 2006 ont été en moyenne de 2,4 % dans le contexte d'un taux d'inflation de 1,5 %.

17 accords salariaux ont été signés en 2006 dans les 17 sociétés françaises du Groupe disposant d'instances représentatives du personnel et des syndicats. 11 accords (soit 65 %) ont été signés par la majorité des syndicats dont 9 (soit 53 %) à l'unanimité.

6.2. L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale

6.2.1. Participation

Au titre de l'année 2006, 4 sur les 17 sociétés françaises du Groupe ont dégagé une réserve spéciale de participation pour un montant de 4 241 000 euros.

6.2.2. Intéressement

Les accords d'intéressement ont permis aux salariés de 4 sur les 17 sociétés françaises du Groupe de percevoir, au titre de l'année 2006, un montant total de 1 302 000 euros.

6.2.3. Épargne salariale

Plan d'Épargne Groupe

Les salariés ont la possibilité de placer les sommes issues de participation et d'intéressement ainsi que des versements volontaires (ces derniers faisant l'objet d'un abondement par Valeo à hauteur de 0 à 75 %, selon les montants versés) sur un Plan d'Épargne Groupe qui a été mis en place le 13 novembre 2001 par un accord collectif signé entre la Direction du Groupe et quatre organisations syndicales.

Cet accord ne concerne que le périmètre français du Groupe.

Au 31 décembre 2006, 11 758 salariés avaient adhéré au PEG Valeo (en hausse de 12,3 % par rapport à l'an dernier), soit 68,6 % de l'effectif inscrit français (59,6 % en 2005), et un encours de 33,2 millions d'euros réparti sur 6 Fonds Communs de Placement.

Actionnariat salarié

Fin 2004, le Groupe a lancé un Plan d'Actionnariat Salarié, intitulé Valeorizon, auquel ont adhéré 14 % des salariés de 16 des pays dans lesquels Valeo est implanté.

1,3 % du capital de Valeo est désormais détenu par son personnel, ce qui en fait l'un de ses principaux actionnaires.

Aucune nouvelle opération d'actionnariat salarié n'a été lancée en 2006.

7. Formation

Évolution de la formation sur 3 ans

En 2006, les dépenses de formation se sont élevées à 31 249 239 euros, soit 1,9 % de la masse salariale hors charge.

Durant l'année 2006, le Groupe a également accueilli 1 294 stagiaires, dont 34 % de femmes, venus perfectionner leur formation initiale dans nos entités.

L'intégration des jeunes dans l'entreprise se concrétise également par les formules de formation en alternance, telle que l'apprentissage : 1 126 jeunes ont été concernés en 2006, dont 34 % de femmes.

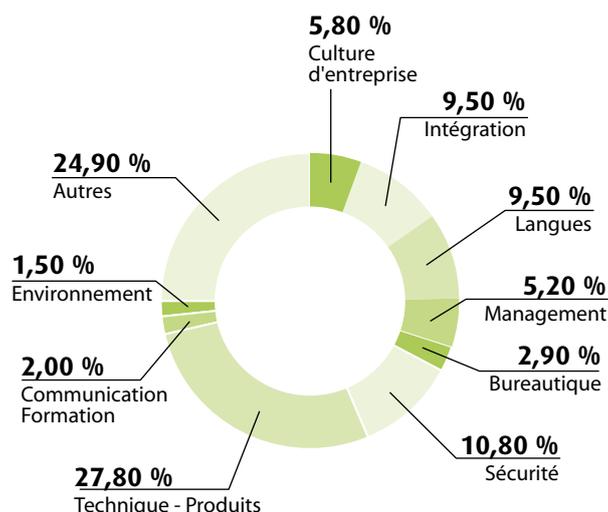
Le Groupe a également accueilli sous statut V.I.E. (Volontariat International en Entreprise) 343 jeunes, dont 27 % de femmes.

Dans le cadre de la politique d'intégration et de développement des compétences, 85 % des salariés ont suivi au moins une action de formation en 2006 (81,1 % en 2005).

	2004	2004	2006*
Nombre de personnes formées	51 008	52 692	56 116
Nombre d'heures de formation dispensées	1 603 593	1 508 698	1 696 645
Dépenses consacrées à la formation	33 381 376 €	31 752 527 €	31 249 239 €

* Y compris VMA.

RÉPARTITION DES HEURES PAR TYPE DE FORMATION EN 2006



POURCENTAGE DE PERSONNES FORMÉES PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

	2004	2005	2006*
Ingénieurs et cadres	91,1 %	87,3 %	90,4 %
Techniciens, agents de maîtrise, administratifs	82,1 %	81,8 %	87,5 %
Agents	77,2 %	79,1 %	82,7 %
TOTAL	80,6 %	81,1 %	85 %

* Y compris VMA.

NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

	2004	2005	2006*
Ingénieurs et cadres	48	48	44
Techniciens, agents de maîtrise, administratifs	43	38	33
Agents	23	20	25
TOTAL	31	29	30

* Y compris VMA.

En 2006, les dépenses de formation se sont élevées à 31 249 239 pour 56 116 personnes formées et 1 696 645 heures dispensées. Le nombre de personnes formées progresse régulièrement, tout particulièrement pour les populations non-cadres (+5 % par rapport à 2004).

Afin de former la totalité du personnel (85 % en 2006, pour 81 % en 2005), le Groupe poursuit ses actions de formation et de certification de formateurs internes, augmentant ainsi le volume d'heures dispensées (+ 12,5 % en heures internes + externes) sur les compétences métiers comme sur les compétences transversales.

Grâce au développement de son université en ligne - Valeo C@mpus — le Groupe peut créer des parcours de formation plus individualisés et combiner les différents modes de formation : en ligne, en salle et en « action terrain » coachée. Ce qui permet d'accroître encore l'efficacité des dispositifs pédagogiques à un coût maîtrisé (-1,6 % des dépenses pour + 7,7 % de personnes formées).

Valeo C@mpus offre à tout le personnel la possibilité de se former, à son rythme et avec l'accompagnement possible de tuteurs, sur des contenus comme les langues et la bureautique, ainsi que sur des cours spécifiques comme « les 5 Axes Valeo » ou « nos produits et nos process ». Cette offre s'est enrichie de modules conçus en interne sur les outils et méthodes qualité.

En cohérence avec les plans de carrière, l'ensemble du management a également travaillé, en 2006, à la formalisation de Plans Individuels de Développement. Ils s'articulent autour de 3 volets : la formation, la mise en situation professionnelle, et l'expérience. Ces plans de développement doivent dynamiser encore la mobilité interne.

Par ailleurs, un plan de formation et de préparation à la fonction de superviseur a été conçu pour la Production.

Enfin, pour les professionnels de la Formation, au sein de la fonction Ressources Humaines, le Groupe poursuit la démarche de professionnalisation engagée en 2004. Les responsables de l'élaboration et du suivi des plans de formation bénéficient aussi de la mise en ligne d'outils méthodologiques et de partage d'expériences.

8. Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En révisant son Code d'éthique en 2004, le groupe Valeo a tenu à réaffirmer son engagement à promouvoir, d'une part, la dignité et la valeur de la personne humaine, et d'autre part, l'égalité des droits de ses salariés. Dans ce cadre, le groupe Valeo participe à des actions tendant à favoriser l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés.

1 027 salariés handicapés travaillent dans les établissements du Groupe à fin décembre 2006, soit une baisse de 10 % par rapport à l'année précédente.

En France, 608 salariés handicapés étaient comptabilisés dans les effectifs à fin décembre 2006 (652 à fin décembre 2005 et 510 à fin 2004), soit 3,5 % des effectifs inscrits. Par ailleurs, le montant total des contrats de fourniture de sous-traitance ou de prestations de services conclus avec des ateliers protégés ou des centres d'aide par le travail (CAT) a atteint près de 3,4 millions en 2006 (3,7 millions d'euros en 2005).

9. Activités sociales et culturelles

Dans la grande majorité des pays où il est présent, le Groupe participe financièrement aux activités d'associations sportives, éducatives, culturelles et de charité. En 2006, 34,8 millions d'euros ont ainsi été consacrés aux œuvres sociales, soit 2,1 % de la masse salariale (hors charges).

En France, les sommes consacrées à la gestion des œuvres sociales ont représenté 11,8 millions d'euros en 2006 (11 millions en 2005 et 12 millions d'euros en 2004), soit 0,7 % de la masse salariale (hors charges).

10. Sous-traitance

Valeo fait appel à des sociétés de sous-traitance pour des prestations spécifiques effectuées sur ses sites (gardiennage, nettoyage, maintenance, support informatique et administratif...).

Le Groupe veille à ce que ses filiales respectent les dispositions fondamentales du droit du travail national et international dans leurs relations avec les sous-traitants, et s'assure notamment

que les prescriptions du Code d'éthique Valeo relatives aux droits fondamentaux de l'homme soient respectées par ses sous-traitants et fournisseurs.

Le poste sous-traitance s'élève à 175 millions d'euros en 2006 soit 10,4 % de la masse salariale hors charges du Groupe. En France, le poste s'élève à 98 millions.

11. Rôle de l'entreprise dans la formation et l'emploi des jeunes

11.1. Perspective internationale

Afin de pourvoir à ses besoins en recrutement, Valeo a conclu différents partenariats avec des écoles professionnelles, des établissements d'enseignement supérieur et des universités dans les régions où sont implantés les sites du Groupe.

Valeo participe également à de nombreux forums et journées portes ouvertes afin de présenter les Activités du Groupe aux étudiants et futurs diplômés. En particulier, Valeo a participé au forum Atuge en Tunisie et en France, au forum « Best » à Cracovie (Pologne), au forum franco-allemand à Strasbourg, au forum VIE à Paris, au forum « *Careers in Europe* » à Berlin et à des journées portes ouvertes ou des forums dans les universités de Wuhan, Nanjing, Changchun (Chine). Aux États-Unis, Valeo a participé au « *Yes-Expo program* » rassemblant à Detroit (États-Unis) plus de 13 000 étudiants, afin de promouvoir les innovations technologiques du Groupe auprès de la communauté étudiante.

11.2. En France

Afin de pourvoir à ses besoins de recrutement en France, Valeo a renforcé ses relations avec ses écoles partenaires, parmi lesquelles figurent, notamment :

- Supélec dans le cadre du PERCI (Programme d'Enseignement et de Recherche en Coopération Industrielle) ;
- ESIGELEC, avec la conclusion d'un accord-cadre de collaboration ;

- UTC (Compiègne), grâce au parrainage de la promotion par Thierry Morin et au développement de collaborations scientifiques ;
- ENSIETA (Brest), en participant à la cérémonie de remise des diplômes pour les étudiants parrainés par M. Thierry Morin ;
- ESTACA, dans le cadre du parrainage des activités de l'association « Elles Bougent » ;
- CENTRALE Paris, en participant aux rencontres césure et en organisant la visite du site industriel de Nevers.

Valeo a également conclu un nouveau partenariat avec l'INSA de Lyon dans le domaine de la plasturgie et a participé activement à de nombreux forums écoles, dont ceux organisés par l'ENSAM, l'UTC, Supélec, Centrale Paris, Mines de Paris, Mines de Douai, ESEO Angers, Ecole des Pétroles et Moteurs, ESO, HEC, ESSEC, ESCP-EAP, Sciences Po Paris, EM Lyon, ainsi qu'au forum Ouest Avenir à Brest, au forum Rencontre à Lille et au salon des ingénieurs organisé par l'APEC à Paris.

Afin de diversifier les profils recrutés et attirer les jeunes filles lycéennes vers les métiers du transport, Valeo est devenu l'un des parrains de l'association « Elles Bougent ».

Valeo a également participé au forum « *Women in Leadership* » à Paris afin de promouvoir les métiers de Valeo auprès de candidates.

Parallèlement, Valeo a renforcé ses relations avec le réseau ParisTech en participant aux deux rencontres Athens, ouvertes aux étudiants étrangers de ce réseau de grandes écoles d'ingénieurs parisiennes.

COMPTES CONSOLIDÉS 2006

3

<u>Compte de résultat consolidé</u>	<u>P. 75</u>
<u>Bilan consolidé</u>	<u>P. 76</u>
<u>Tableau des flux de trésorerie consolidés</u>	<u>P. 77</u>
<u>État des produits et charges comptabilisés sur la période</u>	<u>P. 78</u>
<u>Variation des capitaux propres consolidés</u>	<u>P. 79</u>
<u>Notes annexes aux états financiers consolidés</u>	<u>P. 80</u>
<u>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</u>	<u>P. 129</u>

Compte de résultat consolidé

(En millions d'euros)	Notes explicatives	2006	2005 ⁽¹⁾ Retraité	2004 ⁽¹⁾ Retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1	9 970	9 736	9 018
Autres produits de l'activité		116	98	62
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ		10 086	9 834	9 080
Coût des ventes		(8 431)	(8 177)	(7 467)
MARGE BRUTE ⁽²⁾		1 539	1 559	1 551
% du chiffre d'affaires		15,4 %	16,0 %	17,2 %
Frais de recherche et développement	3.3	(661)	(640)	(580)
Frais commerciaux		(195)	(191)	(182)
Frais administratifs		(458)	(452)	(431)
Autres produits et charges	3.4	(70)	(50)	(98)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		271	324	322
% du total des produits de l'activité		2,7 %	3,3 %	3,5 %
Coût de l'endettement financier net	3.5	(57)	(52)	(32)
Autres produits et charges financiers	3.6	(9)	(52)	(37)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		205	220	253
Impôts sur les résultats	3.7	(75)	(66)	(18)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		-	6	5
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ		130	160	240
% du total des produits de l'activité		1,3 %	1,6 %	2,6 %
Résultat des activités non stratégiques ⁽³⁾		36	(12)	8
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		166	148	248
Part revenant aux intérêts minoritaires		(5)	(6)	(8)
RÉSULTAT REVENANT AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ		161	142	240
% du total des produits de l'activité		1,6 %	1,4 %	2,6 %
Résultat de l'activité revenant aux actionnaires de la société				
• Résultat de base par action (En euros)		1,62	1,95	2,82
• Résultat dilué par action (En euros)		1,62	1,93	2,63
Résultat de la période revenant aux actionnaires de la société				
• Résultat de base par action (En euros)	3.8.1	2,10	1,80	2,92
• Résultat dilué par action (En euros)	3.8.2	2,09	1,79	2,71

⁽¹⁾ Les comptes de résultat des années 2004 et 2005 ont fait l'objet de retraitements par rapport à ceux publiés le 9 février 2006 décrits en notes 2.1 et 3.3.

⁽²⁾ La marge brute est la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes, et elle n'intègre pas les autres produits de l'activité.

⁽³⁾ cf. note 2.1.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

(En millions d'euros)	Notes explicatives	2006	2005 ⁽¹⁾ Retraité	2004 ⁽¹⁾ Retraité
ACTIF				
Écarts d'acquisition	4.1	1 415	1 484	1 158
Autres immobilisations incorporelles	4.2	528	522	281
Immobilisations corporelles	4.3	1 918	2 041	1 945
Participations dans les entreprises associées	4.4	103	116	96
Actifs financiers non courants	4.5	24	28	14
Actifs d'impôt différé	4.6	96	100	83
Actif non courant		4 084	4 291	3 577
Stocks et en-cours	4.7	647	654	565
Créances clients	4.8	1 834	1 906	1 726
Autres créances		311	243	228
Actifs d'impôt exigible		64	51	58
Autres actifs financiers courants	5.2.5	10	24	-
Actifs destinés à être cédés	4.3	20	11	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.11	618	949	868
Actif courant		3 504	3 838	3 445
TOTAL ACTIF		7 588	8 129	7 022
PASSIF				
Capital social		233	233	251
Primes		1 387	1 385	1 617
Réserves consolidées		94	56	(87)
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la société		1 714	1 674	1 781
Intérêts minoritaires		38	43	57
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	4.9	1 752	1 717	1 838
Provisions — part à long terme	4.10	937	1 123	1 000
Dettes financières à long terme	4.11	1 274	1 303	1 027
Passifs d'impôt différé	4.6	1	9	13
Passif non courant		2 212	2 435	2 040
Dettes fournisseurs d'exploitation		1 955	1 925	1 685
Provisions — part à moins d'un an	4.10	418	431	298
Passifs d'impôt exigible		76	82	83
Autres dettes		836	792	715
Dettes financières à long terme — part à moins d'un an	4.11	54	581	188
Autres passifs financiers courants	5.2.5	11	9	-
Crédits à court terme et banques	4.11	274	157	175
Passif courant		3 624	3 977	3 144
TOTAL PASSIF		7 588	8 129	7 022

⁽¹⁾ Les bilans des années 2004 et 2005 ont fait l'objet de retraitements par rapport à ceux publiés le 9 février 2006 décrits en note 6.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En millions d'euros)	Notes explicatives	2006	2005	2004
FLUX D'EXPLOITATION ⁽¹⁾				
Résultat de la période		166	148	248
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		-	(6)	(5)
Dividendes nets reçus des entreprises associées		4	4	3
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	4.12	411	518	516
Coût de l'endettement financier net		59	54	33
Charges d'impôt (exigible et différé)		77	60	17
Capacité d'autofinancement		717	778	812
Impôts versés		(85)	(65)	(28)
Variation du besoin en fonds de roulement	4.12	48	107	45
Flux net de trésorerie généré par l'activité		680	820	829
FLUX D'INVESTISSEMENT ⁽¹⁾				
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		(165)	(145)	(122)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles		(494)	(441)	(413)
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles		17	41	19
Variation nette des actifs financiers non courants		32	(3)	-
Incidence des variations de périmètre	2.6	124	(466)	(73)
Flux net de trésorerie sur investissements		(486)	(1 014)	(589)
FLUX SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES ⁽¹⁾				
Dividendes versés aux actionnaires de la Société		(84)	(91)	(85)
Dividendes versés aux minoritaires des filiales intégrées		(5)	(5)	(5)
Précompte mobilier		-	-	(101)
Augmentation de capital en numéraire		4	1	33
Vente (rachat) d'actions propres		4	8	-
Souscription d'emprunts à long terme		3	826	26
Subventions et contributions perçues		48	39	26
Fonds nets décaissés par réduction de capital		-	(252)	-
Intérêts financiers nets versés		(60)	(33)	(28)
Remboursements effectués sur emprunts à long terme		(553)	(196)	(36)
Flux net de trésorerie sur opérations de financement		(643)	297	(170)
Incidence des variations des taux de change		1	28	(1)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		(448)	131	69
Trésorerie nette au 1^{er} janvier		792	661 ⁽²⁾	624
Trésorerie nette en fin de période		344	792	693 ⁽²⁾
Dont :				
• Trésorerie et équivalents de trésorerie		618	949	868
• Crédits à court terme et banques		(274)	(157)	(175)

⁽¹⁾ L'incidence de la cession de l'activité Moteurs Électriques et Actionneurs est décrite en note 2.1.

⁽²⁾ L'écart entre la trésorerie nette au 31 décembre 2004 et celle au 1^{er} janvier 2005 est dû à l'effet de l'application de la norme IAS 32 au 1^{er} janvier 2005 (actions propres désormais comptabilisées en diminution des capitaux propres).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des produits et charges comptabilisés sur la période

(En millions d'euros)	2006	2005 ⁽¹⁾ Retraité	2004 ⁽¹⁾ Retraité
Écarts de conversion	(69)	135	6
Écarts actuariels sur plans de retraite à prestations définies	27	(50)	(42)
Couvertures de flux de trésorerie :			
• profit (perte) porté(e) en capitaux propres	7	23	-
• (profit) perte transféré(e) en résultat de la période	(19)	(8)	-
Couvertures de flux d'investissement net :			
• profit (perte) porté en capitaux propres	-	(3)	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	(1)	5	1
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(55)	102	(35)
Résultat de la période	166	148	248
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	111	250	213
Dont :			
• Part revenant aux actionnaires de la société	109	240	208
• Part revenant aux intérêts minoritaires	2	10	5
Corrections d'erreurs⁽²⁾	-	-	(9)
Dont :			
• Part revenant aux actionnaires de la société	-	-	(9)
• Part revenant aux intérêts minoritaires	-	-	-

⁽¹⁾ Les états des produits et des charges comptabilisés sur la période au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 ont fait l'objet de retraitements par rapport à ceux publiés le 9 février 2006 décrits en note 6.

⁽²⁾ cf. note 6.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Variation des capitaux propres consolidés

Nombre d'actions	(En millions d'euros)	Capital	Primes	Écarts de conversion	Réserves consolidées	Capitaux propres revenant aux actionnaires de la société	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
82 133 728	Capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 (Retraité)⁽¹⁾	246	1 589	-	(90)	1 745	97	1 842
	Dividende distribué	-	-	-	(85)	(85)	(7)	(92)
	Précompte mobilier ⁽²⁾	-	-	-	(101)	(101)	-	(101)
1 575 296	Augmentation de capital réservée aux salariés	5	28	-	-	33	-	33
	Paievements en actions	-	-	-	5	5	-	5
	Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	9	(41)	(32)	(3)	(35)
	Résultat de la période	-	-	-	240	240	8	248
	Autres mouvements ⁽³⁾	-	-	-	(24)	(24)	(38)	(62)
83 709 024	Capitaux propres au 31 décembre 2004 (Retraité)⁽¹⁾	251	1 617	9	(96)	1 781	57	1 838
(1 037 804)	Total impact instruments financiers (IAS 32, IAS 39)	-	-	-	27	27	-	27
82 671 220	Capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 (Retraité)	251	1 617	9	(69)	1 808	57	1 865
	Dividende distribué	-	-	-	(91)	(91)	(5)	(96)
230 100	Actions propres	-	-	-	8	8	-	8
(6 250 000)	Réduction de capital⁽⁴⁾	(19)	(233)	-	-	(252)	-	(252)
51 333	Paievements en actions	1	1	-	7	9	-	9
	Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	131	(33)	98	4	102
	Résultat de la période	-	-	-	142	142	6	148
	Autres mouvements ⁽³⁾	-	-	-	(48)	(48)	(19)	(67)
76 702 653	Capitaux propres au 31 décembre 2005 (Retraité)⁽¹⁾	233	1 385	140	(84)	1 674	43	1 717
	Dividende distribué	-	-	-	(84)	(84)	(4)	(88)
121 000	Actions propres	-	-	-	4	4	-	4
	Augmentation de capital	-	-	-	-	-	1	1
70 260	Paievements en actions	-	2	-	11	13	-	13
	Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(66)	14	(52)	(3)	(55)
	Résultat de la période	-	-	-	161	161	5	166
	Autres mouvements	-	-	-	(2)	(2)	(4)	(6)
76 893 913	Capitaux propres au 31 décembre 2006	233	1 387	74	20	1 714	38	1 752

⁽¹⁾ Les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 ont fait l'objet de retraitements par rapport à ceux publiés le 9 février 2006 décrits dans la note 6.

⁽²⁾ Cette rubrique intègre :

- d'une part, un précompte mobilier de 18 millions d'euros dû au titre de la distribution de dividendes effectuée en 2004 ;

- d'autre part, un montant de 83 millions d'euros qui est devenu exigible (sur les distributions de dividendes effectuées en 2001 et 2002) suite au dégrèvement fiscal obtenu en 2004 au titre de l'impôt sur les sociétés.

⁽³⁾ La rubrique comprend les effets liés à l'acquisition des intérêts minoritaires dans Valeo Climatisation pour l'exercice 2004, dans Valeo Zexel China Climate Control et dans Valeo Thermal Systems Japan Corp. pour l'exercice 2005.

⁽⁴⁾ Réduction de capital effectuée suite au rachat par Valeo d'environ 7,5 % de ses actions dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions (« OPRA ») ainsi que d'une offre publique d'achat simplifiée (« OPAS »).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes annexes aux états financiers consolidés

Sommaire détaillé

1 - Principes comptables	p. 81
2 - Évolution du périmètre de consolidation	p. 87
3 - Notes relatives au compte de résultat	p. 90
4 - Notes relatives au bilan	p. 93
5 - Informations complémentaires	p. 112
6 - Retraitements des informations financières 2004 et 2005	p. 121
7 - Liste des sociétés consolidées	p. 122

1 - Principes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe Valeo pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 comprennent la société Valeo, ses filiales ainsi que sa quote-part dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Valeo est un Groupe indépendant entièrement focalisé sur la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes intégrés et de modules pour le secteur automobile. Il compte parmi les premiers équipementiers mondiaux.

Valeo est une société de droit français, cotée à la Bourse de Paris, dont le siège social est situé au 43, rue Bayen, 75017 Paris.

Les comptes consolidés de Valeo ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 12 février 2007.

Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui sera convoquée le 21 mai 2007.

1.1 - Référentiel appliqué

En application du règlement 1606/2002 de la Communauté européenne du 19 juillet 2002, les états financiers ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Le Groupe applique par anticipation, respectivement aux 1^{er} janvier 2004 et 2005, les deux amendements suivants d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2006 :

- l'amendement de la norme IAS 19 introduisant l'option de comptabiliser en réserves les écarts actuariels sur les régimes de retraites à prestations définies ;
- l'amendement de la norme IAS 39 relatif à la couverture des transactions futures internes.

Les nouvelles normes non encore entrées en vigueur, non adoptées par anticipation et susceptibles d'avoir un impact sur les comptes du Groupe sont les suivantes :

- Norme IFRS 7, Instruments financiers - informations à fournir, applicable à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
- Norme IFRS 8, relative à l'information sectorielle ; cette norme non encore approuvée par l'Union européenne est d'application obligatoire à compter de l'exercice 2009.

Les impacts potentiels de ces deux normes sur les comptes du Groupe sont actuellement en cours d'analyse.

1.2 - Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros et sont arrondis au million le plus proche.

Ils ont, par ailleurs, été établis selon les principes généraux des normes IFRS :

- image fidèle ;
- continuité d'exploitation ;
- méthode de la comptabilité d'engagement ;
- permanence de la présentation ;
- importance relative et regroupement.

La préparation des états financiers nécessite, de la part de Valeo, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de Valeo peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

1.3 - Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles Valeo exerce directement ou indirectement le contrôle.

La méthode de l'intégration proportionnelle est utilisée lorsque les contrats organisant le contrôle d'une société prévoient un contrôle conjoint des deux partenaires. Une société de ce type est appelée coentreprise. Dans ce cas, la quote-part du Groupe de chacun des actifs, passifs, produits et charges de la coentreprise est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées (à hauteur de la part d'intérêt détenue par le Groupe pour les coentreprises), de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

Les sociétés dans lesquelles Valeo exerce une influence notable, appelées entreprises associées, sont consolidées par mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de ces sociétés, majorée des écarts d'acquisition.

Les résultats des sociétés acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle (exclusif ou conjoint) ou l'influence notable sont exercés.

1.4 - Principes de conversion

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction. Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses dans le compte de résultat, à l'exception de celles relatives à des prêts et emprunts qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère. Celles-ci sont comptabilisées dans les réserves de conversion incluses dans les capitaux propres consolidés, pour leur montant net d'impôts jusqu'à la date de sortie de l'investissement net où elles sont enregistrées en résultat.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes du bilan sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours de change aux dates de transaction ou en pratique, au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- les gains et pertes latents résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les capitaux propres.

1.5 - Produits de l'activité

Les produits de l'activité se composent du chiffre d'affaires et des autres produits de l'activité.

Le chiffre d'affaires inclut essentiellement les ventes de produits finis et l'ensemble des revenus sur outillages. Pour les ventes de produits ou d'outillages, il est enregistré à la date à laquelle le Groupe a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété et n'est plus impliqué dans la gestion, ni le contrôle effectif des biens cédés. Dans le cas où le Groupe conserve le contrôle des avantages économiques futurs et des risques liés aux outillages, le financement éventuel est étalé sur la durée de vie du projet dans la limite de 4 ans.

Les autres produits de l'activité regroupent les revenus pour lesquels les coûts associés sont comptabilisés sous la marge brute. Il s'agit essentiellement des ventes de prototypes et des contributions reçues de clients sur frais de développement. Ces

dernières sont le cas échéant différées et rapportées au résultat sur la période de commercialisation des produits correspondants, dans la limite de 4 ans.

1.6 - Marge brute et résultat opérationnel

La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes, ce dernier correspondant pour sa majeure partie au coût des produits vendus.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- le coût de l'endettement financier net ;
- les autres produits et charges financiers ;
- l'impôt sur les résultats ;
- la quote-part dans les résultats des entreprises associées ;
- le résultat des activités non stratégiques.

Afin de faciliter la lisibilité du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne de résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges ».

1.7 - Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se composent d'une part du coût de l'endettement financier net et, d'autre part, des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net correspond au montant des intérêts versés au titre des dettes financières, diminué du montant des intérêts reçus au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers comprennent notamment :

- le résultat net de change, y compris l'impact des instruments financiers de couverture ;
- les dotations aux provisions pour risque de crédit ainsi que le coût des assurances crédit ;
- l'effet de la désactualisation des provisions, y compris celui relatif aux provisions pour retraites et engagements assimilés pour tenir compte du passage du temps ;
- le rendement attendu des fonds affectés à la couverture des engagements de retraites et assimilés.

1.8 - Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions autodétenues.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant les instruments donnant un accès différé au capital de Valeo (options de souscription ou obligations convertibles) lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir un effet dilutif, ce qui est notamment le cas, pour les options de souscription, lorsque leurs prix d'exercice sont inférieurs au prix du marché (cours moyen de l'action Valeo sur l'exercice). Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options de souscription), ils sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Cette méthode dite du « rachat d'actions » permet de déterminer les actions « non rachetées » qui viennent s'ajouter aux actions ordinaires en circulation et qui constituent ainsi l'effet dilutif. Lorsque les fonds sont recueillis dès la date d'émission des instruments dilutifs (cas des obligations convertibles), le résultat net est corrigé de l'économie de frais financiers nette d'impôts qui résulterait de la conversion en actions des obligations convertibles.

1.9 - Regroupements d'entreprises

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert de contrôle au profit du Groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

1.10 - Immobilisations incorporelles

Le processus d'innovation peut s'analyser en une activité de recherche et une activité de développement. La recherche est l'activité programmée en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles. Le développement est l'application des résultats de la recherche en vue de la réalisation des produits, avant le commencement de leur production commerciale.

Les coûts liés à la recherche sont comptabilisés en charge dans l'exercice dans lequel ils sont encourus.

Les frais de développement sont, quant à eux, immobilisés dès lors que le Groupe est en mesure de démontrer :

- son intention ainsi que sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- que l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs ;

- et que le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

Ils sont ensuite amortis sur une durée maximale de 4 ans à compter de la date de démarrage de la production en série, et peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constatation d'une perte de valeur.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements et pertes de valeur constatés. Elles sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilisation indéfinie ainsi que celles qui, à la clôture d'un exercice, n'ont pas encore été mises en œuvre, font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la note 1.12.

1.11 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, abstraction faite de toute charge financière, diminué des amortissements et pertes de valeurs constatées. Les réévaluations significatives, pratiquées conformément aux dispositions réglementaires des pays dans lesquels le Groupe opère, ont été éliminées pour assurer l'homogénéité de l'ensemble des valeurs immobilisées à l'intérieur du Groupe.

Les outillages spécifiques à un projet font l'objet d'une analyse économique de la relation contractuelle avec le constructeur afin de déterminer à qui revient le contrôle des avantages économiques futurs et les risques liés à ces équipements. Ils sont immobilisés au bilan du Groupe lorsque ce contrôle revient à Valeo ou comptabilisés en stocks (jusqu'à leur cession) dans le cas contraire. La perte sur le contrat d'outillage qui peut en découler (correspondant à l'écart entre la contribution du client et le prix de revient de l'outillage) est provisionnée dès qu'elle est connue.

Lorsqu'aux termes d'un contrat de location dont le Groupe est preneur, il apparaît que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont transférés par le bailleur au preneur, les actifs correspondants sont inscrits lors de leur première comptabilisation, en immobilisations corporelles dans le bilan du Groupe, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations :

- | | |
|--|-----------|
| • constructions | 20 ans |
| • agencements et installations générales | 8 ans |
| • matériels et outillages | 4 à 8 ans |
| • autres immobilisations | 3 à 8 ans |

Les terrains ne sont pas amortis.

Les subventions d'équipement reçues sont comptabilisées au passif du bilan et sont rapportées au compte de résultat proportionnellement aux amortissements des biens auxquels ces aides se rapportent.

1.12 - Dépréciation d'actifs

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêt des comptes s'il existe un indice de perte de valeur d'un actif (autre qu'un actif financier), d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36, ou d'un groupe d'UGT.

Les UGT sont des entités de gestion largement autonomes au niveau desquelles les processus d'allocation des ressources et d'analyse des résultats sont effectués. Elles correspondent généralement à des sites de production ou à des groupes de sites de production.

Les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test systématique de dépréciation au moins une fois par an. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La méthode retenue est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est le taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs), pour laquelle les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

La perte de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant : en premier lieu, à l'écart d'acquisition affecté à l'UGT, puis aux autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie au prorata de leur valeur comptable.

Les pertes de valeur comptabilisées pour les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises. Pour les autres actifs, lorsqu'apparaît un indice montrant qu'une perte de valeur est susceptible de ne plus exister, la perte de valeur antérieurement constatée est reprise à hauteur du plus petit montant de la nouvelle estimation de la valeur recouvrable, et de la valeur comptable qui aurait été celle de l'actif si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

1.13 - Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les titres de participation non consolidés, les prêts financiers, les créances clients, les instruments dérivés, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les passifs financiers regroupent les emprunts, les dettes fournisseurs, les instruments dérivés, ainsi que les découverts et crédits bancaires court terme.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies dans les normes IAS 32 et IAS 39. Valeo a retenu l'option d'appliquer ces normes à compter du 1^{er} janvier 2005. L'impact du changement de méthode a été enregistré dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005.

1.13.1 - Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement (de type OPCVM de trésorerie) de dépôts et placements sans risque à très court terme facilement mobilisables ou cessibles, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires. Ces placements sont généralement détenus dans l'optique d'être cédés à court terme.

1.13.2 - Créances et dettes commerciales

Les créances et dettes commerciales sont enregistrées à leur initiation à la juste valeur. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois. Ces créances et dettes commerciales sont ensuite comptabilisées au coût amorti.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un événement de perte est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la provision sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie estimés à la valeur inscrite au bilan. Elle sera comptabilisée en autres charges financières si elle est liée à un risque de cessation de paiement du débiteur.

1.13.3 - Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation ainsi que les prêts et autres actifs financiers à long terme :

- les titres de participation sont les actifs financiers disponibles à la vente. Ils sont enregistrés à leur initiation à la juste valeur. Toute variation de cette dernière est par la suite enregistrée par contrepartie des capitaux propres ou du résultat en cas de perte de valeur durable ;
- les prêts à long terme sont les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ils sont enregistrés à leur initiation à la juste valeur et ensuite au coût amorti ;
- les autres actifs financiers non courants sont les placements qui ont une maturité supérieure à 3 mois. Ces placements sont enregistrés en actifs financiers non courants à la juste valeur par le résultat. Il s'agit de placements facilement cessibles et sans risques.

1.13.4 - Dettes financières

■ Emprunts obligataires et autres emprunts

Les emprunts sont évalués au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est déterminé par

application du taux d'intérêt effectif de l'emprunt à sa valeur comptable. La différence entre la charge calculée à partir du taux d'intérêt effectif et le coupon impacte la valeur de la dette.

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font généralement l'objet d'une comptabilité de couverture. Elles sont réévaluées à leur juste valeur, liée à l'évolution des seuls taux d'intérêts.

■ OCEANE

Les obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE) octroient aux porteurs une option de conversion en actions de Valeo. Elles constituent un instrument financier hybride qui, selon la norme IAS 32, doit être scindé en deux composantes :

- la valeur de la composante dette est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs au taux de marché en vigueur à la date d'émission (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ;
- la valeur de la composante des capitaux propres est déterminée par différence entre le produit d'émission de l'emprunt et le montant calculé de la composante dette.

■ Crédits à court terme et banques

Ce poste inclut essentiellement les soldes créditeurs de banques et également les billets de trésorerie émis par Valeo pour se financer à court terme. Les billets de trésorerie ont une maturité maximum de 3 mois et sont évalués au coût amorti.

1.13.5 - Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur les lignes actifs financiers courants ou autres passifs financiers courants. L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés est différent selon que l'on applique ou non la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants au bilan, la partie couverte de ces éléments est évaluée à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en résultat et compensée (pour la part efficace) par les variations symétriques de juste valeur des instruments dérivés ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement en capitaux propres et la part inefficace impacte les autres produits et charges financiers ;
- pour la couverture d'investissement net à l'étranger, la variation de juste valeur des instruments de couverture mis en place, est différée en capitaux propres, pour la partie efficace, jusqu'à la sortie de l'investissement net.

Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

■ Change

La variation de valeur des dérivés est généralement enregistrée en résultat financier et elle est compensée le cas échéant par la variation de valeur des dettes et créances sous-jacentes. Dans certains cas, le Groupe applique la comptabilité de couverture pour des flux futurs hautement probables dès la mise en place des dérivés : la variation de valeur des instruments dérivés est enregistrée en capitaux propres pour la part efficace et elle est ensuite reprise en résultat opérationnel dès que l'élément couvert affecte ce dernier. La part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers.

■ Métal

Le Groupe applique la comptabilité de couverture dite de flux futurs. La part efficace de la couverture est reclassée des capitaux propres en résultat opérationnel lorsque la position couverte affecte le résultat. La part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers.

■ Taux d'intérêt

Le Groupe applique en général la comptabilité de juste valeur. Les variations de juste valeur des dettes financières, liée à l'évolution des seuls taux d'intérêt, ainsi que les variations symétriques de juste valeur des dérivés de taux sont comptabilisées en autres produits et charges financiers de la période.

Dans certains cas, les dérivés de taux ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39. Dans ce cas, leur variation de juste valeur est comptabilisée en autres produits et charges financiers de la période.

1.14 - Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût comprend le coût des matières et de la main-d'œuvre de production, ainsi que les autres frais directement rattachables à la fabrication sur la base du niveau d'activité normal. Ces coûts sont déterminés par référence à la méthode « Premier Entré, Premier Sorti » (« First In, First Out ») et, compte tenu de la rotation des stocks, sont proches des derniers prix de revient.

Une provision pour dépréciation est constatée par comparaison à la valeur nette de réalisation.

1.15 - Impôts

La charge d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées. Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilantielle de la méthode du report

variable pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les principales différences temporelles sont liées aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés et aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôt votés ou quasi adoptés qui seront en vigueur au moment du renversement des différences temporelles.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que Valeo disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces actifs pourront être imputés.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

Les impôts à payer et les crédits d'impôt à recevoir sur les distributions de dividendes prévues par les sociétés du Groupe sont enregistrés au compte de résultat.

1.16 - Paiements en actions

Les plans d'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites et les droits à l'appréciation d'actions (SAR) donnent lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel. Cette charge correspond à la juste valeur de l'instrument émis et est étalée sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est déterminée sur la base de modèles d'évaluation adaptés aux caractéristiques des instruments (modèle de Black-Scholes Merton pour les options, méthode Monte Carlo pour les SARs...).

1.17 - Retraites et engagements assimilés

Les engagements de retraites et avantages assimilés couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite, les compléments de retraite ainsi que la couverture de certains frais médicaux pour les retraités et préretraités ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations ;
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations.

La provision pour retraites, engagements assimilés et avantages à long terme est égale à la valeur actualisée des obligations diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés

dans des fonds affectés à leur financement. La détermination de cette provision repose sur des évaluations effectuées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces évaluations intègrent des hypothèses tant financières (taux d'actualisation, taux de rentabilité à long terme des actifs, croissance des salaires, évolution des dépenses de santé) que démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie).

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Dans le cas d'avantages à long terme pendant l'emploi, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés dans le résultat de l'exercice correspondant. En revanche, en ce qui concerne les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts sont comptabilisés directement en capitaux propres dans l'exercice au cours duquel ils sont évalués, en application de l'option ouverte par la norme IAS 19 amendée en décembre 2004.

1.18 - Provisions

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis et qu'un commencement de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente fondée chez les personnes concernées.

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des équipements au moment de leur vente. La charge correspondante est enregistrée dans les coûts des ventes.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision est actualisé en utilisant le taux sans risque du pays et à l'échéance correspondante. L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps (« désactualisation ») est enregistrée en résultat dans les autres produits et charges financiers.

1.19 - Actifs destinés à être cédés et activités non stratégiques

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs destinés à être cédés » du bilan. Les passifs relatifs à cet actif sont également présentés le cas échéant, sur une ligne distincte au passif du bilan. Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus

faible de sa valeur comptable et de son prix de vente estimé « diminué des frais liés à la vente ». Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement. Les éventuelles pertes de valeur et le résultat de cession de ces actifs sont inclus dans le résultat opérationnel du Groupe.

Une activité non stratégique représente, selon la norme IFRS 5, une composante majeure du Groupe, une activité faisant partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou une société acquise exclusivement dans la perspective d'une cession ultérieure. La classification comme activité non stratégique intervient au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Le résultat ainsi que la plus ou moins value de cession de ces activités sont alors présentés, net d'impôt, sur une ligne distincte du compte de résultat.

1.20 - Information sectorielle

Selon la norme IAS 14, l'information sectorielle doit être fournie selon deux niveaux, un niveau primaire et un niveau secondaire. Le choix des secteurs et des niveaux d'information dépend des différences de risque et de rentabilité ainsi que de la structure d'organisation du Groupe.

Les facteurs de risque et de rentabilité du Groupe reposent sur la nature des produits ou services et des procédés de fabrication, le type de clients auxquels sont destinés les produits ou services, les méthodes utilisées pour distribuer les produits ou fournir les services et la nature de l'environnement réglementaire. Ils dépendent également des pays où le Groupe exerce son activité et commercialise ses produits, des coûts des matières premières entrant dans le cycle de production et de sa capacité d'innovation afin de proposer à ses clients des produits répondant aux attentes du marché.

L'analyse de ces facteurs démontre qu'ils sont communs à l'ensemble de l'activité du Groupe et ne permet donc pas de distinguer plusieurs secteurs d'activité au sens de la norme IAS 14.

L'organisation du Groupe est multidimensionnelle :

- le Groupe est organisé de manière décentralisée en divisions autonomes au niveau desquelles s'effectuent les processus d'allocation des ressources et d'évaluation de la performance. Leur nombre, de l'ordre d'une centaine, ne confère cependant à aucune d'entre elles un caractère significatif au sens de la norme IAS 14 ;
- ces divisions bénéficient tant du support des réseaux fonctionnels et des Branches, lesquelles assurent la cohérence des familles de produits du Groupe, que des synergies des domaines d'innovation ou encore de la coordination des Directions Nationales.

En 2006, l'organisation du Groupe n'a pas connu de modifications par rapport à celle adoptée en 2005, qui a vu le renforcement du rôle des trois domaines d'innovation et le regroupement de toutes les branches industrielles sous une Direction unique.

L'analyse de cette organisation ne permet donc pas de privilégier une dimension sur une autre dans l'activité du Groupe au sens de la norme IAS 14.

En conséquence, les développements précédents conduisent :

- à considérer le Groupe dans son ensemble comme un unique secteur d'activité (« Équipement automobile ») ;
- à fournir, pour le second niveau d'information sectorielle, une information par zone géographique, complétée par des informations selon les axes d'analyse les plus pertinents pour la compréhension de l'activité du Groupe.

2 - Évolution du périmètre de consolidation

2.1 - Cession de l'activité Moteurs Électriques et Actionneurs

Le Groupe Valeo a cédé en décembre 2006 son activité Moteurs Électriques et Actionneurs au groupe japonais Nidec. Le prix de vente de cette activité s'établit à 142 millions d'euros. Cette opération se traduit par la constatation d'une plus-value de cession avant impôts de 46 millions d'euros et de 41 millions d'euros après impôts. Cet impact positif est enregistré sur l'exercice 2006 dans le compte de résultat consolidé du Groupe sous la rubrique « Résultat net des activités non stratégiques ».

L'activité Moteurs Électriques et Actionneurs était déjà classée dans les comptes publiés au 30 juin 2006 en « Activités

non stratégiques » selon les critères de la norme IFRS 5. En conséquence le résultat net d'impôts de l'activité Moteurs Électriques et Actionneurs pour les trois exercices 2004, 2005 et 2006 est présenté de manière agrégée, sur la ligne « Résultat net des activités non stratégiques ».

Conformément à la norme IFRS 5, l'ensemble des actifs et passifs du périmètre concerné n'est pas agrégé sur des lignes spécifiques au bilan pour les exercices clos au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005. Sur l'exercice 2006 à la date de cession de l'activité Moteurs Électriques et Actionneurs, les actifs et passifs relatifs à cette activité sont sortis du bilan consolidé du Groupe.

Les composantes du résultat net des activités non stratégiques s'établissent comme suit :

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Résultat avant impôts des activités non stratégiques	(4)	(12)	12
Plus-value de cession avant impôts des activités non stratégiques	46	-	-
Impôts sur les résultats des activités non stratégiques	(1)	-	(4)
Impôts sur la plus-value de cession des activités non stratégiques	(5)	-	-
Résultat des activités non stratégiques	36	(12)	8

Le résultat par action des activités non stratégiques s'analyse comme suit :

	2006	2005	2004
Résultat des activités non stratégiques			
• Résultat de base par action (En euros)	0,47	(0,15)	0,10
• Résultat dilué par action (En euros)	0,47	(0,14)	0,09

Les flux de trésorerie des activités non stratégiques s'analysent comme suit :

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Flux d'exploitation des activités non stratégiques	4	12	15
Flux d'investissement des activités non stratégiques	(6)	(10)	(13)
Flux sur opérations financières des activités non stratégiques	19	5	24
Variation de la trésorerie nette	17	7	26

Les impacts de la sortie de l'activité Moteurs Électriques et Actionneurs sur le chiffre d'affaires consolidé et le bilan consolidé du Groupe sont analysés respectivement aux paragraphes 3.1 et 2.6.

2.2 - Cession de la société Parrot

Dans le cadre de l'introduction en bourse de la société Parrot, Valeo a décidé de céder sa participation de 14,8 %. La plus-value sur la cession de ces titres de participation non consolidés a été comptabilisée en « Autres produits et charges financiers » pour un montant de 24 millions d'euros.

2.3 - Prise de participation dans la société coréenne Threestar

En février 2006, Valeo a acquis 50 % de la société coréenne Threestar, premier fabricant de radiateurs automobiles du pays. La société Valeo Samsung Thermal Systems créée suite à cet accord fait l'objet d'une intégration proportionnelle depuis le 1^{er} janvier 2006, les 50 % restants du capital étant détenus par le Groupe Samsung Climate Control. Cette société a contribué à hauteur de 9 millions d'euros au chiffre d'affaires du Groupe en 2006.

2.4 - Cession de la société Zexel Logitec Company

Valeo a cédé la société Zexel Logitec Company le 30 juin 2006. Cette société n'est plus consolidée depuis cette date. La contribution au chiffre d'affaires du Groupe de Zexel Logitec Company s'est élevée à 30 millions d'euros en 2006 pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin et à 53 millions d'euros sur l'exercice 2005. Le montant de la plus-value enregistrée par le Groupe dans le compte de résultat de l'exercice sur la rubrique « Autres produits et charges » s'établit à 14 millions d'euros.

2.5 - Autres opérations réalisées en 2006

2.5.1 - Ichikoh

Valeo a augmenté sa participation de 28,2 % au 31 décembre 2005 à 29,4 % au 31 décembre 2006 dans la société Ichikoh, un des plus grands équipementiers de systèmes d'éclairage japonais. Cette participation est consolidée par mise en équivalence.

2.5.2 - Valeo Raytheon Systems Inc.

Valeo a poursuivi ses investissements dans la société Raytheon Systems Inc., portant ainsi sa participation de 73,1 % au 31 décembre 2005 à 77,2 % au 31 décembre 2006. Cette société, détenue conjointement avec le Groupe Raytheon, fait l'objet d'une intégration proportionnelle eu égard aux caractéristiques du contrat de partenariat.

2.5.3 - Prises de participation en Chine

Au cours du premier semestre 2006, Valeo a créé une joint-venture chinoise avec Ichikoh, et porté sa participation de 75 % à 100 % dans la société chinoise, Hubei Valeo Auto Lighting Systems Co., Ltd. Ces deux opérations n'ont pas eu d'impacts significatifs sur le chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2006.

2.6 - Impact sur le bilan de l'évolution du périmètre de consolidation

Les actifs, passifs et passifs éventuels qui ont été acquis ou cédés sur les exercices 2006, 2005 et 2004, évalués à leur date d'entrée dans le Groupe ou de sortie du Groupe, sont analysés ci-après et rapprochés avec les flux de trésorerie correspondants :

	2006			2005	2004
	Cession Moteurs & Actionneurs	Autres	Total		
(En millions d'euros)					
Écarts d'acquisition des activités cédées	(23)	(3)	(26)	-	-
Immobilisations incorporelles	(10)	(3)	(13)	198	1
Immobilisations corporelles	(58)	2	(56)	150	5
Participations dans les entreprises associées	-	3	3	8	(1)
Actifs d'impôt différé	(2)	-	(2)	1	-
Actifs courants	(56)	(5)	(61)	298	9
Capitaux propres — part revenant aux actionnaires de la société	(50)	(13)	(63)	48	24
Dettes financières à long terme	1	-	1	(54)	(2)
Autres passifs non courants	33	-	33	(218)	(3)
Passifs courants	43	5	48	(244)	(6)
Actifs nets acquis/(cédés)	(122)	(14)	(136)	187	27
Intérêts minoritaires	-	4	4	19	38
Total actifs nets acquis/(cédés) après intérêts minoritaires	(122)	(10)	(132)	206	65
Écarts d'acquisition des entités acquises	-	8	8	260	8
Incidence des variations de périmètre	(122)	(2)	(124)	466	73

L'impact des variations de périmètre sur l'exercice 2006 s'établit à 124 millions d'euros après déduction des frais payés sur la cession de l'activité Moteurs Électriques et Actionneurs.

L'impact des modifications de périmètre de l'exercice 2005 sur la trésorerie du Groupe (466 millions d'euros) est principalement dû aux deux opérations suivantes :

- acquisition de l'activité Électronique Moteurs de Johnson Controls Inc. pour un coût total de 321 millions d'euros ;
- rachat du solde des actions de ZVCC (Zexel Valeo Climate Control) et VZCC (Valeo Zexel China Climate Control) pour un coût total de 104 millions d'euros.

En 2004, la trésorerie du Groupe a été notamment impactée par les variations de périmètre suivantes :

- le rachat du solde des intérêts minoritaires dans Valeo Climatisation ;
- l'augmentation de la participation de Valeo dans Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems Co. Ltd portée de 30 % à 50 %.

3 - Notes relatives au compte de résultat

3.1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe Valeo s'est élevé à 9 970 millions d'euros en 2006, contre 9 736 millions d'euros en 2005, soit une progression de 2,4 %.

Cette progression est attribuable pour 1,5 % aux effets de périmètre, les variations nettes de change ayant, par ailleurs, un effet positif de 0,5 %. Le chiffre d'affaires consolidé reste stable à périmètre et change constants entre les exercices 2005 et 2006.

Comme indiqué dans la note 2.1, ces montants n'intègrent pas le chiffre d'affaires de l'activité Moteurs Électriques et Actionneurs, présenté sur la rubrique « Résultat net des activités non stratégiques » pour les trois exercices.

Le chiffre d'affaires de l'activité Moteurs Électriques et Actionneurs s'établit respectivement pour les exercices 2006, 2005 et 2004 à 224, 253 et 267 millions d'euros.

La hausse du chiffre d'affaires en 2005 par rapport à 2004 s'explique essentiellement par les deux opérations suivantes :

- le rachat à Johnson Controls Inc. de sa division Électronique Moteurs ; cette acquisition qui a eu lieu le 1^{er} mars 2005, a impacté favorablement le chiffre d'affaires à hauteur de 365 millions d'euros ;
- l'acquisition de la totalité des actions de la société japonaise Valeo Thermal Systems Japan Corp. portant la participation de Valeo de 50 % à 100 % au 1^{er} avril 2005. Cette prise de participation complémentaire a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 255 millions d'euros.

3.2 - Charges de personnel

	2006	2005	2004
Effectifs totaux hors activités non stratégiques⁽¹⁾	69 700	68 600	64 500

⁽¹⁾ Effectifs intérimaires inclus.

L'augmentation des effectifs entre les exercices 2004 et 2005 s'explique par les deux principales acquisitions opérées en 2005, décrites en note 3.1.

Le compte de résultat présente les frais d'exploitation par destination. Ils comprennent notamment les éléments relatifs au personnel suivants :

(En millions d'euros)

	2006	2005	2004
Traitements et salaires⁽¹⁾	1 794	1 739	1 634
Charges sociales	421	392	391
Paiements en actions	11	7	5
Charges de retraite des régimes à cotisations définies	115	126	136

⁽¹⁾ Effectifs intérimaires inclus.

Les charges de retraite des régimes à prestations définies sont présentées dans la note 4.10.2.

3.3 - Frais de Recherche et Développement

Sur l'exercice 2006, les frais de recherche et développement se sont élevés à 661 millions d'euros après imputation d'un montant de 15 millions d'euros correspondant aux crédits d'impôts recherche relatifs à ces coûts de recherche et développement.

Sur les exercices 2005 et 2004 précédemment publiés, les crédits d'impôts recherche et développement étaient enregistrés sous la rubrique « impôts sur les résultats ». Les frais de recherche

et développement relatifs à ces exercices ont été retraités de manière comparable à 2006. Ils s'établissent pour les années 2005 et 2004 respectivement à 640 et 580 millions d'euros après imputation de crédits d'impôts recherche pour des montants de 6 et 5 millions d'euros.

Ce reclassement des crédits d'impôts recherche n'engendre pas de modification du montant des capitaux propres et du résultat de l'activité des exercices 2005 et 2004.

3.4 - Autres produits et charges

(En millions d'euros)

	2006	2005	2004
Litiges	(13)	(16)	(9)
Restructurations et dépréciations d'actifs	(61)	(34)	(74)
Dépréciations des écarts d'acquisition	-	-	(15)
Autres	4	-	-
Autres produits et charges	(70)	(50)	(98)

3.4.1 - Litiges

En 2006, ce poste inclut essentiellement des coûts relatifs à des litiges commerciaux ou sociaux en cours.

Sur l'exercice 2005, le Groupe a enregistré un produit de 23 millions d'euros à la suite du dénouement favorable d'un litige en propriété industrielle. Le solde du poste comprenait notamment des coûts relatifs à la résolution d'anciens litiges avec des clients.

3.4.2 - Restructurations et dépréciations d'actifs

■ Dépréciations d'actifs

Sur l'exercice 2006, 15 millions d'euros de pertes de valeur ont été enregistrés en autres produits et charges contre 27 millions en 2005.

Ces pertes de valeur résultent principalement de tests de dépréciation pratiqués selon la méthode suivante :

La valeur recouvrable des groupes d'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est déterminée en utilisant les projections à 5 ans de flux de trésorerie établies à partir des budgets et plans à moyen terme préparés par les divisions du Groupe. Les prévisions sont fondées sur l'expérience passée, les données macroéconomiques concernant le marché de l'automobile, les carnets de commandes et les produits en développement. Au-delà de ces 5 années, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance de 1 %. Ce taux de croissance ne dépasse pas le taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité du Groupe. L'actualisation de ces flux est effectuée au taux de 7,5 % après impôts en 2006 (7 % en 2005 et 8 % en 2004), sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe. L'utilisation de taux après impôts aboutit à la détermination de

valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Ces tests ont conduit le Groupe à enregistrer un amortissement exceptionnel de 14 millions d'euros en 2006 et 11 millions d'euros en 2005 sur une UGT de la Famille de Produits Éclairage Signalisation.

■ Restructurations

Sur l'exercice 2006, les charges de restructuration s'établissent à 46 millions d'euros et sont constituées de coûts de rationalisation ou de fermeture de sites industriels essentiellement en Europe de l'Ouest.

3.4.3 - Dépréciations des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont alloués à des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) en fonction des familles de produits auxquelles ils se rapportent. Ces écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, suivant la même méthode que celle retenue pour les UGT (cf. note 3.4.2).

Ces tests n'ont donné lieu à aucune dépréciation des écarts d'acquisition en 2006 et 2005 alors qu'ils avaient conduit à la reconnaissance d'une perte de valeur de 15 millions d'euros au 31 décembre 2004.

3.4.4 - Autres

En 2006, cette rubrique intègre notamment la plus-value de cession réalisée lors de la vente de Zexel Logitech Company pour un montant de 14 millions d'euros.

Le solde de ce poste est constitué de dépenses relatives à des opérations stratégiques.

3.5 - Coût de l'endettement financier net

(En millions d'euros)

	2006	2005	2004
Charges d'intérêts⁽¹⁾	(78)	(72)	(49)
Produits d'intérêts	21	20	17
Coût de l'endettement financier net	(57)	(52)	(32)

⁽¹⁾ L'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers au 1^{er} janvier 2005 a donné lieu à un accroissement de la charge d'intérêts de 7 millions d'euros par rapport à l'exercice 2004 (principalement sur l'OCEANE).

3.6 - Autres produits et charges financiers

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Charges d'intérêts sur les engagements de retraite et assimilés ⁽¹⁾	(49)	(56)	(52)
Rendement attendu des actifs de couverture des engagements de retraite ⁽¹⁾	19	17	14
Résultat net de change	1	(8)	(1)
Dotations aux provisions pour risque de crédit	(4)	(6)	-
Résultat de cessions sur actifs financiers	27	-	-
Divers	(3)	1	2
Autres produits et charges financiers	(9)	(52)	(37)

⁽¹⁾ Voir note 4.10.2.

La ligne « Dotations aux provisions pour risque de crédit » comprend notamment une dépréciation de 2 millions d'euros relative à un client de second rang, ainsi que des coûts d'assurance-crédit.

La rubrique « Résultat de cessions sur actifs financiers » inclut principalement le produit lié à la cession de la société Parrot pour un montant de 24 millions d'euros (cf. note 2.2).

3.7 - Impôts sur les résultats

3.7.1 - Détail des impôts sur les résultats

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Impôts courants	(84)	(71)	6
Impôts différés	9	5	(24)
Impôts sur les résultats	(75)	(66)	(18)

3.7.2 - Analyse de la charge d'impôts

Le taux d'impôt moyen pondéré ressort à 37 % sur l'exercice 2006 contre 30 % sur l'exercice 2005 et 7 % sur l'exercice 2004. La charge nette d'impôt de l'année 2004 intégrait un dégrèvement

de 83 millions d'euros reçu de l'administration fiscale française au titre de l'impôt acquitté en 2001 sur la plus-value de cession de la participation de 50 % dans LuK (un premier dégrèvement de 88 millions ayant déjà été obtenu en 2003).

(En % du résultat avant impôts)	2006	2005	2004
Taux normal d'impôt en France	(34,4)	(34,9)	(35,4)
Incidence des :			
• taux d'impôt différents du taux normal	8,5	6,8	1,7
• pertes fiscales de l'exercice non utilisées et impôts différés actifs non constatés	(27,6)	(24,4)	(16,1)
• utilisations de pertes fiscales des exercices antérieurs	5,7	5,4	3,8
• différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	7,4	6,3	3,0
• crédits d'impôts	3,8	10,8	35,9
Taux effectif d'impôt du Groupe	(36,6)	(30,0)	(7,1)

3.8 - Résultat par action

3.8.1 - Résultat de base

	2006	2005	2004
Résultat de la période revenant aux actionnaires de la Société (En millions d'euros)	161	142	240
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (En milliers)	76 795	79 320	82 202
Résultat net par action (En euros)	2,10	1,80	2,92

3.8.2 - Résultat dilué

	2006	2005	2004
Résultat de la période revenant aux actionnaires de la Société (En millions d'euros)	161	142	240
Charge d'intérêt sur obligation convertible ⁽¹⁾	-	-	11
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (En milliers)	76 795	79 320	82 202
Options sur actions (En milliers)	199	330	200
Obligation convertible OCEANE ⁽¹⁾	-	-	10 105
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (En milliers)	76 994	79 650	92 507
Résultat net dilué par action (En euros)	2,09	1,79	2,71

⁽¹⁾ Non pris en compte en 2005 et 2006, compte tenu de l'effet potentiellement relatif de cet ajustement (cf. note 1.8).

4 - Notes relatives au bilan

4.1 - Écarts d'acquisition

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Valeur nette au 1^{er} janvier	1 484	1 158	1 185
Acquisitions de l'exercice	8	260	5
Compléments de prix sur acquisitions antérieures à l'exercice	-	-	3
Cessions	(26)	-	-
Écarts de conversion	(51)	66	(20)
Dépréciation ⁽¹⁾	-	-	(15)
Valeur nette au 31 décembre	1 415	1 484	1 158
Dépréciation au 31 décembre	(32)	(33)	(33)

⁽¹⁾ cf. note 3.4. 3.

Sur l'exercice 2006, la variation des écarts d'acquisition hors effet de change s'explique principalement par la cession de l'activité Moteurs Électriques et Actionneurs (cf. note 2.1).

Sur l'exercice 2005, Valeo a notamment réalisé les opérations suivantes :

- rachat de l'activité Électronique Moteurs de Jonhson Controls Inc. ;
- achat de la totalité des actions de la société japonaise Valeo Thermal Systems Japan Corp. ;

- augmentation de sa participation dans les deux sociétés thaïlandaises Valeo Siam Thermal Systems Co. Ltd et Valeo Thermal Systems Sales Thailand Co. Ltd.

A l'issue des travaux d'identification et de valorisation des actifs et passifs acquis, les écarts d'acquisition relatifs à ces opérations d'acquisition réalisées en 2005, s'établissent au 31 décembre 2006 à 260 millions d'euros.

Les principaux écarts d'acquisition se répartissent par groupe d'UGT comme suit :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Systèmes d'Essuyage	221	236	216
Électronique et Systèmes de Liaison	213	217	214
Thermique Habitable	209	223	175
Commutation et Systèmes de Détection	170	175	167
Systèmes de Contrôle Moteur	181	181	-
Autres	421	452	386
TOTAL	1 415	1 484	1 158

4.2 - Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006			2005	2004
	Valeur brute	Amortissements et provisions pour dépréciation	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	132	(97)	35	32	29
Brevets et licences	85	(54)	31	56	11
Frais de développement immobilisés	550	(258)	292	279	222
Autres	187	(17)	170	155	19
Immobilisations incorporelles	954	(426)	528	522	281

Les autres immobilisations incorporelles incluent des actifs représentatifs des relations clients valorisées essentiellement au cours de l'exercice 2005. De même, le poste « Brevets et licences » comprend des actifs représentatifs des technologies acquises.

Les variations des immobilisations incorporelles sur les exercices 2004, 2005 et 2006 sont analysées ci-dessous :

Année 2004

(En millions d'euros)	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement immobilisés	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2004	75	39	233	28	375
Amortissements cumulés	(52)	(25)	(50)	(14)	(141)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2004	23	14	183	14	234
Acquisitions	9	3	97	13	122
Cessions	2	(1)	(3)	(1)	(3)
Variations de périmètre	-	-	-	1	1
Pertes de valeurs	-	-	(6)	-	(6)
Amortissements	(14)	(6)	(47)	(2)	(69)
Écarts de conversion	-	-	(1)	-	(1)
Reclassements	9	1	(1)	(6)	3
Valeur nette au 31 décembre 2004	29	11	222	19	281

Année 2005

	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement immobilisés	Autres immobilisations incorporelles	Total
(En millions d'euros)					
Valeur brute au 1^{er} janvier 2005	94	41	325	27	487
Amortissements cumulés	(65)	(30)	(103)	(8)	(206)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2005	29	11	222	19	281
Acquisitions	12	2	118	13	145
Cessions	2	(1)	-	(3)	(2)
Variations de périmètre	1	53	3	141	198
Pertes de valeurs	-	-	(7)	(1)	(8)
Amortissements	(19)	(10)	(65)	(7)	(101)
Écarts de conversion	1	(1)	8	(1)	7
Reclassements	6	2	-	(6)	2
Valeur nette au 31 décembre 2005	32	56	279	155	522

Année 2006

	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement immobilisés	Autres immobilisations incorporelles	Total
(En millions d'euros)					
Valeur brute au 1^{er} janvier 2006	119	96	458	171	844
Amortissements cumulés	(87)	(40)	(179)	(16)	(322)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2006	32	56	279	155	522
Acquisitions	13	4	128	19	164
Cessions	-	-	(2)	-	(2)
Variations de périmètre	(2)	(2)	(8)	(1)	(13)
Pertes de valeurs	-	-	(10)	-	(10)
Amortissements	(19)	(9)	(85)	(8)	(121)
Écarts de conversion	(1)	(1)	(4)	(1)	(7)
Reclassements	12	(17)	(6)	6	(5)
Valeur nette au 31 décembre 2006	35	31	292	170	528

4.3 - Immobilisations corporelles

Au 31 décembre

	2006				2005		2004	
	Valeur brute	Amortissements et provisions pour dépréciation	Valeur nette	Dont contrats de location	Valeur nette	Dont contrats de location	Valeur nette	Dont contrats de location
(En millions d'euros)								
Terrains	156	(10)	146	-	167	-	145	1
Constructions	971	(552)	419	6	458	15	456	12
Installations techniques, matériels et outillages	3 322	(2 452)	870	4	933	5	880	4
Outillages spécifiques	1 169	(1 023)	146	3	155	9	152	7
Autres immobilisations corporelles	468	(370)	98	5	123	6	120	8
Immobilisations en cours	239	-	239	-	205	-	192	-
Immobilisations corporelles	6 325	(4 407)	1 918	18	2 041	35	1 945	32

Les immobilisations corporelles font l'objet de nantissements à hauteur de 24 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2004, 2005 et 2006 sont analysées ci-dessous :

Année 2004

	Terrains	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Outillages spécifiques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<small>(En millions d'euros)</small>							
Valeur brute au 1^{er} janvier 2004	156	895	2 927	1 000	475	197	5 650
Amortissements cumulés	(8)	(449)	(1 972)	(812)	(353)	-	(3 594)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2004	148	446	955	188	122	197	2 056
Acquisitions	2	37	110	42	40	200	431
Cessions	-	(6)	(2)	(4)	(2)	(11)	(25)
Variations de périmètre	-	2	3	-	-	-	5
Pertes de valeurs	(1)	-	(8)	(3)	-	-	(12)
Amortissements	-	(48)	(274)	(112)	(57)	-	(491)
Écarts de conversion	(2)	1	(3)	-	-	1	(3)
Reclassements	(2)	24	99	41	17	(195)	(16)
Valeur nette au 31 décembre 2004	145	456	880	152	120	192	1 945

Année 2005

	Terrains	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Outillages spécifiques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<small>(En millions d'euros)</small>							
Valeur brute au 1^{er} janvier 2005	155	934	2 977	1 021	489	192	5 768
Amortissements cumulés	(10)	(478)	(2 097)	(869)	(369)	-	(3 823)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2005	145	456	880	152	120	192	1 945
Acquisitions	1	19	154	65	43	165	447
Cessions	(10)	(13)	(8)	(2)	-	(12)	(45)
Immobilisations disponibles à la vente ⁽¹⁾	(2)	(9)	-	-	-	-	(11)
Variations de périmètre	30	20	71	4	7	18	150
Pertes de valeurs	(1)	(2)	(12)	(2)	(9)	-	(26)
Amortissements	-	(50)	(286)	(113)	(55)	-	(504)
Écarts de conversion	6	20	40	9	6	7	88
Reclassements	(2)	17	94	42	11	(165)	(3)
Valeur nette au 31 décembre 2005	167	458	933	155	123	205	2 041

⁽¹⁾ Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 5, des bâtiments pour lesquels le Groupe cherche activement des acquéreurs ont été classés en actifs disponibles à la vente.

Année 2006

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Outillage spécifiques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<i>(En millions d'euros)</i>							
Valeur brute au 1^{er} janvier 2006	178	1 012	3 346	1 155	538	205	6 434
Amortissements cumulés	(11)	(554)	(2 413)	(1 000)	(415)	-	(4 393)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2006	167	458	933	155	123	205	2 041
Acquisitions	2	24	179	63	33	191	492
Cessions	-	(1)	(1)	(2)	(3)	(8)	(15)
Immobilisations disponibles à la vente ⁽¹⁾	-	(9)	-	-	-	-	(9)
Variations de périmètre	(8)	(17)	(20)	(4)	(3)	(4)	(56)
Pertes de valeurs	(1)	-	(5)	(1)	(1)	-	(8)
Amortissements	(1)	(50)	(284)	(103)	(46)	-	(484)
Écarts de conversion	(8)	(6)	(13)	(3)	(3)	(6)	(39)
Reclassements	(5)	20	81	41	(2)	(139)	(4)
Valeur nette au 31 décembre 2006	146	419	870	146	98	239	1 918

⁽¹⁾ Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 5, des bâtiments pour lesquels le Groupe cherche activement des acquéreurs ont été classés en actifs disponibles à la vente.

4.4 - Participations dans les entreprises associées

L'évolution du poste « Participations dans les entreprises associées » s'analyse comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	2006	2005	2004
Entreprises associées au 1^{er} janvier	116	96	99
Résultat des entreprises associées	-	6	5
Distribution de dividendes	(4)	(4)	(3)
Modifications de périmètre	3	8	(1)
Écarts de conversion	(13)	7	(4)
Autres	1	3	-
Entreprises associées au 31 décembre	103	116	96

Au 31 décembre

	Taux de détention (%)			Quote-part de capitaux propres <i>(En millions d'euros)</i>		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Ichikoh	29,4	28,2	22,7	72	80	64
Faw Valeo Climate Control	36,5	36,5	36,5	23	25	21
Autres	-	-	-	8	11	11
Entreprises associées	-	-	-	103	116	96

Ichikoh est une société cotée à la bourse de Tokyo. Au 31 décembre 2006, la valorisation boursière des titres détenus par le Groupe Valeo s'élevait à 58 millions d'euros. La valeur de mise en équivalence calculée est justifiée par la valeur d'utilité.

Les données financières résumées des entreprises associées sont les suivantes :

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Total des actifs	703	754	776
Total des passifs	483	509	490
Total des produits de l'activité	950	1 011	1 228
Résultat de la période	(3)	20	20

4.5 - Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se décomposent de la manière suivante :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Titres de participation non consolidés	2	9	8
Prêts à long terme	16	12	2
Dépôts et cautionnements	3	3	2
Autres	3	4	2
Actifs financiers non courants	24	28	14

4.6 - Impôt différé

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. En France, Valeo a opté en faveur du

régime d'intégration fiscale pour les années 2003 à 2007. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises éligibles à ce régime.

Le Groupe Valeo a également opté pour des régimes d'intégration fiscale (ou assimilés) pour ses filiales implantées dans des pays dont la législation offre cette possibilité (Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni et États-Unis).

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2004	2005	Résultat	Autres ⁽¹⁾ mouvements	2006
Déficits reportables ⁽²⁾	17	12	9	12	33
Frais de développement immobilisés	(69)	(82)	(14)	4	(92)
Engagements de retraite et assimilés	53	63	4	-	67
Autres provisions	42	62	(10)	13	65
Stocks	13	15	-	-	15
Provisions pour coûts sociaux et restructuration	14	11	7	2	20
Outillages	9	8	(1)	-	7
Immobilisations	(5)	(4)	9	(6)	(1)
Autres	(4)	6	5	(30)	(19)
Total impôts différés	70	91	9	(5)	95
Dont :					
• Impôts différés actifs	83	100			96
• Impôts différés passifs	(13)	(9)			(1)

⁽¹⁾ Les autres mouvements sont constitués à hauteur de (1) million d'euros d'impôts différés sur les écarts actuariels portés en capitaux propres, à hauteur de (2) millions d'euros d'impacts des variations de périmètre et à hauteur de (2) millions d'euros d'écarts de conversion. Par ailleurs, des reclassements ont été effectués sur les différentes natures d'impôts différés.

⁽²⁾ Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles.

Au 31 décembre 2006, les actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe se ventilent comme suit :

(En millions d'euros)	Base	Économie d'impôts potentielle
Déficits reportables jusqu'aux exercices 2007 à 2010	137	47
Déficits reportables en 2010 et au-delà	632	212
Déficits reportables indéfiniment	839	287
Déficits fiscaux courants	1 608	546
Actifs d'impôts différés non constatés sur différences temporelles	-	232
Total des actifs d'impôts différés non constatés	1 608	778

4.7 - Stocks et en-cours

Au 31 décembre 2006, les stocks se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	2006			2005	2004
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Matières premières	275	(44)	231	221	189
En-cours de production	80	(6)	74	81	71
Produits finis, marchandises et outillages spécifiques	401	(59)	342	352	305
Stocks et en-cours nets	756	(109)	647	654	565

Les provisions pour dépréciation s'élèvent à 109 millions d'euros au 31 décembre 2006 (130 millions d'euros au 31 décembre 2005) avec des dotations d'un montant de 26 millions d'euros sur la période.

Sur l'exercice 2005, les dotations pour dépréciation s'établissaient à 35 millions d'euros.

Le montant des stocks enregistrés en charge sur la période (hors activité Moteurs Électriques et Actionneurs) s'établit à 8 166 millions d'euros contre 7 923 millions d'euros en 2005 et 7 230 millions d'euros en 2004.

4.8 - Créances clients

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Créances clients brutes	1 864	1 938	1 748
Provisions pour dépréciation	(30)	(32)	(22)
Créances clients nettes	1 834	1 906	1 726

Les dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients sont enregistrées en « Autres produits et charges financiers » lorsque la dépréciation est liée au risque de défaut du client (cf. note 3.6), en frais administratifs dans les autres cas.

4.9 - Capitaux propres

4.9.1 - Capital

Au 31 décembre 2006, le capital est de 233 millions d'euros, divisé en 77 580 617 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans (2 215 541 actions au 31 décembre 2006) bénéficient d'un droit de vote double.

Le capital potentiel théorique de Valeo s'élèverait à 274 millions d'euros correspondant à 91 430 106 actions, en cas :

- d'exercice des options de souscription en faveur du personnel du Groupe Valeo ;
- de conversion des actions nouvelles des obligations émises dans le cadre de l'emprunt OCEANE (cf. note 4.11.2.).

Les caractéristiques des plans d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur du personnel du Groupe Valeo, autorisés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2006 :

■ **Caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions**

Année de mise en place des plans	Nombre d'options autorisées	Prix d'exercice de l'option ⁽¹⁾ (En euros)	Nombre d'actions restant à émettre au 31 décembre 2006 ⁽²⁾	Année limite de levée des options
2000	1 300 000	48,00	419 673	2008
2001	80 000	55,82	80 800	2009
2001	600 000	42,48	303 000	2009
2001	442 875	42,69	301 808	2009
2002	420 000	43,84	241 188	2010
2002	600 000	28,30	353 248	2010
2003	700 000	23,51	506 817	2011
2003	780 000	32,91	580 273	2011
2004	1 123 200	28,46	957 243	2012
TOTAL	6 046 075		3 744 050	

⁽¹⁾ Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration ou les réunions du Directoire attribuant les options de souscription.

⁽²⁾ Ce nombre d'actions intègre les effets de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée, qui ont porté le ratio d'attribution d'actions de 1 action à 1,01 action Valeo.

■ **Caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions**

Année de mise en place des plans	Nombre d'options autorisées	Prix d'exercice de l'option ⁽¹⁾ (En euros)	Nombre d'actions restant à acquérir au 31 décembre 2006 ⁽²⁾	Année limite de levée des options
2003	500 000	32,91	371 457	2011
2004	280 800	32,74	240 370	2012
2005	650 000	32,32	596 380	2013
2006	187 000	33,75	187 000	2014
2006	1 309 250	32,63	1 309 250	2014
TOTAL	2 927 050		2 704 457	

⁽¹⁾ Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration, ou à 100 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société si celui-ci est supérieur au cours de l'action Valeo.

⁽²⁾ Ce nombre d'actions intègre les effets de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée, applicables aux plans antérieurs à 2005, qui ont porté le ratio d'attribution d'actions de 1 action à 1,01 action Valeo.

■ **Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites**

Année de mise en place des plans	Nombre d'actions gratuites autorisées	Nombre d'actions restant à transmettre au 31 décembre 2006	Année d'acquisition
2005	600 000 ⁽¹⁾	541 870	2008
2006	63 000 ⁽²⁾	63 000	2008
2006	100 000	100 000	2009
TOTAL	763 000	704 870	

⁽¹⁾ Dont 300 000 actions accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de rentabilité.

⁽²⁾ Dont 36 500 actions accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de rentabilité.

Les mouvements intervenus sur les plans se présentent de la manière suivante :

Année 2004	2004	
	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1 ^{er} janvier 2004	5 524 925	40,92
Options attribuées/Actions gratuites à remettre	1 404 000	29,32
Options annulées	(393 700)	39,91
Options échues	(58 250)	67,40
Options exercées	-	-
Options non exercées/Actions gratuites à remettre au 31 décembre	6 476 975	38,23
Options exerçables au 31 décembre 2004	3 288 725	46,75

Année 2005	2005	
	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1 ^{er} janvier 2005	6 476 975	38,23
Options attribuées/Actions gratuites à remettre	1 250 000	16,81
Options annulées	(748 200)	37,67
Options échues	(485 250)	70,32
Options exercées	(51 120)	25,69
Options non exercées/Actions gratuites à remettre au 31 décembre	6 442 405	31,82
Options exerçables au 31 décembre 2005	3 099 668	39,50

Année 2006	2006	
	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1 ^{er} janvier 2006	6 442 405	31,82
Options attribuées/Actions gratuites à remettre	1 659 250	29,55
Options annulées	(490 575)	29,49
Options échues	(432 125)	50,01
Options exercées	(69 555)	25,88
Options non exercées/Actions gratuites à remettre au 31 décembre	7 109 400	30,50
Options exerçables au 31 décembre 2006	3 759 575	35,21

Compte tenu des effets de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée, les 7 109 400 options et actions gratuites en circulation au 31 décembre 2006 donnent droit à 7 153 377 actions Valeo. De même, les 69 555 options exercées en 2006 ont donné droit à 70 260 actions Valeo.

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des instruments de capitaux propres sont les suivantes :

Nature	2006	
	mars Action gratuite et option d'achat	novembre Action gratuite et option d'achat
Prix de l'action à la date d'attribution (En euros)	31,79	30,16
Volatilité attendue (%)	- et 24,6	- et 29,0
Taux sans risque (%)	3,3 et 3,5	3,9
Taux de dividende (%)	3,2	3,2
Durée de vie de l'option (En années)	2,25 et 4	3 et 4
Juste valeur des instruments de capitaux propres (En euros)	29,28 et 4,92	26,32 et 5,54

Nature	2005	2004	2003
	Action gratuite et option d'achat	Option de souscription et option d'achat	Option de souscription
Prix de l'action à la date d'attribution (En euros)	31,46	29,77	32,63 et 20,21
Volatilité attendue (%)	- et 26,4	25,8	31,7 et 36,6
Taux sans risque (%)	2,9 et 3,1	3,1	3,7 et 3,2
Taux de dividende (%)	3,1	3,4	3,4
Durée de vie de l'option (En années)	2,25 et 4	4	4

La volatilité attendue est déterminée comme étant la volatilité implicite à la date d'attribution du plan. La maturité retenue de 4 ans pour les plans d'achat ou de souscription d'actions correspond à la période d'indisponibilité fiscale, estimée correspondre à la durée de vie de l'option.

Compte tenu d'une hypothèse de turnover de 5 %, une charge de 11 millions d'euros a été enregistrée sur l'exercice 2006, contre une charge de 7 millions sur l'exercice 2005.

Une charge de 2 millions d'euros a été comptabilisée sur l'exercice 2004 au titre de l'attribution de SAR (« *Share Appreciation Rights* ») dans le cadre du plan d'actionnariat salarié. Un instrument dérivé, venant couvrir l'engagement correspondant a par ailleurs été comptabilisé au 1^{er} janvier 2005 pour 2 millions d'euros suite à la première application de la norme IAS 39.

Au 31 décembre 2006, la dette et l'instrument dérivé figurent dans les comptes du Groupe pour 1 million d'euros. Les droits attachés au SAR (« *Share Appreciation Rights* ») n'étant pas acquis à la clôture, la valeur intrinsèque est nulle.

4.9.2 - Primes d'émission

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire ou en nature par Valeo lors de l'émission.

4.9.3 - Écarts de conversion

Les écarts de conversion au 31 décembre 2006 comprennent essentiellement les gains et les pertes résultant de la conversion des capitaux propres des filiales américaines, tunisiennes, turques, mexicaines, brésiliennes, japonaises, coréennes et chinoises.

4.9.7 - Intérêts minoritaires

L'évolution des intérêts minoritaires s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Intérêts minoritaires au 1 ^{er} janvier	43	57	97
Quote-part de résultat	5	6	8
Dividendes versés	(4)	(5)	(7)
Écarts de conversion	(3)	4	(3)
Variations de périmètre	(3)	(19)	(38)
Intérêts minoritaires au 31 décembre	38	43	57

4.9.4 - Réserves consolidées

Les réserves consolidées incluent notamment le résultat de l'exercice de 161 millions d'euros (avant la répartition du dividende proposée à l'Assemblée Générale).

Les réserves distribuables de la société mère s'élèvent à 1 589 millions d'euros, avant affectation du résultat 2006 (respectivement 1 593 et 1 596 millions d'euros en 2005 et 2004).

4.9.5 - Dividendes par action

Les dividendes versés en 2006 se sont élevés à 84 391 milliers d'euros soit 1,10 euro par action contre 91 276 milliers d'euros soit 1,10 euro par action en 2005 et à 85 307 milliers d'euros soit 1,05 euro par action en 2004. Un dividende de 1,10 euro par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 sera proposé lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Cette distribution n'est pas comptabilisée en charges à payer dans les états financiers au 31 décembre 2006.

4.9.6 - Actions propres

Au 31 décembre 2006, Valeo détient 686 704 de ses propres actions, soit 0,89 % du capital social, contre 807 704 (1,04 %) au 31 décembre 2005 et 1 037 804 actions (1,24 %) au 31 décembre 2004.

4.10 - Provisions pour autres passifs

L'évolution des provisions pour autres passifs est la suivante :

	Provisions pour coûts sociaux et de restructuration	Provisions pour retraites et engagements assimilés	Autres provisions	Total
(En millions d'euros)				
Provisions au 1^{er} janvier 2004	224	870	265	1 359
Utilisation de l'année	(102)	(112)	(57)	(271)
Modifications de périmètre	-	1	2	3
Écarts de conversion	(3)	(30)	(1)	(34)
Reclassement	(6)	6	(1)	(1)
Dotations	57	39	100	196
Effet financier de l'actualisation	-	40	-	40
Reprises	(5)	-	(31)	(36)
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	-	42	-	42
Provisions au 31 décembre 2004	165	856	277	1 298
Utilisation de l'année	(103)	(89)	(91)	(283)
Modifications de périmètre	10	15	192	217
Écarts de conversion	10	62	13	85
Reclassement	(6)	13	(6)	1
Dotations	108	89	154	351
Effet financier de l'actualisation	1	39	-	40
Reprises ⁽¹⁾	(4)	(152)	(49)	(205)
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	-	50	-	50
Provisions au 31 décembre 2005	181	883	490	1 554
Utilisation de l'année	(82)	(62)	(107)	(251)
Modifications de périmètre	(3)	(27)	(3)	(33)
Écarts de conversion	(10)	(33)	(6)	(49)
Reclassement ⁽²⁾	42	(41)	3	4
Dotations	55	28	105	188
Effet financier de l'actualisation	4	30	-	34
Reprises	(11)	(3)	(51)	(65)
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	-	(27)	-	(27)
Provisions au 31 décembre 2006	176	748	431	1 355
Dont part à moins d'un an	89	73	256	418

⁽¹⁾ Les reprises de provisions pour retraites et engagements assimilés incluent (127) millions d'euros de reprises liées aux modifications des plans de couverture médicale des retraités aux États-Unis et (20) millions d'euros de reprises liées à la réduction des droits dans le cadre de la fermeture du site de Rochester.

⁽²⁾ Dont sur l'exercice 2006, 41 millions d'euros de reclassement de provisions pour engagements de retraites à provisions pour coûts sociaux au titre des plans de couverture médicale des préretraités aux États-Unis.

4.10.1 - Provisions pour coûts sociaux et de restructuration

Les provisions pour coûts sociaux et de restructuration correspondent aux mesures prises par le Groupe dans le cadre de son plan de rationalisation industrielle. Ce plan vise à ajuster l'outil de production aux besoins des clients, en terme de compétitivité des coûts et d'accompagnement géographique.

Les provisions incluent notamment les coûts liés :

- à la poursuite des mesures d'adaptation des effectifs et de rationalisation de la production ;
- au dispositif de Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés (CATS) appliqué dans certains sites français, conformément à l'accord professionnel de branche conclu en mars 2001.

4.10.2 - Provisions pour retraites et engagements assimilés.

■ Description des régimes

Les engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent essentiellement les régimes à prestations définies suivants :

- des indemnités de cessation de service (France, Italie, Mexique, Corée du Sud) ;
- des compléments de retraite (États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, Japon, France) qui s'ajoutent aux régimes nationaux et qui font, à l'exception de l'Allemagne, l'objet d'un préfinancement externalisé ;
- la prise en charge de certains frais médicaux et d'assurance-vie des retraités (États-Unis) ;

- certains avantages mentionnés ci-dessus accordés spécifiquement dans le cadre de régime de préretraite (États-Unis, Allemagne, France) ;
- d'autres avantages à long terme (médailles du travail en France et en Allemagne).

Tous ces régimes sont comptabilisés conformément à la méthode décrite dans la note 1.17.

■ Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements tiennent compte des conditions démographiques et financières propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de premier plan sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Pour l'exercice 2006, les taux d'actualisation retenus, pour les pays dont les engagements sont les plus significatifs, ont été les suivants :

Au 31 décembre

	2006 (%)	2005 (%)	2004 (%)
France	4,5	4,3	4,5
Allemagne	4,4	4,1	4,8
Royaume-Uni	5,0	4,8	5,3
Italie	4,3	4,0	4,0
États-Unis	5,9	5,6	5,7
Mexique	9,3	8,5	10,2
Japon	2,1	1,8	2,0
Corée du Sud	5,3	5,8	4,5

Compte tenu de leur durée plus courte que celle des engagements de retraite, les obligations liées aux régimes de préretraite font l'objet d'une actualisation à des taux plus bas que ceux mentionnés ci-dessus.

Les taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couverture ont été déterminés en tenant compte, pour chaque pays, de la structure du portefeuille d'investissements. Les taux sont les suivants pour les principaux fonds investis du Groupe :

Au 31 décembre

	2006 (%)	2005 (%)	2004 (%)
États-Unis	8,5	8,5	8,5
Royaume-Uni	6,4	6,7	7,0
Japon	2,7	2,0	2,0
Corée du Sud	4,5	4,5	5,0

Le taux moyen pondéré de progression des salaires à long terme est de 3,5 % au 31 décembre 2006, inchangé par rapport au 31 décembre 2005 et de 3,6 % au 31 décembre 2004.

Le taux de croissance des frais médicaux aux États-Unis retenu pour l'évaluation des engagements au 31 décembre 2006, 2005 et 2004 est de 10 % et diminue d'un point par an à compter de 2010 pour atteindre 5 % en 2014.

■ Détail des engagements

Au 31 décembre 2004

(En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Valeur actuelle des engagements non couverts par des actifs	168	248	303	37	756
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	19	58	230	30	337
Valeur de marché des actifs investis	(1)	(37)	(148)	(25)	(211)
Déficit	186	269	385	42	882
Coût des services passés non comptabilisés	(34)	-	8	-	(26)
Provisions constituées au 31 décembre 2004	152	269	393	42	856

Au 31 décembre 2005

(En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Valeur actuelle des engagements non couverts par des actifs	179	286	201	44	710
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	24	73	325	56	478
Valeur de marché des actifs investis	(3)	(42)	(197)	(52)	(294)
Déficit	200	317	329	48	894
Coût des services passés non comptabilisés	(31)	-	20	-	(11)
Provisions constituées au 31 décembre 2005	169	317	349	48	883

Au 31 décembre 2006

(En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Valeur actuelle des engagements non couverts par des actifs	181	266	142	47	636
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	27	77	287	47	438
Valeur de marché des actifs investis	(5)	(45)	(205)	(46)	(301)
Déficit	203	298	224	48	773
Coût des services passés non comptabilisés	(26)	-	1	-	(25)
Provisions constituées au 31 décembre 2006	177	298	225	48	748

■ Évolution des provisions

	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
(En millions d'euros)					
Provisions au 1^{er} janvier 2004	148	254	436	32	870
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	5	14	18	5	42
Utilisation de l'année ⁽¹⁾	(21)	(18)	(68)	(5)	(112)
Modifications de périmètre	-	-	-	1	1
Reclassement provision retraite / provision coûts sociaux	(3)	(1)	10		6
Écarts de conversion	-	(1)	(30)	1	(30)
Charges / produits de l'exercice :					
• coût des services rendus	10	9	12	7	38
• charge d'intérêts	8	13	31	2	54
• coût des services passés	7	-	(6)	-	1
• rendement attendu des fonds	-	(2)	(11)	(1)	(14)
• autres éléments	(2)	1	1	-	-
Provisions au 31 décembre 2004	152	269	393	42	856
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	7	40	15	(12)	50
Utilisation de l'année ⁽¹⁾	(19)	(14)	(49)	(7)	(89)
Modifications de périmètre	5	1	2	7	15
Reclassement provision retraite / provision coûts sociaux	-	-	13	-	13
Écarts de conversion	-	1	54	7	62
Charges / produits de l'exercice :					
• coût des services rendus	10	10	10	9	39
• charge d'intérêts	8	14	31	3	56
• coût des services passés	6	-	(127) ⁽²⁾	-	(121)
• rendement attendu des fonds	-	(2)	(14)	(1)	(17)
• autres éléments	-	(2)	21 ⁽³⁾	-	19
Provisions au 31 décembre 2005	169	317	349	48	883
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	3	(4)	(28)	2	(27)
Utilisation de l'année ⁽¹⁾	(22)	(14)	(18)	(8)	(62)
Modifications de périmètre	-	(25)	(1)	(1)	(27)
Reclassement provision retraite / provision coûts sociaux	-	1	(42)	-	(41)
Écarts de conversion	-	1	(32)	(2)	(33)
Charges / produits de l'exercice :					
• coût des services rendus	17	10	7	8	42
• charge d'intérêts	8	14	25	2	49
• coût des services passés	5	-	(19)	-	(14)
• rendement attendu des fonds	-	(2)	(16)	(1)	(19)
• autres éléments	(3)	-	-	-	(3)
Provisions au 31 décembre 2006	177	298	225	48	748
Dont part à moins d'un an	20	17	31	5	73

⁽¹⁾ Inclut, selon les régimes, les prestations payées directement aux bénéficiaires ou les contributions versées aux fonds externes.

⁽²⁾ Correspond aux modifications des plans de couverture médicale des retraités.

⁽³⁾ Dont (20) millions d'euros d'effets de réduction et 41 millions d'euros d'effets d'accélération des droits dans le cadre de la fermeture du site de Rochester.

■ Évolution des engagements

	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
<i>(En millions d'euros)</i>					
Engagements au 1^{er} janvier 2004	165	281	550	59	1 055
Coût des services rendus	10	9	11	8	38
Charge d'intérêts	8	13	31	2	54
Prestations versées	(21)	(18)	(42)	(7)	(88)
Écarts actuariels	2	12	25	4	43
Modifications des dispositions des plans	26	3	-	-	29
Modifications de périmètre	-	-	-	1	1
Autres	(3)	6	-	-	3
Écarts de conversion	-	-	(42)	-	(42)
Engagements au 31 décembre 2004	187	306	533	67	1 093
Coût des services rendus	10	10	10	9	39
Charge d'intérêts	8	14	31	3	56
Prestations versées	(18)	(15)	(42)	(10)	(85)
Écarts actuariels	9	43	16	(7)	61
Modifications des dispositions des plans	2	(1)	(116)	-	(115)
Modifications de périmètre	5	1	4	31	41
Autres	-	-	13	-	13
Écarts de conversion	-	1	77	7	85
Engagements au 31 décembre 2005	203	359	526	100	1 188
Coût des services rendus	17	10	7	8	42
Charge d'intérêts	8	14	25	2	49
Prestations versées	(21)	(15)	(10)	(10)	(56)
Écarts actuariels	3	(4)	(28)	2	(27)
Modifications des dispositions des plans	-	-	(19)	-	(19)
Modifications de périmètre	-	(25)	(1)	(1)	(27)
Autres	(2)	2	(18)	-	(18)
Écarts de conversion	-	2	(53)	(7)	(58)
Engagements au 31 décembre 2006	208	343	429	94	1 074

■ Évolution des actifs investis

	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
<i>(En millions d'euros)</i>					
Actifs investis au 1^{er} janvier 2004	2	33	116	28	179
Rendement attendu des fonds	-	2	11	1	14
Contributions versées aux fonds externes	1	2	31	2	36
Prestations versées	(1)	-	(5)	(4)	(10)
Écarts actuariels	(1)	-	7	(1)	5
Modifications de périmètre	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	(12)	(1)	(13)
Actifs investis au 31 décembre 2004	1	37	148	25	211

(En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Actifs investis au 1^{er} janvier 2005	1	37	148	25	211
Rendement attendu des fonds	-	2	14	1	17
Contributions versées aux fonds externes	2	-	13	4	19
Prestations versées	(1)	(1)	(6)	(7)	(15)
Écarts actuariels	1	3	-	5	9
Modifications de périmètre	-	-	3	23	26
Autres	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	1	25	1	27
Actifs investis au 31 décembre 2005	3	42	197	52	294

(En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Actifs investis au 1^{er} janvier 2006	3	42	197	52	294
Rendement attendu des fonds	-	2	16	1	19
Contributions versées aux fonds externes	2	1	9	3	15
Prestations versées	-	(1)	(1)	(5)	(7)
Écarts actuariels	-	-	1	-	1
Modifications de périmètre	-	-	-	-	-
Autres	-	-	5	-	5
Écarts de conversion	-	1	(22)	(5)	(26)
Actifs investis au 31 décembre 2006	5	45	205	46	301

■ Détail des actifs investis

Au 31 décembre 2004

(En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Banque	-	-	3	22	25
Actions	1	28	125	-	154
Obligations d'État	-	5	13	-	18
Obligations d'entreprises	-	4	7	3	14
Détail des actifs investis au 31 décembre 2004	1	37	148	25	211
Banque	-	-	5	4	9
Actions	2	29	163	19	213
Obligations d'État	-	7	22	25	54
Obligations d'entreprises	1	6	7	4	18
Détail des actifs investis au 31 décembre 2005	3	42	197	52	294
Banque	-	-	6	8	14
Actions	3	44	167	15	229
Obligations d'État	-	1	22	23	46
Obligations d'entreprises	2	-	10	-	12
Détail des actifs investis au 31 décembre 2006	5	45	205	46	301

Les contributions versées aux fonds externes se sont élevées à 15 millions d'euros pour l'année 2006 et sont estimées à 30 millions d'euros pour l'année 2007.

Le rendement effectif des fonds s'élève à 31 millions d'euros en 2006, contre 26 millions d'euros en 2005 et 21 millions d'euros en 2004.

Les effets d'une variation d'un point sur le taux de croissance des frais médicaux aux États-Unis sont les suivants :

(En millions d'euros)	2006		2005		2004	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Effet sur le coût des services rendus et sur la charge d'intérêts	-	-	2	(2)	2	(2)
Effet sur les engagements	2	(2)	3	(3)	29	(23)

4.10.3 - Autres provisions

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Provisions pour garanties clients	180	226	108
Autres ⁽¹⁾	251	264	169
Autres provisions	431	490	277

⁽¹⁾ Les autres provisions couvrent essentiellement des litiges ou risques de nature contractuelle, sociale, environnementale ou fiscale.

Au 31 décembre 2005, la variation de ce poste était liée à hauteur de 125 millions d'euros aux variations de périmètre de l'exercice.

4.11 - Endettement financier

4.11.1 - Endettement financier brut

Au 31 décembre 2006, l'endettement financier brut du Groupe s'analyse ainsi :

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Dettes financières à long terme (note 4.11.2)	1 274	1 303	1 027
Dettes financières à long terme — part à moins d'un an (note 4.11.2)	54	581	188
Crédits à court terme et banques (note 4.11.3)	274	157	175
Endettement financier brut	1 602	2 041	1 390

4.11.2 - Dettes financières à long terme

■ Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Emprunts obligataires	595	1 094	500
OCEANE ⁽¹⁾	427	419	463
Emprunts syndiqués	216	221	127
Dettes sur biens loués capitalisés	15	25	28
Autres emprunts	49	86	72
Intérêts courus non échus	26	39	25
Dettes financières à long terme	1 328	1 884	1 215

⁽¹⁾ La valeur comptable de l'OCEANE a été ramenée de 463 millions d'euros à 419 millions d'euros suite à l'application de la norme IAS 32 au 1^{er} janvier 2005.

Les dettes financières à long terme incluent :

- un emprunt obligataire de 600 millions d'euros émis le 24 juin 2005 pour une période de 8 ans avec un coupon fixe de 3,75 %. Cet emprunt est réalisé dans le cadre du programme *Euro Medium Term Notes*. Le taux d'intérêt effectif de cet emprunt s'élève à 3,89 % ;
- un emprunt de 463 millions d'euros émis le 4 août 2003 représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE) soit 9 975 754 obligations de valeur nominale unitaire de 46,40 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 2,375 % l'an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année. Les porteurs d'obligations peuvent à tout moment demander la conversion et/ou l'échange en actions à raison de 1,013 action Valeo pour une obligation.

Par ailleurs, Valeo dispose d'un call émetteur exerçable entre le 31 janvier 2007 et le 31 décembre 2010 si l'action de Valeo est

valorisée à 60 euros en moyenne. Le taux d'intérêt effectif de l'OCEANE s'élève à 4,54 % (4,46 % hors call émetteur) ;

- deux emprunts syndiqués d'un montant total de 225 millions d'euros émis le 29 juillet 2005 pour une période de 7 ans couverts par deux swaps de taux parfaitement adossés en montant et en durée. Les caractéristiques de ces emprunts et les couvertures associées sont les suivantes :
 - la première tranche est un emprunt à taux variable incluant un cap qui plafonne la charge d'intérêt au taux de 4,735 %. Elle est couverte par un dérivé compensant l'achat d'option inclus dans l'emprunt,
 - la seconde tranche est un emprunt rémunéré au taux fixe de 3,62 % incluant une option sur swap qui permet au Groupe d'opter en 2009 pour le taux variable. Elle est couverte par un dérivé présentant des caractéristiques identiques à celles de l'option incluse dans l'emprunt.

L'emprunt obligataire de 500 millions d'euros émis par Valeo en 2001 a été remboursé à l'échéance le 13 juillet 2006.

■ Échéancier des dettes financières à plus d'un an

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2008	2009	2010	2011	2012	2013 et au-delà	Total
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	595	595
OCEANE	-	-	-	427	-	-	427
Emprunts syndiqués	-	-	-	-	216	-	216
Dettes sur bien loués capitalisés	3	2	1	-	-	2	8
Autres emprunts	2	2	3	4	3	14	28
TOTAL	5	4	4	431	219	611	1 274

4.11.3 - Crédits à court terme et banques

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Billets de trésorerie	140	-	50
Emprunts bancaires à moins d'un an	134	157	125
Crédits à court terme et banques	274	157	175

4.11.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Valeurs mobilières de placement	97	454	488
Disponibilités	521	495	380
Trésorerie et équivalents de trésorerie	618	949	868

4.11.5 - Endettement financier net

L'endettement financier net est défini de la manière suivante : il comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires diminués des prêts et autres actifs financiers long terme, et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

■ Analyse de l'endettement financier net

(En millions d'euros)	2006	2005	1 ^{er} janvier 2005	2004
Dettes financières à long terme (note 4.11.2)	1 274	1 303	972	1 027
Dettes financières à long terme — part à moins d'un an (note 4.11.2)	54	581	188	188
Prêts et autres actifs financiers à long terme	(16)	(12)	(2)	(2)
Endettement financier à long terme	1 312	1 872	1 158	1 213
Crédits à court terme et banques (note 4.11.3)	274	157	175	175
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4.11.4)	(618)	(949)	(836)	(868)
Trésorerie à court terme	(344)	(792)	(661)	(693)
Endettement financier net	968	1 080	497	520

■ Endettement financier net au 1^{er} janvier 2005

L'application des normes IAS 32 et IAS 39 au 1^{er} janvier 2005 a eu pour conséquence de réduire l'endettement financier net du Groupe de 23 millions d'euros, essentiellement lié au retraitement de l'OCEANE et des actions propres.

4.11.6 - Endettement financier net par devise

L'endettement financier net par devise de remboursement est le suivant :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Euro	1 151	1 179	612
Dollar américain	(52)	(64)	(44)
Yen	34	110	66
Real brésilien	(22)	(25)	(15)
Won coréen	(59)	(44)	(47)
Yuan chinois	(24)	(21)	(23)
Autres devises	(60)	(55)	(29)
TOTAL	968	1 080	520

4.12 - Détail des flux de trésorerie**4.12.1 - Charges (produits) sans effet sur la trésorerie**

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Charges (produits) sans effets sur la trésorerie			
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	623	639	593
Dotations (reprises) nettes sur provisions	(96)	(99)	(84)
Contributions clients	(51)	(35)	(13)
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés	(74)	6	11
Charges calculées liées aux paiements en actions	11	7	7
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie	(2)		2
TOTAL	411	518	516

4.12.2 - Variation du besoin en fonds de roulement

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Variation du besoin en fonds de roulement			
Stocks	(17)	3	(5)
Créances clients	5	53	21
Dettes fournisseurs d'exploitation	88	30	51
Autres créances et dettes	(28)	21	(22)
TOTAL	48	107	45

5 - Informations complémentaires

5.1 - Information sectorielle

Le Groupe Valeo est constitué d'un unique secteur d'activité (« Équipement automobile »). Les zones géographiques

présentées au titre du second niveau d'information correspondent aux zones de production. Des informations complémentaires sont données selon les axes d'analyse les plus pertinents pour la compréhension de l'activité du Groupe.

Les éléments de résultat et de bilan relatifs aux « Activités non stratégiques » sont retraités comme indiqué en note 2.1.

5.1.1 - Par zone géographique

(En millions d'euros)	Chiffre d'affaires externe par zone de commercialisation	Chiffre d'affaires par zone de production	Total des actifs	Investissements de la période ⁽¹⁾	Effectifs
ANNÉE 2006					
Europe	6 931	7 327	3 966	437	51 400
Amérique du Nord	1 325	1 263	539	86	7 200
Amérique du Sud	468	454	210	39	3 600
Asie	1 246	1 238	754	87	7 500
Éliminations	-	(312)	(147)	(2)	-
TOTAL	9 970	9 970	5 322	647	69 700
ANNÉE 2005					
Europe	6 785	7 163	4 048	436	51 400
Amérique du Nord	1 364	1 296	575	67	6 800
Amérique du Sud	429	402	195	35	3 400
Asie	1 158	1 134	759	59	7 000
Éliminations	-	(259)	(149)	(5)	-
TOTAL	9 736	9 736	5 428	592	68 600
ANNÉE 2004					
Europe	6 501	6 795	3 802	437	49 700
Amérique du Nord	1 356	1 284	498	59	6 900
Amérique du Sud	320	302	131	17	3 200
Asie	841	808	444	47	4 700
Éliminations	-	(171)	(70)	(7)	-
TOTAL	9 018	9 018	4 805	553	64 500

⁽¹⁾ Les investissements de l'exercice 2006 ne comprennent pas ceux relatifs à l'activité Moteurs Électriques et Actionneurs cédée en 2006.

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante avec le total des actifs du Groupe :

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Total des actifs sectoriels	5 322	5 428	4 805
Actifs financiers	755	1 117	976
Impôts différés	96	100	83
Écarts d'acquisition	1 415	1 484	1 158
TOTAL	7 588	8 129	7 022

Les écarts d'acquisition ne peuvent être ventilés par zone géographique dans la mesure où ils sont alloués à des groupes d'UGT qui appartiennent à plusieurs zones.

5.1.2 - Dépenses de recherche et développement par domaine et chiffre d'affaires par famille de produits

Les domaines ont pour vocation de favoriser l'innovation par le croisement des technologies et des familles de produits afin de proposer au marché des solutions globales autour des thèmes de la sécurité, de l'environnement et du confort.

(En millions d'euros)	2006	2005 ⁽¹⁾	2004 ⁽¹⁾
Aide à la conduite	178	175	164
Efficacité de la propulsion	216	209	180
Amélioration du confort	232	225	199
Autres	35	37	42
TOTAL	661	646	585

⁽¹⁾ Avant prise en compte du retraitement lié aux crédits d'impôts recherche (cf. note 3.3).

Les domaines visent au développement du chiffre d'affaires du portefeuille de produits, dont la production et la commercialisation sont placées sous la responsabilité des divisions du Groupe. Ce portefeuille est organisé autour des familles de produits suivantes :

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Transmissions	761	742	693
Thermique Habitable	1 546	1 510	1 397
Thermique Moteur	1 550	1 475	1 435
Éclairage Signalisation	1 189	1 151	1 071
Systèmes Électriques	1 084	1 041	985
Systèmes d'Essuyage	1 027	1 056	1 163
Sécurité Habitable	719	676	661
Commutation & Systèmes de Détection	829	833	878
Électronique & Système de Liaison	594	606	672
Compresseurs	430	398	190
Systèmes de Contrôle Moteur	352	366	-
Autres et éliminations	(111)	(118)	(127)
TOTAL	9 970	9 736	9 018

5.2 - Politique de gestion des risques

Le Groupe est dans le cadre de son activité industrielle et commerciale dans un environnement international confronté aux risques de marché que sont : le risque de change, le risque de prix et le risque de taux. Il utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux fluctuations de cours de change, de prix sur les matières premières et de taux d'intérêt.

De manière générale, les risques relatifs au change, aux cours des métaux de base et aux taux d'intérêt de l'ensemble des sociétés du Groupe font l'objet d'une gestion centralisée auprès de la société mère Valeo.

Au-delà des risques de marché, le Groupe est également exposé au risque de liquidité, de contrepartie sur les instruments financiers et de crédit sur ses créances clients.

5.2.1 - Risques de marché

■ Risque de Change

Risque transactionnel

Les entités du Groupe peuvent être soumises au risque transactionnel relatif à une opération d'achat ou de vente dans une devise différente de leur devise fonctionnelle, qu'elle soit

comptabilisée au bilan ou prévisionnelle. La couverture des transactions commerciales et d'investissements en cours et futures effectuées par les filiales porte sur des durées généralement inférieures à 6 mois.

Les couvertures des filiales sont réalisées principalement auprès de la société mère Valeo qui couvre les positions nettes du Groupe auprès de contreparties externes.

Les principaux instruments de couverture auxquels le Groupe a habituellement recours sont les achats et ventes à terme fermes en devises, les swaps ainsi que les options.

Tous les produits dérivés utilisés par le Groupe pour couvrir son risque de change ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39.

Dans certains cas toutefois, le Groupe applique la comptabilité de couverture sur des flux futurs hautement probables dès la mise en place des dérivés correspondants.

La perte latente de moins d'un million d'euros comptabilisée en capitaux propres recyclables au 31 décembre 2005 a été entièrement reclassée en résultat opérationnel de la période.

Aucun dérivé de change n'est comptabilisé comme instrument de couverture au sens de la norme IAS 39 dans le bilan du Groupe au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2006, la position nette du Groupe dans les principales devises, hors devises fonctionnelles des entités, est la suivante :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)

	USD	JPY	GBP	Euro
Total Actifs	228	82	4	414
Total Passifs	(31)	(21)	(11)	(542)
Position nette au bilan avant gestion	197	61	(7)	(128)
Ventes à terme	(189)	(80)	(8)	(7)
Achats à terme	18	30	17	35
Gestion du risque	(171)	(50)	9	28
Position nette après gestion	26	11	2	(100)

Risque d'investissement net

Le Groupe est également soumis au risque de change au travers de ses investissements dans des filiales étrangères, et notamment à la fluctuation des cours de change de la devise du pays d'investissement concerné contre la devise fonctionnelle du Groupe qui est l'Euro. Ces fluctuations peuvent avoir un impact sur les capitaux propres du Groupe.

Aussi, le Groupe pourra décider au cas par cas de pratiquer la couverture d'investissement net, dans ce cas la perte ou le gain résultant de cette couverture sera différé en capitaux propres

jusqu'à la cession totale ou partielle de l'investissement à l'étranger.

Aucun instrument dérivé relatif à la couverture d'investissement net n'est comptabilisé dans le bilan du Groupe au 31 décembre 2006.

■ Risque métal

Afin de réduire l'exposition du Groupe aux variations des cours des métaux non ferreux, le Groupe couvre des achats futurs de métaux de base sur une durée généralement inférieure à 6 mois.

Les matières couvertes actuellement (l'aluminium, l'aluminium 2^e fusion, le cuivre, le zinc et l'étain) sont cotées sur les marchés officiels.

Le Groupe privilégie les instruments de couverture sans livraison du sous-jacent physique : swaps et options sur le cours moyen mensuel.

Les produits dérivés sur métaux de base utilisés par le Groupe sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie en IAS 39. Un

gain latent de 6 millions d'euros lié aux couvertures en place au 31 décembre 2006 est enregistré dans les capitaux propres du Groupe.

Le gain latent de 22 millions d'euros comptabilisé en capitaux propres recyclables au 31 décembre 2005 était relatif à des couvertures matières du second semestre 2005 et a été entièrement reclassé en résultat opérationnel au cours du premier semestre 2006.

Le gain latent de 6 millions d'euros au 31 décembre 2006 se décompose par métal comme suit :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2005
Aluminium	4	10
Aluminium 2^e fusion	-	2
Cuivre	-	7
Étain	-	-
Zinc	2	3
TOTAL	6	22

64 % du gain latent de 6 millions d'euros est relatif aux achats de matières en euro et 36 % aux achats en dollar américain.

■ Risque de taux

Le Groupe utilise les swaps de taux d'intérêt pour échanger le taux de la dette, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux variable ou fixe.

Les dérivés de taux utilisés par le Groupe pour couvrir les variations de valeur des dettes à taux fixe sont qualifiés de couverture de juste valeur en IAS 39. Ces dérivés sont réévalués dans le bilan avec impact en résultat qui est neutralisé pour la part efficace par une réévaluation symétrique de la composante couverte des

dettes. Les dérivés de taux utilisés par le Groupe pour couvrir les dettes à taux variable ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de l'IAS 39.

Le taux de financement du Groupe s'établit à 4,5 % pour l'exercice 2006 (4,6 % pour l'exercice 2005).

Au 31 décembre 2006, 82 % des dettes financières à long terme sont à taux fixe (83 % au 31 décembre 2005).

Position à taux fixe

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Total actifs à taux fixe	-	-	-
Total passifs à taux fixe	53	440	830
Position nette à taux fixe avant gestion	53	440	830
Gestion du risque	-	-	(225)
Position nette après gestion	53	440	605

Une diminution du taux d'intérêt de 1 % entraînerait une variation de juste valeur de la position nette d'environ 45 millions d'euros.

Position à taux variable

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Total actifs à taux variable	(618)	(16)	-
Total passifs à taux variable	276	2	1
Position nette à taux variable avant gestion	(342)	(14)	1
Gestion du risque	(2)	-	-
Position nette après gestion	(344)	(14)	1

Une augmentation de taux d'intérêt de 1 % aurait pour conséquence une hausse des produits d'intérêt d'environ 4 millions d'euros.

5.2.2 - Risque de contrepartie

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques et la gestion de la trésorerie, le Groupe est exposé au risque de contrepartie. Les limites par contrepartie sont établies en considérant la notation des contreparties auprès des agences de rating et ont également pour effet d'éviter une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers.

5.2.3 - Risque de liquidité

Le Groupe veille à maximiser ses flux de trésorerie d'exploitation afin d'être en mesure de financer à la fois les investissements nécessaires au développement et à la croissance du Groupe, et le dividende versé aux actionnaires.

Au-delà, la stratégie poursuivie vise à disposer des liquidités nécessaires pour faire face à toutes les éventualités. Pour cela, le Groupe se porte emprunteur de fonds long terme lorsque les conditions de marché sont favorables soit auprès des banques soit en faisant appel au marché. Ainsi en 2005, Valeo a émis un Euro Medium Term Notes de 600 millions d'euros à échéance 2013. Il a également souscrit deux emprunts syndiqués d'un montant total de 225 millions d'euros à échéance 2012.

Par ailleurs, Valeo bénéficie de plusieurs ouvertures de crédit bancaire confirmé à échéance moyenne de 3 ans pour un montant total de 1,3 milliard d'euros. Aucune de ces lignes n'était utilisée au 31 décembre 2006.

Le Groupe dispose également d'un programme de financement court terme de billets de trésorerie dont le plafond est de 1,2 milliard d'euros et d'un programme de financement à moyen et long terme Euro Medium Term Notes d'un montant maximum de 2 milliards d'euros.

Covenants : Les lignes de crédit font l'objet d'une clause de remboursement anticipé liée au ratio d'endettement financier. Elle requiert que l'endettement financier net sur fonds propres du Groupe ne dépasse pas 120 %. Le non-respect de ce ratio a pour effet de suspendre les lignes de crédit et d'entraîner le

remboursement anticipé des tirages effectués. Au 31 décembre 2006, le Groupe se situe largement en deçà de ce ratio.

L'Euro Medium Term Notes comporte une option accordée aux obligataires qui peuvent demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de notation de l'obligation en dessous de celle de valeur d'investissement (Investment grade). Ce changement de contrôle existe si un ou plusieurs actionnaires agissant de concert acquièrent plus de 50 % du capital de Valeo ou détiennent plus de 50 % des droits de vote.

5.2.4 - Risque de crédit

De par son activité commerciale, Valeo est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients.

Valeo intervient uniquement dans le secteur automobile et dépend donc de la bonne tenue de ce secteur, principalement en Europe et en Amérique du Nord.

En 2006, une provision pour dépréciation des comptes clients de 2 millions d'euros a été comptabilisée. Cette dotation est liée à la défaillance de clients de second rang.

Valeo travaille avec tous les constructeurs du secteur. Au 31 décembre 2006, 20 % du poste clients correspond à l'un des quatre premiers clients de Valeo. Environ 7 % de ce poste est relatif aux deux grands constructeurs américains. La dégradation de la conjoncture automobile ces derniers mois a entraîné un contrôle renforcé du risque client et des délais de règlement qui au cas par cas peuvent faire l'objet de renégociations bilatérales avec les clients. Le délai de règlement moyen au 31 décembre 2006 est de 69 jours.

Valeo réalise par ailleurs plus de 7 % de son chiffre d'affaires en seconde monte sur le marché du remplacement. Les clients nombreux et dispersés sur ce marché font l'objet d'un suivi constant et le risque de défaut est couvert par une police d'assurance-crédit. Ces clients représentent un peu plus de 7 % du poste clients du Groupe au 31 décembre 2006.

5.2.5 - Instruments financiers

■ Juste valeur des instruments financiers

Au 31 décembre

(En millions d'euros)

ACTIFS

Actifs financiers non courants

Créances clients

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2006	
	Valeur au bilan	Juste valeur
Actifs financiers non courants	24	24
Créances clients	1 834	1 834
Trésorerie et équivalents de trésorerie	618	618

(En millions d'euros)	2006	
	Valeur au bilan	Juste valeur
PASSIFS		
Emprunt obligataire	595	564
OCEANE (composante dette)	427	422
Emprunts syndiqués	216	218
Autres dettes financières à long terme	90	90
Dettes fournisseurs	1 955	1 955
Crédits à court terme et banques	274	274

La juste valeur présentée ci-dessus est calculée à partir des prix cotés sur le marché actif pour les emprunts obligataires. Pour la composante dette de l'OCEANE et les emprunts syndiqués, la juste valeur est estimée en actualisant les flux futurs au taux de marché à la date de clôture en tenant compte d'un spread émetteur du Groupe estimé à 0,549 % pour l'OCEANE et à 0,60 % pour les emprunts syndiqués.

■ Juste valeur des dérivés

Change

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	
	Nominal	Juste valeur
Achat à terme de devises	24	-
Vente à terme de devises	(48)	1
Swaps de devises	(120)	1
Total des actifs	(144)	2
Achat à terme de devises	33	(1)
Vente à terme de devises	(30)	-
Swaps de devises	(22)	-
Total des passifs	(19)	(1)
Effet net	-	1

La juste valeur des couvertures de change est déterminée par la technique de valorisation suivante : les cash flows futurs sont calculés en utilisant les cours de change à terme à la date de clôture et sont actualisés au taux d'intérêt de la devise de valorisation.

Métal

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	
	Nominal	Juste valeur
Swaps — Achats	81	7
Swaps — Ventes	(2)	-
Total des actifs	79	7
Swaps — Achats	36	(1)
Swaps — Ventes	(3)	-
Total des passifs	33	(1)
Effet net	-	6

La juste valeur des couvertures de matières est déterminée par la technique de valorisation suivante : les cash flows futurs sont calculés en utilisant les cours de matières premières et les cours de change à terme à la date de clôture et sont actualisés au taux d'intérêt de la devise de valorisation.

Taux d'intérêt

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	
	Nominal	Juste valeur
Swaps de taux	227	(9)
TOTAL DES PASSIFS	227	(9)

La juste valeur des swaps de taux est déterminée en actualisant les cash flows futurs au taux d'intérêt de marché à la date de clôture.

5.3 - Engagements donnés

Il n'existe pas, à la connaissance de Valeo, d'autres engagements significatifs que ceux identifiés dans les notes annexes ou de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

5.3.1 - Contrats de location

Les engagements futurs minimums relatifs aux contrats de location en cours au 31 décembre 2006 (hors loyers de biens capitalisés) sont les suivants :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
à moins d'un an	34	38	36
de un à cinq ans	33	31	29
à plus de cinq ans	9	10	9
TOTAL	76	79	74

Les loyers enregistrés en charges de l'exercice s'élèvent à :

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Loyers	53	56	52

Les engagements relatifs aux contrats de location et biens capitalisés sont les suivants :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Loyers futurs minimum			
à moins d'un an	8	15	14
de un à cinq ans	7	10	15
à plus de cinq ans	2	3	2
TOTAL DES LOYERS FUTURS MINIMUM	17	28	31
Frais financiers inclus	(2)	(3)	(3)
Valeur actualisée des loyers futurs			
à moins d'un an	8	14	13
de un à cinq ans	6	9	13
à plus de cinq ans	2	2	2
TOTAL DES VALEURS ACTUALISÉES DES LOYERS FUTURS	16	25	28

5.3.2 - Autres engagements donnés

Valeo porte les engagements suivants :

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Avals, cautions et garanties donnés	29	30	33
Engagements irrévocables d'achats d'actifs	72	57	58
Autres engagements	101	66	49
TOTAL	202	153	140

Les autres engagements correspondent aux garanties accordées par Valeo dans le cadre des opérations de cession.

Les éléments suivants, inscrits à l'actif du groupe, ont été donnés en nantissement :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Immobilisations corporelles	24	84	49
Actifs financiers	12	12	13
TOTAL	36	96	62

5.3.3 - Litiges

Chacun des litiges connus, dans lesquels Valeo ou des sociétés du Groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

5.4 - Engagements reçus

Lors du rachat par Valeo à Johnson Controls Inc. de sa division Électronique Moteurs le 1^{er} mars 2005, Johnson Controls Inc. a consenti une garantie de passif couvrant notamment pour une durée de 4 ans les litiges qualité et responsabilité produit liés aux activités de cette division.

5.5 - Passifs éventuels

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs autres que ceux déjà provisionnés.

5.6 - Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a mis en place le Droit Individuel à la Formation permettant à chaque salarié, quelle que soit sa qualification, de se constituer un capital de formation qu'il utilisera à son initiative mais avec l'accord de son employeur. Conformément à la disposition de la loi, chaque salarié dispose d'un nouveau droit lui permettant de capitaliser un minimum de 20 heures par an.

Le volume d'heures de formation cumulée correspondant aux droits acquis par les salariés du Groupe, au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) s'établit à 875 000 heures sur les exercices 2004, 2005 et 2006.

5.7 - Transaction avec des parties liées

5.7.1 - Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont les membres du Comité de Gestion et du Conseil d'Administration. Les rémunérations versées au cours de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Salaires et autres avantages à court terme	12	12	13
Indemnités de fin de contrat	-	-	2
TOTAL	12	12	15

Par ailleurs, le Groupe a enregistré dans ses comptes les charges relatives aux engagements de retraites pour un montant de 2 millions d'euros en 2006 (2 millions d'euros en 2005) et aux plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites pour un montant de 3 millions d'euros en 2006 (2 millions d'euros en 2005).

Au 31 décembre 2006, les provisions incluses dans le bilan du Groupe au titre de ces engagements de retraites s'élèvent à 14 millions d'euros (13 millions d'euros au 31 décembre 2005).

5.7.2 - Transactions avec les entreprises associées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses entreprises associées. Ces transactions se font au prix du marché.

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Ventes de marchandises et services rendus	17	13	3
Achats de marchandises et services reçus	(7)	(18)	(17)
Intérêts et dividendes reçus	3	4	3

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Créances d'exploitation	4	4	4
Dettes d'exploitation	1	1	3

5.7.3 - Transactions avec les co-entreprises

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses co-entreprises. Ces transactions se font au prix du marché.

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Ventes de marchandises et services rendus	28	25	20
Achats de marchandises et services reçus	(11)	(9)	(12)
Intérêts et dividendes reçus	2	4	9

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Créances d'exploitation	13	10	10
Dettes d'exploitation	5	4	5

5.8 - Co-entreprises

Les montants suivants sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe au titre des co-entreprises consolidées par intégration proportionnelle :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Actifs non courants	70	51	163
Actifs courants	101	86	207
Passifs non courants	12	15	67
Passifs courants	88	75	242
Total des produits de l'activité	251	334	681
Total des charges de l'activité	244	321	642

5.9 - Événements postérieurs à la clôture

Le groupe Valeo a signé le 4 décembre 2006 un « *Memorandum of Understanding* » avec Ford Motor Company pour l'acquisition du site de Sheldon Road (Plymouth, Michigan) spécialisé dans la production de systèmes thermiques. Cette acquisition est

conditionnée à la conclusion d'un nouvel accord compétitif avec le syndicat UAW (*United Auto Workers Union*).

Ce site, qui emploie environ 1 250 employés fournit des systèmes de climatisation et des radiateurs aux usines nord-américaines de Ford. Son chiffre d'affaires prévisionnel pour 2006 est de 350 millions d'euros.

6 - Retraitements des informations financières 2004 et 2005

Le référentiel IFRS impose de retraiter a posteriori les périodes antérieurement publiées dans les cas :

- d'activités répondant aux critères de la norme IFRS 5 ;
- de regroupements d'entreprises (comptabilisation du montant définitif de la juste valeur des actifs acquis ainsi que des passifs et passifs éventuels assumés lorsque cette juste valeur avait été déterminée de manière provisoire à la clôture précédente) ;
- de changements de méthodes comptables (sous réserve de dispositions transitoires contraires lors de la première application de nouvelles normes) ;
- de corrections d'erreurs.

En conséquence, certains éléments financiers antérieurement publiés ont été modifiés. Ces retraitements sont détaillés ci-dessous.

Les impacts correspondants après impôts sur les capitaux propres de l'ensemble consolidé tels que publiés au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 sont les suivants :

(En millions d'euros)	Publié	Regroupements d'entreprises	Autres	Retraité
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2004	1 850	-	(8)	1 842
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(35)	-	-	(35)
Résultat de la période	249	-	(1)	248
Autres mouvements	(217)	-	-	(217)
Capitaux propres au 31 décembre 2004	1 847	-	(9)	1 838
Impact instruments financiers (IAS 32, IAS 39)	27	-	-	27
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2005	1 874	-	(9)	1 865
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	102	-	-	102
Résultat de la période	147	1	-	148
Autres mouvements	(374)	(24)	-	(398)
Capitaux propres au 31 décembre 2005	1 749	(23)	(9)	1 717

6.1 - Regroupements d'entreprises

L'impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2005, des retraitements liés aux regroupements d'entreprises correspond aux réévaluations pour un montant total de 24 millions d'euros des provisions relatives à :

- la quote-part antérieurement détenue dans la société Valeo Thermal Systems Japan Corp. (antérieurement Zexel Valeo Climate Control) ;
- la quote-part antérieurement détenue dans Siam Zexel Co. et Valeo Thermal Systems Sales Thailand Co. Ltd. (antérieurement Zexel Sales Thailand Co).

En revanche, les réévaluations des quotes-parts acquises en 2005 sur ces sociétés sont sans impact sur les capitaux propres, car elles ont donné lieu concomitamment à un réajustement des écarts d'acquisition (cf. note 4.1).

6.2 - Autres

Les autres retraitements des capitaux propres au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 correspondent notamment à des ajustements relatifs à des engagements de retraite, non identifiés auparavant et enregistrés conformément à la norme IAS 8 en corrections d'erreur.

7 - Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Pays	2006		2005		2004	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Valeo (Société mère)	France						
EUROPE							
Cablea (absorbée par Valeo Câblage)	France	-	-	-	-	100	100
DAV	France	100	100	100	100	100	100
Équipement 11	France	100	100	100	100	100	100
Équipement 7	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Câblage (ex-Cablea + Financière Cablea)	France	100	100	100	100	100	100
SC2N	France	100	100	100	100	100	100
Société de Participations Valeo	France	100	100	100	100	100	100
Telma	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Bayen	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Électronique et Systèmes de Liaison	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Embrayages	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Équipements Électriques Moteur	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Finance	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Four Seasons ⁽²⁾	France	50	50	50	50	50	50
Valeo Furukawa Wiring Systems ⁽²⁾	France	50	50	50	50	50	50
Valeo Liaisons Électriques	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Management Services	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Matériaux de Friction	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Plastic Omnium S.N.C. ⁽²⁾	France	50	50	50	50	50	50
Valeo Sécurité Habitable	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Service	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Switches & Detection Systems — VSDS	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Systèmes de Contrôle Moteur	France	100	100	100	100	-	-
Valeo Systèmes d'Essuyage	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Systèmes Thermiques	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Thermique Habitable	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Ventures	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Vision	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Zexel China Climate Control (absorbée par Valeo Systèmes Thermiques)	France	-	-	-	-	60	60

⁽¹⁾ Société mise en équivalence.

⁽²⁾ Intégration proportionnelle.

⁽³⁾ Société intégrée proportionnellement en 2004 et intégrée globalement à partir de 2005.

⁽⁴⁾ Société mise en équivalence en 2004 et intégrée globalement à partir de 2005.

⁽⁵⁾ Société intégrée globalement en 2004 et intégrée proportionnellement à partir de 2005

⁽⁶⁾ Société cédée en 2005.

⁽⁷⁾ Société cédée en 2006.

Sociétés	Pays	2006		2005		2004	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Valeo Componentes Automoviles ⁽⁷⁾	Espagne	-	-	100	100	100	100
Valeo España, S.A.	Espagne	100	100	100	100	100	100
Telma Retarder España, S.A.	Espagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Climatización, S.A.	Espagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Iluminación, S.A.	Espagne	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8
Valeo Materiales de Fricción, S.A.	Espagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Plastic Omnium S.L. ⁽²⁾	Espagne	50	50	50	50	50	50
Valeo Service España, S.A.	Espagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Sistemas de Conexion Electrica, S.L.	Espagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Sistemas de Seguridad y de Cierre, S.A.	Espagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Sistemas Electricos, S.L.	Espagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Termico, S.A.	Espagne	100	100	100	100	100	100
Cablagens do Ave	Portugal	100	100	100	100	100	100
Valeo Viana	Portugal	100	100	100	100	100	100
Cablauto, S.r.l.	Italie	100	100	100	100	100	100
Cavisud, S.r.l.	Italie	100	100	100	100	100	100
Valeo Service Italia, S.p.a.	Italie	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
Valeo, S.p.a.	Italie	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
Valeo Cablaggi e Commutazione, S.p.a.	Italie	100	100	100	100	100	100
Valeo Sicurezza Abitacolo, S.p.a.	Italie	100	99,9	100	99,9	100	99,9
Valeo Sistemi di Climatizzazione, S.r.l.	Italie	100	100	100	100	100	100
Valeo Commutazione S.r.l.	Italie	99,9	99,9	-	-	-	-
Valeo Auto Electric GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Auto-Electric Beteiligungs GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Germany Holding GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Holding Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Grundvermogen Verwaltung GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Beleuchtung Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Klimasysteme GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Klimasysteme Verwaltung SAS & Co. KG	Allemagne	100	100	-	-	-	-
Valeo Motoren und Aktuatoren GmbH ⁽⁷⁾	Allemagne	-	-	100	100	100	100
Valeo Schalter und Sensoren GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100

⁽¹⁾ Société mise en équivalence.

⁽²⁾ Intégration proportionnelle.

⁽³⁾ Société intégrée proportionnellement en 2004 et intégrée globalement à partir de 2005.

⁽⁴⁾ Société mise en équivalence en 2004 et intégrée globalement à partir de 2005.

⁽⁵⁾ Société intégrée globalement en 2004 et intégrée proportionnellement à partir de 2005

⁽⁶⁾ Société cédée en 2005.

⁽⁷⁾ Société cédée en 2006.

Sociétés	Pays	2006		2005		2004	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Valeo Service Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Sicherheitssysteme GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Verwaltungs-beteiligungs GmbH & Co. KG	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Wischersysteme GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Compressor Europe GmbH (ex-Zexel Valeo Compressor Europe GmbH) ⁽³⁾	Allemagne	100	100	100	100	50	50
Valeo UK Ltd	Royaume-Uni	100	100	100	100	100	100
Labauto Ltd	Royaume-Uni	100	100	100	100	100	100
Telma Retarder Ltd	Royaume-Uni	100	100	100	100	100	100
Valeo Climate Control Ltd	Royaume-Uni	100	100	100	100	100	100
Valeo Engine Cooling UK Ltd (ex-Valeo Security Systems Ltd.)	Royaume-Uni	100	100	100	100	100	100
Valeo Service UK Ltd	Royaume-Uni	100	100	100	100	100	100
Valeo Vision Belgique	Belgique	100	100	100	100	100	100
Valeo Service Belgique	Belgique	100	100	100	100	100	100
Coreval	Luxembourg	100	100	100	100	100	100
Valeo Holding Netherlands B.V.	Pays-Bas	100	100	100	100	100	100
Valeo International Holding B.V.	Pays-Bas	100	100	100	100	100	100
Valeo Service Benelux B.V.	Pays-Bas	100	100	100	100	100	100
Valeo Vymeniky Tepla S.r.o.	République tchèque	100	100	100	100	100	100
Sylea Tchequia S.r.o.	République tchèque	100	100	100	100	100	100
Valeo Autoklimatizace S.r.o.	République tchèque	100	100	100	100	100	100
Valeo Compressor Europe S.r.o. ⁽³⁾	République tchèque	100	100	100	100	50	50
Valeo Slovakia S.r.o.	Slovaquie	100	100	100	100	100	100
Valeo Autosystemy Sp.zo.o.	Pologne	100	100	100	100	100	100
Valeo Service Eastern Europe Sp.zo.o.	Pologne	100	100	100	100	100	100
Valeo Electric and Electronic Systems Sp.zo.o.	Pologne	100	100	100	100	100	100
Valeo Auto Electric Hungary Spare Parts Production LLC	Hongrie	100	100	100	100	100	100
Valeo Kabli, d.o.o.	Slovénie	100	100	100	100	100	100
Valeo Cablaje S.r.l. (ex-Valeo Electronice si Sisteme de Conectare Romania)	Roumanie	100	100	100	100	100	100
Valeo Electrical Connective Systems S.r.l.	Roumanie	100	100	100	100	-	-
Cablea Tunisie, S.A.	Tunisie	100	100	100	100	100	100
DAV Tunisie	Tunisie	100	100	100	100	100	100

⁽¹⁾ Société mise en équivalence.

⁽²⁾ Intégration proportionnelle.

⁽³⁾ Société intégrée proportionnellement en 2004 et intégrée globalement à partir de 2005.

⁽⁴⁾ Société mise en équivalence en 2004 et intégrée globalement à partir de 2005.

⁽⁵⁾ Société intégrée globalement en 2004 et intégrée proportionnellement à partir de 2005.

⁽⁶⁾ Société cédée en 2005.

⁽⁷⁾ Société cédée en 2006.

Sociétés	Pays	2006		2005		2004	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Société Tunisienne de Câblages S.T.C.	Tunisie	100	100	100	100	100	100
Valeo Mateur (ex-Sylea Tunisie)	Tunisie	100	100	100	100	100	100
Valeo Embrayages Tunisie S.A.	Tunisie	100	100	100	100	100	100
Valeo Bouskoura (ex-Cabelec)	Maroc	100	100	100	100	100	100
Valeo Ain Sebaa (ex-Cablea Maroc)	Maroc	100	100	100	100	100	100
Cablinal Maroc, S.A.	Maroc	100	100	100	100	100	100
Valeo Bouznika	Maroc	100	100	100	100	100	100
Nursan ED ⁽¹⁾	Turquie	40	40	40	40	40	40
Nursan OK ⁽¹⁾	Turquie	40	40	40	40	40	40
Valeo Otomotiv Dagitim A.S.	Turquie	100	100	100	100	100	100
Valeo Otomotiv Sistemleri Endustrisi A.S.	Turquie	100	100	100	100	100	100
Valeo Interbranch Automotive Software (Egypt)	Égypte	100	100	-	-	-	-
Valeo Systems South Africa (Proprietary) Ltd.	Afrique du Sud	51	51	51	51	51	51
AMÉRIQUE DU NORD							
Valeo Aftermarket, Inc.	États-Unis	100	100	100	100	100	100
Valeo Electrical Systems, Inc.	États-Unis	100	100	100	100	100	100
Valeo Investment Holdings, Inc.	États-Unis	100	100	100	100	100	100
Valeo Raytheon Systems, Inc. ⁽⁵⁾	États-Unis	77,2	77,2	73,1	73,1	66,6	66,6
Valeo Compressor North America, Inc. (ex-Selective Technology, Inc.) ⁽³⁾	États-Unis	100	100	100	100	50	50
Telma Retarder Inc.	États-Unis	100	100	100	100	100	100
Valeo Acustar Thermal Systems, Inc.	États-Unis	51	51	51	51	51	51
Valeo Climate Control Corp.	États-Unis	100	100	100	100	100	100
Valeo Friction Materials, Inc.	États-Unis	100	100	100	100	100	100
Valeo, Inc.	États-Unis	100	100	100	100	100	100
Valeo Switches & Detection Systems, Inc.	États-Unis	100	100	100	100	100	100
Valeo Sylvania, LLC ⁽²⁾	États-Unis	50	50	50	50	50	50
Valeo Sylvania Services, S de RL de CV ⁽²⁾	Mexique	50	50	50	50	50	50
Valeo Termico, SA de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Delmex de Juarez S de RL de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Telma Retarder de Mexico, SA de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Valeo Automotive Electrical Systems de Mexico, SA de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100

⁽¹⁾ Société mise en équivalence.

⁽²⁾ Intégration proportionnelle.

⁽³⁾ Société intégrée proportionnellement en 2004 et intégrée globalement à partir de 2005.

⁽⁴⁾ Société mise en équivalence en 2004 et intégrée globalement à partir de 2005.

⁽⁵⁾ Société intégrée globalement en 2004 et intégrée proportionnellement à partir de 2005

⁽⁶⁾ Société cédée en 2005.

⁽⁷⁾ Société cédée en 2006.

Sociétés	Pays	2006		2005		2004	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Valeo Sistemas Electricos, SA de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Valeo Sistemas Electricos Servicios, S de RL de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Valeo Sistemas Electronicos, S de RL de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Valeo Sylvania Iluminación, S de RL de CV ⁽²⁾	Mexique	50	50	50	50	50	50
Valeo Termico Servicios, S de RL de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Valeo Climate Control de Mexico, SA de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Valeo Climate Control de Mexico Servicios, S de RL de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Valeo Materiales de Fricción de Mexico, SA de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
AMÉRIQUE DU SUD							
Valeo Climatizacao Brasil (absorbée par Valeo Sistemas Automotivos Ltda)	Brésil	-	-	-	-	100	100
Valeo Sistemas Automotivos Ltda	Brésil	100	100	100	100	100	100
Cibié Argentina, SA	Argentine	100	100	100	100	100	100
DAV Argentina, SA (absorbée par Cibié Argentina, SA)	Argentine	-	-	-	-	100	100
Emelar Sociedad Anonima	Argentine	100	100	100	100	100	68
Il Tevere ⁽⁶⁾	Argentine	-	-	-	-	50	50
Interclima ⁽⁶⁾	Argentine	-	-	-	-	50	26
Mirgor ⁽⁶⁾	Argentine	-	-	-	-	50	26
Valeo Embragues Argentina, SA	Argentine	100	100	100	100	68	68
Valeo Termico Argentina, SA	Argentine	100	100	100	100	100	100
ASIE							
Valeo Armco Engine Cooling Co. ⁽²⁾	Iran	51	51	51	51	-	-
Valeo Compressor (Thailand) Co. Ltd (ex-Zexel Valeo Compressors) ⁽³⁾	Thaïlande	98,5	98,5	98,5	98,5	50	48,1
Valeo Compressor Clutch (Thailand) Co. Ltd (ex-Zexel Clutches Co. Ltd) ⁽³⁾	Thaïlande	97,3	97,3	97,3	97,3	50	48,1
Valeo Siam Thermal Systems Co. Ltd (ex-Siam Zexel Co. Ltd) ⁽⁴⁾	Thaïlande	74,9	74,9	74,9	74,9	39	19,5
Valeo Thermal Systems Sales (Thailand) (ex-Zexel Sales Thailand) ⁽⁴⁾	Thaïlande	74,9	74,9	89,9	74,9	7,8	7,8
Valeo Electrical Systems Korea Ltd	Corée du Sud	100	100	100	100	100	100
Valeo Pyeong Hwa Co. Ltd ⁽²⁾	Corée du Sud	50	50	50	50	50	50

⁽¹⁾ Société mise en équivalence.

⁽²⁾ Intégration proportionnelle.

⁽³⁾ Société intégrée proportionnellement en 2004 et intégrée globalement à partir de 2005.

⁽⁴⁾ Société mise en équivalence en 2004 et intégrée globalement à partir de 2005.

⁽⁵⁾ Société intégrée globalement en 2004 et intégrée proportionnellement à partir de 2005

⁽⁶⁾ Société cédée en 2005.

⁽⁷⁾ Société cédée en 2006.

Sociétés	Pays	2006		2005		2004	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Valeo Pyeong Hwa Distribution Co. Ltd ⁽²⁾	Corée du Sud	50	50	50	50	50	50
Valeo Samsung Thermal Systems Co. Ltd ⁽²⁾	Corée du Sud	50	50	-	-	-	-
Valeo Compressor Korea Co. Ltd (ex-Zexel Valeo Climate Control Korea Co. Ltd) ⁽³⁾	Corée du Sud	100	100	100	100	50	50
Dae Myong Precision Corporation ⁽³⁾	Corée du sud	100	100	100	100	50	50
Konno Sangyo Co. Ltd ⁽⁷⁾	Japon	-	-	100	100	50	50
Zexel Logistics Company (Butsuryu) ⁽⁷⁾	Japon	-	-	100	100	50	50
Zexel Logitec Company ⁽⁷⁾	Japon	-	-	100	100	50	50
Ichikoh Industries Limited ⁽¹⁾	Japon	29,4	29,4	28,2	28,2	22,7	22,7
Valeo Engine Cooling Japan Co. Ltd	Japon	100	100	100	100	100	100
Valeo Unisia Transmissions K.K.	Japon	66	66	66	66	66	66
Valeo Thermal Systems Japan Corp. (ex-Zexel Valeo Climate Control Corporation) ⁽³⁾	Japon	100	100	100	100	50	50
Valeo Automotive Transmissions Systems (Nanjing) Co. Ltd	Chine	100	100	-	-	-	-
Hubei Valeo Autolighting Company Ltd	Chine	100	100	75	75	75	75
Valeo Automotive Air Conditioning Hubei Co. Ltd	Chine	55	55	55	55	55	33
Faw Valeo Climate Control System ⁽¹⁾	Chine	36,5	36,5	36,5	36,5	36,5	21,9
Huada Automotive Air Conditioner Co. Ltd ⁽¹⁾	Chine	30	30	30	30	30	15
Valeo Lighting Hubei Technical center Co. Ltd	Chine	100	100	100	100	100	100
Nanjing Valeo Clutch Co. Ltd ⁽²⁾	Chine	55	55	55	55	50	50
Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems Company Ltd ⁽²⁾	Chine	50	50	50	50	50	50
Valeo Shanghai Automotive Electric Motors & Wiper Systems Co. Ltd	Chine	55	55	55	55	55	55
Taizhou Valeo-Wenling Automotive Systems Company Limited	Chine	100	100	55	55	55	55
Telma Vehicle Braking System (Shanghai) Co. Ltd	Chine	70	70	70	70	-	-
Shenzhen Valeo Hangsheng Automotive Switches & Detection Syst. Co. Ltd	Chine	75	75	75	75	-	-
Valeo Automotive Security Systems (Wuxi) Co. Ltd	Chine	100	100	100	100	-	-
Valeo Fawer Compressor (Changchun) Co. Ltd ⁽²⁾	Chine	60	60	60	60	-	-

⁽¹⁾ Société mise en équivalence.

⁽²⁾ Intégration proportionnelle.

⁽³⁾ Société intégrée proportionnellement en 2004 et intégrée globalement à partir de 2005.

⁽⁴⁾ Société mise en équivalence en 2004 et intégrée globalement à partir de 2005.

⁽⁵⁾ Société intégrée globalement en 2004 et intégrée proportionnellement à partir de 2005

⁽⁶⁾ Société cédée en 2005.

⁽⁷⁾ Société cédée en 2006.

Sociétés	Pays	2006		2005		2004	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Valeo Management (Beijing) Co. Ltd	Chine	100	100	-	-	-	-
Foshan Ichikoh Valeo Auto Lighting Systems Co. Ltd ⁽²⁾	Chine	50	50	-	-	-	-
Valeo Engine Cooling (Shashi) Co. Ltd	Chine	100	100	-	-	-	-
PT Valeo AC Indonesia ⁽¹⁾	Indonésie	49	49	49	49	49	24,5
Valeo Engineering Center (India) Private Limited	Inde	100	100	-	-	-	-
Amalgamations Valeo Clutch Limited ⁽²⁾	Inde	50	50	50	50	50	50
Valeo Friction Materials India Limited	Inde	60	60	60	60	60	60

⁽¹⁾ Société mise en équivalence.

⁽²⁾ Intégration proportionnelle.

⁽³⁾ Société intégrée proportionnellement en 2004 et intégrée globalement à partir de 2005.

⁽⁴⁾ Société mise en équivalence en 2004 et intégrée globalement à partir de 2005.

⁽⁵⁾ Société intégrée globalement en 2004 et intégrée proportionnellement à partir de 2005

⁽⁶⁾ Société cédée en 2005.

⁽⁷⁾ Société cédée en 2006.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Valeo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont présentés aux pages 75 à 128.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société constitue des provisions couvrant ses engagements de retraites et autres engagements assimilés selon des modalités décrites en note 1.17 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces engagements ont fait l'objet pour l'essentiel d'une évaluation par des actuaires externes. Nous avons revu les données et hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués. Nos travaux n'ont pas révélé d'élément de nature à remettre en cause les montants et les modalités de comptabilisation des engagements de retraites et autres engagements assimilés.

La société procède à la fin de chaque exercice à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations corporelles selon des modalités décrites en note 1.12 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons procédé à la revue des modalités et des hypothèses retenues par la société pour l'arrêté comptable et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces dernières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

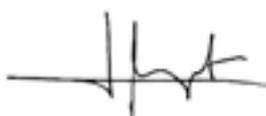
Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 février 2007

Les Commissaires aux Comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

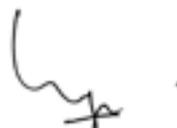


Jean-Pierre Crouzet



Emmanuel Paret

PricewaterhouseCoopers Audit



Serge Villepelet



Jean-Christophe Georghiou

4

COMPTES SOCIAUX 2006

<u>Compte de résultat</u>	<u>P. 132</u>
<u>Bilan</u>	<u>P. 133</u>
<u>Variation de trésorerie</u>	<u>P. 134</u>
<u>Notes annexes aux états financiers de la Société</u>	<u>P. 135</u>
<u>Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</u>	<u>P. 149</u>
<u>Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</u>	<u>P. 150</u>
<u>Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices</u>	<u>P. 152</u>
<u>Inventaire des valeurs mobilières</u>	<u>P. 153</u>

Compte de résultat

(En millions d'euros)	Notes explicatives	2006	2005	2004
Reprises sur provisions et transferts de charges		1	8	1
Autres produits	2	25	19	3
Total des produits d'exploitation		26	27	4
Autres achats et charges externes		(26)	(29)	(6)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1)	(1)	(1)
Salaires et traitements		(2)	(2)	(2)
Charges sociales		(1)	(1)	(1)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1)	(1)	(1)
Total des charges d'exploitation		(31)	(34)	(11)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(5)	(7)	(7)
Résultat financier	3	47	66	65
RÉSULTAT COURANT		42	59	58
Résultat exceptionnel	4	(3)	1	76
Impôts sur les bénéfices	5	35	28	91
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE		74	88	225

Les notes annexes figurant aux pages 135 à 148 font partie intégrante des comptes annuels.

Bilan

Au 31 décembre

	Notes explicatives	2006			2005	2004
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
(En millions d'euros)						
ACTIF						
Immobilisations corporelles		7	6	1	1	1
Immobilisations financières	6	4 676	316	4 360	4 436	4 223
Actif immobilisé		4 683	322	4 361	4 437	4 224
Créances d'exploitation	7	46	-	46	45	6
Créances diverses		5	-	5	6	9
Créances financières	10.1	1 935	-	1 935	1 673	1 377
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	10.4	78	1	77	443	456
Comptes de régularisation		20	-	20	21	19
Actif circulant		2 084	1	2 083	2 188	1 867
TOTAL ACTIF		6 767	323	6 444	6 625	6 091

Au 31 décembre

	Notes explicatives	2006	2005	2004
(En millions d'euros)				
PASSIF				
Capital social		233	233	251
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 387	1 385	1 617
Réserve légale		25	25	25
Réserves réglementées		4	4	72
Autres réserves		263	263	197
Report à nouveau		1 246	1 242	1 107
Résultat de l'exercice		74	88	225
Capitaux propres	8	3 232	3 240	3 494
Provisions pour risques et charges	9	58	61	49
Dettes financières à long terme	10.2	1 288	1 288	963
Dettes financières à long terme — part à moins d'un an	10.2	25	538	151
Dettes financières à court terme	10.3	1 793	1 445	1 417
Dettes d'exploitation	11	15	36	1
Dettes diverses	11	33	17	16
Dettes		3 154	3 324	2 548
TOTAL PASSIF		6 444	6 625	6 091

Les notes annexes figurant aux pages 135 à 148 font partie intégrante des comptes annuels.

Variation de trésorerie

(En millions d'euros)	Notes explicatives	2006	2005	2004
FLUX D'EXPLOITATION				
Résultat net		74	88	225
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie :				
• plus-value d'apport / plus-value d'échange		-	-	(80)
• dotations aux amortissements / charges à répartir		1	1	1
• dotations (reprises) aux dépréciations et aux provisions		202	12	47
Capacité d'autofinancement		277	101	193
Variation du besoin en fonds de roulement :				
• créances d'exploitation		(1)	(39)	1
• dettes d'exploitation		(21)	35	(1)
• autres créances et dettes diverses		5	16	3
Flux nets de trésorerie d'exploitation		260	113	196
FLUX D'INVESTISSEMENT				
Décaissements sur acquisitions :				
• immobilisations financières		(70)	(317)	(149)
Variation des créances rattachées à des participations		(60)	103	(276)
Encaissements sur cessions :				
• immobilisations financières		-	-	16
Flux nets de trésorerie sur investissements		(130)	(214)	(409)
Excédent de financement opérationnel		130	(101)	(213)
FLUX SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES				
Dividendes versés		(84)	(91)	(85)
Précompte mobilier		-	-	(101)
Fonds nets reçus par :				
• augmentation de capital en numéraire		2	1	33
• réduction de capital en numéraire		-	(252)	-
• souscription d'emprunts à long terme		-	825	-
• remboursement d'emprunts à long terme		(500)	(127)	-
Flux nets de trésorerie sur opérations financières		(582)	356	(153)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		(452)	255	(366)
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	10.1	671	416	782
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	10.1	219	671	416

Les notes annexes figurant aux pages 135 à 148 font partie intégrante des comptes annuels.

Notes annexes aux états financiers de la Société

1 - Règles et méthodes comptables	p. 136
2 - Autres produits	p. 136
3 - Résultat financier	p. 137
4 - Résultat exceptionnel	p. 137
5 - Impôts sur les bénéfices	p. 137
6 - Immobilisations financières	p. 138
7 - Créances d'exploitation	p. 139
8 - Capitaux propres	p. 140
9 - Provisions pour risques et charges	p. 142
10 - Endettement financier net	p. 143
11 - Dettes d'exploitation et diverses	p. 145
12 - Opérations avec les entreprises liées	p. 145
13 - Couvertures des risques de change, de taux d'intérêt et sur matières premières	p. 145
14 - Engagements hors bilan	p. 147
15 - Effectifs et rémunérations	p. 147
16 - Filiales et participations	p. 148

1 - Règles et méthodes comptables

Les comptes de la société Valeo sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2006 sont identiques à ceux de l'exercice 2005.

1.1 - Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan à leur prix d'acquisition. La Société détermine les dépréciations de ses participations en fonction de leur valeur d'utilité et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société (quote-part de capitaux propres corrigés, multiples de chiffre d'affaires et de résultat d'exploitation, perspectives de développement et de rentabilité, intérêt stratégique...).

1.2 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. Elles comprennent les actions propres rachetées au titre de la régularisation de cours ou en vue de l'attribution au personnel.

1.3 - Retraites et engagements assimilés

Les droits acquis par l'ensemble du personnel, en matière d'engagements de retraite, font l'objet d'évaluations actuarielles qui prennent notamment en compte des probabilités de

maintien dans la Société ainsi que l'évolution prévisible des rémunérations.

La valeur actuelle des droits acquis par le personnel, actif ou retraité, est intégralement provisionnée.

1.4 - Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

Les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au cours de clôture, ou au cours de la couverture qui leur est éventuellement affectée.

1.5 - Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Sont également considérés comme des opérations de couverture les engagements concernant des transactions futures dont la réalisation est probable.

Lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture, les gains et pertes résultant de leur évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont alors portés au compte de résultat.

2 - Autres produits

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Redevances de marques ⁽¹⁾	15	15	-
Autres	10	4	3
Autres Produits	25	19	3

⁽¹⁾ Un contrat de redevance de marque aux termes duquel la société Valeo met à disposition de certaines de ses filiales françaises son savoir-faire stratégique et commercial a été mis en place en 2005, générant un produit de 15 millions d'euros sur la période, la filiale VMS refacturant à Valeo les coûts nécessaires à la réalisation de ces prestations.

3 - Résultat financier

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Dividendes reçus des filiales	226	67	74
Produits d'intérêt	196	151	115
Charges d'intérêt	(168)	(138)	(84)
Dotations nettes aux dépréciations des titres de participation ⁽¹⁾	(205)	(2)	(43)
Dotations nettes aux provisions liée à l'attribution d'actions gratuites (cf. note 8.1.3) ⁽²⁾	-	(17)	-
Autres	(2)	5	3
Résultat financier	47	66	65

⁽¹⁾ Sur l'exercice 2006, la mise à jour de la valeur d'utilité du portefeuille de titres de participation de la société Valeo a conduit à la comptabilisation d'une dotation nette aux dépréciations de 205 millions d'euros. Cette dotation concerne, à hauteur de 116 millions d'euros des filiales opérationnelles françaises et, à hauteur de 89 millions d'euros des holdings financières.

⁽²⁾ L'évolution du nombre d'actions gratuites susceptibles d'être remises et celle du cours de l'action Valeo contribuent à ce que l'exercice 2006 ne supporte aucune charge à ce titre.

4 - Résultat exceptionnel

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Plus-values nettes de cession, d'échange	-	-	80
Risques et litiges	(3)	1	(4)
Résultat exceptionnel	(3)	1	76

Suite à la fusion opérée entre les sociétés Valeo Climatisation et Valeo Thermique Moteur en 2004, la Société a constaté une plus-value d'échange de 80 millions d'euros.

5 - Impôts sur les bénéfices

5.1 - Régime fiscal des groupes et résultat fiscal

Valeo a opté en faveur du régime d'intégration fiscale pour les exercices 2003 à 2007. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises. Dans le cadre de cette option, la charge d'impôt s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Produit net lié à l'intégration fiscale	35	28	18
Dégrèvement d'impôt net	-	-	73
TOTAL	35	28	91

Valeo restitue les économies d'impôt liées à l'utilisation des déficits fiscaux de ses filiales lorsque ces dernières redeviennent bénéficiaires. Au 31 décembre 2006, le montant des déficits fiscaux transmis à Valeo par ses filiales correspond à un risque maximal d'impôt futur complémentaire pour Valeo de 543 millions d'euros (539 millions d'euros au 31 décembre 2005) : cf. note 5.2. En conséquence, dès lors qu'il apparaît probable que des filiales intégrées ayant transmis des déficits fiscaux redeviennent

bénéficiaires, le risque est provisionné dans les comptes de la Société. Au 31 décembre 2006, cette provision s'élève à 8 millions d'euros (10 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Le dégrèvement d'impôt net de 73 millions d'euros constaté en 2004 correspond à une fraction de l'impôt acquitté en 2001 sur la plus-value de cession de la participation de 50 % dans Luk réalisée en 1999.

5.2 - Éléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements et d'accroissements de la dette future d'impôt de Valeo

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006		2005		2004	
	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant
Décalage dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable	58	20	55	19	57	20
Plus-value d'apport	(134)	(46)	(134)	(46)	(134)	(46)
Risque de reversement aux filiales :						
• déficit au taux normal	(1 578)	(543)	(1 413)	(487)	(1 223)	(421)
• moins-values à long terme	-	-	(624)	(52)	(647)	(100)
Déficits fiscaux reportables	771	265	691	238	536	185
Moins-values à long terme	-	-	269	22	358	55
TOTAL		(304)		(306)		(307)

Les plus-values sur cession de titres de participation n'étant plus imposées au taux réduit à compter de 2007, les stocks de moins-values à long terme Valeo ne sont plus utilisables.

N'ayant plus d'impact sur la dette future d'impôt de Valeo, ces informations ne sont plus mentionnées à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

6 - Immobilisations financières

6.1 - Évolution

(En millions d'euros)	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres	Immobilisations financières
Montants nets au 31 décembre 2003	2 030	1 747	-	3 777
Acquisition et augmentation de capital des filiales	229	-	-	229
Variation des dépréciations et autres mouvements	(59)	276	-	217
Montants nets au 31 décembre 2004	2 200	2 023	-	4 223
Acquisition et augmentation de capital des filiales	317	-	-	317
Variation des dépréciations et autres mouvements	(2)	(103)	1	(104)
Montants nets au 31 décembre 2005	2 515	1 920	1	4 436
Acquisition et augmentation de capital des filiales	70	-	-	70
Variation des dépréciations et autres mouvements	(205)	60	(1)	(146)
Montants nets au 31 décembre 2006	2 380	1 980	-	4 360

Sur l'exercice 2006, la société Valeo a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale Valeo Électronique et Systèmes de Liaison pour 70 millions d'euros.

Sur l'exercice 2005, la société Valeo a racheté à Johnson Controls Inc. sa division Électronique Moteurs, devenue « Valeo Systèmes de Contrôle Moteur », pour un prix d'acquisition de 317 millions d'euros.

Sur l'exercice 2004, la Société Valeo a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale Valeo Vision pour 149 millions d'euros et a enregistré une plus-value d'échange Valeo Climatisation – Valeo Thermique Moteur de 80 millions d'euros.

6.2 - Analyse par nature

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006			2005	2004
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Titres de participation	2 692	312	2 380	2 515	2 200
Créances rattachées à des participations	1 980	-	1 980	1 920	2 023
Autres titres immobilisés	4	4	-	-	-
Autres	-	-	-	1	-
Immobilisations financières	4 676	316	4 360	4 436	4 223

Les créances rattachées à des participations sont constituées d'avances en compte courant accordées à des sociétés apparentées, filiales directes ou indirectes de Valeo, dont

l'échéance est à vue et dont le remboursement n'est pas probable dans un délai d'un an.

7 - Créances d'exploitation

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Créances fiscales ⁽¹⁾	40	24	6
Autres créances d'exploitation ⁽²⁾	6	21	-
Créances d'exploitation	46	45	6
Dont part à plus d'un an	25	14	-

⁽¹⁾ Les créances fiscales correspondent essentiellement à la créance de crédit d'impôt recherche pour 27 millions d'euros et à la créance née suite au paiement du prélèvement exceptionnel de 25 % sur les distributions de 2005 pour 7 millions d'euros.

⁽²⁾ Les autres créances d'exploitation se rapportent essentiellement à la créance de Valeo envers certaines de ses filiales françaises dans le cadre du contrat de prestations de services : cf. note 2.

8 - Capitaux propres

(En millions d'euros)	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves et autres	Capitaux propres
Au 31 décembre 2003	246	1 589	1 589	3 424
Dividende distribué	-	-	(85)	(85)
Précompte mobilier ⁽¹⁾	-	-	(101)	(101)
Autres mouvements ⁽²⁾	-	-	(2)	(2)
Augmentation de capital ⁽³⁾	5	28	-	33
Résultat net 2004	-	-	225	225
Au 31 décembre 2004	251	1 617	1 626	3 494
Dividende distribué	-	-	(91)	(91)
Augmentation de capital ⁽⁵⁾	1 ⁽⁵⁾	1	(1) ⁽⁵⁾	1
Réduction de capital ⁽⁴⁾	(19)	(233)	-	(252)
Résultat net 2005	-	-	88	88
Au 31 décembre 2005	233	1 385	1 622	3 240
Dividende distribué	-	-	(84)	(84)
Augmentation de capital	-	2	-	2
Résultat net 2006	-	-	74	74
Au 31 décembre 2006	233	1 387	1 612	3 232

⁽¹⁾ Précompte mobilier dû :

- d'une part, au titre des distributions de dividendes en 2001 et 2002, pour 83 millions d'euros, suite au dégrèvement fiscal obtenu en 2004 au titre de l'impôt sur les sociétés,
- d'autre part, au titre de la distribution de dividendes effectuée en 2004 pour 18 millions d'euros.

⁽²⁾ Cette rubrique correspond à la taxe exceptionnelle de 2,5 % sur le montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme.

⁽³⁾ Sur l'exercice 2004, la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés qui s'est traduite par :

- une augmentation du capital social de 5 millions d'euros (par émission de 1 575 296 actions nouvelles),
- une prime d'émission (nette de frais) de 28 millions d'euros.

⁽⁴⁾ Sur l'exercice 2005, la Société a procédé au rachat d'environ 7,5 % de ses actions dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions (OPRA) ainsi que d'une offre publique d'achat simplifiée (OPAS). Cette opération s'est traduite par une réduction :

- du montant du capital social de 19 millions d'euros (par annulation de 6 250 000 actions existantes),
- de la prime d'émission (nette de frais) de 233 millions d'euros.

⁽⁵⁾ Effet des arrondis.

8.1 - Capital

Au 31 décembre 2006, le capital est de 233 millions d'euros, divisé en 77 580 617 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans (2 215 541 actions au 31 décembre 2006) bénéficient d'un droit de vote double.

Le capital potentiel théorique de Valeo s'élèverait à 274 millions d'euros correspondant à 91 430 106 actions, en cas :

- d'exercice des options de souscription en faveur du personnel du groupe Valeo ;
- de conversion en actions nouvelles des obligations émises dans le cadre de l'emprunt OCEANE : cf. note 10.2.

Les caractéristiques des plans d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur du personnel du groupe Valeo, autorisés par l'Assemblée Générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2006 :

8.1.1 - Caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions

Année de mise en place des plans	Nombre d'options autorisées	Prix d'exercice de l'option ⁽¹⁾ (En euros)	Nombre d'actions restant à émettre au 31.12.2006 ⁽²⁾	Année limite de levée des options
2000	1 300 000	48,00	419 673	2008
2001	80 000	55,82	80 800	2009
2001	600 000	42,48	303 000	2009
2001	442 875	42,69	301 808	2009
2002	420 000	43,84	241 188	2010
2002	600 000	28,30	353 248	2010
2003	700 000	23,51	506 817	2011
2003	780 000	32,91	580 273	2011
2004	1 123 200	28,46	957 243	2012
TOTAL	6 046 075		3 744 050	

⁽¹⁾ Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration ou les réunions du Directoire attribuant les options de souscription.

⁽²⁾ Ce nombre d'actions intègre les effets de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée, qui ont porté le ratio d'attribution d'actions de 1 action à 1,01 action Valeo.

8.1.2 - Caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions

Année de mise en place des plans	Nombre d'options autorisées	Prix d'exercice de l'option ⁽¹⁾ (En euros)	Nombre d'actions restant à acquérir au 31.12.2006 ⁽²⁾	Année limite de levée des options
2003	500 000	32,91	371 457	2011
2004	280 800	32,74	240 370	2012
2005	650 000	32,32	596 380	2013
2006	187 000	33,75	187 000	2014
2006	1 309 250	32,63	1 309 250	2014
TOTAL	2 927 050		2 704 457	

⁽¹⁾ Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration, ou à 100 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société si celui-ci est supérieur au cours de l'action Valeo.

⁽²⁾ Ce nombre d'actions intègre les effets de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée, applicables aux plans antérieurs à 2005, qui ont porté le ratio d'attribution d'actions de 1 action à 1,01 action Valeo.

8.1.3 - Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

Année de mise en place des plans	Nombre d'actions gratuites autorisées	Nombre d'actions restant à remettre au 31.12.2006	Année d'acquisition
2005	600 000 ⁽¹⁾	541 870	2008
2006	63 000 ⁽²⁾	63 000	2008
2006	100 000	100 000	2009
TOTAL	763 000	704 870	

⁽¹⁾ Dont 300 000 actions accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de rentabilité.

⁽²⁾ Dont 36 500 actions accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de rentabilité.

8.2 - Primes d'émission et de fusion

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire ou en nature par Valeo lors de l'émission.

8.3 - Réserves

Les réserves distribuables, avant affectation du résultat 2006, s'élèvent à 1 589 millions d'euros (1 593 millions d'euros en 2005).

9 - Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	Provisions pour retraites et engagements assimilés	Autres provisions pour risques et charges	Total provisions risques et charges	Dont part à moins d'un an
Provisions au 31 décembre 2003	3	36	39	15
Utilisations	-	(1)	(1)	-
Reprises	-	-	-	-
Dotations	1	10	11	-
Provisions au 31 décembre 2004	4	45	49	18
Utilisations	-	-	-	-
Reprises	-	(5)	(5)	-
Dotations	-	17	17	-
Provisions au 31 décembre 2005	4	57	61	14
Utilisations	-	(4)	(4)	-
Reprises	-	(2)	(2)	-
Dotations	-	3	3	-
Provisions au 31 décembre 2006	4	54	58	12

9.1 - Provisions pour retraites et engagements assimilés

La Société assume deux types de prestations de retraite qui ne sont acquises définitivement que lors du départ des salariés et versées à compter de cette date :

- des indemnités de départ à la retraite ;
- des compléments de retraite versés aux anciens salariés.

En outre, la Société assume des engagements de versements de gratifications d'ancienneté et d'obtention de médailles du travail.

Les provisions pour retraites s'établissent comme suit :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006	2005	2004
Compléments de retraite	4	4	4
Indemnités de départ à la retraite	-	-	-
Gratifications d'ancienneté et de médailles du travail	-	-	-
Provisions pour retraites et engagements assimilés	4	4	4

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée. Les calculs ont été réalisés en utilisant, au 31 décembre 2006, un taux annuel d'actualisation de 4,5 %, un taux de progression des salaires de 3 % par an et un âge de départ à la retraite situé entre 61 ans et 64 ans.

La valeur actuelle des engagements totaux comprend les compléments de retraite définitivement acquis par les personnes retraitées ainsi que les gratifications d'ancienneté, les médailles du travail et les indemnités de départ à la retraite non définitivement acquises par le personnel actif.

9.2 - Autres provisions pour risques et charges

Au 31 décembre

(En millions d'euros)

	2006	2005	2004
Perte de change latente	11	11	13
Risque de reversement d'impôt (cf. note 5.1)	8	10	12
Autres risques sur filiales	5	5	5
Attribution d'actions gratuites (cf. note 8.1.3)	17	17	-
Risques et litiges divers	13	14	15
Autres provisions pour risques et charges	54	57	45

10 - Endettement financier net

10.1 - Détail de l'endettement financier net

L'endettement financier de Valeo s'analyse comme suit :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)

	2006	2005	2004
Dettes financières à long terme	1 288	1 288	963
Dettes financières à long terme — part à moins d'un an	25	538	151
Prêts à long terme	-	(1)	-
Endettement à long terme	1 313	1 825	1 114
Dettes financières à court terme	1 793	1 445	1 417
Créances financières	(1 935)	(1 673)	(1 377)
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	(77)	(443)	(456)
Trésorerie à court terme	(219)	(671)	(416)
Endettement financier net	1 094	1 154	698

10.2 - Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre

(En millions d'euros)

	2006	2005	2004
Emprunts obligataires	600	1 100	500
OCEANE	463	463	463
Emprunts syndiqués	225	225	127
Intérêts courus non échus	25	38	24
Prêts à long terme	-	(1)	-
Dettes financières à long terme	1 313	1 825	1 114

Sur la période, la diminution des dettes financières à long terme intègre principalement le remboursement de l'emprunt obligataire de 500 millions d'euros arrivé à échéance le 13 juillet 2006.

Au 31 décembre 2006, les dettes financières à long terme incluent :

- un emprunt obligataire de 600 millions d'euros, émis le 24 juin 2005 pour une période de 8 ans avec un coupon fixe de 3,75 %. Cet emprunt est réalisé dans le cadre du programme *Euro Medium Term Notes* ;
- un emprunt de 463 millions d'euros émis le 4 août 2003 représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE), soit 9 975 754 obligations de valeur nominale

unitaire de 46,4 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 2,375 % l'an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année. L'emprunt sera amorti en totalité le 1^{er} janvier 2011 par remboursement au pair. Les porteurs d'obligations peuvent à tout moment demander la conversion et/ou l'échange en actions à raison de 1,013 action Valeo pour une obligation ;

- deux emprunts syndiqués d'un montant total de 225 millions d'euros émis le 29 juillet 2005 pour une période de 7 ans couverts par deux swaps de taux parfaitement adossés en montant et en durée.

10.3 - Détail des dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme se décomposent de la manière suivante :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)

	2006	2005	2004
Emprunts auprès des filiales	1 653	1 442	1 366
Billets de trésorerie	140	-	50
Découverts bancaires	-	3	1
Dettes financières à court terme	1 793	1 445	1 417

10.4 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Au 31 décembre

(En millions d'euros)

	2006	2005	2004
Valeurs mobilières de placement	(63)	(432)	(454)
Disponibilités	(14)	(11)	(2)
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	(77)	(443)	(456)

Au 31 décembre 2006, le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué de SICAV monétaires dont la valeur de marché est proche de la valeur comptable, et de 686 704 actions propres pour un montant de 22 millions d'euros.

10.5 - Lignes de crédit

Au 31 décembre 2006, Valeo bénéficie de plusieurs ouvertures de crédit bancaire confirmé à échéance moyenne de trois ans pour un montant total de 1,3 milliard d'euros. Ces lignes de crédit font l'objet de clauses contractuelles de défaut (« covenants ») liées au ratio d'endettement financier net sur fonds propres par référence aux comptes consolidés de Valeo. Au 31 décembre 2006, ce ratio est très en dessous du seuil fixé par ces « covenants ».

10.6 - Programmes de financement

Valeo dispose d'un programme de financement à court terme de billets de trésorerie dont le plafond est de 1,2 milliard d'euros et également d'un programme de financement à moyen et long terme *Euro Medium Term Notes* d'un montant maximum de 2 milliards d'euros.

Dans le cadre de ce second programme, Valeo a émis en 2005 l'emprunt obligataire de 600 millions d'euros. Celui-ci comporte une option accordée aux obligataires qui peuvent demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de notation de l'obligation en dessous de celle de valeur d'investissement (Investment grade). Ce changement de contrôle existe si un ou plusieurs actionnaires agissant de concert acquièrent plus de 50 % du capital de Valeo ou détiennent plus de 50 % des droits de vote.

11 - Dettes d'exploitation et diverses

Au 31 décembre

(En millions d'euros)

	2006	2005	2004
Dettes fournisseurs ⁽¹⁾	11	28	-
Dettes fiscales et sociales	4	8	1
Dettes d'exploitation	15	36	1
Autres dettes ⁽²⁾	20	4	3
Comptes de régularisation	13	13	13
Dettes diverses	33	17	16
Dont part à plus d'un an	21	2	-

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2006, les dettes fournisseurs concernent essentiellement les prestations réalisées par VMS pour le compte de Valeo : cf. note 2.

⁽²⁾ Les autres dettes intègrent notamment 19 millions de crédit d'impôt recherche 2006 envers les filiales de l'intégration fiscale.

12 - Opérations avec les entreprises liées

Les comptes de la Société incluent les opérations réalisées avec ses filiales dans le cadre normal de ses activités et aux conditions habituelles du marché. Les opérations réalisées avec les entreprises liées portent sur les montants suivants :

(En millions d'euros)

	2006	2005	2004
Au compte de résultat			
Produits financiers nets	308	130	134
Au bilan (31 décembre)			
Créances rattachées à des participations	1 980	1 920	2 023
Créances financières	1 935	1 673	1 382
Créances d'exploitation & diverses	7	23	1
Dettes financières	1 653	1 442	1 366
Dettes d'exploitation & diverses	28	30	1
Engagements hors bilan (31 décembre)			
Cautions accordées	3	3	3

13 - Couvertures des risques de change, de taux d'intérêt et sur matières premières

13.1 - Couvertures des risques de change

Les entités du Groupe peuvent être exposées à un risque de change en achetant des produits, en vendant une partie de leur production dans une devise autre que leur devise de comptabilisation ou en réalisant des investissements dans des pays étrangers.

Les couvertures des filiales dans ces domaines sont réalisées principalement auprès de la société mère Valeo qui couvre les

positions nettes du Groupe auprès de contreparties externes. La couverture des transactions commerciales et d'investissements en cours et futures effectuées par les filiales porte sur une durée généralement inférieure à 6 mois.

Les principaux instruments de couverture auxquels la société a habituellement recours sont les achats et ventes à terme fermes, les swaps ainsi que les achats d'options.

Au 31 décembre 2006, la position nette de Valeo dans les principales devises étrangères est la suivante :

(En millions d'euros)	USD	GBP	JPY	Autres	Total
Ventes à terme avec filiales	(25)	(1)	(24)	(31)	(81)
Achats à terme avec filiales	52	7	5	15	79
Position avec filiales	27	6	(19)	(16)	(2)
Ventes à terme externes	(162)	(8)	(66)	(6)	(242)
Achats à terme externes	17	17	24	27	85
Options	-	-	-	-	-
Position hors Groupe	(145)	9	(42)	21	(157)
Position nette	(118)	15	(61)	5	(159)

La position nette en dollar, livre sterling et yen correspond essentiellement à des couvertures d'emprunts et de prêts de la société Valeo. La valeur de marché des instruments financiers sur la position hors Groupe est un gain de 1 million d'euros au 31 décembre 2006.

13.2 - Couverture des risques sur matières premières

Afin de réduire l'exposition du Groupe aux variations des cours des métaux non ferreux, le Groupe couvre des achats futurs de métaux de base sur une durée généralement inférieure à 6 mois. La couverture des filiales dans ce domaine est centralisée

après de la société mère. Les matières couvertes actuellement (l'aluminium, l'aluminium 2^e fusion, le cuivre, le zinc et l'étain) sont cotées sur les marchés officiels. Valeo privilégie les instruments de couverture sans livraison du sous-jacent physique : swaps et options sur le cours moyen mensuel.

Toutes matières confondues, les couvertures en cours au 31 décembre 2006 sont les suivantes :

(En millions d'euros)	Avec filiales	Hors Groupe	Total
Ventes à terme	(88)	-	(88)
Achats à terme	-	89	89
Position nette	(88)	89	1

La valeur de marché des instruments financiers hors Groupe relatifs au métal est estimée à 6 millions d'euros au 31 décembre 2006.

13.3 - Couverture des risques de taux

Le Groupe utilise les swaps de taux d'intérêt pour échanger le taux de la dette, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre taux variable ou fixe.

Au 31 décembre 2006, 83 % des dettes financières à long terme sont à taux fixe (83 % au 31 décembre 2005).

13.3.1 - Position à taux fixe

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total actifs à taux fixe	-	-	-	-
Total passifs à taux fixe	25	463	825	1 313
Position nette à taux fixe avant gestion	25	463	825	1 313
Gestion du risque	-	-	(225)	(225)
Position nette à taux fixe après gestion	25	463	600	1 088

13.3.2 - Position à taux variable

La trésorerie à court terme, qui s'élève à 219 millions d'euros, est rémunérée sur la base de taux variables.

14 - Engagements hors bilan

Au 31 décembre

	2006			2005			2004		
	À moins d'un an	À plus d'un an	Total	À moins d'un an	À plus d'un an	Total	À moins d'un an	À plus d'un an	Total
(En millions d'euros)									
Cautions accordées	-	3	3	-	3	3	-	3	3
Autres engagements donnés	66	279	345	55	336	391	4	45	49
TOTAL	66	282	348	55	339	394	4	48	52

La rubrique « Autres engagements donnés » comprend notamment la garantie donnée en 2005, à hauteur de 254 millions d'euros au 31 décembre 2006 (348 millions d'euros en 2005), au syndicat IUE-CWA-Local 509 dans le cadre de l'accord intervenu

le 25 septembre 2005 pour la fermeture de l'usine de Rochester. Cette garantie à première demande, consentie pour une durée indéterminée, couvre les engagements de Valeo Electrical Systems Inc. en matière de retraites et avantages connexes.

15 - Effectifs et rémunérations

	2006	2005	2004
Effectifs au 31 décembre	1	1	1
Montant des jetons de présence versés aux membres des organes de Direction (en milliers d'euros)	305	301	405

16 - Filiales et participations

Au 31 décembre 2006

(En millions d'euros)

Sociétés	Capital	Autres capitaux propres ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances nets	Cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
A - Filiales et participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1 % du capital Valeo										
Valeo Vision 93000 Bobigny	6	(68)	90	211	140	143	-	444	(16)	-
Valeo Systèmes d'Essuyage 78321 La Verrière	16	(39)	64	53	36	63	-	319	(16)	-
Valeo Thermique Habitacle 75017 Paris	40	449	100	40	40	238	-	-	(7)	37
Valeo Systèmes Thermiques 78320 Le Mesnil Saint-Denis	156	420	10	96	96	-	-	698	6	-
Valeo Service 93406 Saint-Ouen	18	(22)	95	25	25	29	-	266	(2)	-
Société de Participations Valeo 75017 Paris	749	20	100	838	807	255	-	-	(4)	-
Valeo Management Services 75017 Paris	9	(7)	100	9	9	-	-	-	3	-
Valeo Switches & Detection Systems - VSDS 94000 Créteil	10	(12)	10	33	5	10	-	-	(10)	-
Valeo International Holding B.V. Amsterdam - Pays-Bas	129	333	100	436	331	-	-	-	2	50
Valeo Pyeong Hwa Taegu - Corée	16	66	50	15	15	-	-	186	11	2
Valeo Otomotiv Sistemleri Endustrisi A.S. Istanbul - Turquie	18	17	100	22	22	-	-	87	17	6
Valeo Vision Belgique 7820 Ath - Belgique	3	14	100	9	9	10	-	154	5	4
Valeo Service Benelux B.V. Helmond - Pays-Bas	-	5	100	8	8	9	-	37	-	-
Amalgamations Valeo Clutch Ltd. Chennai - Inde	5	4	50	4	4	-	-	22	2	1
Valeo Électronique et Systèmes de Liaison 78180 Montigny le Bretonneux	50	(28)	100	369	310	201	-	243	(7)	-
Valeo Embrayages 81000 Amiens	140	12	100	140	140	-	-	240	(1)	8
Valeo Matériaux de Friction 87020 Limoges	60	14	100	60	60	-	-	75	4	4
Équipement 7 93406 Saint-Ouen	10	(10)	100	3	2	-	-	-	-	-
Valeo Systèmes de Contrôle Moteur 95520 Osny	150	22	100	317	317	68	-	349	9	75
B - Autres filiales et participations										
Filiales non requises au paragraphe A :										
filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7
filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	4	4	-	-	-	-	2
Participations non requises au paragraphe A :										
dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-
TOTAL				2 696	2 380					196

⁽¹⁾ Y compris le résultat de l'exercice 2006 et avant affectation de celui-ci.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Valeo, tels qu'ils sont présentés aux pages 132 à 148 ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes sociaux

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué au paragraphe 1.1. des notes annexes aux états financiers, la Société détermine les dépréciations de ses participations en fonction de leur valeur d'utilité et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de cette méthodologie et vérifié les calculs de détermination des provisions pour dépréciation des titres comptabilisées et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

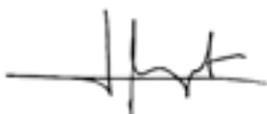
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 février 2007

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

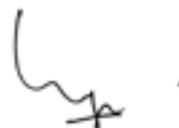
PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-Pierre Crouzet



Emmanuel Paret



Serge Villepelet



Jean-Christophe Georghiou

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2006

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application des articles L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Dans sa séance du 6 octobre 2006, votre Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'un contrat de conseil avec Monsieur Yves-André Istel pour son assistance et ses conseils dans le cadre de l'étude du projet de rapprochement du groupe Valeo avec la société Visteon. Les honoraires versés à ce titre se sont élevés à 200 000 dollars américains.

Administrateur concerné : Monsieur Yves-André Istel.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Options sur actions Valeo consenties aux salariés des filiales du Groupe en Espagne

En 2004, la société Valeo a conclu des opérations d'options sur actions Valeo avec les sociétés Valeo Espana, Valeo Service Espana SA, Valeo Iluminacion SA et Valeo Termico SA, qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en place du plan international d'actionnariat salarié Valeorizon 2004.

Les salariés de ces sociétés ayant leur siège social en Espagne et adhérant au plan d'actionnariat ont eu la faculté de participer à une formule à effet de levier (Valeorizon+) reposant sur le dépôt d'une somme d'argent en devise locale sur un compte ouvert auprès d'une banque, assorti de l'attribution par l'employeur aux salariés de droits spécifiques (Stock Appreciation Rights ou SARS) destinés à reproduire le mécanisme de l'effet de levier offert aux autres salariés du Groupe dans le cadre du FCPE Valeorizon+.

Afin de couvrir les sommes dues aux salariés au titre des SARS (hors cotisations sociales, prélèvements fiscaux et effets de change), la société Valeo a consenti des options aux filiales participant au Plan et a conclu elle-même une opération miroir avec la Société Générale.

Contrats de redevances de marque

Les contrats de redevances de marque conclus en 2005, entre la société Valeo et plusieurs filiales opérationnelles du Groupe se sont poursuivis en 2006.

Ces contrats ont pour objet de permettre à certaines entités opérationnelles du Groupe de faire état de leur appartenance au groupe Valeo en mettant à leur disposition l'ensemble des connaissances, valeurs, potentialités commerciales et humaines propres à celui-ci. Ils ont une durée de deux ans, renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois.

La prestation est rémunérée au regard du chiffre d'affaires de la famille de produits. Les montants facturés en 2006 ressortent à :

Société (En millions d'euros)	Montant facturé par Valeo en 2006
Valeo Vision	3,4
Valeo Équipements Électriques Moteur	2,3
Valeo Systèmes d'Essuyage (Activités Essuyage)	2,3
Valeo Systèmes d'Essuyage (Activités Moteurs et Actuateurs)	0,2
Valeo Sécurité Habitacle	1,5
Valeo Switches & Detection Systems - VSDS	2,7
Valeo Électronique et Systèmes de Liaison	2,2
TOTAL	14,6

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 février 2007

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International



Jean-Pierre Crouzet



Emmanuel Paret



Serge Villepelet

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-Christophe Georghiou

Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices

(En millions d'euros)	2002	2003	2004	2005	2006
1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	246	246	251	233	233
Nombre d'actions ordinaires existantes	82 133 728	82 133 728	83 709 024	77 510 357	77 580 617
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par exercice de bons de souscription	-	-	-	-	-
- par exercice d'options de souscription	4 373 425	5 024 925	5 738 878	4 577 768	3 744 050
- par conversion d'obligations en actions nouvelles	-	9 975 754	9 975 754	10 105 439	10 105 439
2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	959	60	181	70	246
Impôts sur les bénéfices	28	124	91	28	35
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat net	964	181	225	88	74
Dividende net	82	86	92	84	85
3 - RÉSULTATS PAR ACTION (En euros)					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	12,02	2,24	3,24	1,26	3,62
Résultat net	11,74	2,20	2,68	1,14	0,95
Dividende net	1,00	1,05	1,10	1,10	1,10
4 - PERSONNEL					
Effectif au 31 décembre	2	1	1	1	1
Salaires et traitements	8	2	2	2	2
Charges sociales	1	1	1	1	1

Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2006

	Nombre de titres	Valeur nette comptable (En millions d'euros)
Valeo Friction Materials India Limited	9 600 000	2
Équipement 7	697 531	2
Amalgamations Valeo Clutch Ltd.	15 252 500	4
Valeo Switches & Detection Systems – VSDS	70 001	5
Valeo Service Benelux B.V.	400	8
Valeo Management Services	6 112 959	9
Valeo Vision Belgique	99 999	9
Valeo Pyeong Hwa Co. Ltd.	1 942 698	15
Valeo Otomotiv Sistemleri Endustrisi A.S.	6 608 901 591	22
Valeo Service	1 120 036	25
Valeo Systèmes d'Essuyage	685 102	36
Valeo Thermique Habitacle	2 652 500	40
Valeo Matériaux de Friction	4 002 550	60
Valeo Systèmes Thermiques	1 031 814	96
Valeo Vision	365 877	140
Valeo Embrayages	9 335 883	140
Valeo Électronique et Systèmes de Liaison	3 124 994	310
Valeo Systèmes de Contrôle Moteur	15 000 000	317
Valeo International Holding B.V.	2 845 120	331
Société de Participations Valeo	6 136 601	807
Autres titres dont la valeur nette comptable est inférieure à 1,3 million d'euros		2
Titres de participation		2 380
CPR CASH	2 058	41
Sicav monétaires		41
Actions propres	686 704	22
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES		2 443

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5

Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, aux éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général et aux procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe Valeo p. 156

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2006 p. 165

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président p. 168

Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, aux éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général et aux procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe Valeo

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a adopté le 31 mars 2003 un Règlement Intérieur en ligne avec le dispositif préconisé par le rapport Bouton destiné à préciser les modalités de fonctionnement du Conseil, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société. Le Règlement Intérieur a été modifié le 24 juillet 2006, afin de permettre aux administrateurs de participer aux réunions du Conseil non seulement par voie de visioconférence, mais également par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Le Règlement Intérieur a également été modifié le 14 décembre 2006 à la suite de la fusion entre le Comité des Nominations et le Comité des Rémunérations et de la dissolution du Comité Stratégique (voir ci-après la description des Comités créés par le Conseil).

1.1. Règles spécifiques de fonctionnement et d'organisation du Conseil et application

1.1.1. Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres. À la suite de la nomination de MM. Daniel Camus et Jérôme Contamine en qualité d'administrateurs lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2006 et de la démission de M. Carlo De Benedetti ayant pris effet le 13 juillet 2006, le Conseil est à ce jour composé de 11 membres.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent en Annexe au présent rapport.

Conformément aux dispositions de son Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration a examiné la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration retient comme indépendants les administrateurs

qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

En particulier, sont présumés indépendants les administrateurs :

- qui ne sont pas salariés ou mandataires sociaux de la Société, salariés ou administrateurs d'une société qu'elle consolide et qui ne l'ont pas été au cours des cinq dernières années ;
- qui ne sont pas mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- qui ne sont pas clients, fournisseurs, banquiers d'affaires, banquiers de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lesquels la Société ou son Groupe représente une part significative de l'Activité ;
- qui n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ;
- qui n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des cinq dernières années ;
- qui n'ont pas été administrateurs de l'entreprise depuis plus de douze ans à la date à laquelle leur mandat en cours leur a été conféré.

Pour les administrateurs détenant 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ou plus, ou représentant une personne morale détenant une telle participation, la qualification d'indépendant tient compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

En application de ces critères, le Conseil a noté que :

- un administrateur exerce les fonctions de Président-Directeur Général de la Société : M. Thierry Morin ;

- trois administrateurs sont membres du Conseil d'Administration (et précédemment du Conseil de Surveillance) depuis plus de douze ans : MM. Yves-André Istel, Alain Minc, et Erich Spitz ;
- sept administrateurs sont indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur (en ligne avec le dispositif préconisé par le rapport Bouton) : MM. Pierre-Alain De Smedt, François Grappotte, Philippe Guédon, Jean-Bernard Lafonta et Mme Véronique Morali, auxquels s'ajoutent, depuis leur nomination par l'Assemblée Générale du 17 mai 2006, MM. Daniel Camus et Jérôme Contamine.

1.1.2. Délais moyens de convocation du Conseil

Conformément au Règlement Intérieur, les dates de réunions du Conseil sont communiquées à chaque administrateur au plus tard au début de chaque exercice social. Les délais moyens de convocation du Conseil constatés sont de 15 jours environ.

1.1.3. Représentation des administrateurs

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit. Au cours de l'exercice 2006, huit administrateurs ont utilisé la faculté de représentation.

1.1.4. Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou en son absence, par un Vice-Président ou un administrateur délégué par le Conseil d'Administration. Sur dix séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président.

1.1.5. Participation des administrateurs aux délibérations du Conseil

À la suite de l'Assemblée Générale du 17 mai 2006, l'article 16 des statuts et le Règlement Intérieur ont été modifiés afin de permettre aux administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, sauf pour l'adoption des décisions prévues respectivement aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce, à savoir l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion et l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe. Si ce procédé est utilisé pour certaines réunions, le Président l'indique dans la convocation. Les administrateurs intéressés doivent prendre contact avec le secrétaire du Conseil au moins deux (2) jours ouvrés avant la date de la réunion (sauf urgence) afin que les informations techniques puissent être échangées et que les tests puissent être réalisés avant la réunion.

1.2. Information des administrateurs

1.2.1. Information des administrateurs

Le Président a fourni aux administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

1.2.2. Invités du Conseil

Au cours de l'exercice, le Directeur du Contrôle Financier Groupe a assisté à l'ensemble des séances du Conseil, à l'exception des réunions du 3 mars 2006 et du 20 novembre 2006 à laquelle a participé le Contrôleur Financier des Branches Industrielles. Les avocats et les banquiers mandatés par Valeo ainsi que le Directeur des Affaires Financières ont participé aux réunions du Conseil ayant pour objet l'étude du rapprochement de Valeo avec la société Visteon.

1.3. Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil, le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an. Le Conseil d'Administration s'est réuni dix fois au cours de l'exercice 2006.

Le taux moyen de présence en personne ou par mandataire des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2006 a été de 92 %. Le taux moyen de présence en personne des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2006 a été de 80 %.

1.4. Missions du Conseil

Le Conseil d'Administration a pour mission principale de déterminer les orientations de l'Activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration a notamment : examiné les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2005, procédé à l'évaluation du fonctionnement du Conseil et examiné la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur, étudié les documents de gestion prévisionnelle et le budget pour l'exercice 2006, revu les opérations stratégiques du Groupe (opérations de cession, d'acquisition), entendu les comptes rendus d'activité des différents Comités constitués en son sein, procédé à la fusion entre le Comité des Nominations et le Comité des Rémunérations et à la dissolution du Comité Stratégique, autorisé le Président à émettre des obligations (dans le cadre du renouvellement du programme EMTN ou en dehors de celui-ci) et attribué des options d'achat d'actions et

des actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux les plus directement concernés par le développement du Groupe.

1.5. Les Comités créés par le Conseil

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil a constitué en son sein des Comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions : le Comité Stratégique, le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations.

Lors de la réunion du Conseil du 14 décembre 2006, le Comité des Nominations a été fusionné avec le Comité des Rémunérations et le Comité Stratégique a été dissout. Les Comités permanents du Conseil sont donc, à ce jour, le Comité d'Audit et le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les travaux du Comité Stratégique, du Comité d'Audit, du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations au cours de l'exercice 2006, dont l'objet est résumé ci-dessous, ont été présentés au Conseil tout au long de l'exercice sous la forme de comptes rendus d'activités.

1.5.1. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de quatre membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'Administration. Tous les membres du Comité d'Audit sont des administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur.

Les membres du Comité d'Audit sont MM. Pierre-Alain De Smedt, François Grappotte, Jean-Bernard Lafonta et Daniel Camus (depuis le 20 novembre 2006). La présidence du Comité d'Audit est assurée par M. Pierre-Alain De Smedt.

Le Comité d'Audit a pour mission de :

- s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ainsi que du traitement comptable adéquat des opérations au niveau des familles de produits et du Groupe ;
- vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières et comptables garantissant la remontée rapide et la fiabilité de celles-ci ; examiner le plan d'audit interne du Groupe ainsi que les réponses afférentes de la Direction ; prendre connaissance des audits internes et externes du Groupe ainsi que des réponses afférentes de la Direction ;
- donner un avis sur la sélection des Commissaires aux comptes ou le renouvellement de leur mandat ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises en 2006, avec un taux de présence de 66 %. Au cours de ces réunions, le Comité

a notamment revu les comptes consolidés de l'exercice 2005 et les comptes semestriels de l'exercice 2006 ; il a, en particulier, examiné la mise en œuvre des normes IFRS, pour lesquelles 2005 était la première année d'application, et le retraitement des données de l'exercice 2004. Les membres du Comité d'Audit ont également revu l'activité du département d'audit interne en 2006, la méthodologie d'élaboration de la cartographie des risques et le plan de travail de l'audit interne pour 2007.

Les travaux du Comité d'Audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés. Ces travaux ont été facilités par la présence des Commissaires aux comptes et du Directeur du Contrôle Financier (ou, selon les réunions, du Contrôleur Financier des Branches Industrielles) à toutes les réunions et par le travail effectué par l'Audit Interne. Les présentations des Commissaires aux comptes ont essentiellement porté sur les conclusions de leur audit des comptes annuels et des comptes consolidés et de leur revue limitée des comptes semestriels. Le Comité d'Audit n'a pas fait de réserves sur les comptes annuels et consolidés ni sur les documents semestriels qui lui ont été présentés.

1.5.2. Comité des Nominations et des Rémunérations

Créés en 2003, le Comité des Nominations et le Comité des Rémunérations ont été fusionnés le 14 décembre 2006 pour devenir le Comité des Nominations et des Rémunérations. L'activité de chacun des Comités au cours de l'exercice 2006 est présentée ci-dessous.

1.5.2.1. Activité du Comité des Rémunérations au cours de l'exercice 2006

Avant d'être fusionné avec le Comité des Nominations, le Comité des Rémunérations était composé de trois membres nommés par le Conseil d'Administration, dont un Président et deux administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur : MM. Alain Minc (Président), François Grappotte et Philippe Guédon.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni à deux reprises en 2006, avec un taux de présence de 100 % et avec pour mission notamment de :

- étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux ;
- proposer au Conseil des règles de répartition des jetons de présence ;
- et examiner toute question que lui soumettrait le Président et notamment les projets d'augmentations de capital réservées aux salariés.

Au cours de ces réunions, le Comité a notamment fait des propositions concernant la rémunération du Président-Directeur Général et proposé au Conseil d'Administration d'attribuer un nombre total de 150 000 options d'achat d'actions et 50 000 actions gratuites au profit de M. Thierry Morin (voir ci-après, Rémunération du Président-Directeur Général). Cette proposition a été adoptée par le Conseil du 3 mars 2006. Lors de sa réunion du

20 novembre 2006, le Conseil a en outre approuvé la proposition du Comité des Rémunérations d'attribuer un nombre total de 1 309 250 options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux les plus directement concernés par le développement du Groupe et 100 000 actions gratuites au profit de managers juniors à fort potentiel.

1.5.2.2. Activité du Comité des Nominations au cours de l'exercice 2006

Jusqu'au 14 décembre 2006, date de sa fusion avec le Comité des Rémunérations, le Comité des Nominations était composé de cinq membres nommés par le Conseil d'Administration, dont un Président et trois administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur : MM. Alain Minc (Président), François Grappotte, Philippe Guédon et Thierry Morin, et Mme Véronique Morali.

En 2006, le Comité des Nominations s'est réuni deux fois, avec un taux de présence de 90 %.

Conformément au Règlement Intérieur, le Comité a procédé à l'évaluation de la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance fixés dans le Règlement Intérieur. Il a également étudié la composition des instances dirigeantes de la Société et proposé au Conseil de soumettre à l'Assemblée Générale du 17 mai 2006 les candidatures de MM. Daniel Camus et Jérôme Contamine en qualité d'administrateurs.

1.5.2.3. Fusion du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations en un Comité unique : le Comité des Nominations et des Rémunérations

Lors de sa séance du 14 décembre 2006, le Conseil a décidé de fusionner le Comité des Nominations et le Comité des Rémunérations en un Comité unique : le Comité des Nominations et des Rémunérations, avec pour membres MM. Alain Minc (Président), François Grappotte et Philippe Guédon, et Mme Véronique Morali.

Conformément à son Règlement Intérieur, le Comité des Nominations et des Rémunérations a pour mission notamment :

- en matière de rémunérations :
 - étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux (notamment pour ce qui concerne la part variable de cette rémunération),
 - proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence des administrateurs et proposer les montants individuels des versements à effectuer à ce titre à chacun d'entre eux,
 - donner au Conseil un avis sur la politique générale d'attribution des stock options et faire des propositions d'attribution ;
- en matière de sélection et nominations :
 - préparer la composition des instances dirigeantes de la Société, en faisant des propositions en matière de nomination des mandataires sociaux et des administrateurs,
 - examiner la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance mentionnés au paragraphe 1.2(b) du Règlement Intérieur du Conseil.

1.5.3. Comité Stratégique

Avant d'être dissout le 14 décembre 2006, le Comité Stratégique était composé de cinq membres (dont un Président et deux administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur) nommés par le Conseil d'Administration : MM. Philippe Guédon (Président), Jean-Bernard Lafonta, Alain Minc, Thierry Morin et Erich Spitz.

Le Comité Stratégique avait pour mission :

- d'exprimer au Conseil son avis sur les axes stratégiques de la Société et du Groupe, et toute autre question stratégique importante dont le Conseil ou son Président pouvaient le saisir ;
- d'examiner les budgets annuels et les revues semestrielles, ainsi que les plans moyen terme et long terme relatifs aux orientations stratégiques du Groupe.

Il avait également pour mission d'étudier et de formuler son avis au Conseil sur les questions qui lui étaient soumises relatives aux opérations majeures d'acquisition, de cession, de financement et d'endettement.

Au cours de l'exercice 2006, le Comité Stratégique s'est réuni à trois reprises, avec un taux de présence de 93 %. Lors de ces réunions, le Comité Stratégique a passé en revue les résultats du Groupe, étudié certains projets d'acquisition et passé en revue la stratégie et la mission de chacun des trois Domaines.

Lors de la réunion du Conseil du 14 décembre 2006, il a été décidé que les questions stratégiques intéressant le Groupe seraient désormais débattues en réunion plénière du Conseil et de mandater M. Philippe Guédon pour tout travail préparatoire ayant pour objet de faciliter la discussion lors des réunions du Conseil.

1.6. Évaluation du fonctionnement du Conseil

Conformément au Règlement Intérieur, le Conseil a procédé à sa propre évaluation afin de faire le point sur les modalités de son fonctionnement et de vérifier que ses débats ont été convenablement organisés.

L'évaluation du Conseil d'Administration pour l'exercice 2006 a été menée avec l'assistance d'un cabinet extérieur au cours du dernier trimestre 2006. À cet effet, un questionnaire détaillé a été envoyé à chacun des administrateurs sur leur appréciation du fonctionnement du Conseil et leurs suggestions pour améliorer celui-ci. Parmi les sujets traités, figuraient le fonctionnement et la composition du Conseil, l'information des administrateurs et le choix des sujets traités, la qualité des débats et le fonctionnement général des Comités spécialisés.

Les réponses des administrateurs ont été analysées puis présentées lors de la séance du Conseil du 12 février 2007. Les administrateurs ont dans leur très grande majorité relevé que l'organisation du travail et la qualité des débats du Conseil avaient progressé depuis la dernière évaluation, permettant à ses

membres d'être associés à chaque décision clé pour l'avenir du groupe. Un certain nombre de préconisations ont néanmoins été formulées pour améliorer le fonctionnement du Conseil.

1.7. Actions détenues et opérations sur titres

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 100 actions tout au long de son mandat.

Un Code de bonne conduite, régissant la réalisation par les membres du Conseil d'Administration et les cadres-dirigeants du Groupe d'opérations sur les titres de la Société, a été accepté par chaque administrateur lors de son entrée en fonction. Il a été mis à jour par le Conseil à deux reprises au cours de l'exercice. Aux termes de ce Code, chaque administrateur doit déclarer au Directeur Juridique du Groupe, au plus tard dans les cinq jours de bourse suivant leur réalisation, les opérations sur les titres de la Société qu'il a réalisées. Conformément à la réglementation applicable, ces informations doivent également être communiquées à l'Autorité des Marchés Financiers et rendues publiques.

1.8. Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Au cours de l'exercice, des opérations soumises à la procédure des conventions réglementées conclues entre la Société et ses filiales espagnoles dans le cadre de la mise en place du plan international d'actionnariat salarié Valeorizon 2004 et qui avaient été autorisées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 18 octobre 2004 se sont poursuivies.

Les conventions autorisées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 décembre 2005 qui avaient été conclues entre la Société et des filiales opérationnelles du Groupe dans le cadre de contrats de redevance de marque se sont également poursuivies.

Enfin, le Conseil d'Administration du 6 octobre 2006 a autorisé la conclusion d'un contrat de conseil avec M. Yves-André Istel pour son assistance et ses conseils dans le cadre de l'étude de rapprochement du Groupe avec la société Visteon.

Ces conventions feront l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

1.9. Délégations en matière de cautions, avals et garanties – Art. L. 225-35 du Code de commerce

Le Conseil d'Administration a autorisé le Président, avec faculté de subdélégation, à émettre au nom de la Société des cautions, avals et garanties dans la limite d'un montant de 23 millions d'euros

et à poursuivre les cautions, avals et garanties précédemment délivrés.

Cette autorisation donnée pour une période de douze mois a expiré le 9 février 2007. Au cours de l'exercice, aucun nouvel engagement de cette nature n'a été donné par le Président dans le cadre de cette enveloppe.

1.10. Mode d'exercice de la Direction Générale de la Société et limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration de la Société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Le Président-Directeur Général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

1.11. Rémunération du Président-Directeur Général

1.11.1. Rémunération versée au cours de l'exercice 2006

Lors de sa réunion du 9 février 2006, le Conseil a, sur proposition du Comité des Rémunérations, arrêté les principes pour déterminer la rémunération et les avantages de toute nature accordés au Président-Directeur Général.

Rémunération fixe

La rémunération brute fixe de Monsieur Thierry Morin pour l'exercice 2006 a été fixée à 1 519 538 euros, dont 1 500 288 au titre de la rémunération brute (en ce inclus le montant versé à M. Thierry Morin au titre des indemnités de déplacement) et 19 251 euros au titre des avantages en nature.

Prime exceptionnelle

M. Thierry Morin n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle en 2006 au titre de 2005.

Lors du Conseil du 9 février 2006, il a été décidé que la prime exceptionnelle pouvant être accordée au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2006 serait fonction exclusivement du niveau de marge brute et du niveau de marge opérationnelle atteints par rapport au chiffre d'affaires dans la limite d'un plafond fixé par le Conseil.

Jetons de présence

En 2006, M. Thierry Morin a perçu des jetons de présence à hauteur de 35 000 euros en qualité d'administrateur de Valeo.

Rémunération versée par les sociétés contrôlées par Valeo

La rémunération brute que M. Thierry Morin a perçue des sociétés contrôlées par Valeo (au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce) en 2006 s'est élevée à 120 883 euros, dont 45 750 jetons de présence et 75 133 euros au titre de contributions à un fonds de pension. Il n'a bénéficié d'aucun avantage en nature de la part des sociétés susvisées.

Stock options et actions gratuites

- Compte tenu des périodes non autorisées telles que définies par la réglementation boursière, le Conseil d'Administration n'avait pas, au cours de l'exercice 2005, attribué à M. Thierry Morin d'options d'achat ou d'actions gratuites. Ces attributions ont été effectuées par le Conseil lors de sa séance du 3 mars 2006 à concurrence de 150 000 options d'achat d'actions et 50 000 actions gratuites, selon les termes et conditions suivants :
 - le Conseil a fixé le prix d'achat des actions auxquelles donneront droit les options à 33,75 euros, étant précisé (i) que les options pourront être exercées pour 50 % du nombre d'options attribuées à M. Thierry Morin à partir du 3 mars 2008 et pour 100 % à partir du 3 mars 2009, les actions obtenues par levée d'options ne pouvant être cédées avant le 3 mars 2010 et (ii) qu'à défaut d'exercice, les options deviendront caduques le 2 mars 2014,
 - la date d'attribution définitive des actions gratuites a été fixée par le Conseil au 3 juin 2008 sous réserve que (i) M. Thierry Morin soit toujours titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social avec

une société du groupe Valeo au 3 juin 2008 et (ii) à hauteur de 30 000 actions gratuites attribuées, certains critères de performance liés à l'atteinte d'un niveau de marge opérationnelle pour les exercices 2006 et 2007 soient satisfaits.

- En 2006, M. Thierry Morin n'a pas procédé à la levée d'options attribuées au cours d'exercices précédents.

1.11.2. Régime de retraite

M. Thierry Morin continue de bénéficier du régime de retraite complémentaire mis en place pour les Dirigeants précédemment membres du Directoire sur décision du Conseil de Surveillance du 17 octobre 2002. Ce système complète les régimes existants (Sécurité sociale, ARRCO, AGIRC, etc.) pour permettre d'acquiescer un montant de retraite égal à 2 % du salaire de fin de carrière par année d'ancienneté dans le Groupe. Le montant total de retraite ne peut excéder 60 % du salaire de fin de carrière. Pour être mis en œuvre, ce régime complémentaire nécessite une ancienneté minimale de 15 ans dans le groupe Valeo au moment du départ à la retraite et Valeo, ou l'une de ses filiales, doit avoir été le dernier employeur du bénéficiaire avant la liquidation de ses droits à la retraite.

1.11.3. Indemnité de départ

En cas de départ de M. Thierry Morin, soit de sa propre initiative, en cas de divergence sur la stratégie poursuivie par le Conseil à l'issue d'une OPA, soit sur décision du Conseil d'Administration de mettre un terme à ses fonctions (sauf pour faute grave commise lors de l'exercice de ses fonctions), le montant de l'indemnité de départ est fixé forfaitairement à trois fois le montant de sa dernière rémunération annuelle, hors prime.

2. Contrôle interne

Le présent Rapport a été présenté au Comité d'Audit le 12 février 2007.

2.1. Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est défini dans le groupe Valeo comme étant un processus mis en œuvre par la Direction et le personnel pour donner une assurance raisonnable sur la réalisation des objectifs suivants :

- fiabilité des informations financières et de gestion ;
- conformité aux lois et aux réglementations ;
- protection des actifs ;
- optimisation des Activités opérationnelles.

En ce sens, Valeo adopte une définition du contrôle interne comparable à celle du référentiel international « COSO » (*Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway*

Commission, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue sur l'atteinte des objectifs et l'élimination des risques. Le dispositif mis en place a pour objectif de réduire la probabilité de réalisation de ces derniers.

2.2. Composantes du dispositif de contrôle interne du Groupe Valeo

Le dispositif de contrôle interne du Groupe Valeo s'articule autour des cinq composantes du référentiel COSO auquel le Groupe se réfère :

Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle, fondement de tous les autres éléments de contrôle interne, détermine le niveau de sensibilisation du personnel au besoin de contrôles dans le Groupe.

L'organisation décentralisée de Valeo lui apporte la réactivité et la proximité des clients qui lui permettent de se développer sur ses marchés. Dans ce cadre, le Groupe a mis en place des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent dans toutes les sociétés du Groupe.

Ainsi, le Code d'éthique, qui énonce les principes d'action et de comportement auxquels le personnel doit se conformer, a été diffusé à l'ensemble des cadres. Il constitue le fondement aux procédures détaillées applicables à toutes les sociétés du Groupe. Ce code, disponible sur l'Intranet, a fait l'objet d'une mise à jour en 2004 pour intégrer de nouvelles dispositions afférant à la gestion des ressources humaines.

Évaluation des risques

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans une perspective continue d'identification, d'évaluation et de gestion des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs définis par le Groupe.

Les principaux risques sont ainsi décrits dans le Rapport de Gestion au paragraphe 9 « Risques et incertitudes ».

Activités de contrôle

Les activités de contrôle, menées à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels, reposent principalement sur l'application des normes et procédures contribuant à garantir la mise en œuvre des orientations émanant de la Direction Générale. Ainsi, le Groupe dispose depuis plus de 15 ans d'un Manuel Administratif et Financier qui constitue le standard financier et de gestion de Valeo. Il est utilisé au quotidien par les opérationnels. Le Manuel Administratif et Financier comporte deux parties :

- l'une est consacrée aux règles de gestion et de contrôle interne ;
- l'autre définit les règles d'évaluation et de présentation des principales rubriques du bilan et du compte de résultat.

Tous les ans, le Directeur et le Contrôleur Financier de chaque Division signent une lettre d'affirmation par laquelle ils s'engagent à ce que les standards financiers et de gestion du Groupe soient respectés.

En outre, il convient de mentionner les règles et procédures spécifiques élaborées par les différentes Directions fonctionnelles du Groupe, en cohérence avec les standards financiers et de gestion :

- la Charte d'Innovation Constante, qui définit de manière stricte les principes de gestion des projets de développement ;
- les procédures marketing et les pratiques de vente ;
- les procédures ressources humaines ;

- les procédures achats, qui vont de pair avec la réduction du nombre de fournisseurs référencés, de manière à assurer un meilleur suivi de la qualité de leurs prestations ;
- le Manuel de Gestion des Risques et les guides d'application en ce qui concerne la sécurité, la sûreté et l'environnement, ainsi que le Manuel des Assurances (Valeo a pour politique de respecter au minimum les réglementations locales en matière de sécurité et d'environnement et, dans certains cas, de se conformer à des standards plus élevés) ;
- les procédures juridiques qui définissent les principes auxquels le Groupe doit se conformer, notamment les lois et réglementations applicables dans les pays où le Groupe exerce ses Activités, le respect des obligations contractuelles et la protection de la propriété intellectuelle du Groupe.

La quasi-totalité des informations concernant ces règles et procédures sont disponibles sur l'Intranet du Groupe pour le personnel de Valeo concerné.

En termes de qualité, Valeo s'est doté de ses propres référentiels, Valeo 1000 et Valeo 5000. Par ailleurs, la méthode de maîtrise rapide des problèmes qualité QRQC (*Quick Response Quality Control*) assure une mise en œuvre rapide des actions correctrices et les fiches d'apprentissage LLC (*Lesson Learned Card*) un suivi des meilleures pratiques et axes d'amélioration.

Enfin, Valeo a lancé un programme de certification de ses sites industriels selon la norme ISO 14001 (management environnemental) et selon le référentiel OHSAS 18001 (management de la sécurité) avec, au 31 décembre 2006, respectivement 125 et 71 sites certifiés, sur un total de 129 sites.

Information et Communication

Une information pertinente, diffusée dans des délais appropriés permet de s'assurer que l'ensemble du personnel assume ses responsabilités et effectue les contrôles qui lui incombent.

La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et consolidés du Groupe est assurée par la Direction du Contrôle Financier, sous l'autorité du Président et des Directeurs des Familles de Produits. La procédure budgétaire et de *reporting* mensuel est un outil essentiel pour Valeo dans le pilotage de ses opérations. Les écarts éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités en cours d'année, ce qui contribue d'autant à fiabiliser les clôtures intermédiaires et annuelles. Les processus de consolidation et de *reporting* utilisent le même outil informatique, assurant ainsi un contrôle permanent du processus de production de l'information financière.

Au niveau de ses systèmes d'information, le Groupe a choisi de mettre en place un progiciel intégré, déployé progressivement sur l'ensemble des unités opérationnelles du Groupe. L'utilisation de ce progiciel a permis, en complément de son caractère structurant, de définir des profils utilisateurs et de suivre les contrôles d'accès, contribuant ainsi au respect des règles de séparation des tâches.

Pilotage du dispositif de contrôle interne

Le pilotage du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la Direction Générale, de la Direction du Contrôle Financier, de la Direction des Risques, Assurances et Environnement et des Familles de Produits, pour les parties qui leur sont respectivement déléguées. L'audit du système de contrôle interne et de sa mise en œuvre incombent à une fonction centrale, le département d'Audit Interne Valeo, qui est chargé de conduire des missions dans le Groupe pour s'assurer que les procédures prévues fonctionnent correctement. Les constatations faites lors de ses missions font l'objet de recommandations aux unités opérationnelles auditées, qui doivent alors mettre en place des plans d'action appropriés. L'Audit Interne est également amené à effectuer de manière régulière des audits des indicateurs de performance des sites et des Divisions, et coordonne la mise à jour des procédures des standards financiers et de gestion.

Par ailleurs, l'application des référentiels qualité Valeo fait l'objet d'audits « VAQ » (Valeo Audit Qualité) réguliers, les aspects environnementaux et sécurité étant pilotés par la Direction des Risques, Assurances et Environnement.

2.3. Rappel des travaux menés au cours des exercices précédents

Au cours des exercices précédents, Valeo avait procédé au niveau Groupe à :

- une analyse du contrôle interne existant au regard des cinq grandes composantes définies par le référentiel « COSO » (environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication, pilotage de l'ensemble du dispositif) ;
- l'élaboration d'une première cartographie des processus et des risques majeurs, effectuée sur la base d'entretiens avec les principaux responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe ;
- une identification des comptes significatifs et de leur interaction avec les processus, ainsi qu'à un recensement des procédures de contrôle interne existantes, liées à l'établissement des comptes.

Le Groupe a mis en œuvre un projet spécifique visant à l'amélioration du contrôle interne lié à la fiabilité des informations financières. À terme, l'objectif de Valeo est d'être en mesure de procéder à une évaluation de la pertinence et de la correcte application de ses procédures de contrôle interne au regard de la fiabilité des informations financières.

Pour ce faire, 132 points de contrôle clefs ont été mis en évidence sur les 7 processus suivants :

- ventes, gestion des clients, encaissements ;
- achats, gestion des fournisseurs, décaissements ;
- suivi des immobilisations ;

- suivi des stocks ;
- paie ;
- trésorerie ;
- clôture comptable.

Des règles de documentation et de tests (tailles d'échantillonnages notamment) ont été définies de manière à assurer une homogénéité entre les sites. Après la réalisation de sites pilotes permettant notamment de valider l'approche retenue, d'affiner les prévisions de ressources nécessaires et de mettre à disposition un support standard de documentation et de tests pour l'ensemble des sites, l'approche a été étendue aux autres unités opérationnelles du Groupe. Une base spécifique des bonnes pratiques de contrôle interne a été créée et mise à disposition sur l'Intranet du Groupe. Par ailleurs, un nouvel outil de remontée de l'évaluation du contrôle interne a été mis en place, permettant de centraliser la documentation des contrôles et des tests effectués dans le cadre du projet LSF (Loi sur la Sécurité Financière). Cet outil est également utilisé pour effectuer un suivi en temps réel des plans d'action d'amélioration du contrôle interne, sous la responsabilité des Contrôleurs Financiers, et fait l'objet d'un pilotage au niveau de l'Audit Interne du Groupe.

Parallèlement, Valeo a mis en œuvre un processus visant à revoir les profils utilisateurs et les contrôles d'accès sur le logiciel SAP déployé progressivement sur l'ensemble des principaux sites du Groupe et ce afin d'établir des pratiques de contrôle interne homogènes, diffusées au niveau de chaque unité opérationnelle. Sur la base de matrices d'incompatibilités définies au niveau de chacun des processus, des profils standard optimisés ont été retenus. Un déploiement a été réalisé sur 18 sites parmi les plus importants du Groupe.

Les fonctions « Corporate » ont été incluses dans le périmètre du projet LSF et à ce titre, le contrôle interne de la Banque Interne Valeo (BIV) a été documenté.

Enfin, les référentiels Qualité, Industriel, Gestion de projets et Sécurité ont fait l'objet d'une mise à jour dans le référentiel Valeo 5000 du Groupe.

2.4. Travaux réalisés en 2006

Au cours de l'année 2006, le Groupe a poursuivi son projet d'amélioration du contrôle interne lié à la fiabilité des informations financières avec l'application d'une démarche d'auto-évaluation à l'ensemble des unités opérationnelles du Groupe. L'Audit Interne a poursuivi ses contrôles qualité portant sur la documentation et les tests effectués dans les unités opérationnelles. Nos Commissaires aux comptes ont également procédé à la revue des travaux effectués par certaines divisions.

Les contrôles d'accès et les profils utilisateurs sur le logiciel SAP sont à présent étendus à la quasi-totalité des unités opérationnelles du Groupe. Chaque mise en place s'accompagne d'un apport méthodologique et d'un suivi des matrices d'incompatibilités

par l'Audit Interne, en liaison avec chaque division. Le Groupe a également procédé au niveau central à une revue de la conception des contrôles automatiques et manuels dans SAP, des procédures de gestion des droits d'accès correspondants et à une revue de la sécurité liée à l'infrastructure informatique.

Dans le cadre de sa démarche d'évaluation des risques, le Groupe a mis à jour et enrichi la cartographie des risques. Les risques ont ainsi fait l'objet d'une évaluation en terme d'impact et de maîtrise par les principaux responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe. Pour chacun des risques clés, le Groupe a également identifié les acteurs en charge de maîtriser les risques, de piloter les actions correctrices et de réaliser des revues indépendantes de la couverture des risques ainsi identifiés. La cartographie des risques a notamment contribué à la préparation du plan d'audit, présenté au Comité d'Audit en novembre 2006.

2.5. Perspectives pour 2007 et 2008

Le plan d'audit à deux ans (2007 et 2008) a été établi sur la base des conclusions de la cartographie des risques et des travaux de l'Audit Interne, en retenant les domaines présentant des risques majeurs. Il couvre des thèmes de risque transversaux et des risques techniques.

Les contrôles clés, la documentation utilisateur, les modalités de tests et l'outil de *reporting* de contrôle interne seront revus et mis à jour afin de prendre en compte les évolutions du Groupe et de ses principes comptables.

Les contrôles d'accès et les profils utilisateurs des sites n'utilisant pas SAP feront l'objet d'une revue spécifique avec notamment la mise en place d'outils de suivi et de *reporting*. La revue centrale du contrôle interne et de la sécurité de l'application SAP sera complétée par une revue dans les unités opérationnelles, incluant l'analyse de la transposition des contrôles clés définis en central et les contrôles manuels effectués par les utilisateurs localement.

Enfin, les fonctions « *Corporate* » feront l'objet d'un plan de documentation, accompagné de la définition de contrôles clés et d'un plan de tests selon des échantillons définis, notamment au niveau des processus propres aux holdings et à la consolidation des comptes.

D'une manière générale, le Groupe va poursuivre la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, avec l'objectif d'adapter en permanence ses outils de gestion et de contrôle à l'évolution du Groupe et de ses enjeux.

L'ensemble de cette démarche est soutenu activement par la Direction Générale du Groupe.

Thierry Morin

Président du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2006

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours de l'exercice 2006
Thierry Morin	21/03/2001	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006	Président-Directeur Général		<ul style="list-style-type: none"> Président de : Société de Participations Valeo, Valeo Bayen, Valeo Service, Valeo Finance, Valeo Thermique Habitacle, Valeo España, S.A., Valeo SpA, Valeo Japan Co. Ltd, Valeo (UK) Limited Gérant de : Valeo Management Services, Valeo Auto-Electric Beteiligungs GmbH, Valeo Germany Holding GmbH, Valeo Grundvermögen Verwaltung GmbH, Valeo Holding Deutschland GmbH Administrateur de : Valeo Électronique & Systèmes de Liaison, Valeo Service España S.A., Valeo Iluminacion, S.A., Valeo Termico, S.A. Administrateur du CEDEP, Arkema
Carlo De Benedetti (jusqu'au 13/07/2006)	04/07/1986	13/07/2006		Président du Conseil d'Administration de CIR SpA	<p>Groupe Cofide-CIR</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de Cofide SpA, CIR SpA Administrateur de : Gruppo Editoriale L'Espresso SpA, Sogefi SpA <p>Hors Groupe Cofide-CIR</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de CDB Web Tech SpA Président du Conseil de Surveillance de M&C Management & Capitali SpA Administrateur de : Pirelli SpA, Banca Interbancaria SpA
Daniel Camus	17/05/2006	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009		Directeur Général Délégué, responsable des finances et du développement international d'EDF	<p>Groupe EDF</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de : EDF Energy (Grande-Bretagne), EDF International Administrateur de : Edison (Italie), Transalpina di Energia (Italie) Membre du Conseil de Surveillance de EnBW (Allemagne) <p>Hors Groupe EDF</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de Surveillance de : Dalkia, Morphosys (Allemagne)
Jérôme Contamine	17/05/2006	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009		Directeur Général Exécutif de Veolia	<p>Groupe Veolia</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : VE Services-RE, Veolia Transport, Veolia Propreté, Veolia Environmental Services Plc (Grande-Bretagne), Veolia ES Holdings Plc (Grande-Bretagne), Veolia Veolia UK (Grande-Bretagne) Membre du Conseil de surveillance de Veolia Eau, Dalkia France Membre des conseils de surveillance A et B de Dalkia <p>Hors Groupe Veolia</p> <ul style="list-style-type: none"> Président et Chairman de Venao (États-Unis) Administrateur de Rhodia, Venac (États-Unis)

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours de l'exercice 2006
Pierre-Alain De Smedt	07/03/2005	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Président de la FEBIAC (Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle) et administrateur de sociétés en Belgique	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : Belgacom, C.N.P. (Compagnie Nationale à Portefeuille/Groupe A. Frère), Deceuninck Plastics, Alcopa Membre du Comité de Direction et administrateur de la FEBIAC (Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle) Membre du Comité de Direction de la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique)
François Grappotte	31/03/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Président d'Honneur de Legrand S.A.	<p>Groupe Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de : Legrand S.A.S., Lumina Management S.A.S., Legrand S.A. Administrateur et Directeur Général de Legrand Holding S.A., Lumina Parent (Luxembourg) Administrateur de : B. Ticino (Italie), Legrand Española (Espagne) <p>Hors Groupe Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de BNP Paribas Membre du Conseil de Surveillance de Michelin Membre de : Conseil Consultatif de la Banque de France, Bureau de la F.I.E.E.C. (Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication), Bureau du Gimelec (Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés), Conseil de Promotelec (Promotion de l'installation électrique dans les bâtiments neufs et anciens)
Philippe Guédon	31/03/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Gérant-Associé de Espace Développement	
Yves-André Istel	29/01/1992	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Senior Advisor de Rothschild, Inc.	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : Compagnie Financière Richemont AG, Imperial Sugar Company, Tiedemann Trust Company
Jean-Bernard Lafonta	07/12/2001	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Président du Directoire de Wendel Investissement	<p>Groupe Wendel</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance de Editis Holding Président du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas Membre du Conseil de Surveillance d'Oranje-Nassau Groep B.V. Administrateur de : Legrand Holding, Legrand S.A. <p>Hors Groupe Wendel</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de Winvest S.A. (Luxembourg) Gérant de : Granit (SARL), JBMN (Luxembourg), Winvest Conseil (Luxembourg)

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours de l'exercice 2006
Alain Minc	04/07/1986	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Président de A.M. Conseil	<ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance du Monde Administrateur de : Fnac, Vinci
Véronique Morali	31/03/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Directeur Général Délégué et administrateur de Fimalac	<p>Groupe Fimalac</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur unique de FCBS GIE Membre du Board de : Fimalac Inc., Fitch Ratings, Inc., Fitch Risk Management, Inc. <p>Hors Groupe Fimalac</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : Eiffage, Club Méditerranée, Algorithmics (Canada)
Erich Spitz	24/06/1987	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Conseiller de Thales	<p>Groupe Thales</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de Thales Avionics Lcd Administrateur de Thales Corporate Ventures <p>Hors Groupe Thales</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance de : Novaled, Riber Membre du Directoire de : ERA Membre Correspondant de l'Académie des Sciences Membre de l'Académie des Technologies Président d'Honneur de European Industrial Research Management Association (EIRMA)

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Valeo, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2006

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Valeo et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 février 2007

Les Commissaires aux Comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Pierre Crouzet

Emmanuel Paret

Serge Villepelet

Jean-Christophe Georghiou



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

6

Renseignements de caractère général concernant l'émetteur **p. 172**

1. Principales dispositions légales et statutaires	172
2. Composition et fonctionnement des organes de direction et d'administration	174
3. Rémunération des dirigeants et des membres du Conseil d'Administration.....	186
4. Opérations avec les apparentés.....	190
5. Procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage.....	190
6. Assurances et couverture des risques	190

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe **p. 192**

Renseignements de caractère général concernant le capital **p. 193**

1. Évolution du capital de Valeo	193
2. Capital autorisé mais non émis.....	194
3. Autres titres donnant accès au capital.....	195
4. Titres non représentatifs du capital.....	195

Répartition actuelle du capital et des droits de vote **p. 198**

1. Évolution de la répartition du capital depuis 2004.....	198
2. Franchissements de seuils.....	200
3. Identification des actionnaires	200

Marché des titres de l'émetteur **p. 202**

1. Évolution des cours depuis 18 mois	202
2. Programme de rachat d'actions et annulation de titres autodétenus	202
3. Dividendes.....	203

Valeo et ses actionnaires **p. 204**

1. Relations avec les actionnaires individuels.....	204
2. Relations avec les actionnaires institutionnels.....	204
3. Répartition du capital	205
4. Données boursières.....	205
5. Données par action	206
6. Cours de l'action (1/01/2002 - 31/12/2006).....	206
7. Transactions mensuelles	207

Information sur les filiales et participations **p. 207**

Personnes responsables du document de référence **p. 210**

Responsable des informations contenues dans le document de référence	210
Attestation du responsable	210

Table de concordance **p. 211**

Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

1. Principales dispositions légales et statutaires

Dénomination et siège social

La Société est dénommée Valeo. Son siège social est : 43, rue Bayen, 75017 Paris. Le numéro de téléphone du siège social est + 33 (0) 1 40 55 20 20.

Forme juridique et législation - Gouvernement d'entreprise

Valeo est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Dans un souci de transparence et d'information du public, la Société a mis en place un ensemble de mesures visant à se conformer aux recommandations de place concernant les principes de gouvernement d'entreprise. Pour plus d'informations, se reporter au rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne figurant page 156.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 10 février 1923 et sa durée a été prorogée de 99 ans à compter du 10 février 1972.

Objet social

L'objet social de la Société est défini à l'article 3 de ses statuts comme suit :

L'étude, la fabrication, la vente, le négoce et la fourniture de tous produits, équipements et prestations de services destinés à l'industrie et au commerce, susceptibles d'être fabriqués, mis au point et développés par la Société et les sociétés de son Groupe ou intéressant leur clientèle ;

Et, généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, cessions, prises de participation, apports, etc., se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

RCS

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro Paris 552 030 967.

Exercice social

L'exercice social est de douze mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Documents accessibles au public

Les communiqués de la Société, les documents de référence annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société et le Groupe déposés auprès de l'AMF, ainsi que, le cas échéant, leurs actualisations, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.valeo.com, et une copie peut en être obtenue au siège social de la Société.

Les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'assemblées générales, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

- PricewaterhouseCoopers Audit SA, représenté par MM. Serge Villepelet et Jean-Christophe Georghiou – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.
 - Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.
 - Début du mandat : 5 avril 2004 (première nomination le 31 mars 2003).
 - Date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

- Salustro Reydel, Membre de KPMG International, représenté par MM. Jean-Pierre Crouzet et Emmanuel Paret – Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle 92939 Paris La Défense Cedex.
 - Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.
 - Début du mandat : 5 avril 2004 (première nomination le 27 mai 1998).
 - Date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Commissaires aux comptes suppléants

- M. Yves Nicolas – 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine.
 - Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.
 - Début du mandat : 5 avril 2004 (première nomination).
 - Date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- M. Philippe Arnaud – 198, boulevard Malesherbes - 75017 Paris.
 - Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.
 - Début du mandat : 5 avril 2004 (première nomination).
 - Date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- MM. Yves Nicolas et Philippe Arnaud ont été nommés le 5 avril 2004 Commissaires aux comptes suppléants en remplacement de M. Jean-Louis Mullenbach, qui avait été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 1998 pour une durée de 6 ans.

Droit à une part des bénéfices

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire. En outre, l'Assemblée Générale peut décider, dans les conditions prévues par la loi, la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves disponibles et/ou le compte de report à nouveau ; dans ce cas, la décision de l'Assemblée doit indiquer expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale ne peut décider la distribution d'un dividende aux actionnaires qu'après avoir approuvé les comptes de l'exercice écoulé et constaté l'existence de sommes distribuables. Les modalités de mise en paiement du dividende sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider, dans les conditions prévues par la loi, de répartir un acompte à valoir sur le dividende de l'exercice clos ou en cours, avant que les comptes de l'exercice n'aient été approuvés.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou de l'acompte sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions, dans les cas et selon les modalités prévus par la loi.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement sont versés à l'État.

Droit au boni de liquidation

Le partage du boni de liquidation est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

Assemblées Générales

Les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Conformément à l'article 136 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 tel que modifié par le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. L'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier qui doit être annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou à la carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Sous réserve de ce qui précède, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire ;
- voter par correspondance ; ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote

par correspondance concernant toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont établis, et leurs copies ou extraits sont certifiés et délivrés, conformément à la loi.

Droits de vote double

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, depuis l'Assemblée Générale du 16 juin 1992, les statuts de la Société (article 23) prévoient qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis quatre ans au moins ; en outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il

bénéficie de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert. Néanmoins, le délai de quatre ans susvisé n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé en cas de transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification par une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

2. Composition et fonctionnement des organes de direction et d'administration

2.1. Les dirigeants du Groupe

Les dirigeants du Groupe sont le Président-Directeur Général, les Directeurs Fonctionnels et les Directeurs Opérationnels de Valeo.

Les dirigeants du Groupe sont les suivants :

Thierry Morin

Président-Directeur Général (début de mandat : 31 mars 2003 – fin de mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006).

Lors de sa réunion en date du 31 mars 2003, le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En sa qualité de Président-Directeur Général, Thierry Morin est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Directeurs Fonctionnels

Michel Boulain

Directeur des Ressources Humaines

Robert Charvier

Contrôleur Financier des Familles de Produits Industriels

Bernard Clapaud

Directeur Stratégie

France Curis

Directeur Fiscalité

Jean-Luc Di Paola-Galloni

Directeur Délégué

Rémy Dumoulin

Directeur des Relations Financières

André Gold

Directeur Technique

Martin Haub

Directeur Marketing Produits - Recherche & Développement

Kazuo Kawashima

Directeur Qualité

Hans-Peter Kunze

Directeur Commerce et Développement du Business

Géric Lebedoff

Directeur Juridique

Serge Le Berre

Directeur Industriel

Vincent Marcel

Directeur des Affaires Financières et Opérations Stratégiques

Kate Philipps

Directeur de la Communication

Xavier Véret

Directeur du Contrôle Financier

Directeurs Opérationnels**Luc Blériot**

Directeur des Opérations

Antoine Doutriaux

Directeur de la Famille de Produits Électronique & Systèmes de Liaison

Pierre Ensch

Directeur de la Famille de Produits Thermique Moteur

Michel Giannuzzi

Directeur de la Famille de Produits Systèmes d'Essuyage

Claude Leïchlé

Directeur de la Famille de Produits Éclairage Signalisation

Alain Marmugi

Directeur de la Famille de Produits Thermique Habitacle

Christian Marsais

Directeur de la Famille de Produits Compresseurs

Christophe Périllat-Piratoine

Directeur de la Famille de Produits Commutation et Systèmes de Détection

Orazio Ragni

Directeur de la Famille de Produits Systèmes Électriques

Michael Schwenzer

Directeur de la Famille de Produits Transmissions

Michel Serre

Directeur de la Famille de Produits Sécurité Habitacle

Henri Trintignac

Directeur de la Famille de Produits Systèmes de Contrôle Moteur

Robert de la Serve

Directeur de l'Activité Valeo Service

Léonard de la Seiglière

Directeur de la Branche IAM

Dirk Strothmann

Directeur de la Branche OES

2.2. Le Conseil d'Administration**2.2.1. Composition du Conseil d'Administration**

Le tableau ci-dessous fait apparaître le nom des membres du Conseil d'Administration à la date du dépôt du document de référence, leur âge, les dates de première nomination, de début et d'expiration des mandats actuels occupés par ces personnes au sein de la Société, la fonction principale qu'ils exercent en dehors de la Société ainsi que les mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés (à l'exception des filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années :

Les mandats et fonctions exercés par les administrateurs mentionnés ci-dessous sont donnés au 31 janvier 2007, à l'exception de ceux de Mme Helle Kristoffersen, à jour à la date de sa cooptation par le Conseil d'Administration en remplacement de Mme Véronique Morali.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre / Adresse professionnelle	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Thierry Morin 55 ans Valeo 43, rue Bayen - 75017 Paris	4 300	21/03/2001	31/03/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006	Président-Directeur Général	Direction et administration de plusieurs filiales du Groupe Valeo (voir p. 165)	<ul style="list-style-type: none"> Président du Directoire de Valeo (du 9 mai 2001 jusqu'au changement de mode d'administration et de direction de Valeo par adoption de la structure à conseil d'administration en mars 2003) Administrateur du CEDEP*, Arkema*
Daniel Camus 55 ans EDF - Direction Finance 22-30 avenue de Wagram - 75382 Paris Cedex 08	200	17/05/2006	17/05/2006	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009		<p>Directeur Général Délégué, responsable des finances et du développement international du groupe EDF</p>	<p>Groupe EDF</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de : EDF Energy (Grande-Bretagne)*, EDF International* Administrateur de : Edison (Italie)*, Transalpina di Energia (Italie)*, EDF Trading (Grande-Bretagne) Membre du Conseil de Surveillance de EnBW (Allemagne)* <p>Hors Groupe EDF</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : Aventis Pharma, Inc. (États-Unis) Membre du Directoire de : Hoechst Marion Roussel AG (Allemagne), Aventis Pharma AG (Allemagne) Président du Conseil de Surveillance de Aventis Pharma GmbH (Allemagne) Membre du Conseil de Surveillance de : Dalkia*, Morphosys (Allemagne)*, Aventis Pharma SA

* Mandats ou fonctions en cours.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre / Adresse professionnelle	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Jérôme Contamine 49 ans Veolia Environnement 38, avenue Kléber - 75116 Paris	2000	17/05/2006	17/05/2006	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009		Directeur Général Exécutif de Veolia Environnement	Groupe Veolia <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'Administration de : VE Services-Ré • Administrateur de : Veolia Transport*, Veolia Propreté*, VE Services-Ré, Veolia UK (Grande-Bretagne), Veolia Environmental Services Plc (Grande-Bretagne)*, Veolia ES Holdings Plc (Grande-Bretagne)* • Membre du conseil de surveillance de : Veolia Eau*, Dalkia France* • Membre des Conseils de surveillance A et B de Dalkia* Hors Groupe Veolia <ul style="list-style-type: none"> • Président et Chairman de : VENA0 (États-Unis)* • Administrateur de : Rhodia*, VENAC (États-Unis)*, Statoil (Norvège), FCC Espagne, Cementos Portland Espagne
Pierre-Alain De Smedt 63 ans Résidence Château d'Issan Hofstraat 31 B - 8400 Oostende Belgique	200	07/03/2005	07/03/2005	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Président de la FEBIAC (Fédération Belge de l'Industrie de l'Automobile et du Cycle) et administrateur de sociétés en Belgique	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général adjoint de Renault SA • Administrateur de : Belgacom*, C.N.P. (Compagnie Nationale à Portefeuille/Groupe A. Frère)*, Deceuninck Plastics*, Alcopa* • Membre du Comité de Direction et administrateur de la FEBIAC (Fédération Belge de l'Industrie de l'Automobile et du Cycle)* • Membre du Comité de Direction de la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique)

* Mandats ou fonctions en cours.

6 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre / Adresse professionnelle	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
François Grappotte 71 ans Legrand 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87045 Limoges Cedex	500	31/03/2003	31/03/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Président d'Honneur de Legrand S.A.	Groupe Legrand <ul style="list-style-type: none"> • Président-Directeur Général de Legrand S.A. • Président de : Legrand S.A.S., Lumina Management S.A.S., B. Ticino (Italie), FIMAF S.A.S. • Directeur Général de : Legrand Holding S.A., FIMEP S.A., Lumina Parent (Luxembourg) • Administrateur de : Legrand Holding S.A. *, Legrand S.A. *, Legrand France *, B. Ticino (Italie), Bufer Elektrik (Turquie), Eltas Elektrik (Turquie), Legrand Española (Espagne), Lumina Parent (Luxembourg), Pass & Seymour (États-Unis), The Wiremold Company (États-Unis), FIMEP S.A. Hors Groupe Legrand <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de BNP Paribas*, France Telecom • Membre du Conseil de Surveillance de : Michelin*, Galeries Lafayette • Membre de : Conseil Consultatif de la Banque de France*, Bureau de la F.I.E.C. (Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication), Bureau du Gimelec (Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés), Conseil de Promotelec (Promotion de l'installation électrique dans les bâtiments neufs et anciens)

* Mandats ou fonctions en cours.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre / Adresse professionnelle	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Philippe Guédon 73 ans Espace Développement 16, rue Troyon - 92316 Sèvres	100	31/03/2003	31/03/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Gérant-Associé de Espace Développement	<ul style="list-style-type: none"> Président-Directeur Général de Matra Président du Conseil de Surveillance de Matra Automobile
Yves-André Istel 71 ans Rothschild, Inc. 1251 Avenue of the Americas, 51st floor - New York, NY 10020, USA	500	29/01/1992	31/03/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Senior Advisor de Rothschild, Inc.	Groupe Rothschild <ul style="list-style-type: none"> Vice-Chairman de Rothschild, Inc. Administrateur de Banque Rothschild & Cie Hors Groupe Rothschild <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : Compagnie Financière Richemont AG*, Imperial Sugar Company*, Chalone Wine Group, Tiedemann Trust Company Membre du Conseil de Surveillance de Valeo
Helle Kristoffersen** 43 ans Alcatel-Lucent 54 rue La Boétie - 75008 Paris	-	22/03/2007	22/03/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Directeur de la Stratégie d'Alcatel-Lucent	<ul style="list-style-type: none"> Directeur de l'Analyse Economique, groupe Alcatel

* Mandats ou fonctions en cours.

** En remplacement de Mme Véronique Morali, démissionnaire.

6 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre / Adresse professionnelle	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Jean-Bernard Lafonta 45 ans Wendel Investissement 89, rue Taitbout - 75009 Paris	100	07/12/2001	31/03/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Président du Directoire de Wendel Investissement	<p>Groupe Wendel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil de Surveillance de Editis Holding* • Vice-Président et Président* du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas • Directeur Général de Compagnie Générale d'Industrie et de Participations - CGIP • Directeur Général Délégué de Wendel Investissement • Membre du Conseil de Surveillance d'Oranje-Nassau Groep B.V.* • Administrateur de : Legrand Holding*, Legrand S.A.*, Lumina Parent, Wendel Investissement, Bureau Veritas • Représentant permanent de Sofu au Conseil de Surveillance de Bureau Veritas <p>Hors Groupe Wendel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de Banque Directe • Président du Conseil d'Administration de Winvest S.A. (Luxembourg)* • Gérant de : Granit (SARL)*, JBMN (Luxembourg)*, Winvest Conseil (Luxembourg)* • Membre du Comité de Direction Générale de BNP Paribas • Membre du Conseil de Surveillance de Valeo • Administrateur de Cap Gemini

* Mandats ou fonctions en cours.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre / Adresse professionnelle	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Alain Minc 58 ans A.M. Conseil 10, avenue George V - 75008 Paris	500	04/07/1986	31/03/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Président de A.M. Conseil.	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil de Surveillance du Monde* • Président de la Société des Lecteurs du Monde • Administrateur de : Fnac*, Vinci*, Yves Saint-Laurent S.A. • Membre du Conseil de Surveillance de Valeo • Membre du Conseil de Surveillance de Pinault-Printemps-Redoute
Erich Spitz 76 ans Thales RD 128 - 91767 Palaiseau Cedex	144	24/06/1987	31/03/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2006		Conseiller de Thales	<p>Groupe Thales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de Thales Avionics Lcd* • Administrateur de Thales Corporate Ventures* <p>Hors Groupe Thales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil de Surveillance de : Novaled*, Riber* • Membre du Directoire de ERA • Membre du Conseil de Surveillance de Valeo • Membre Correspondant de l'Académie des Sciences* • Membre de l'Académie des Technologies* • Président d'Honneur de European Industrial Research Management Association (EIRMA)*

* Mandats ou fonctions en cours.

Thierry Morin intègre le groupe Valeo en 1989 comme Directeur Financier de la Branche Embrayages. Il assume successivement la fonction de Directeur Financier de la Branche Thermique Moteur, puis celle de Directeur du Contrôle Financier Groupe. Il devient en 1997 Directeur Général Adjoint et Directeur Financier et des Opérations Stratégiques du Groupe. Le 5 juin 2000, il est nommé Directeur Général plus particulièrement en charge des aspects financiers, opérations stratégiques et systèmes d'information et membre du Comité Exécutif. Le 21 mars 2001, il est nommé Président du Conseil d'Administration, le 9 mai 2001, Président du Directoire et le 31 mars 2003, confirmé comme Président-Directeur Général de Valeo.

Avant de rejoindre Valeo, Thierry Morin a occupé la fonction de Directeur Général Adjoint de la division ISD chez Thomson Consumer Electronics, à Los Angeles. Il a aussi exercé diverses fonctions financières durant dix ans chez Schlumberger.

Thierry Morin est titulaire d'une maîtrise de gestion de l'université de Paris-IX Dauphine.

Daniel Camus est Directeur Général Délégué, responsable des finances et du développement international du groupe EDF qu'il a rejoint fin 2002, après 25 ans d'activités dans l'industrie chimique et pharmaceutique au sein du groupe Hoechst-Aventis en Allemagne, aux Etats-Unis, au Canada et en France. Daniel Camus est Docteur d'Etat ès Sciences Economiques, agrégé en Sciences de la gestion et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Jérôme Contamine est entré chez Veolia en 2000 comme Directeur Général Adjoint Finances avant de devenir en 2002 Directeur Général Délégué animant l'ensemble des fonctions transverses, puis Directeur Général Exécutif en 2003.

De 1988 à 2000, il a exercé différentes fonctions au sein du groupe Elf : postes à la Direction Financière, dont celui de Directeur Financements et Trésorerie (1991-1994), Directeur Adjoint Europe et États-Unis, Division Exploration/Production, puis Directeur Général de Elf Norvège (1995-1998) et Directeur Europe continentale/Asie centrale de la Division Exploration/Production (2000).

Il est diplômé de l'École Polytechnique, ancien élève de l'École Nationale d'Administration et Conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

Pierre-Alain De Smedt est Ingénieur Commercial, licencié en Sciences Commerciales et Financières de l'Université Libre de Bruxelles.

Il débute sa carrière en 1966 chez Solvay, au sein du Département Informatique.

En 1971, il prend le poste de Directeur Financier, des Achats, de la Logistique, de l'Organisation et de l'Informatique du groupe Bosch Belgique.

Ayant intégré ensuite le groupe Volkswagen en 1973 en tant que Directeur Financier, de la Logistique, des Achats, de l'Organisation et de l'Informatique, il est nommé Président du Conseil d'Administration de la filiale regroupant ces activités en 1985.

En 1988, il devient administrateur-délégué de Tractebel et Président du Comité Exécutif des Sociétés d'Électricité (Ebes, Intercom et Unerg).

Nommé en 1991 Président de Autolatina, première entreprise privée d'Amérique latine et filiale commune de Volkswagen et Ford, il devient en 1997 Président de Seat, filiale du groupe Volkswagen.

En 1999, Pierre-Alain De Smedt intègre Renault en tant que Directeur Général Adjoint Industriel et Technique. Il est alors également membre du Comité Exécutif du Groupe et de l'Alliance Board Renault/Nissan.

Pierre-Alain de Smedt a par ailleurs pris en 2006 la présidence de la FEBIAC (Fédération Belge de l'Automobile).

François Grappotte est Président d'Honneur de Legrand S.A.

Il est entré chez Legrand S.A. en 1983 dont il devient Directeur Général avant d'être nommé Président-Directeur Général, fonction qu'il exerce jusqu'au 31 décembre 2003, puis Président jusqu'au 17 mars 2006.

Après sept années au ministère de l'Industrie et au ministère de l'Économie et des Finances de 1963 à 1970, François Grappotte exerce à la Banque Rothschild comme Sous-Directeur puis Directeur Adjoint et Directeur (1970-1972) avant d'entrer à la Compagnie Électromécanique (CEM) comme Secrétaire Général puis Directeur Général, de 1973 à 1983.

François Grappotte est titulaire d'une licence en droit et des diplômes d'études supérieures d'économie politique et de sciences économiques et financières de la Faculté de droit de Paris. Il est également diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA).

Philippe Guédon est depuis 2003 gérant-associé d'Espace Développement.

Il est entré chez Simca en 1956 où il a exercé les fonctions d'ingénieur après-vente puis d'ingénieur au bureau d'études jusqu'en 1965. Il a ensuite été Ingénieur d'Etudes chez Matra, puis Directeur Technique jusqu'en 1983. Il est devenu Président-Directeur Général de Matra en 1983, fonction qu'il a exercée jusqu'en 2003.

Il est le créateur de la Matra 530, de la Bagheera, de la Rancho, de la Murena, de l'Espace et de l'Avantime.

Philippe Guédon est Ingénieur des Arts et Métiers, Angers 1956.

Yves-André Istel est conseiller principal de Rothschild, Inc. à New York.

De 1964 à 1983, il a été associé et administrateur de Kuhn, Loeb Inc., puis Lehman Bros.

Il a ensuite exercé la charge de Coprésident de First Boston International de 1984 à 1988, puis de Président de International Wasserstein, Perella de 1988 à 1992. Il a ensuite été Vice Chairman de Rothschild, Inc. de 1993 à 2002.

Yves-André Istel est diplômé de l'Université de Princeton, 1957.

Jean-Bernard Lafonta est Président du Directoire de Wendel Investissement.

Il a commencé sa carrière comme ingénieur et occupé différentes fonctions dans l'administration entre 1986 et 1992, notamment au sein de cabinets ministériels. En 1993, il rejoint les équipes de Fusions-Acquisitions de la Banque Lazard en tant que Directeur Général Adjoint à Paris. En 1996, il devient Directeur de la stratégie de la BNP auprès de Michel Pébereau qui lui demande, la même année, de prendre la responsabilité de l'ensemble des activités de marchés de capitaux de la banque. En 2000, il devient membre du Comité de Direction Générale de BNP Paribas et prend la Présidence de Banque Directe. En septembre 2001, il rejoint le groupe Wendel Investissement comme administrateur et Directeur Général Délégué.

Jean-Bernard Lafonta est diplômé de l'École polytechnique et ingénieur du Corps des Mines de Paris.

Alain Minc est Président de A.M. Conseil depuis avril 1991.

Il a précédemment exercé les fonctions suivantes : Directeur financier de la Compagnie de Saint-Gobain de 1979 à 1986 ; Président de la Sicav Orient-Gestion en 1984-1985 ; Président de Sofimatique de 1979 à 1983 ; Président-Directeur Général de Air Industrie de 1982 à 1984, puis administrateur ; Vice-Président-Directeur Général, puis Président de Cochery Bourdin et Chaussé en 1985-1986 ; Président de la Société des Lecteurs du Monde de 1985 à 2003 ; Directeur Général de Société Générale d'Entreprises en 1985-1986 ; Administrateur Directeur Général (de 1986 à 1989) puis Vice-Président-Directeur Général (en 1989) de Cerus ; Vice-Président-Directeur Général de Dumenil Leblé SA, devenue Cerus, de 1989 à 1991.

Alain Minc est ingénieur civil des Mines, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (major 1971), et ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA) (major, voie Administration économique, promotion Léon Blum 1975).

Erich Spitz est entré en 1958 à la Compagnie Générale de TSF (devenue Thomson-CSF).

Il a d'abord exercé les fonctions de Directeur du Laboratoire Central de Recherche, avant d'occuper celles de Directeur de la Recherche et Développement du groupe Thomson de 1983 à 1994.

Erich Spitz est diplômé de l'École polytechnique de Prague et docteur ès sciences.

Au cours de la réunion du Conseil qui s'est tenue le 22 mars 2007, Mme **Helle Kristoffersen** a été cooptée en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Mme Véronique Morali qui a remis son mandat à la disposition du Conseil d'Administration. Mme Helle Kristoffersen est Directeur de la Stratégie et Secrétaire du Comité Stratégique du groupe Alcatel-Lucent, précédemment groupe Alcatel, où elle est entrée en 1994 en qualité de Responsable des opérations financières.

De 1989 à 1991, elle a travaillé comme analyste au sein du Département Affaires de la Banque Lazard & Cie, avant d'intégrer le groupe Bolloré, où elle a exercé les fonctions suivantes: Directeur

Financier en charge des opérations de fusions-acquisitions, Responsable de la stratégie opérationnelle de la Branche Maritime, puis Responsable des fusions-acquisitions auprès du Président-Directeur Général.

Mme Kristoffersen est titulaire d'une maîtrise d'économétrie de l'Université Paris I; elle est également diplômée de l'ENSAE (École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique) et ancienne élève de l'École Normale Supérieure.

La cooptation de Mme Helle Kristoffersen devra être soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale.

2.2.2. Déclarations relatives aux membres du Conseil d'Administration

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration, (ii) aucun membre du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et (iv) aucun membre du Conseil d'Administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs des membres du Conseil d'Administration à l'égard de Valeo et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

À l'exception des restrictions légales ou statutaires ou de celles prévues dans les plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, les plans d'attribution d'actions gratuites et les plans d'épargne entreprise, dans le cadre desquels certaines actions ont été souscrites ou acquises par les membres du Conseil d'Administration, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration aurait été sélectionné en tant qu'administrateur ou membre de la Direction Générale de Valeo.

2.2.3. Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration à la Société ou à l'une de ses filiales

Il n'existe pas de contrats de service conclus entre les membres du Conseil d'Administration et la Société ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

2.3. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Société a adopté le 31 mars 2003 un Règlement Intérieur, en ligne avec les recommandations du rapport Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise.

Le Règlement Intérieur précise les modalités de composition et de fonctionnement du Conseil d'Administration, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

2.3.1. Composition et nomination

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'Administration est composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus (ou tout nombre maximal différent résultant d'une modification des prescriptions légales en vigueur). Le Conseil d'Administration de la Société est à ce jour composé de 11 membres. Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés et aucun censeur n'a été nommé.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, qui lui-même reçoit les propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les membres du Conseil sont nommés pour une durée de 4 ans, qui expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire conformément aux dispositions légales en vigueur. La durée des fonctions du Président ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Aucune personne physique ayant passé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil d'Administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil ayant dépassé cet âge. Ces dispositions sont applicables, le cas échéant, aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Les fonctions du Président prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 70 ans.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.3.2. Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Conformément aux dispositions de son Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration procède chaque année avant la publication du Rapport annuel à une évaluation de la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur (en ligne avec le dispositif préconisé par le rapport Bouton).

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration retient comme indépendants les administrateurs qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

En particulier, sont présumés indépendants les administrateurs :

- (i) qui ne sont pas salariés ou mandataires sociaux de la Société, salariés ou administrateurs d'une société qu'elle consolide et qui ne l'ont pas été au cours des cinq dernières années ;
- (ii) qui ne sont pas mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- (iii) qui ne sont pas clients, fournisseurs, banquiers d'affaires, banquiers de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lesquels la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- (iv) qui n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ;
- (v) qui n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des cinq dernières années ;
- (vi) qui n'ont pas été administrateurs de l'entreprise depuis plus de douze ans à la date à laquelle leur mandat en cours leur a été conféré.

Pour les administrateurs détenant 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ou plus, ou représentant une personne morale détenant une telle participation, la qualification d'indépendant tient compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

En application de ces critères, le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 20 novembre 2006, noté que :

- un administrateur exerce les fonctions de Président-Directeur Général de la Société : Thierry Morin ;
- trois administrateurs sont membres du Conseil d'Administration (et précédemment du Conseil de Surveillance) depuis plus de douze ans : Alain Minc, Yves-André Istel et Erich Spitz ;
- sept administrateurs sont indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur : Daniel Camus, Jérôme Contamine, Pierre-Alain De Smedt, François Grappotte, Philippe Guédon, Jean-Bernard Lafonta et Véronique Morali.

2.3.3. Rôle et fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'Administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires. Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil consacre une séance par an à la revue de l'ensemble de la stratégie industrielle et financière du Groupe.

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du Président, à des dates communiquées au plus tard au début de chaque exercice social, et à tout autre moment en fonction de l'intérêt de la Société. Au cours de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois, avec un taux moyen de présence en personne ou par mandataire de 92 %.

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou, en son absence, par l'administrateur qui aurait pu être délégué provisoirement dans ces fonctions, par un Vice-Président ou par un administrateur-délégué par le Conseil d'Administration.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou réputés présents (dans les conditions prévues par la loi et les statuts), sans qu'il soit tenu compte des membres représentés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, réputés présents ou représentés (dans les conditions prévues par la loi et les statuts), chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

À l'issue de chaque réunion du Conseil, il est établi un procès-verbal signé par le Président et un administrateur.

Conformément au Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration consacre chaque année un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. L'évaluation du fonctionnement du Conseil pour l'exercice 2006 a été menée avec l'assistance d'un cabinet extérieur, au cours du dernier trimestre 2006. À cet effet, un questionnaire détaillé a été envoyé à chacun des administrateurs sur leur appréciation du fonctionnement du Conseil et leurs suggestions pour améliorer celui-ci. Parmi les sujets traités, figuraient le fonctionnement et la composition du Conseil, l'information des administrateurs et le choix des sujets traités, la qualité des débats et le fonctionnement général des Comités spécialisés.

Les réponses des administrateurs ont été analysées puis présentées lors de la séance du Conseil du 12 février 2007. Les résultats de cette évaluation sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne figurant en page 156.

2.3.4. Droits et obligations des administrateurs - Rémunération

Le Règlement Intérieur met à la charge des administrateurs certaines obligations visant notamment à s'assurer qu'ils connaissent les dispositions qui leur sont applicables, à éviter les situations de conflits d'intérêts et à faire en sorte qu'ils consacrent à leur fonction le temps et l'attention nécessaires, dans le respect des dispositions légales relatives au cumul des mandats sociaux.

Les membres du Conseil d'Administration ont également l'obligation de s'informer. À cet effet, le Président communique aux administrateurs les informations et les documents qui leur sont nécessaires pour exercer pleinement leur mission.

En rémunération de leur activité, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil d'Administration une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, répartie librement par le Conseil d'Administration entre ses membres. Le Conseil d'Administration peut également allouer aux administrateurs des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats qu'il leur confie. La rémunération du Président est déterminée par le Conseil d'Administration.

L'article 14 des statuts de Valeo prévoit que chaque administrateur doit, pendant la durée de son mandat, être propriétaire de 100 actions au moins, inscrites en compte nominatif.

Un Code de Bonne Conduite régissant la réalisation par les membres du Conseil d'Administration et les cadres dirigeants du Groupe d'opérations sur les titres de la Société a été accepté par chaque administrateur lors de son entrée en fonction. Ce Code rappelle notamment aux membres du Conseil d'Administration de la Société les règles légales et réglementaires applicables en matière de déclarations d'opérations sur titres de la Société.

Le Code de Bonne Conduite précise en outre les périodes durant lesquelles les membres du Conseil d'Administration et les cadres dirigeants du Groupe doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur titres de la Société et rappelle l'interdiction de réaliser de telles opérations sur la base d'une information privilégiée.

2.4. Comités créés au sein du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a constitué en son sein des Comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Le Conseil a ainsi constitué les Comités permanents suivants : le Comité d'Audit, le Comité Stratégique, le Comité des Nominations et le Comité des Rémunérations. Chacun de ces Comités fait l'objet d'un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration.

Lors de la réunion du Conseil du 14 décembre 2006, le Comité des Nominations a été fusionné avec le Comité des Rémunérations et

le Comité Stratégique a été dissout. Les Comités permanents du Conseil sont donc, à ce jour, le Comité d'Audit et le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Sur la composition et le fonctionnement des Comités permanents, se reporter au rapport du Président du Conseil d'Administration

relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne figurant en page 156.

3. Rémunération des dirigeants et des membres du Conseil d'Administration

Le Comité des Nominations et des Rémunérations joue un rôle central dans la détermination de la rémunération des mandataires sociaux de Valeo et de celle des membres du Conseil d'Administration.

S'agissant de la rémunération des mandataires sociaux, le Comité des Nominations et des Rémunérations étudie et fait des propositions notamment pour ce qui concerne la part variable de cette rémunération ; il définit les règles de fixation de cette part variable en prenant en compte les performances des mandataires sociaux sur l'exercice écoulé et la stratégie à moyen terme de la Société et du Groupe, puis contrôle l'application de ces règles. Le Comité des Nominations et des Rémunérations donne également son avis au Conseil d'Administration sur la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions. Il fait des propositions sur leur attribution, ainsi que sur les dispositions relatives aux retraites des mandataires sociaux et l'octroi de tous autres avantages de toute nature.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a également pour mission de proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence des administrateurs qui sera soumis à l'Assemblée Générale ; il propose en outre les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de leur assiduité au Conseil et, le cas échéant, aux Comités permanents.

Enfin, le Comité des Nominations et des Rémunérations est informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non-mandataires sociaux de la Société et d'autres sociétés du Groupe.

3.1. Les dirigeants du Groupe

3.1.1. Rémunération globale du Président-Directeur Général

La rémunération versée par Valeo à M. Thierry Morin, Président-Directeur Général, est décidée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Rémunération fixe et avantages en nature

Au cours de l'exercice 2006, la rémunération brute annuelle fixe versée par Valeo à M. Thierry Morin s'est élevée à 1 519 538 euros.

Elle se décompose en une rémunération brute de 1 500 288 euros et 19 251 euros au titre des avantages en nature (dont 12 401 euros au titre d'un véhicule de fonction et 6 850 euros représentant la cotisation annuelle au régime Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise).

Rémunération variable

M. Thierry Morin n'a pas perçu de rémunération variable en 2006.

Jetons de présence versés par la Société

En 2006, M. Thierry Morin a perçu des jetons de présence à hauteur de 35 000 euros en qualité d'Administrateur de Valeo.

Rémunération versée par les sociétés contrôlées

La rémunération brute que M. Thierry Morin a perçue des sociétés contrôlées par Valeo (au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce) s'est élevée à 120 883 euros, somme qui se décompose en jetons de présence pour 45 750 euros et contribution à un fonds de pension pour 75 133 euros.

Aucun avantage en nature n'a été versé à M. Thierry Morin par les sociétés susvisées au cours de l'exercice 2006.

Stock-options et actions gratuites

Compte tenu des périodes non autorisées telles que définies par la réglementation boursière, le Conseil n'avait pas, en 2005, attribué à M. Thierry Morin, au titre de cet exercice, d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites. Cette attribution a été effectuée en mars 2006 à concurrence de 150 000 options d'achat d'actions et 50 000 actions gratuites, selon les termes et conditions suivants :

- le Conseil a fixé le prix d'achat des actions auxquelles donneront droit les options à 33,75 euros, étant précisé (i) que les options pourront être exercées pour 50 % du nombre d'options attribuées à M. Thierry Morin à partir du 3 mars 2008 et pour

100 % à partir du 3 mars 2009, les actions obtenues par levée d'options ne pouvant être cédées avant le 3 mars 2010 et (ii) à défaut d'exercice, les options deviendront caduques le 2 mars 2014 ;

- la date d'attribution définitive des actions gratuites a été fixée par le Conseil au 3 juin 2008 sous réserve que (i) M. Thierry Morin soit toujours titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social avec une société du Groupe Valeo au 3 juin 2008 et (ii) à hauteur de 30 000 actions gratuites attribuées, certains critères de performance liés à l'atteinte d'un niveau de marge opérationnelle pour les exercices 2006 et 2007 soient satisfaits.

Pour la même raison que celle exposée ci-dessus, le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 7 mars 2007, attribué à M. Thierry Morin, au titre de l'exercice 2006, 200 000 options d'achat d'actions, selon les termes et conditions suivants :

- le Conseil a fixé le prix d'achat des actions auxquelles donneront droit les options à 36,97 euros, étant précisé (i)

que les options pourront être exercées pour 50 % du nombre d'options attribuées à M. Thierry Morin à partir du 7 mars 2009 et pour 100 % à partir du 7 mars 2010, les actions obtenues par levée d'options ne pouvant être cédées avant le 7 mars 2011 et (ii) à défaut d'exercice, les options deviendront caduques le 6 mars 2015 ;

- conformément à la loi n° 2006-1770 pour le développement de la participation et de l'actionariat salarié du 30 décembre 2006, M. Thierry Morin devra, en cas d'exercice des options qui lui sont attribuées, et après cession de la quantité d'actions nécessaire au financement de la levée, au paiement de l'impôt, des prélèvements sociaux et des frais relatifs à la transaction, conserver au moins 75 % du nombre d'actions restantes issues de la levée desdites options sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions.

En 2006, M. Thierry Morin n'a pas procédé à la levée d'options attribuées au cours d'exercices précédents.

Évolution de la rémunération du Président-directeur Général au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous fait apparaître la rémunération brute globale versée à M. Thierry Morin au cours des trois derniers exercices.

(en euros)	Rémunérations diverses versées par la Société				Rémunérations versées par les sociétés contrôlées		Total rémunération brute globale
	Fixe	Variable	Jetons de présence	Avantages en nature			
2004	1 272 760	150 000	35 000	17 892	116 922	1 592 574	
2005	1 284 000	0	35 000	18 395	118 758	1 456 153	
2006	1 519 538	0	35 000	19 251	120 883	1 694 672	

Régime de retraite

M. Thierry Morin continue de bénéficier du régime de retraite complémentaire mis en place pour les Dirigeants précédemment membres du Directoire sur décision du Conseil de Surveillance du 17 octobre 2002. Ce système complète les régimes existants (Sécurité Sociale, Arrco, Agirc, etc.) pour permettre d'acquérir un montant de retraite égal à 2 % du salaire de fin de carrière par année d'ancienneté dans le Groupe. Le montant total de retraite ne peut excéder 60 % du salaire de fin de carrière. Pour être mis en œuvre, ce régime complémentaire nécessite une ancienneté minimale de 15 ans dans le Groupe Valeo au moment du départ à la retraite et Valeo, ou l'une de ses filiales, doit avoir été le dernier employeur du bénéficiaire avant la liquidation de ses droits à la retraite.

Indemnité de départ

En cas de départ de M. Thierry Morin, sur décision du Conseil d'Administration de mettre un terme à ses fonctions (sauf pour faute grave commise lors de l'exercice de ses fonctions) ou de sa propre initiative, en cas de divergence de vues sur la stratégie poursuivie par le Conseil à l'issue d'une OPA, le montant de l'indemnité de départ est fixé forfaitairement à trois fois le montant de sa dernière rémunération annuelle, hors prime.

3.1.2. Rémunération globale des autres dirigeants du Groupe

Le montant global des rémunérations brutes perçues en 2006 par les Directeurs Fonctionnels et Directeurs Opérationnels de Valeo s'est élevé à 10 820 943 euros (contre 10 438 062 euros en 2005 et 10 895 652 euros en 2004), dont 9 240 726 euros au titre de la part fixe de la rémunération, 1 199 687 euros au titre de la part variable, 240 606 euros au titre d'avantages en nature, 45 735 euros au titre de jetons de présence et 94 189 euros au titre de la participation.

Au cours de l'exercice 2006, les Directeurs Fonctionnels et les Directeurs Opérationnels de Valeo hors mandataires sociaux se sont vus attribuer un nombre total de 288 000 options d'achat d'actions.

3.2. Les membres du Conseil d'Administration

Les administrateurs reçoivent des jetons de présence qui leur sont versés semestriellement. Ces jetons de présence ne leur sont toutefois pas versés si leur assiduité moyenne aux réunions du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, aux réunions des

Comités constitués au sein du Conseil auxquels ils participent, est inférieure à 50 % au cours du semestre.

L'enveloppe de jetons de présence de 450 000 euros approuvée par l'Assemblée Générale mixte du 31 mars 2003 n'a pas été modifiée depuis.

Au cours de l'exercice 2006, les jetons de présence ont été répartis par le Conseil d'Administration de la manière suivante : 20 000 euros à chaque administrateur et 15 000 euros supplémentaires pour ceux d'entre eux participant à l'un des Comités susvisés.

Le total des jetons de présence attribués par la Société aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 305 000 euros en 2006 (301 250 euros en 2005), répartis de la manière suivante :

Montant en euros	2006	2005	Rappel 2004
Thierry Morin	35 000	35 000	35 000
Daniel Camus	10 000	-	-
Jérôme Contamine	10 000	-	-
Pierre-Alain De Smedt	35 000	18 750	-
François Grappotte	35 000	35 000	35 000
Philippe Guédon	35 000	35 000	35 000
Erich Spitz	27 500	35 000	35 000
Alain Minc	35 000	35 000	35 000
Véronique Morali	27 500	35 000	10 000
Jean-Bernard Lafonta	35 000	35 000	35 000
Yves-André Istel	20 000	27 500	25 000

À l'exception de M. Thierry Morin (voir page 186 et 187) et de M. Yves-André Istel (Voir le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant p. 150), les membres du Conseil d'Administration n'ont bénéficié au cours de l'exercice d'aucune autre rémunération ni d'aucun autre avantage. Les administrateurs autres que M. Thierry Morin n'ont pas bénéficié de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites. Aucun d'entre eux n'est détenteur d'options de souscription d'actions.

3.3. Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions gratuites

3.3.1. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et exercées au cours de l'exercice

À l'exception de M. Thierry Morin, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice et ces derniers n'ont par ailleurs levé aucune option de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux membres du Conseil d'Administration et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice	Date d'échéance	Date du Conseil d'Administration
Options consenties durant l'exercice par Valeo* et par toute société du Groupe aux membres du Conseil d'Administration	150 000 options d'achat**	33,75 €	02/03/2014	03/03/2006
Options levées durant l'exercice par chaque membre du Conseil d'Administration	Néant			

* Aucune société comprise dans le périmètre d'attribution des options autre que Valeo n'a émis d'options.

** Compte tenu des périodes non autorisées telles que définies par la réglementation boursière, le Conseil d'Administration n'avait pas, au cours de l'exercice 2005, attribué à M. Thierry Morin d'options de souscription ou d'achat d'actions au titre de cet exercice. L'attribution des 150 000 options d'achat susmentionnées au prix d'exercice de 33,75 euros a été faite le 3 mars 2006 au titre de l'exercice 2005.

Par ailleurs et pour les mêmes raisons, le Conseil d'Administration a attribué 200 000 options d'achat à Thierry Morin au titre de l'exercice 2006 lors de sa séance du 7 mars 2007 (voir p. 187).

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice	Date d'échéance	Date du Conseil d'Administration
Options consenties durant l'exercice par Valeo* et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution d'options, aux dix salariés de Valeo et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé	175 000** options d'achat (16 personnes concernées***)	32,63 €	19/11/2014	20/11/2006
Options détenues sur Valeo et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les dix salariés de Valeo et de ces sociétés, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	26 500 options de souscription	27,31 €	-	-

* Aucune société comprise dans le périmètre d'attribution des options autre que Valeo n'a émis d'options.

** Sur un nombre total de 1 309 250 options d'achat d'actions attribuées.

*** 13 salariés sont bénéficiaires d'un nombre égal d'options au 2^e rang.

3.3.2. Actions gratuites

À l'exception de M. Thierry Morin, aucune action gratuite n'a été attribuée aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice.

Actions gratuites attribuées aux membres du Conseil d'Administration	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date du Conseil d'Administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par Valeo et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions gratuites, aux membres du Conseil d'Administration	50 000*	03/03/2006

* Compte-tenu des périodes non autorisées telles que définies par la réglementation boursière, le conseil d'Administration n'avait pas, au cours de l'exercice 2005, attribué à M. Thierry Morin d'actions gratuites au titre de cet exercice. Cette attribution a été effectuée le 3 mars 2006, à concurrence de 50 000 actions gratuites. La date d'attribution définitive des actions gratuites a été fixée par le Conseil d'Administration au 3 juin 2008, sous réserve (i) que M. Thierry Morin soit toujours titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social avec une société du groupe Valeo au 3 juin 2008 et (ii) à hauteur de 30 000 actions gratuites attribuées, de la satisfaction de critères de performance liés à l'atteinte d'un niveau de marge opérationnelle pour les exercices 2006 et 2007.

En vertu de l'autorisation conférée par la quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2005, le Conseil d'Administration a procédé le 20 novembre 2006 à l'attribution

gratuite d'un nombre total de 100 000 actions existantes de la Société, au profit d'une population limitée de managers à fort potentiel (salariés, hors mandataires sociaux).

Actions gratuites attribuées aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date du Conseil d'Administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par Valeo aux dix salariés de Valeo ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 et dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé	18 500	20/11/2006

La date d'attribution définitive des actions gratuites a été fixée par le Conseil d'Administration au 20 novembre 2009 (soit trois ans à compter de la date de réunion du Conseil ayant décidé l'attribution des actions), sous réserve que le bénéficiaire soit toujours, à cette date, titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social avec une société du groupe Valeo.

À compter de la date d'attribution définitive et sous réserve de la satisfaction de la condition susvisée, les bénéficiaires deviendront propriétaires des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et disposeront de tous les droits de l'actionnaire. Ils

ne pourront toutefois pas céder les actions gratuites qui leur auront été définitivement attribuées pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Par ailleurs, lors de sa délibération du 7 mars 2007, le Conseil d'Administration a attribué 100 000 actions gratuites au bénéfice d'une population limitée d'une centaine de managers à fort potentiel (salariés, hors mandataires sociaux) selon les mêmes termes et conditions que ceux susvisés, la date d'attribution définitive étant fixée au 7 mars 2010.

3.4. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'avantages

Au 31 décembre 2006, le montant total des sommes provisionnées par Valeo ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraite ou d'autres avantages aux membres du Conseil d'Administration

ou autres dirigeants du Groupe s'élevait à 14 millions d'euros (contre 13 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Au 31 décembre 2006, le montant total des sommes constatées par Valeo ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraite ou d'autres avantages à d'anciens membres du Conseil d'Administration ou autres dirigeants du Groupe s'élevait à 84 154,97 euros.

4. Opérations avec les apparentés

4.1. Opérations conclues au cours de l'exercice 2006

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 6 octobre, autorisé la conclusion d'un contrat de conseil avec Monsieur Yves-André Istel pour son assistance et ses conseils dans le cadre de l'étude du rapprochement du Groupe avec la société Visteon.

En outre, les opérations conclues entre la Société et ses filiales espagnoles dans le cadre de la mise en place du plan international d'actionnariat salarié Valeorizon 2004 et qui avaient été autorisées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 18 octobre 2004, ainsi que les conventions conclues entre la Société et des filiales opérationnelles du Groupe dans le cadre du contrat de redevance de marque et qui avaient été autorisées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 décembre 2005 (voir ci-contre) se sont poursuivies.

Pour plus d'informations, se reporter au rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant p. 150.

4.2. Opérations conclues au cours des exercices 2004 et 2005

Au cours de **l'exercice 2005**, le Conseil d'Administration du 15 décembre 2005 a autorisé la signature de contrats de redevance de marque entre la Société et plusieurs filiales opérationnelles du Groupe.

Au cours de **l'exercice 2004**, le Conseil d'Administration du 18 octobre 2004 a autorisé la conclusion d'opérations d'options sur actions Valeo entre la Société et les sociétés Valeo España SA, Valeo Service España SA, Valeo Iluminacion SA et Valeo Termico SA, dans le cadre de la mise en place du plan international d'actionnariat salarié Valeorizon 2004.

Le détail de ces opérations figure dans les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées se rapportant aux exercices 2004 et 2005 et incorporés par référence au présent document.

5. Procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage

À la connaissance de Valeo, il n'y a pas eu, au cours des douze derniers mois, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris de procédure en suspens ou de procédure

dont Valeo serait menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

6. Assurances et couverture des risques

La politique d'assurance du Groupe s'appuie sur une politique forte de prévention et de protection des risques. Elle prend en compte la couverture des sinistres majeurs ; afin d'optimiser les coûts

d'assurance, le Groupe pratique une politique d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

L'ensemble des sociétés du Groupe est assuré auprès de compagnies d'assurances de premier rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement son activité, ses résultats ou son patrimoine.

Sont principalement assurés les risques en matière de :

- dommages aux biens, de pertes d'exploitation ;

- transport de marchandises ou d'équipements ;
- dommages causés aux clients et aux tiers ;
- dommages du fait d'accidents et de maladies professionnelles du personnel ;
- dommages liés aux risques du travail.

Les limites de garantie sont indiquées ci-dessous :

Type d'assurance	Limite de garantie (en euros)
Dommages aux biens et pertes d'exploitation	1 milliard
Responsabilité civile générale produits et environnement	200 millions
Transport de marchandises ou d'équipements	4 575 millions
Responsabilité civile des dirigeants	60 millions
Responsabilité civile liée aux rapports sociaux	50 millions

Les dommages aux biens sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf et les pertes d'exploitation sur la base de la perte de marge sur une année.

Au titre de l'année 2006, les primes d'assurances supportées par le Groupe au titre de ces couvertures d'assurance se sont élevées à 12,1 millions d'euros.

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Exercice 2006 (en millions d'euros)	PricewaterhouseCoopers	%	KPMG	%
AUDIT				
Emetteur	-		-	
Filiales intégrées	(4,7)		(2,7)	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	(4,7)		(2,7)	
Emetteur	-		-	
Filiales intégrées	(1,6)		(0,6)	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	(1,6)		(0,7)	
Sous-total Audit	(6,3)	88%	(3,4)	89%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES				
Juridique, fiscal, social	(0,9)		(0,4)	
Autres	-		-	
Sous-total autres prestations	(0,9)	12%	(0,4)	11%
TOTAL	(7,2)		(3,8)	

Exercice 2005 (en millions d'euros)	PricewaterhouseCoopers	%	KPMG	%
AUDIT				
Emetteur	-		-	
Filiales intégrées	(5,1)		(2,2)	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	(5,1)		(2,2)	
Emetteur	-		-	
Filiales intégrées	(2,9)		(0,5)	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	(2,9)		(0,5)	
Sous-total Audit	(8,0)	92%	(2,7)	90%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES				
Juridique, fiscal, social	(0,7)		(0,3)	
Autres	-		-	
Sous-total autres prestations	(0,7)	8%	(0,3)	10%
TOTAL	(8,7)		(3,0)	

Renseignements de caractère général concernant le capital

1. Évolution du capital de Valeo

Au 31 décembre 2006, le capital social de Valeo s'élevait à 232 741 851 euros, divisé en 77 580 617 actions de même catégorie, d'une valeur nominale de 3 euros chacune, entièrement libérées et admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext.

À la connaissance de la Société, aucune action de la Société ne fait l'objet d'un nantissement.

Depuis le 31 décembre 2002, le capital de Valeo a évolué comme suit :

Années	nature de l'opération	Montant des variations du capital (en millions d'euros)			Nombre d'actions	Nombre cumulé d'actions
		Nominal	Prime d'émission	Montant total		
2002	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	1	11	12	277 125	83 333 728
	Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues	(4)	(47)	(51)	1 200 000	82 133 728
2003	-	-	-	-	-	82 133 728
2004	Augmentation de capital réservée aux salariés de Valeo	5	28	33	1 575 296	83 709 024
2005	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	-	1	1	51 333	
	Réduction de capital par mise en œuvre d'offres publiques d'achat	(19)	(233)	(252)	(6 250 000)	77 510 357
2006	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	-	2	2	70 260	77 580 617

Au cours de l'exercice 2004, Valeo a lancé une opération d'actionnariat salarié international (« Valeorizon 2004 ») dans le cadre d'une augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 avril 2004. Cette augmentation de capital a donné lieu à l'établissement d'une note d'opération qui a été visée par l'Autorité des marchés financiers le 27 août 2004 sous le n° 04-738. À la suite de cette opération, Valeo a constaté, le 16 décembre 2004, la réalisation d'une augmentation de capital par émission de 1 575 296 actions nouvelles dont 400 653 actions souscrites par la Société Générale, afin d'offrir aux salariés des filiales de certains pays étrangers une formule à effet de levier équivalente à celle proposée par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise. Les actions nouvelles ont été émises sans droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 23,65 euros (soit une décote de 20 % par rapport à

la moyenne des cours d'ouverture de l'action Valeo constatés sur les vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription).

Au cours de l'exercice 2005, Valeo a procédé à un rachat d'actions auprès de ses actionnaires portant sur un nombre global de 6 250 000 actions (soit environ 7,5 % du capital). Ce rachat a été réalisé à un prix de 40 euros par action dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions et d'une offre publique d'achat simplifiée (OPRA/OPAS). À l'issue de l'offre, le 3 juin 2005, toutes les actions rachetées ont été annulées le 20 juin 2005 par le Conseil d'Administration, qui a procédé à une réduction de capital de la Société à hauteur du montant nominal des actions rachetées, soit 18 750 000 euros. L'OPRA/OPAS a fait l'objet d'une note d'information ayant reçu le visa de l'AMF le 28 avril 2005 sous le numéro 05-323.

2. Capital autorisé mais non émis

Titres concernés Date d'Assemblée Générale (durée de l'autorisation et expiration)	Montant maximum d'émission	Montant maximum d'augmentation de capital	Utilisation des autorisations au cours de l'exercice
Émissions avec droit préférentiel			
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (A) AG du 3 mai 2005 - 8 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 3 juillet 2007)	1,52 milliard d'euros de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital Le montant nominal des titres de créances émis en vertu de (A)+(C)+(G) est limité à 2 milliards d'euros	76,22 millions d'euros (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G) étant limité à 180 millions d'euros	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes (B) AG du 3 mai 2005 - 11 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 3 juillet 2007)		76,22 millions d'euros (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G) étant limité à 180 millions d'euros	Néant
Émissions sans droit préférentiel			
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (C) AG du 3 mai 2005 - 9 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 3 juillet 2007)	1,52 milliard d'euros de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital Le montant nominal des titres de créances émis en vertu de (A)+(C)+(G) est limité à 2 milliards d'euros	76,22 millions d'euros (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G) étant limité à 180 millions d'euros	Néant
Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature (D) AG du 3 mai 2005 - 10 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 3 juillet 2007)		10 % du capital social (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G) étant limité à 180 millions d'euros	Néant
Augmentation de capital par émissions réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (E) AG du 3 mai 2005 - 13 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 3 juillet 2007)		2,1 millions d'euros (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G) étant limité à 180 millions d'euros	Néant
Émissions réservées au personnel			
• Options de souscription d'actions AG du 5 avril 2004 - 12 ^e résolution (38 mois maximum, expiration le 5 juin 2007)	1 500 000 actions*		Néant
• Actions gratuites-(F) AG du 3 mai 2005 - 15 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 3 juillet 2007)	Le nombre d'actions existantes ou à émettre est limité à 10 % du capital	(A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G) étant limité à 180 millions d'euros	Octroi de 163 000 actions existantes
Émissions avec ou sans droit préférentiel			
Option de surallocation dans le cadre d'augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (G) AG du 3 mai 2005 - 12 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 3 juillet 2007)	Émission limitée à 15 % de l'émission initiale 1,52 milliard d'euros de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital Le montant nominal des titres de créances émis en vertu de (A)+(C)+(G) est limité à 2 milliards d'euros	(A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G) étant limité à 180 millions d'euros	Néant

* La 12^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2004, qui permet au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution d'options d'achat et/ou de souscription d'actions, a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2005 uniquement en ce qui concerne l'octroi d'options d'achat d'actions. Elle fixe un plafond de 1 500 000 actions qui ne distingue pas selon que ce nombre maximum d'actions résulte de l'exercice d'options de souscription ou de l'exercice d'options d'achat d'actions. L'autorisation de l'Assemblée Générale a été utilisée au cours de l'exercice 2004 à hauteur de 1 123 200 options de souscription et de 280 800 options d'achat d'actions.

3. Autres titres donnant accès au capital

3.1. Obligations à options de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE)

Dans le cadre de l'autorisation donnée à l'Assemblée Générale des actionnaires de Valeo du 10 juin 2002 (réitérée le 31 mars 2003 lors du changement de mode d'administration de Valeo), Valeo a émis le 25 juillet 2003 un emprunt obligataire représenté par 9 975 754 obligations convertibles et/ou échangeables en actions Valeo (OCEANE), émises au pair, d'une valeur nominale de 46,40 euros chacune, soit un montant nominal global de 462 874 985,60 euros.

Ces obligations sont admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext. Elles viennent à échéance le 1^{er} janvier 2011 et portent intérêt au taux de 2,375 % l'an. Elles peuvent être exercées à tout moment par leurs titulaires depuis le 4 août 2003. Les caractéristiques des OCEANE sont décrites dans le prospectus visé par la COB le 25 juillet 2003 sous le n° 03-707.

À la suite de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée (OPRA/OPAS) réalisée au cours des mois de mai et juin 2005 et ayant conduit au rachat par Valeo de ses actions à un prix supérieur au cours de bourse, le Conseil d'Administration a procédé le 20 juin 2005 à un ajustement des conditions d'exercice des OCEANE afin de maintenir les droits de leurs titulaires, conformément aux dispositions de l'article 242-11 du décret du 23 mars 1967 et du contrat d'émission des OCEANE. Le ratio de conversion ou d'échange des OCEANE a ainsi été porté de 1 action pour 1 obligation à 1,013 action pour 1 obligation.

Au 15 mars 2007, la totalité des OCEANE était en circulation, donnant droit à 10 105 439 actions (après ajustement lié à l'OPRA/OPAS).

3.2. Plans d'options d'achat et de souscription

Le tableau figurant en pages 196 et 197 détaille les plans d'option d'achat et de souscription d'actions mis en place depuis 2000.

À la suite de l'OPRA/OPAS, le Conseil d'Administration a procédé le 20 juin 2005 à l'ajustement du nombre d'actions auquel les options de souscription et d'achat d'actions donnent droit conformément à l'article 174-9-A du décret du 23 mars 1967. L'ajustement auquel il a été ainsi procédé a fait porter le ratio d'attribution de 1 action pour 1 option de souscription ou d'achat d'actions à 1,01 action pour 1 option de souscription ou d'achat d'actions, étant entendu que pour chaque titulaire d'options, le nombre d'actions auquel donne droit l'ensemble de ses options de souscription ou d'achat d'actions sera, par plan, arrondi à l'unité supérieure.

Au 31 décembre 2006, le nombre d'options d'achat d'actions attribuées mais non encore exercées était de 2 698 217 options donnant droit à l'achat de 2 704 457 actions (dont 6 240 liées à l'OPRA/OPAS) ; le nombre d'options de souscription d'actions attribuées mais non encore exercées était de 3 706 313 options, donnant droit à l'émission de 3 744 050 actions nouvelles (dont 37 737 liées à l'OPRA/OPAS).

4. Titres non représentatifs du capital

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires de Valeo du 27 mai 1998, Valeo a émis le 13 juillet 2001 500 millions d'euros d'obligations venant à échéance le 13 juillet 2006 et portant intérêt au taux fixe de 5,625 % par an. Ces obligations ont été remboursées à leur échéance.

L'Assemblée Générale en date du 10 juin 2002 a, aux termes de sa sixième résolution, autorisé le Directoire à émettre des obligations dans la limite d'un plafond de 2 milliards d'euros. Cette autorisation, réitérée le 31 mars 2003 lors du changement de mode d'administration de Valeo, a une durée de 5 ans et expire le 10 juin 2007.

Dans le cadre de la sixième résolution susvisée, le Conseil d'Administration a autorisé la mise en place d'un programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN) en octobre 2002, qui a été régulièrement renouvelé depuis. Dans le cadre du programme mis en place le 11 mars 2005, Valeo a émis le 24 juin 2005 un emprunt obligataire de 600 millions d'euros pour une période de 8 ans avec un coupon fixe de 3,75 %.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2006

Assemblées			Mise en place des plans				Dont options attribuées				Incidence OPRA/ OPAS (56 330 au 21/06/05)
Date Assemblée Générale	Nombre options	Durée	Date ⁽¹⁾	Prix	Nombre bénéf.	Nombre options	aux mandataires sociaux	aux dirigeants non mandataires sociaux	aux 10 premiers attributaires ⁽²⁾	options conditionnelles	
Options de souscription d'actions en vigueur au 31 décembre 2006											
27/05/98	500 000	6 ans	12/04/00	54,52 €	1	37 500	35 625	0	0	35 625	357
			25/05/00	60,70 €	1	50 000	50 000	0	0	0	500
						122 875	0			0	
25/05/99	500 000	6 ans	17/10/00	48,00 €	1 084	500 000	0			0	8 287
25/05/00	800 000	8 ans				677 125	0	210 000	154 000	0	
			21/03/01	55,82 €	2	80 000	80 000	0	0	0	800
			07/12/01	42,48 €	5	600 000	600 000	0	0	300 000	3 000
09/05/01	1 000 000	8 ans	10/12/01	42,69 €	213	442 875	0	140 000	118 000	0	3 455
10/06/02	1 500 000	8 ans	01/07/02	43,84 €	699	420 000	0	2 500	96 700	0	2 724
			25/11/02	28,30 €	229	600 000	0	159 500	107 500	0	4 568
			31/03/03	23,51 €	755	700 000	160 000	52 750	44 000	0	6 022
31/03/03	1 500 000	8 ans	06/11/03	32,91 €	1 005	780 000	61 000	117 766	77 395	0	7 185
05/04/04	1 500 000	8 ans	08/11/04	28,46 €	1 094	1 123 200	160 000	169 600	134 400	0	10 682
TOTAL DES PLANS DE SOUSCRIPTION						6 133 575	1 146 625	852 116	731 995	335 625	47 580
Options d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2006											
31/03/03	1 500 000	8 ans	06/11/03	32,91 €	1 005	500 000	39 000	75 484	49 605	0	4 263
05/04/04	1 500 000	8 ans	08/11/04	32,74 €	1 094	280 800	40 000	42 400	33 600	0	2 787
03/05/05	4 500 000	8 ans	17/11/05	32,32 €	1 082	650 000	0	94 300	48 900	0	
			03/03/06	33,75 €	2	187 000	150 000	37 000	0	0	
			20/11/06	32,63 €	1 298	1 309 250	0	251 000	175 000	0	
TOTAL DES PLANS D'ACHAT						2 927 050	229 000	500 184	307 105	0	7 050
Actions gratuites en vigueur au 31 décembre 2006											
03/05/05	4 500 000	-	17/11/05	cours au 17/02/08	1 082	600 000	0	141 450	73 350	300 000	
			03/03/06	cours au 03/06/08	2	63 000	50 000	13 000	0	36 500	
			20/11/06	cours au 20/11/09	116	100 000	0	0	18 500	0	
TOTAL DES PLANS D' ACTIONS GRATUITES						763 000	50 000	154 450	91 850	336 500	0

(1) Date des Conseils d'Administration / Conseil de Surveillance / Directoire.

(2) y/c les Directeurs non mandataires sociaux.

Par ailleurs, lors de sa délibération du 7 mars 2007, le Conseil d'Administration a attribué 250 000 options d'achat d'actions au prix de 36,97 euros dont 200 000 au bénéfice de M. Thierry Morin, celles-ci étant assorties d'un dispositif d'incessibilité des actions levées qui est décrit au § 3.1.1 p.186 et 50 000 au bénéfice d'un autre Dirigeant du Groupe non mandataire social et 100 000 actions gratuites au bénéfice d'une population limitée de managers à fort potentiel.

Départ	Dates et conditions de levées Expiration	Nombre d'options						Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Nombre de bénéf. résiduel
		restant à lever au 31/12/05	levées en 2006 (exercice)	levées au 31/12/06 (cumul)	annulées en 2006 (exercice)	annulées au 31/12/06 (cumul)	restant à lever au 31/12/06		
100 % cond.	11/04/06	35 625 357	0 0	0 0	35 625 357	37 500 357	0 0	0 0	0
100% immédiat	24/05/06	50 000 500	0 0	0 0	50 000 500	50 000 500	0 0	0 0	0
50%-2 ans ; 100 %-3 ans	16/10/06	0	0	0	0	122 875	0	0	0
	16/10/06	360 000	0	0	360 000	500 000	0	0	594
	16/10/08	442 500 8 115	0	0	27 000 3 942	261 625 4 114	415 500 4 173	419 673	
100% immédiat	20/03/09	80 000 800	0	0	0 0	0 0	80 000 800	80 800	2
50% immédiat ; 50 % cond.	06/12/09	300 000 3 000	0	0	0 0	300 000 0	300 000 3 000	303 000	5
50%-2 ans ; 100 %-3 ans	09/12/09	331 800 3 340	0	0	33 000 332	144 075 447	298 800 3 008	301 808	130
50%-2 ans ; 100 %-3 ans	30/06/10	264 000 2 640	0	0	25 200 252	181 200 336	238 800 2 388	241 188	474
50%-2 ans ; 100 %-3 ans	24/11/10	434 705 4 348	30 455 305	53 750 385	54 500 545	196 500 685	349 750 3 498	353 248	153
50%-2 ans ; 100 %-3 ans	30/03/11	571 425 5 789	35 300 362	63 125 495	34 375 360	135 125 460	501 750 5 067	506 817	549
50%-2 ans ; 100 %-3 ans	05/11/11	628 193 6 932	0 0	0 0	54 240 612	206 047 865	573 953 6 320	580 273	748
50%-2 ans ; 100 %-3 ans	07/11/12	1 033 360 10 339	3 800 38	3 800 38	81 800 818	171 640 1 161	947 760 9 483	957 243	907
		4 531 608 46 160	69 555 705	120 675 918	755 740 7 718	2 183 712 8 925	3 706 313 37 737	3 744 050	
50%-2 ans ; 100 %-3 ans	05/11/11	402 457 4 116	0 0	0 0	34 760 356	132 303 503	367 697 3 760	371 457	748
50%-2 ans ; 100 %-3 ans	07/11/12	258 340 2 694	0 0	0 0	20 450 214	42 910 307	237 890 2 480	240 370	907
50%-2 ans ; 100 %-3 ans	16/11/13	650 000	0	0	53 620	53 620	596 380	596 380	1 028
50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	02/03/14		0	0	0	0	187 000	187 000	2
50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	19/11/14		0	0	0	0	1 309 250	1 309 250	1 298
		1 310 797 6 810	0 0	0 0	108 830 570	228 833 810	2 698 217 6 240	2 704 457	
Délai acquis. : 2 ans 3mois 50 % cond (pour moitié s/perf 2006, moitié s/perf 2007*)		600 000	0	0	58 130	58 130	541 870	541 870	1 028
Délai acquis. : 2 ans 3mois 50 % cond (pour moitié s/perf 2006, moitié s/perf 2007*)		0	0	0	0	0	63 000	63 000	2
Délai acquis. : 3 ans		0	0	0	0	0	100 000	100 000	116
		600 000	0	0	58 130	58 130	704 870	704 870	

* Perf 2006 : Marge opérationnelle consolidée Groupe avant coûts non récurrents en % du total des produits de l'activité égale ou supérieure à 4,5 %.

* Perf 2007 : Marge opérationnelle consolidée Groupe avant coûts non récurrents en % du total des produits de l'activité égale ou supérieure à 5 %.

Opra /Opas

Répartition actuelle du capital et des droits de vote

1. Évolution de la répartition du capital depuis 2004

	Groupe Wendel Investissements	Caisse des Dépôts et consignations**	The Boston Company Asset Management LLC	Brandes Investment Partners LP	Franklin Resources, Inc.	Pardus European Special Opportunities Master Fund LP	Actionnariat salarié	Auto-détention	Autres
31/12/2004									
Nombre d'actions	8 186 045	5 367 080	3 075 521	602 105	8 465 610		1 575 296	1 037 804	55 399 563
%	9,78	6,41	3,67	0,72	10,11		1,88	1,24	66,19
Nombre de droits de vote*	8 816 045	6 982 835	3 075 521	602 105	8 465 610		1 575 296	0	54 933 725
%	10,44	8,27	3,64	0,71	10,02		1,87	0	65,05
31/12/2005									
Nombre d'actions	1 012 072	5 061 559	4 124 213	3 996 838	8 323 865		1 418 375	807 704	52 765 731
%	1,31	6,53	5,32	5,16	10,74		1,83	1,04	68,07
Nombre de droits de vote*	1 012 072	7 128 860	4 124 213	3 996 838	8 323 865		1 418 375	0	52 918 450
%	1,28	9,03	5,23	5,06	10,55		1,80	0	67,05
31/12/2006									
Nombre d'actions	592 072	5 061 559	4 208 278	4 120 338	3 752 183	3 450 000	1 041 149	686 704	54 668 334
%	0,76	6,52	5,42	5,31	4,84	4,45	1,34	0,89	70,47
Nombre de droits de vote*	592 072	7 128 860	4 208 278	4 120 338	3 752 183	3 450 000	1 041 149	0	54 816 574
%	0,75	9,01	5,32	5,21	4,74	4,36	1,32	0	69,29

* Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double (voir p. 174).

** Participation Caisse des Dépôts et consignations en compte propre. La Caisse des Dépôts et consignations est le seul actionnaire détenant plus de 5 % du capital à disposer de droits de vote double.

1.1. Principaux actionnaires

À la connaissance de la Société, il n'existait pas au 31 décembre 2006 d'autres actionnaires que la Caisse des Dépôts et consignations, The Boston Company Asset Management LLC et Brandes Investment Partners LP détenant, directement ou indirectement, 5 % ou plus du capital et des droits de vote de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existait pas au 31 décembre 2006 d'autres actionnaires que la Caisse des Dépôts et consignations, The Boston Company Asset Management LLC, Brandes Investment Partners LP, Pardus European Special Opportunities Master Fund LP, Franklin Resources, inc., Tocqueville Finance S.A., M&G Investment Management Ltd détenant, directement ou indirectement, 2 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

Le 24 avril 2006, M&G Investments Management Ltd a annoncé détenir 2,10 % du capital et 2,06 % des droits de vote de la Société, franchissant ainsi à la hausse le seuil statutaire de 2 % en termes de capital.

Le 11 septembre 2006, Franklin Resources, Inc. a annoncé détenir 7,38 % du capital et 7,26 % des droits de vote de la société, franchissant ainsi à la baisse le seuil légal de 10 % et le seuil statutaire de 2 % en termes de capital et en termes de droits de vote de la Société.

Le 25 octobre 2006, Franklin Resources, Inc. a annoncé détenir 4,84 % du capital et 4,74 % des droits de vote de la Société, franchissant ainsi à la baisse le seuil légal de 5 % et le seuil statutaire de 2 % en termes de capital et en termes de droits de vote de la Société.

Le 27 novembre 2006, Pardus European Special Opportunities Master Fund LP a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 2 % en termes de capital et en termes de droits de vote de la Société.

Le 21 décembre 2006, Pardus European Special Opportunities Master Fund LP a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 2 % en termes de capital et détenir 4,45 % du capital et 4,36 % des droits de vote de la Société.

Par ailleurs, au début de l'exercice 2007, Pardus European Special Opportunities Master Fund LP a déclaré avoir franchi à la hausse, le 10 janvier 2007, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote et détenir 5,16 % du capital et 5,07 % des droits de vote de la Société. Pardus European Special Opportunities Master Fund LP a, par la suite, déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 10 % du capital de la Société le 21 février 2007 et le seuil de 10 % des droits de vote de la Société le 27 février 2007, faisant porter sa participation dans Valeo à 10,57 % du capital et 10,36 % des droits de vote. Dans sa déclaration d'intention, Pardus European Special Opportunities Master Fund LP a déclaré ne pas agir de concert avec des tiers et ne pas envisager dans l'immédiat de prendre le contrôle de Valeo, tout en se réservant le droit de continuer à acheter ou vendre des actions Valeo en fonction des opportunités de marché et de demander la nomination d'une ou plusieurs personnes en qualité de membres du Conseil d'Administration de Valeo.

Enfin, par lettre en date du 21 mars 2007, Pardus European Special Opportunities Master Fund LP a déclaré avoir franchi à la hausse, le même jour, le seuil de 12% du capital et des droits de vote de la Société.

1.2. Titres autodétenus

Au 31 décembre 2006, la Société détenait, directement ou indirectement 686 704 de ses propres actions (soit 0,89 % du capital social) ayant une valeur unitaire évaluée au cours d'achat de 32,53 euros. Au 31 décembre 2005, Valeo détenait 807 704 de ses propres actions (1,04 % du capital social).

Le nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2006 fait ressortir un total de 617 704 titres affectés à la couverture de programmes d'options d'achat d'actions et 69 000 titres affectés à la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) signé avec un prestataire de services d'investissement le 22 avril 2004.

Il est rappelé que 220 000 actions Valeo et une somme de 6 600 000 euros avaient été affectées à la mise en œuvre du contrat de liquidité à la date de signature de celui-ci. Au 31 décembre 2006, les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat de liquidité ressortent à 69 000 titres et 13 039 863 euros.

Au cours de l'exercice, Valeo a acquis, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, 1 178 396 titres à un cours moyen de 29,53 euros et vendu 1 299 396 titres à un cours moyen de 29,72 euros. Les frais de négociation et ceux liés à la mise en œuvre du contrat de liquidité avec le prestataire de services d'investissement s'élèvent à un total de 264 712 euros, contre 271 615 euros en 2005.

Les interventions sur le marché ont été réalisées sur la base de la sixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 mai 2005 et de la cinquième résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2006. Elles ont été réalisées au travers de la mise en œuvre du contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement et menées dans le but de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres.

1.3. Intérêts des administrateurs dans le capital de Valeo

Dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée au cours de l'exercice 2004 (voir p. 193), M. Thierry Morin, Président-Directeur Général de Valeo, a souscrit 153,617 parts du FCP Valeorizon correspondant à 153,62 actions de la Société et 921,702 parts du FCP Valeorizon*, donnant droit à 7 373,62 actions compte tenu de l'effet de levier, pour un montant de 23,65 euros par part (soit pour un montant total de 25 431,30 euros).

Au 31 décembre 2006, les intérêts personnels de M. Thierry Morin et des membres du Conseil d'Administration dans le capital de Valeo représentaient moins de 1 % de son montant et des droits de vote.

1.4. Actionnariat salarié

Dans le cadre de plans d'épargne Groupe, directement ou au travers de deux fonds communs de placement, les salariés détiennent 1 041 149 actions au 31 décembre 2006, soit 1,34 % du capital social. Au 31 décembre 2005, ils détenaient 1 418 375 actions, soit 1,83 % du capital social.

1.5. Changement de contrôle

À la date du présent document, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires ni aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

Il n'existe pas dans les statuts ou dans le Règlement Intérieur de la Société de disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

1.6. Options ou accords conditionnels ou inconditionnels sur le capital de tout membre du Groupe

À la date du présent document, il n'existe pas d'options sur le capital des membres du Groupe, ni d'accords conditionnels ou inconditionnels prévoyant de le placer sous option.

2. Franchissements de seuils

Aux termes de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33-1/3 %, 50 %, 66-2/3 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, doit en informer la Société et l'AMF par lettre en indiquant le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil. Les franchissements de seuil déclarés à l'AMF sont rendus publics par cette dernière. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés ci-dessus.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Depuis l'Assemblée Générale du 31 mars 2003, l'article 9 des statuts de Valeo prévoit en outre que toute personne physique ou morale qui vient à franchir (à la hausse comme à la baisse), directement ou indirectement, seule ou de concert, le seuil de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société (ou tout multiple de ce seuil), a l'obligation d'en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle. Cette obligation s'applique également au détenteur d'actions conformément au septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements de seuils statutaires, les sanctions prévues à l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliquent, sous réserve qu'une demande à cet effet, présentée par un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital social ou des droits de vote, soit consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

3. Identification des actionnaires

Les actions de la Société, quelle que soit leur forme (nominative ou au porteur) donnent lieu à une inscription en compte au nom de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Toutefois, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte des propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil. Cette inscription peut être faite sous la forme d'un compte collectif ou en plusieurs comptes individuels correspondant chacun à un propriétaire. L'intermédiaire inscrit est tenu, au moment de l'ouverture de son compte auprès soit de la Société, soit de l'intermédiaire financier

habilité teneur de compte, de déclarer sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

La Société peut procéder à l'identification de tout détenteur de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées, par l'intermédiaire de la procédure prévue aux articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est ainsi en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination

sociale et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société, au vu de la liste transmise par l'organisme susmentionné, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est alors fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central susmentionné.

S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit pour le compte d'autrui est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité des titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

La Société peut en outre demander à toute personne morale possédant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de la

Société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers de son capital social ou de ses droits de vote.

Lorsqu'une personne qui fait l'objet d'une demande d'identification dans les conditions visées ci-dessus n'a pas transmis les informations requises dans les délais impartis ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires de titres, soit à la quantité de titres détenus par chacun d'eux, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement et pour la même période, du dividende correspondant.

Marché des titres de l'émetteur

1. Évolution des cours depuis 18 mois

Date	Cours d'émission (en euros)			Nombre de titres échangés	Capitaux (en millions d'euros)
	+ haut	+ bas	Clôture (moyenne)		
Septembre 2005	35,14	32,99	33,73	14 434 933	489,14
Octobre 2005	35,14	30,50	32,73	12 923 368	424,15
Novembre 2005	32,07	30,68	31,41	6 620 180	208,34
Décembre 2005	32,26	30,50	31,64	7 733 743	246,93
Janvier 2006	33,49	31,28	32,33	9 304 957	301,22
Février 2006	34,75	32,90	33,82	9 615 280	324,81
Mars 2006	35,40	31,58	33,15	12 008 779	400,94
Avril 2006	34,88	32,90	34,09	12 088 063	412,42
Mai 2006	34,56	29,46	31,85	11 416 718	361,92
Juin 2006	30,06	26,73	28,18	10 950 165	309,46
Juillet 2006	29,18	25,00	26,91	15 883 516	429,02
Août 2006	29,08	27,11	27,97	11 942 198	335,11
Septembre 2006	29,08	26,35	27,81	17 235 513	477,23
Octobre 2006	31,30	26,52	27,98	24 508 984	691,80
Novembre 2006	31,20	28,81	30,09	15 424 406	464,32
Décembre 2006	32,25	29,26	31,31	13 152 450	410,19
Janvier 2007	36,77	31,35	34,24	18 429 439	637,83
Février 2007	38,55	34,91	36,88	14 875 097	550,19

Source : Euronext Paris.

2. Programme de rachat d'actions et annulation de titres autodétenus

2.1. Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société réunie le 17 mai 2006 a, dans sa cinquième résolution, autorisé le Conseil d'Administration (avec faculté de subdélégation), à opérer sur les actions de la Société, en vue de procéder aux opérations suivantes : la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions ; l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ; l'attribution gratuite d'actions (dans la limite annuelle de 1 % du capital social) ; la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ; l'annulation de tout ou partie des actions rachetées ; la

remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe ; l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de Valeo dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements ; et la réalisation d'opérations d'achats, ventes ou transferts d'actions par un prestataire de services d'investissements, notamment dans le cadre de transactions hors marché.

Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions susvisé ne peut excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société.

Le prix d'achat par action ne peut dépasser 70 euros.

Cette autorisation, donnée pour une période de dix-huit mois à compter de l'Assemblée du 17 mai 2006, a été annulée, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplacé l'autorisation

donnée aux termes de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2005.

Le renouvellement pour 2006 du programme de rachat d'actions a fait l'objet d'un descriptif établi en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Il a été mis en ligne sur le site internet de Valeo et publié sur le site internet de l'AMF le 16 mai 2006.

Dans le cadre de ce programme et de celui autorisé par l'Assemblée Générale du 3 mai 2005, Valeo a procédé en 2006 à des achats et des ventes d'actions.

Ainsi, Valeo a acquis 1 178 396 titres à un cours moyen de 29,53 euros et vendu 1 299 396 titres à un cours moyen de 29,72 euros. Les interventions sur le marché ont toutes été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité signé le 22 avril 2004 avec un prestataire de services d'investissement en conformité avec la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

À la clôture de l'exercice, Valeo détient 686 704 de ses propres actions (soit 0,89 % du capital social), ayant une valeur unitaire évaluée au cours d'achat de 32,53 euros. Au 31 décembre 2005, Valeo détenait 807 704 de ses propres actions (1,04 % du capital social).

Le nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2006 fait ressortir un total de 617 704 titres affectés à la couverture de programmes d'options d'achat d'actions et 69 000 titres affectés à la mise en œuvre du contrat de liquidité susvisé.

2.2. Annulation d'actions autodétenues

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 3 mai 2005 a, aux termes de sa quinzième résolution, réitéré l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2004 au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues, dans la limite de 10 % du montant du capital social par période de vingt-quatre mois.

3. Dividendes

Le tableau ci-dessous présente les dividendes par action distribués au titre des trois derniers exercices :

	2003	2004	2005
Dividende brut par action (en euros)	1,57	na	na
Dividende net par action (en euros)	1,05	1,10	1,10
Avoir fiscal-réfaction (en euros)	0,525*	**	***
Montant des dividendes distribués (hors avoir fiscal) (en millions d'euros)	86	91	84

* En supposant l'avoir fiscal à 50 %.

** Les sommes sont éligibles à la réfaction de 50 % prévue à l'article 158-3-2 du CGI.

*** Les sommes sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2 du CGI.

Prenant en compte les résultats de 2006, le Conseil d'Administration de Valeo proposera à l'Assemblée des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 un dividende net de 1,10 euro par action.

L'évolution future du niveau de dividende reflétera l'évolution des résultats, étant entendu que le taux de distribution n'est pas un élément fixe ; la fixation du dividende tiendra notamment compte

des besoins de financement de la croissance. La Société ne peut pas garantir le montant des dividendes qui pourront être versés au titre d'un exercice quelconque.

Valeo et ses actionnaires

La communication avec le marché financier s'adresse à un public diversifié composé d'actionnaires, existants et prospectifs, individuels et institutionnels, ainsi qu'à leurs conseils (les analystes

financiers). À tous ces acteurs du marché, Valeo entend fournir, en temps réel, une information régulière et aussi exhaustive et précise que possible.

1. Relations avec les actionnaires individuels

Valeo estime que ses actionnaires individuels, qui sont pour l'essentiel domiciliés en France, contrôlent environ 5 % de son capital. La Société dédie à cette catégorie d'investisseurs les outils de communication suivants :

- Un numéro vert 0 800 814 045 est mis à disposition des actionnaires individuels depuis 1998. En 2006, ce service a traité environ 200 demandes. Celles-ci ont également porté sur l'évolution du titre en Bourse, l'actualité et les perspectives du Groupe, sa politique de communication et la mise en œuvre des droits d'actionnaires.
- Le site Internet valeo.com a vocation à s'adresser à l'ensemble des actionnaires. La rubrique Finances du site fournit en temps réel des informations relatives à la Bourse et l'actionariat (cours de l'action, répartition du capital et dividendes, documents relatifs aux Assemblées Générales). On y trouve également l'ensemble des publications financières (Rapports annuels et

intérimaires, présentations à la communauté financière et l'ensemble des communiqués de presse et notes d'opérations). Le site permet aussi aux internautes de poser des questions d'ordre financier aux porte-parole du Groupe. Enfin, depuis novembre 2003, les internautes inscrits ont la possibilité de recevoir une Newsletter, une publication qui rassemble un ensemble d'informations pertinentes pour le suivi de la marche de l'entreprise. Près de 3 300 abonnés étaient inscrits à la Newsletter à la fin de l'année.

- Enfin, depuis fin 2000, le service de gestion des titres inscrits au nominatif est assuré par la Société Générale. Ce service, qui était utilisé par plus de 3 000 actionnaires – pour l'essentiel individuels – à la fin de 2006, offre une plate-forme de renseignements sur la vie du titre (dividendes, fiscalité, passage des ordres) via son numéro indigo (0825 820 000).

2. Relations avec les actionnaires institutionnels

Les dirigeants ont maintenu à un haut niveau la fréquence des rencontres avec l'ensemble des investisseurs et leurs conseils au cours de l'exercice écoulé. Au total, plus de 800 contacts entre des représentants d'actionnaires ou de leurs conseils et les dirigeants ou le Directeur des Relations Financières ont été initiés en 2006.

Ces rencontres se sont tenues sur les principales places financières d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie. Elles ont pris des formes variées (rencontres individuelles, réunions de groupe, conférences téléphoniques, conférences d'investisseurs thématiques ou générales, visites de sites).

La Direction des Relations Financières du Groupe a pour vocation d'être l'interface du Groupe avec la communauté des investisseurs et de leurs conseils et de les tenir informés sur la stratégie, les produits, les faits marquants et la performance financière.

Contact :

Rémy Dumoulin
Directeur des Relations Financières
Valeo
43, rue Bayen
F-75848 Paris Cedex 17
France
Tel : +33 (0) 1 40 55 20 39
Fax : +33 (0) 1 40 55 20 40
E-mail : remy.dumoulin@valeo.com

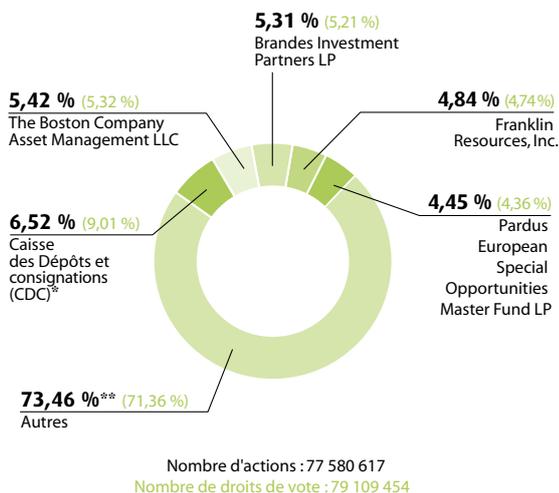
Calendrier prévisionnel de communication financière

- Résultats du premier trimestre 2007 : 24 avril 2007.
- Résultats du premier semestre 2007 : 26 juillet 2007.
- Résultats du troisième trimestre 2007 : 17 octobre 2007.
- Résultats de l'exercice 2007 : première quinzaine de février 2008.

3. Répartition du capital

3.1. Répartition du capital au 31 décembre 2006

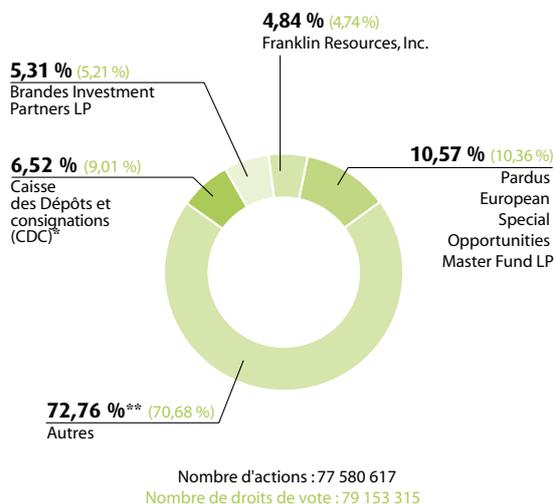
En % du capital (en % des droits de vote)



* Gestion pour compte propre
** Dont 686 704 actions autodétenues (0,89 %)

3.2. Répartition du capital au 15 mars 2007

En % du capital (en % des droits de vote)



* Gestion pour compte propre
** Dont 639 504 actions autodétenues (0,82 %)

4. Données boursières

	2006	2005	2004	2003	2002
Capitalisation boursière en fin d'exercice (en milliards d'euros)	2,45	2,43	2,58	2,61	2,46
Nombre d'actions	77 580 617	77 510 357	83 709 024	82 133 728	82 133 728
Cours au plus haut (en euros)	35,40	38,20	38,35	36,40	53,00
Cours au plus bas (en euros)	25,00	30,25	27,22	19,75	23,00
Cours moyen (en euros)	30,58	33,79	32,47	29,27	40,14
Cours en fin de période (en euros)	31,53	31,41	30,80	31,75	29,90

5. Données par action

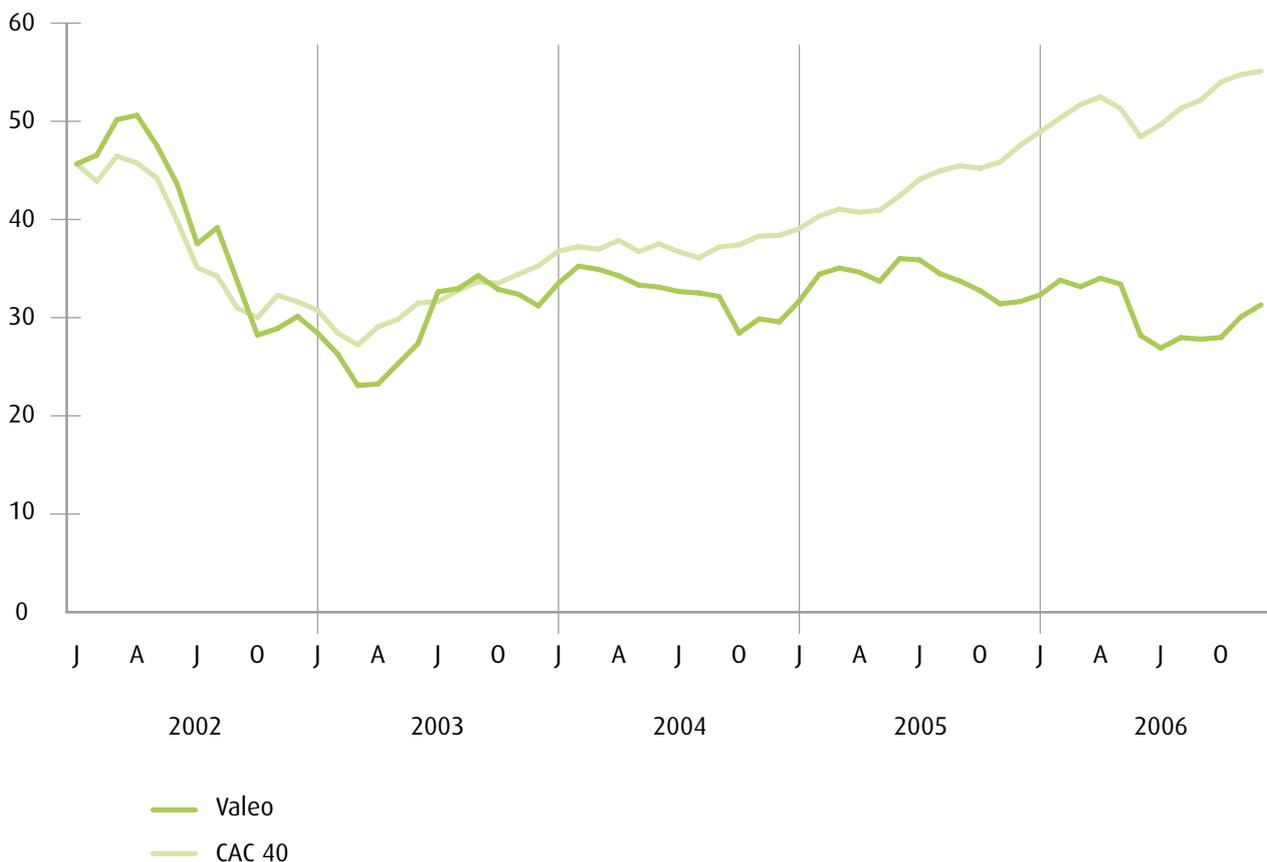
(en euros)	IFRS			
	2006	2005 ⁽¹⁾	2004 ⁽¹⁾	2004
Résultat net (sur le nombre moyen d'actions)	2,10	1,80	2,92	2,93
Dividende net	1,10*	1,10	1,10	1,10
Dividende brut**	n.a.**	n.a.**	n.a.**	n.a.**

* Dividende de 1,10 euro proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

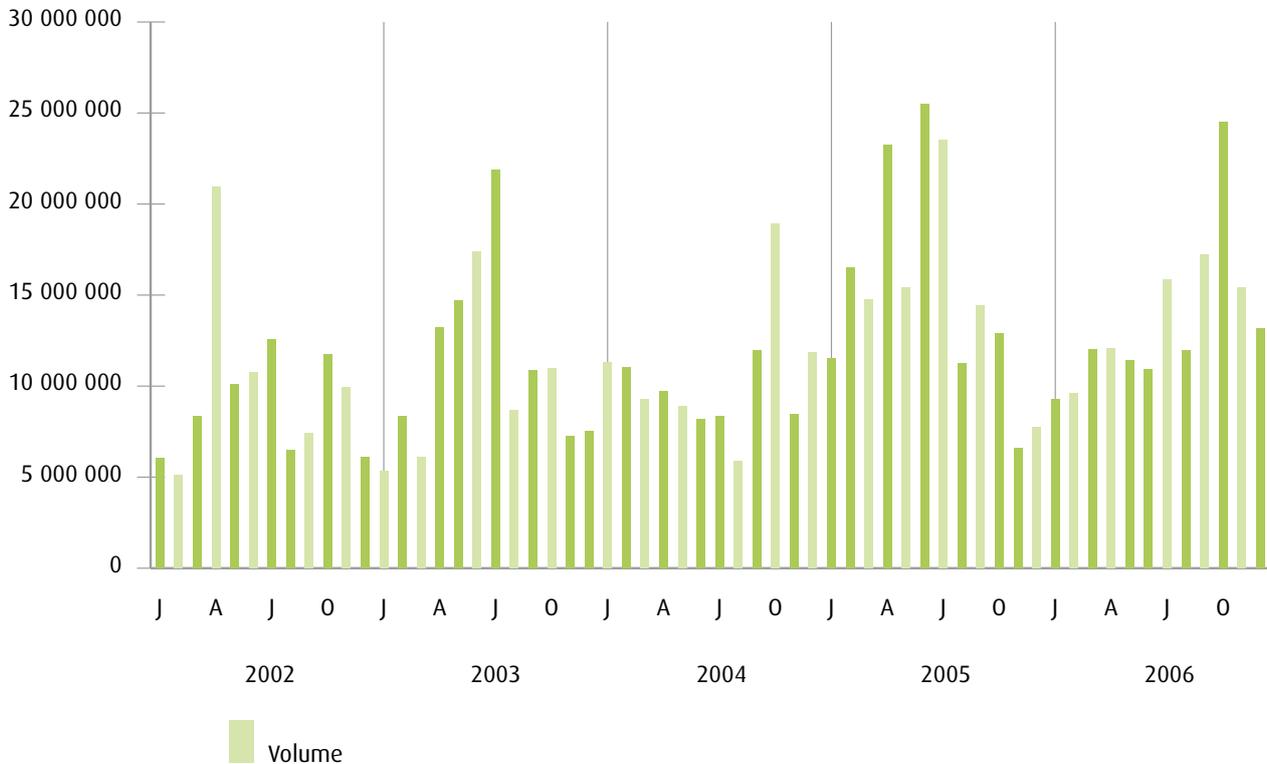
** Les sommes sont éligibles à la réfaction de 50 (exercice 2004) ou de 40 % (exercices 2005 et 2006) prévue à l'article 158-3-2 du CGI.

⁽¹⁾ Conformément au référentiel IFRS, les données 2005 et 2004 ont été retraitées, principalement des activités non stratégiques.

6. Cours de l'action (1/01/2002 - 31/12/2006)



7. Transactions mensuelles



Information sur les filiales et participations

Depuis la filialisation de ses activités industrielles en 2002, Valeo n'a plus qu'une activité de holding et de gestion de la trésorerie du Groupe. À ce titre, Valeo centralise la gestion des risques de marché (variations des taux d'intérêt, fluctuations des cours de change et des prix des matières premières cotées) auxquels les filiales opérationnelles sont exposées. Valeo centralise également les besoins de financement des filiales et est généralement la contrepartie unique des établissements financiers assurant la couverture de ces besoins. Les actifs (valeurs mobilières de placement et disponibilités) et passifs (dette externe) se rattachent à cette activité figurent au bilan de Valeo. Valeo assure par ailleurs la défense de la notoriété de la marque Valeo. Elle a, à ce titre, conclu avec certaines de ses filiales opérationnelles, des contrats

de redevance de marque (voir Opérations avec les Apparentés, p. 190). Les fonctions de contrôle et de support communes aux sociétés du Groupe (comptabilité, conseil juridique, ingénierie informatique, politique et coordination achats, gestion immobilière, stratégie logistique, etc.) sont confiées à Valeo Management Services qui facture une redevance aux filiales françaises. Les actifs et les dettes du Groupe liés aux opérations sont portés par ses 172 filiales et, principalement, par les sociétés industrielles et de commercialisation figurant dans le tableau p. 208. La liste des sociétés consolidées figure à la Note 7 des états financiers consolidés, (cette liste indique également leur implantation géographique), p.122 à 128.

6 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

Information sur les filiales et participations

Entité industrielle

Commercialisation

PRINCIPALES ENTITÉS INDUSTRIELLES

Détention directe et indirecte par pays

Union Européenne					Europe Hors Union Européenne	Afrique	Amérique du Nord
France	Allemagne	Belgique Grande-Bretagne Pays-Bas, Suède	Italie Espagne Portugal	Hongrie, Pologne République tchèque Slovaquie	Turquie Roumanie	Maroc Tunisie Afrique du Sud	Etats-Unis
VALEO EMBRAYAGES 100	VALEO BELEUCHTUNG DEUTSCHLAND GmbH 100	VALEO VISION BELGIQUE 100	VALEO S.p.a. (Italie) 99,9	VALEO AUTO-ELECTRIC HUNGARY SPARE PARTS PRODUCTION LLC (Hongrie) 100	VALEO OTOMOTIV SISTEMLERI ENDUSTRISI A.S. (Turquie) 100	VALEO BOUSKOURA (Maroc) 100	VALEO, INC. 100
VALEO MATERIAUX DE FRICTION 100	VALEO SCHLATER UND SENSOREN GmbH 100	VALEO SERVICE BELGIQUE 100	VALEO SICUREZZA ABITACOLO S.p.a. (Italie) 99,9	VALEO ELECTRIC AND ELECTRONIC SYSTEMS Sp.zo.o. (Pologne) 100	VALEO OTOMOTIV DAGITIM A.S. (Turquie) 100	VALEO AIN SEBAA (Maroc) 100	VALEO FRICTION MATERIALS, INC. 100
VALEO SWITCHES & DETECTION SYSTEMS-VSDS 100	VALEO WISCHERSYSTEME GmbH 100	TELMA RETARDER LIMITED (Grande-Bretagne) 100	VALEO SISTEMI DI CLIMATIZZAZIONE S.p.a. (Italie) 100	VALEO SERVICE EASTERN EUROPE Sp.zo.o. (Pologne) 100	NURSAN ED (Turquie) 40	VALEO BOUZNICA (Maroc) 100	VALEO INVESTMENT HOLDINGS, INC. 100
VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEUR 100	VALEO SICHERHEITSSYSTEME GmbH 100	VALEO SERVICE UK LIMITED (Grande-Bretagne) 100	VALEO CABLAGGI E COMMUTAZIONE S.r.l. (Italie) 100	VALEO AUTOSYSTEMY Sp.zo.o. (Pologne) 100	NURSAN OK (Turquie) 40	CABLEA TUNISIE S.A. 100	VALEO ELECTRICAL SYSTEMS, INC. 100
VALEO SECURITE HABITACLE 100	VALEO KLIMASYSTEME GmbH 100	VALEO ENGINE COOLING UK Ltd (Grande-Bretagne) 100	CABLAUTO S.r.l. (Italie) 100	VALEO VYMENIKY TEPLA S.r.o. (République tchèque) 100	VALEO CABLAJE S.r.l. (Roumanie) 100	SOCIETE TUNISIENNE DE CABLAGES - "STC" 100	VALEO CLIMATE CONTROL CORP. 100
VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE 100	VALEO COMPRESSOR EUROPE GmbH 100	VALEO SERVICE BENELUX B.V. (Pays-Bas) 100	CAVISUD S.r.l. (Italie) 100	VALEO AUTOKLIMATIZACE S.r.o. (République tchèque) 100	VALEO ELECTRICAL CONNECTIVE SYSTEMS S.r.l. (Roumanie) 100	VALEO MATEUR (Tunisie) 100	VALEO SYLVANIA LLC 50
VALEO PLASTIC OMNIUM S.N.C. 50	VALEO SERVICE DEUTSCHLAND GmbH 100	VALEO ENGINE COOLING A.B. (Suède) 100	VALEO COMMUTAZIONE S.r.l. (Italie) 100	VALEO COMPRESSOR EUROPE S.r.o. (République tchèque) 100		VALEO EMBRAYAGES TUNISIE SA 100	TELMA RETARDER INC. 100
VALEO VISION 100			VALEO SERVICE ITALIA S.p.a. 99,9	VALEO SLOVAKIA S.r.o. (Slovaquie) 100		DAV TUNISIE 100	VALEO AFTERMARKET, INC. 100
VALEO ELECTRONIQUE ET SYSTEMES DE LIAISON 100			VALEO ESPAÑA S.A. 100			VALEO SYSTEMS SOUTH AFRICA (Proprietary) Limited 51	VALEO SWITCHES & DETECTION SYSTEMS, INC. 100
DAV 100			VALEO MATERIALES DE FRICCIÓN S.A. (Espagne) 100				VALEO RAYTHEON SYSTEMS, INC. 77,2
VALEO LIAISONS ELECTRIQUES 100			VALEO TERMICO S.A. (Espagne) 100				VALEO COMPRESSOR NORTH AMERICA, INC. 100
SC2N 100			VALEO ILUMINACIÓN S.A. (Espagne) 99,8				
VALEO CABLAGE 100			VALEO PLASTIC OMNIUM S.L. 50				
VALEO FOUR SEASONS 50			TELMA RETARDER ESPAÑA S.A. 100				
TELMA 100			VALEO SISTEMAS ELECTRICOS S.L. (Espagne) 100				
VALEO SERVICE 100			VALEO SISTEMAS DE SEGURIDAD Y DE CIERRE S.A. (Espagne) 100				
VALEO SYSTEMES THERMIQUES 100			VALEO CLIMATIZACIÓN S.A. (Espagne) 100				
VALEO FURUKAWA WIRING SYSTEMS 50			VALEO SISTEMAS DE CONEXION ELECTRICA S.L. (Espagne) 100				
VALEO SYSTEMES DE CONTRÔLE MOTEUR 100			VALEO SERVICE ESPAÑA S.A. 100				
			VALEO VIANA (Portugal) 100				
			CABLAGENS DO AVE (Portugal)				

ET DE COMMERCIALISATION

d'implantation (en % d'intérêt au 31.12.2006)

Amérique du Nord		Amérique du Sud		Asie			
Mexique	Brésil Argentine	Iran	Corée du Sud	Chine	Japon	Inde	Thaïlande Indonésie
VALEO MATERIALES DE FRICCION DE MEXICO SA de CV 100	VALEO SISTEMAS AUTOMOTIVOS Ltda (Brésil) 100	VALEO ARMCO ENGINE COOLING Co. 51	VALEO ELECTRICAL SYSTEMS KOREA Ltd 100	TAIZHOU VALEO-WENLING AUTOMOTIVE SYSTEMS Company Limited 100	VALEO ENGINE COOLING JAPAN Co. Ltd 100	VALEO FRICTION MATERIALS INDIA LIMITED 60	VALEO THERMAL SYSTEMS SALES (THAILAND) Co. Ltd 74,9
VALEO SISTEMAS ELECTRICOS SA de CV 100	VALEO EMBRAGUES ARGENTINA S.A. 100		VALEO PYEONG HWA Co. Ltd 50	HUBEI VALEO AUTO LIGHTING COMPANY LTD 100	VALEO UNISIA TRANSMISSIONS K.K. 66	AMALGAMATIONS VALEO CLUTCH LIMITED 50	VALEO SIAM THERMAL SYSTEMS Co. Ltd (Thaïlande) 74,9
VALEO TERMICO SA de CV 100	EMELAR Sociedad Anonima (Argentine) 100		VALEO PYEONG HWA DISTRIBUTION Co. Ltd 50	VALEO AUTOMOTIVE AIR CONDITIONING HUBEI Co. Ltd 55	VALEO THERMAL SYSTEMS JAPAN CORP. 100	VALEO ENGINEERING CENTER (INDIA) PRIVATE LIMITED 100	VALEO COMPRESSOR (THAILAND) Co. Ltd 98,5
DELMEX DE JUAREZ S. de R.L. de CV 100	CIBIE ARGENTINA S.A. 100		VALEO SAMSUNG THERMAL SYSTEMS Co. Ltd 50	FAW-VALEO CLIMATE CONTROL SYSTEMS Co. Ltd 36,5	ICHIKOH INDUSTRIES LIMITED 29,4		VALEO COMPRESSOR CLUTCH (THAILAND) Co. Ltd 97,3
VALEO SISTEMAS ELECTRONICOS S. de R.L. de CV 100			VALEO COMPRESSOR KOREA Co. Ltd 100	NANJING VALEO CLUTCH Co. Ltd 55			PT VALEO AC INDONESIA 49
VALEO CLIMATE CONTROL DE MEXICO SA de CV 100				VALEO SHANGHAI AUTOMOTIVE ELECTRIC MOTORS & WIPER SYSTEMS Co. Ltd 55			
VALEO SYLVANIA ILUMINACIÓN S. de R.L. de CV 50				SHANGHAI VALEO AUTOMOTIVE ELECTRICAL SYSTEMS Company Limited 50			
TELMA RETARDER DE MEXICO SA de CV 100				HUADA AUTOMOTIVE AIR CONDITIONER Co. Ltd 30			
				VALEO LIGHTING HUBEI TECHNICAL CENTER Co. Ltd 100			
				TELMA VEHICLE BRAKING SYSTEM (SHANGHAI) Co. Ltd 70			
				SHENZHEN VALEO HANGSHENG AUTOMOTIVE SWITCHES AND DETECTION SYSTEMS Co. Ltd 75			
				VALEO AUTOMOTIVE SECURITY SYSTEMS (WUXI) Co. Ltd 100			
				VALEO FAWER COMPRESSOR (CHANGCHUN) Co. Ltd 60			
				VALEO ENGINE COOLING (SHASHI) Co. Ltd 100			
				FOSHAN ICHIKOH VALEO AUTO LIGHTING SYSTEMS Co. Ltd 50			
				VALEO AUTOMOTIVE TRANSMISSIONS SYSTEMS (NANJING) Co. Ltd 100			

Personnes responsables du document de référence

Responsable des informations contenues dans le document de référence

Thierry Morin, Président-Directeur Général de Valeo.

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les contrôleurs légaux ont précisé, sous forme d'observation dans leur rapport sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, qui figure page 103 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mars 2005 sous le n° D.05-0290, l'existence d'un changement de méthode relatif au traitement des engagements de retraite exposé dans la note 1.2 aux états financiers consolidés.

Paris, le 29 mars 2007



Thierry Morin
Président-Directeur Général

Table de concordance

La présente table de concordance reprend les principales rubriques prévues par le règlement (ce) numéro 809/2004 de la commission européenne du 29 avril 2004 (le « règlement ») et renvoie aux pages du présent document où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Elle renvoie également, le cas échéant, aux pages de certaines sections du document de référence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 avril 2006 sous le numéro D-06-0209 (le « ddr 2005 ») et du document de référence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2005 sous le numéro D-05-0290 (le « ddr 2004 »), qui sont incorporées par référence au présent document.

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du Règlement	Page
1.	Personnes responsables	210
2.	Contrôleurs légaux des comptes	172 à 173
3.	Informations financières sélectionnées	2 à 5, 152
4.	Facteurs de risques	20, 25, 27, 43 à 46, 103 à 109, 114 à 118, 142 à 143, 162 à 163, 190 à 191
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la société – renseignements à caractère général	8 à 10, 27 à 33, 172
5.2.	Principaux investissements	31, 33, 38, 77, 87 à 89, 93 à 97
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	1, 2, 10 à 17, 27 à 33, 112 à 113
6.2.	Principaux marchés	2, 10 à 17, 25 à 27, 112
6.3.	Événements exceptionnels	N/A
6.4.	Dépendance vis à vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	24 à 25, 43 à 45
6.5.	Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	27
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire du groupe	10, 11, 207
7.2.	Liste des filiales importantes	122 à 128, 148, 207 à 209
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes	27, 31, 38, 95 à 97
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	20 à 21, 44, 48 à 59
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	1 à 5, 36 à 71, 21 à 54 du DDR 2004, 34 à 72 du DDR 2005
9.2.	Résultat d'exploitation	1, 3, 36 à 71, 21 à 54 du DDR 2004, 34 à 72 du DDR 2005
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	39, 41, 78 à 79, 109 à 111, 143 à 144
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	41, 45, 77, 109 à 112, 116, 134
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	41, 45 à 46, 91, 109 à 111, 115 à 117, 143 à 144, 195
10.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux	45, 115 à 116
10.5.	Sources de financement attendues	47, 116
11.	Recherche et développement, brevets et licences	4, 24 à 25, 29 à 30, 37, 49, 90, 113
12.	Information sur les tendances	47

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du Règlement	Page
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1.	Composition – déclarations	165 à 167, 174 à 184
14.2.	Conflits d'intérêts	183
15.	Rémunération et avantages	
15.1.	Rémunérations et avantages en nature	42 à 43, 119, 160 à 161, 186 à 190
15.2.	Retraites et autres avantages	42, 161, 187, 190
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Mandats des membres du Conseil d'Administration	156, 165 à 167, 175 à 185
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	184
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	158 à 159, 185 à 186
16.4.	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	156, 172
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	1, 10, 26, 59 à 71, 112
17.2.	Participations dans le capital de l'émetteur et stock-options	100 à 102, 176 à 181, 188 à 189, 196 à 197
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	68, 193, 199
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Identification des principaux actionnaires	33, 198 à 199, 205
18.2.	Existence de droits de vote différents	174, 198 à 199
18.3.	Contrôle de l'émetteur	198 à 199
18.4.	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	200
19.	Opérations avec des apparentés	1, 120, 145, 148, 150 à 151, 160, 190, 123 du DDR 2004, 158 à 159 du DDR 2005
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	1 à 5, 75 à 149, 152, 68 à 122 et 124 du DDR 2004, 76 à 157 et 160 du DDR 2005
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers	1, 75 à 128, 132 à 148, 68 à 102 et 107 à 121 du DDR 2004, 76 à 134 et 138 à 155 du DDR 2005
20.4.	Vérifications des informations financières historiques annuelles	1, 129, 149 et 210, 103, 122 et 158 à 159 du DDR 2004, 135, 156, 157 et 212 du DDR 2005
20.5.	Date des dernières informations financières	31 décembre 2006
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7.	Dividendes	40, 79, 173, 203, 206
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	47, 91, 119, 190
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	33, 48, 121
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	79, 140 à 141, 152, 188 à 189, 193 à 207
21.2.	Acte constitutif et statuts	156, 172 à 174, 184 à 185, 200 à 201
22.	Contrats importants	N/A
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24.	Documents accessibles au public	172
25.	Informations sur les participations	87 à 89, 97 à 98, 120, 122 à 128, 148, 207 à 209



43, rue Bayen - 75848 Paris cedex 17, France
Tél. : 33 (0)1 40 55 20 20 - Fax : 33 (0)1 40 55 21 71
Valeo Société Anonyme au capital de 232 741 851 euros - 552 030 967 RCS Paris
Valeo.com